

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

**Les coopératives suédoises
à la lumière de la sociologie pluraliste**

THÈSE

présentée à la Faculté de droit et des sciences économiques
pour obtenir le grade de docteur ès sciences sociales

par

GUNNAR THIELE

1970

Imprimerie Paul Attinger SA - Neuchâtel

Monsieur Gunnar Thiele est autorisé à imprimer sa thèse de doctorat ès sciences sociales " Les cooperatives suédoises à la lumière de la sociologie pluraliste ".

Il assume seul la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, 8 juillet 1969

Le doyen
de la Faculté de droit
et des sciences économiques
François Clerc



Table des matières

A. Essai d'une explication de la sociologie pluraliste et son application au groupement coopératif	1
I. La sociologie pluraliste - domaine, méthode et objet	1
1. La réalité sociale comme domaine de la sociologie	1
2. La méthode de la sociologie pluraliste	1
20. Nécessité d'une méthode sociologique spéciale	1
21. Sociologie différentielle et sociologie en profondeur	2
210. Le fait social dans la structure sociologique	2
211. Le fait social dans la structure sociale	2
212. Analyse et explication en sociologie	3
3. L'objet de la sociologie pluraliste - le phénomène social total	4
II. Application de la méthode sociologique au groupement coopératif	5
1. Le groupement particulier	5
10. Le concept du groupement social	5
11. Les caractères spécifiques d'un groupement particulier (typologie générale)	6
2. Le groupement coopératif - phénomène social total	8
20. Complexité du sujet	8
21. Définition typologique du groupement coopératif	9

3. Sociologie différentielle du groupement coopératif	18
30. Microsociologie du groupement coopératif	18
31. Macrosociologie du groupement coopératif	20
4. Sociologie en profondeur du groupement coopératif	20
40. Polier écologico-morphologique	21
41. Organisations sociales ou "appareils organisés"	21
42. Réglementations sociales ou "contrôles sociaux"	21
43. Oeuvres culturelles	22
44. Conduites collectives plus ou moins régulières	22
45. Statuts et rôles sociaux	22
46. Conduites effervescentes, novatrices et créatrices	22
47. Mentalités collectives et personnalités de base	23
8. L'idéal, les réglementations, les conduites des coopératives et la société globale suédoise	24
I. Délimitation du sujet	24
II. Esquisse de la structure de la société globale suédoise dans la seconde moitié du 19e siècle	24
1. Remarques préliminaires	24
2. La société globale suédoise de la seconde moitié du 19e siècle	25
20. Hiérarchie des groupements	26
21. Combinaison des formes de sociabilité	28
22. Accentuation de certains paliers en profondeur	30
23. Echelle des modes de division du travail et des modes d'accumulation	38
24. Hiérarchie des contrôles sociaux	39

III

25. Hiérarchie des oeuvres culturelles	41
26. Echelle des temporalités	42
27. Formule du déterminisme sociologique global	43
III. L'idéal coopératif et la société globale suédoise du 19 ^e siècle	44
1. Remarques préliminaires	44
2. La pensée coopérative en général	44
20. Eléments essentiels de la pensée des précurseurs de la coopération moderne	45
21. Le contenu psychosociologique de la pensée de Rachdale	46
3. Ebauches de la pensée coopérative dans la société globale suédoise	49
30. Idées et valeurs coopératives venant de sociétés globales étrangères	49
300. Idées et valeurs coopératives françaises	49
301. Idées et valeurs coopératives anglaises	51
302. Idées et valeurs coopératives allemandes	51
303. Idées et valeurs coopératives belges	53
31. Idées et valeurs coopératives suédoises	54
310. Ebauches des idées et valeurs coopératives dans la littérature suédoise	54
311. Pensée coopérative des promoteurs suédois	55
3110. Trois étapes de la pensée coopérative suédoise	55
31100. La pensée précoopérative	56
31101. La pensée coopérative avant la disposition des associations ouvrières	56
31102. Les propagandistes coopératifs proprement dits	59

IV

3111. Quelques traits distinctifs de la pensée coopérative suédoise	60
312. Pensée coopérative et groupements ouvriers	61
IV. Les réglementations coopératives et la société globale suédoise du 19 ^e siècle	64
1. Remarques préliminaires	64
2. Réglementations externes	65
20. Réglementations sociales découlant du droit	65
21. Réglementations sociales découlant de la religion et de la morale	67
22. Réglementations sociales découlant de l'éducation	68
3. Réglementations internes	69
V. Les conduites coopératives et la société globale suédoise du 19 ^e siècle	71
1. Remarques préliminaires	71
2. Principales étapes des conduites coopératives	71
20. Conduites coopératives de la période des associations ouvrières	71
21. Conduites des coopératives du type smithien	75
22. Conduites coopératives sous l'influence du socialisme politique et économique	76
23. Conduites coopératives de la fin du 19 ^e siècle	77
VI. Changements intervenus dans la structure de la société globale suédoise depuis le début du 20 ^e siècle	78
1. Remarques préliminaires	78

2. Apagée de la société démocratico-libérale en Suède au 20e siècle	79
20. Hiérarchie des groupements	79
21. Combinaison des formes de sociabilité	82
22. Accentuation de certains piliers en profondeur	83
23. Echelle des modes de division du travail et des modes d'accumulation	88
24. Hiérarchie des contrôles sociaux	89
25. Hiérarchie des œuvres culturelles	90
26. Echelle des temporalités	90
27. Formule du déterminisme sociologique global	91
3. Esquisse d'une structure basée sur les principes de la planification d'un collectivisme pluraliste	91
30. Remarques préliminaires	91
31. Eléments caractéristiques de la planification d'un collectivisme pluraliste	92
32. La société globale suédoise "organisationnelle" et la planification d'un collectivisme pluraliste	93
VII. L'idéal coopératif et la société globale suédoise du 20e siècle	98
1. Remarques préliminaires	98
2. La neutralité coopérative	98
3. Activité des coopératives basée sur la distribution au sur la production	100
4. Attitude des coopératives face à l'ordre économique	101
5. Attitude des coopératives face aux interventions de l'Etat dans la vie des organisations sociales	102
6. Dérogations aux principes rochdoliens	102
7. L'idéal coopératif proprement dit dans la société suédoise	103

8. L'idéal coopératif et les différentes formes de coopératives	104
VIII. Les réglementations coopératives et la société globale suédoise au 20e siècle	108
1. Remarques préliminaires	108
2. Réglementations externes	108
20. Réglementations sociales découlent du droit	108
200. Le droit coopératif proprement dit	108
201. Le droit fiscal	113
202. Autres prescriptions légales	114
21. Contrôles sociaux découlent de la morale, de la religion et de l'éducation	115
3. Réglementations internes	116
30. Idées et valeurs	117
31. Statuts et organigrammes	117
310. Statuts de la "Kooperativo förbundet"	117
311. Statuts des coopératives de consommation affiliées à la "Kooperativo förbundet"	121
32. Autres réglementations internes	123
IX. Les conduites coopératives et la société globale suédoise du 20e siècle	124
1. Remarques préliminaires	124
2. Conduites "internes" ou organisationnelles	124
20. Quelques aspects structurels des coopératives de consommation jusqu'en 1950	124
21. Quelques aspects structurels des coopératives de consommation dès 1950	126
22. La rationalisation de l'appareil économique	130

220. Concentration des unités de vente	130
221. Concentration des entrepôts	131
222. Autres mesures de rationalisation de l'appareil économique	132
23. Quelques moyens d'assurer des conduites organisationnelles uniformes	133
230. Statuts modèles	133
231. Révision des conduites des groupements coopératifs	133
232. "Svenska hushållsföreningen" (SHF)	133
233. Planification de la politique d'investissements	134
234. Formation professionnelle et éducation générale des employés	135
3. Conduites "externes" et leurs incidences sur la société globale suédoise	136
30. Défense des intérêts de tous les consommateurs	136
31. Lutte pour une saine concurrence	136
310. Lutte contre les monopoles	137
311. Création d'un appareil économique de production	138
312. Nouvelles activités économiques des coopératives de consommation	140
313. Concurrence et politique de prix	141
32. Introduction de nouvelles formes de distribution	142
33. Les coopératives en tant que groupes de pression	145
34. Éducation et propagande	146
340. Bibliothèque et maison d'édition	147
341. Cours par correspondance et cours du soir	147
342. Information coopérative s'adressant aux femmes	147
343. Films et journaux des coopératives	148
344. Déportements de l'information	149
345. Formation coopérative dans les pays en voie de développement	149

VIII

346. Propagande coopérative sous la forme de "public relations"	149
--	-----

C. Quelques conclusions à tirer de l'étude de l'idéal, des réglemen- tations et des conduites des coopératives	151
---	-----

Bibliographie

Annexe

A. Essai d'une explication de la sociologie pluraliste

et son application au groupement coopératif

1. La sociologie pluraliste - domaine, méthode et objet.

1. La réalité sociale comme domaine de la sociologie.

La sociologie est une science qui étudie la réalité sociale. Etant donné que la réalité sociale n'est pas seulement explorée par la sociologie, mais également par des sciences sociales particulières, "on ne peut définir sa spécificité, sans préciser à la fois son domaine et sa méthode, qui se trouvent d'ailleurs dans des rapports dialectiques et dont les interpénétrations font naître son objet".¹

Examinons d'abord brièvement ce domaine de la sociologie. S'il y a d'autres sciences qui étudient la réalité sociale, il faut se demander dans quelle mesure ce domaine se distingue de celui des autres sciences. On peut dire qu'il ne s'agit pas d'un phénomène isolé, mais de la réalité sociale prise à tous les degrés de son échelle et sous tous ses aspects. Cette réalité sociale étudiée par la sociologie se présente alors "comme disposée en paliers, en niveaux, en plans étagés, en couches de plus en plus profondes. Ces paliers, ces étagements, s'interpénètrent et s'imprègnent mutuellement. Cependant, ils ne cessent d'entrer en conflit: leurs rapports sont tendus, antinomiques, dialectiques".²

2. La méthode de la sociologie pluraliste.

20. Nécessité d'une méthode sociologique spéciale.

La complexité de la réalité sociale exige une méthode spéciale et adéquate. Faute d'un tel appareil conceptuel, la sociologie en est longtemps restée au stade idéologique. L'absence d'un cadre opératoire fit que la sociologie insista sur ce que Gurvitch appelle les faux problèmes de la sociologie: soit s'attarder sur un facteur prédominant ou sur le prétendu conflit entre individu et

1) Gurvitch, Georges: "La vocation actuelle de la sociologie", Tome premier, PUF, Paris 1963, p.7

2) Gurvitch, Georges: Vocation, t.1, op. cit., p.66

société, soit faire de la philosophie au lieu de la sociologie. En France, ce fut d'abord Durkheim qui renouela la sociologie tout en exigeant dans "Les règles de la méthode sociologique" de "traiter les faits sociaux comme des choses".¹

Mais un cadre opératoire suffisamment complet pour saisir les phénomènes sociaux totaux ne nous fut fourni que par Georges Gurvitch, le fondateur de la sociologie pluraliste, que Monsieur Maurice Erard, professeur de sociologie à l'Université de Neuchâtel, a systématisée et rendue plus opératoire dans ses cours et publications. Voyons quels sont les points de repère de cet ensemble guidant l'investigation concrète.

21. Sociologie différentielle et sociologie en profondeur.

210. Le fait social dans la structure sociologique.

L'approche de la réalité sociale se fait sur deux plans: le plan horizontal et le plan vertical.

Sur le plan horizontal, on envisage les unités collectives réelles, les cadres sociaux comme la société globale, les classes sociales et les groupements. A côté de ces unités structurées, ou du moins structurables, on a affaire aux phénomènes structurels, tels que les formes de sociabilité: les Nœuds avec leurs différents degrés d'intensité en Masses, en Communautés et en Communions, plus ou moins actives ou passives et les Rapports avec autrui, c'est-à-dire les rapports de rapprochement, d'éloignement ou mixtes, aussi plus ou moins actifs ou passifs. Une telle distinction s'impose, car l'on constate une variabilité des phénomènes selon l'intégration dans tel ou tel cadre, selon les différentes formes de sociabilité que l'on observe. C'est la sociologie différentielle qui examine ces cadres.

211. Le fait social dans la structure sociale.

Sur le plan vertical, on observe différents paliers en profondeur. Certes, on ne peut pas dire que la réalité sociale est composée d'un nombre défini de couches; mais leur nombre est fonction de leur utilité dans la recherche sociologique empirique. Il est pratiquement impossible d'examiner tous les paliers lors des recherches, à cause de la complexité et de l'envergure du travail à entreprendre. On examinera plutôt certains paliers - selon le but de l'investigation - tout en se rappelant leur interdépendance. Nous distinguons préalablement huit paliers suivant en cela M. Erard:

- palier écologico-morphologique,
- organisations sociales ou appareils organisés,
- réglementations sociales ou contrôles sociaux,
- œuvres culturelles,
- conduites collectives plus ou moins régulières,
- statuts et rôles sociaux,

¹) Durkheim, Emile: "Les règles de la méthode sociologique", 11e édition, PUF, Paris 1950, p.15

- conduites collectives effervescentes, novatrices et créatrices,
- mentalités collectives et personnalités de base.

212. Analyse et explication en sociologie.

Le sociologue ne se contente pas d'analyser un phénomène social en examinant uniquement les différents paliers et les cadres qui l'entourent.

Pour faciliter ses recherches, il suit une méthode typologique. "La description et l'explication d'une réalité constamment en mouvement n'est rien si elle ne doit pas finalement aboutir à l'édification de modèles destinés à guider et à faciliter les recherches futures, comme à diriger notre conduite".¹

Ces types de sociétés globales, de classes sociales, de groupements particuliers et de formes de sociabilité ne peuvent être édifiés que sur la base d'une étude des types de structures.

Ainsi, Gurwitsch, en passant par l'étude de la structure sociale, nous fournit une typologie des sociétés globales. Bien entendu, le problème est plus difficile qu'il n'y paraît à première vue, car la structure est un équilibre entre les hiérarchies spécifiques de tous les paliers en profondeur et de tous les cadres sociaux, toujours en train de se renouveler. Mais l'explication nécessite des hypothèses de travail sous forme de définitions et de classifications typologiques "qui ne peuvent être que préliminaires au début de la recherche, mais capables de l'orienter néanmoins, et qui se préciseront et s'enrichiront en typologies et classifications toujours plus significatives au fur et à mesure de l'avancement de la science".² Une définition typologique, si elle est bien faite, évitera toutes les notions fausses et créées d'avance.

En outre, la méthode sociologique est une méthode dialectique. "Les rapports dialectiques permettent une première saisie des relations existant entre les phénomènes".³ Le terme dialectique utilisé en sociologie pluraliste se définit par ses trois aspects: premièrement en tant que mouvement réel, c'est-à-dire la voie prise par les totalités humaines, deuxièmement en tant que méthode, c'est-à-dire la manière de connaître ces mouvements des totalités humaines et troisièmement en tant que rapport dialectique entre l'objet de la science, la méthode utilisée et l'être réel. La méthode sociologique dialectique ne se contente pas de mettre en relief les antinomies dans la réalité sociale, mais encore tous les mouvements dialectiques. De là, l'hyper-empirisme dialectique avec ses multiples procédés opératoires, à savoir ceux de simultanéité, de complémentarité, de rivalité, d'antinomie et à un degré supérieur ceux d'ambiguïté,

1) Erard, Maurice: "Sociologie et Psychologie", Revue Suisse de Psychologie, Vol. XXI, No. 1, Berne 1962, p.43

2) Erard, Maurice: "Esquisse d'une sociologie des classes sociales en Suisse", Cahiers internationaux de Sociologie, Extrait du No. 39, PUF, Paris 1965, p.5

3) Erard, Maurice: "Compréhension et explication en sociologie", Les cahiers de sociologie, No. 1, Rabat 1965, p.15

de réciprocité de perspectives, d'implication mutuelle et de polarisation.¹ La dialectique en sociologie pluraliste - soulignons-le - n'est jamais explicative, mais reste une méthode de description. Cependant, en tant que méthode descriptive, elle nous apporte plus que la pure méthode de description empirique.

Le sociologue prend également en considération certains facteurs aptes à lui aider à franchir la frontière entre analyse et explication. Premièrement, c'est la manière dont les temps sociaux affectent les structures et les éléments structurels en influençant le rythme de changement des faits sociaux. On peut distinguer, avec Gurvitch, huit formes de temporalités:

- temps de longue durée,
- temps surprise,
- temps de battements irréguliers,
- temps cyclique,
- temps en retard sur lui-même,
- temps d'alternance entre avance et retard,
- temps en avance sur lui-même,
- temps explosif.²

Deuxièmement, la sociologie se veut explicative en ce sens qu'elle présuppose la possibilité d'intégrer les faits qu'elle étudie dans un cadre. Or, "le déterminisme est l'intégration des faits particuliers dans l'un des multiples cadres ou univers réels (vécus, connus, construits) qui restent toujours contingents; il situe ces faits, c'est-à-dire qu'il les explique en fonction de la compréhension du cadre. Cette intégration présuppose, en effet, la compréhension de la cohésion relative du cadre contingent en question".³

L'explication déterministe doit cependant rester suffisamment souple; car la liberté humaine en tant que force rectificatrice peut toujours modifier les structures.

3. L'objet de la sociologie pluraliste - le phénomène social total.

Les quelques remarques que nous venons de faire au sujet de la dialectique nous amènent à l'objet de la sociologie pluraliste. Nous avons distingué jusqu'ici domaine et objet de la sociologie. Par domaine, nous entendons le champ des recherches sociologiques en général, la réalité sociale. Ce domaine et la méthode, dont nous avons brièvement parlé, se trouvent eux-mêmes en rapports dialectiques. Les

1) Cf Erard, Maurice: Compréhension et explication en sociologie, op. cit., p. 15 - 16

2) Cf Gurvitch, Georges: "La vocation actuelle de la sociologie". Tome second, 2e édition, PUF, Paris 1962, p.326

3) Gurvitch, Georges: "Traité de sociologie", Tome premier, PUF, Paris 1958, p. 237

interpénétrations de ces deux aspects de la dialectique mettent en relief les phénomènes sociaux qui font l'objet de la sociologie. Donc, comme nous le dit Gurvitch, "la sociologie est une science qui étudie les phénomènes sociaux totaux dans l'ensemble de leurs aspects et de leurs mouvements, en les captant dans les types dialectisés microsociaux, groupaux et globaux, en train de se faire et de se défaire".¹

II. Application de la méthode sociologique au groupement coopératif.

1. Le groupement particulier

Avant d'aborder le groupement coopératif, ajoutons encore quelques mots sur le concept du groupement social et sur les caractères spécifiques d'un groupement particulier.

10. Le concept du groupement social.

Dans le cadre de cet exposé, nous reprendrions d'abord la définition du concept de "groupement social" due à M. Erard: "Le groupement est un cadre social abstrait-concret, fortement différencié et structurable". Cette définition montre tout de suite que le groupe social relève de la macrosociologie. Selon qu'ils sont temporairement ou durablement assemblés - cela dépend du degré de structuration - les groupements apparaissent plus ou moins abstraits ou concrets, ils ont des contours plus ou moins définis. Ils sont fortement différenciés selon l'œuvre commune à accomplir. Ils sont structurables, mais pas nécessairement structurés. Il y a dans tout groupe social une tendance à la réalisation d'une certaine cohésion entre les formes de sociabilité et une tendance à un équilibre plus ou moins stable entre les divers pouvoirs hiérarchisés qui l'actualisent en son sein, en vue de faire prévaloir son unité. Cette cohésion au sein d'un groupement social, ainsi que l'équilibre structurel, peut se confirmer grâce à la prépondérance d'un Nous unifiant.

En outre, un groupe organisé est toujours structuré, mais un groupe structuré n'est pas forcément organisé; car une structure peut reposer sur un certain nombre de conduites, d'œuvres ou de valeurs culturelles à réaliser, d'idées collectives, sans qu'il ait besoin d'un appareil organisé.

Remarquons finalement que les groupements varient avec la société globale dans laquelle ils sont intégrés. Cette variation des groupements sociaux selon le cadre de la société globale n'empêche pourtant pas l'utilisation d'une typologie pour peu qu'elle soit suffisamment différenciée.

1) Gurvitch, Georges: "Dialectique et sociologie", Flammarion, Paris 1962, p. 11

11. Les caractères spécifiques d'un groupement particulier (typologie générale)

Avant de proposer une définition typologique du groupement coopératif en général et du groupement coopératif de consommation en particulier, il nous semble utile d'attirer l'attention du lecteur sur les critères d'une typologie générale des groupements sociaux; car celle-ci nous permettra de mieux mettre en relief les caractères spécifiques des coopératives en tant que cadre social. A la suite de M. Erard, nous distinguons les 19 critères suivants:¹

1. Origine,
2. Durée virtuelle,
3. Degré de généralité sociologique,
4. Membres,
5. Mode d'accès,
6. Forme d'adhésion,
7. Dynamisme externe,
8. Dynamisme interne,
9. Degré de sociabilité périphérique,
10. Nature des contacts personnels,
11. Contenu,
12. Degré de structuration et d'organisation,
13. Degré d'unité,
14. Principe de direction,
15. Principe de liaisons internes,
16. Mode de contrainte,
17. Orientation extérieure,
18. Degré de compatibilité avec les autres groupements,
19. Degré de participation à la société globale.²

1) Cf Erard, Maurice: "Introduction à une sociologie pluraliste des partis politiques", Extrait de: Travaux sociologiques I, Verlag Hans Huber, Berne / Stuttgart, p. 8 - 10

2) Nous citons intégralement ci-après la typologie des groupements de M. Erard, empruntée aux pages mentionnées ci-dessus:

1. Origine (ou fondement de formation): a) groupements de fait; b) groupements volontaires; c) groupements imposés.
2. Durée virtuelle: a) groupements temporaires; b) groupements durables; c) groupements permanents.
3. Degré de généralité sociologique: a) groupements propres à une seule variété d'un type de société globale; b) groupements propres à un seul type de société globale; c) groupements propres à plusieurs types de sociétés globales.

4. Membres: o) groupements "directs" (membres individuels); b) groupements "indirects" (membres collectifs); c) groupements "mixtes" (membres individuels et collectifs à tous les niveaux d'organisation ou à certains d'entre eux).
5. Mode d'accès: o) groupements ouverts; b) groupements à affiliation dérivée; c) groupements à accès conditionnel large; d) groupements à accès conditionnel restrictif; e) groupements à large cooptation; f) groupements clos.
6. Forme d'adhésion: o) groupements à adhésion tacite ou orale; b) groupements à adhésion écrite; c) groupements à adhésion procédurière; d) groupements à adhésion rituelle.
7. Dynamisme externe: o) groupements freinant le recrutement; b) groupements à faible effort de recrutement; c) groupements à effort de recrutement modéré; d) groupements à grand effort de recrutement.
8. Dynamisme interne: o) groupements à renouvellement lent (adhérents stables); b) groupements à renouvellement régulier; c) groupements à renouvellement accéléré (adhérents instables).
9. Degré de sociabilité périphérique: a) groupements à très faible sociabilité périphérique; b) groupements à faible sociabilité périphérique; c) groupements à sociabilité périphérique moyenne; d) groupements à forte sociabilité périphérique; e) groupements à très forte sociabilité périphérique.
10. Nature des contacts personnels: a) groupements à distance; b) groupements à contacts artificiels; c) groupements rassemblés occasionnellement; d) groupements rassemblés périodiquement; e) groupements réunis durablement; f) groupements réunis en permanence.
11. Contenu: o) groupements uni-fonctionnels; b) groupements multi-fonctionnels; c) groupements supra-fonctionnels.
12. Degré de structuration et d'organisation: a) groupements peu structurés; b) groupements assez structurés, mais inorganisés; c) groupements faiblement organisés; d) groupements moyennement organisés; e) groupements fortement organisés.
13. Degré d'unité: o) groupements unitaires centralisés; b) groupements unitaires décentralisés; c) groupements fédéralistes; d) groupements confédéralistes.
14. Principe de direction: a) groupements à prédominance de laisser-faire individualiste; b) groupements à faible autorégulation; c) groupements à gestion démocratique pure; d) groupements à démocratie majoritaire; e) groupements à direction paternaliste; f) groupements à direction oligarchique; g) groupements à domination autocratique.
15. Principe de liaisons internes: a) groupements à liaisons verticales; b) groupements à liaisons horizontales; c) groupements à liaisons pluri-directionnelles.

Il est évident que le nombre de critères à choisir est une question essentiellement pragmatique et que seuls les besoins d'une recherche à effectuer peuvent nous indiquer si cette classification est suffisante ou doit être poussée encore plus loin.

2. Le groupement coopératif - phénomène social total.

Nous essayerons de montrer par la suite comment les règles de la méthode de la sociologie pluraliste peuvent être appliquées au groupement coopératif.

20. Complexité du sujet.

Il sera bon de préciser d'abord le terme groupement coopératif, c'est-à-dire d'en donner une définition opératoire préliminaire: le groupement coopératif est l'ensemble de personnes qui forment une association ou société coopérative, souvent dans un but économique. Pour le réaliser, ces personnes ont à leur disposition des moyens matériels, généralement des capitaux, comme base de leur entreprise. Si l'on parle, dans la langue courante, d'une société coopérative ou simplement d'une coopérative, on pense surtout à ce genre d'entreprise. Ainsi on est tenté, selon le langage courant, de qualifier de coopérative le magasin d'une société coopérative de consommation - alors son entreprise. On voit tout de suite qu'un examen sociologique des coopératives devra distinguer entre les personnes qui

Suite de la note 2, pages 6 et 7

16. Mode de contrainte: a) groupements à contrainte conditionnelle; b) groupements à contrainte inconditionnelle.
17. Orientation extérieure: a) groupements de division (à orientation combative); b) groupements à compétition sélective; c) groupements d'union (à orientation conciliatrice).
18. Degré de compatibilité avec les autres groupements: a) groupements exclusifs; b) groupements compatibles avec des groupements d'espèce différente seulement (outrement dit incompatibles entre eux); c) groupements partiellement compatibles entre eux; d) groupements entièrement compatibles entre eux.
19. Degré de participation à la société globale: a) groupements exclus de la société globale (c'est-à-dire en dehors de la hiérarchie reconnue des groupements fonctionnels); b) groupements déchus de la société globale; c) groupements proprement marginaux; d) groupements en lutte contre la société globale; e) groupements réticents à l'égard de la société globale; f) groupements simplement ouverts à l'action de la société globale; g) groupements concourant avec réserve à l'action de la société globale; h) groupements participant sans réserve à l'action de la société globale.

forment cette association - les membres - et l'entreprise coopérative. Certes, l'association des membres - le groupement coopératif - et l'entreprise coopérative comme moyen de réaliser les idées et valeurs du groupement sont dialectiquement liées. Mais les points de repère d'un examen sociologique seront différents selon que l'on part de l'étude de l'entreprise coopérative ou de l'étude du groupement coopératif. Dans le premier cas, on fera de la sociologie d'entreprise et l'on recherchera les caractères distinctifs de l'entreprise coopérative dont les sources se trouvent en grande partie dans le groupement coopératif. Dans le deuxième cas, on partira du groupement coopératif et l'on considérera l'entreprise comme réalisation matérielle des idées et valeurs du groupement coopératif, par exemple.

Nous préférons partir de l'examen du groupement coopératif; car par là, nous verrons plus clairement la spécificité du phénomène social total coopératif et même celle de l'entreprise coopérative.

21. Définition typologique du groupement coopératif.

Pour classer le groupement coopératif de façon générique, selon le plan de sociologie générale pluraliste de M. Erard, il nous faut considérer ce groupe comme groupement d'affinité fraternelle.¹⁾

Une classification spécifique nous permet de déterminer ce groupe en tant que groupement de mutualité. Sur la base des critères de la typologie générale des groupements que nous avons cités précédemment, nous retenons les caractères suivants pour les groupements de mutualité:

1. Origine: groupements volontaires ou imposés,
2. Durée virtuelle: groupements durables,
3. Degré de généralité sociologique: groupements propres à plusieurs types de sociétés globales. Gardons à l'esprit, cependant, que cette constatation n'est valable que si l'on abandonne l'idée que chaque coopérative doit se rallier à une idéologie déterminée, celle de Rochdale en particulier.
4. Membres: groupements à membres individuels ou groupements à membres collectifs ou groupements mixtes,
5. Mode d'accès: en général groupements ouverts ou à accès conditionnel large,
6. Forme d'adhésion: groupements à adhésion écrite,
7. Dynamisme externe: groupements à effort de recrutement modéré ou groupements à grand effort de recrutement,
8. Dynamisme interne: groupements à renouvellement régulier,
9. Degré de sociabilité périphérique: groupements à forte sociabilité périphérique,
10. Nature des contacts personnels: groupements à contacts personnels faibles (groupes à distance ou à contacts artificiels) ou rassemblés périodiquement,
11. Contenu: groupements multi-fonctionnels d'intention plus souvent que de fait;

1) Voir dans l'annexe: "Plan de sociologie générale pluraliste" de Maurice Erard

ils ne visent pas seulement à fournir des prestations déterminées, mais aussi à transformer l'homme et la société,

12. Degré de structuration et d'organisation: groupements fortement organisés,
13. Degré d'unité: groupements fédéralistes,
14. Principe de direction: groupements à démocratie majoritaire; en fait, les modes de direction paternaliste ou oligarchique se rencontrent surtout dans les groupements importants,
15. Principes de liaisons internes: groupements de liaisons pluri-directionnelles,
16. Mode de contrainte: groupements à contrainte conditionnelle,
17. Orientation extérieure: groupements d'union ou à compétition sélective dépendant des rapports entre ces groupements et les autres cadres de la société globale,
18. Degré de compatibilité avec les autres groupements: ordinairement groupements entièrement compatibles entre eux,
19. Degré de participation à la société globale: plusieurs modes de participation sont concevables; cependant, tous se caractérisent par une ouverture plus ou moins large à l'action de la société globale.

En récapitulant les critères énumérés, nous pouvons caractériser les groupements de mutualité de la façon suivante: ils sont des groupements d'affinité fraternelle, d'origine volontaire ou imposée (1), durables (2), de généralité sociologique variable (3), à membres le plus souvent individuels ou collectifs (4); ils sont ordinairement des groupements ouverts ou à accès conditionnel large (5), pratiquant des formes d'adhésion écrite (6); leur effort de recrutement est modéré, voire grand (7) et ils se renouvellent d'une manière régulière (8); leur sociabilité périphérique est forte (9) et ils se rassemblent périodiquement (10); ils sont en principe des groupements multi-fonctionnels, mais pratiquement souvent uni-fonctionnels (11); ils sont fortement organisés (12), fédéralistes (13), à démocratie majoritaire en principe (14), avec des liaisons pluri-directionnelles (15); ce sont des groupements à contrainte conditionnelle (16), groupes d'union dans beaucoup de sociétés globales à l'heure actuelle (17); ordinairement, ils sont compatibles entre eux (18) et participent de nos jours, souvent sans réserve, à l'action de la société globale (19).

La définition typologique générale des groupements de mutualité nous conduit à établir une définition typologique du groupement coopératif qui est une espèce du genre de groupements de mutualité. Nous ne reprenons de la typologie précédente que les critères non univoques pour l'établissement de cette typologie afin d'éviter toute répétition inutile, mais nous y ajoutons quelques uns propres à la coopérative. C'est dans cette optique que nous retenons les caractères suivants:¹

1) Voici les différents degrés des 21 critères choisis:

1. Origine: a) groupements de fait; b) groupements volontaires; c) groupements imposés.

Suite de la note 1 de la page précédente:

2. Mode d'accès: a) groupements ouverts; b) groupements à affiliation dérivée; c) groupements à accès conditionnel large; d) groupements à accès conditionnel restrictif; e) groupements à large cooptation; f) groupements clos.
3. Membres: a) groupements primaires; b) groupements secondaires; c) groupements mixtes.
4. Dynamisme externe: a) groupements freinant le recrutement; b) groupements à faible effort de recrutement; c) groupements à effort de recrutement modéré; d) groupements à grand effort de recrutement.
5. Nature des contacts personnels: a) groupements à distance; b) groupements à contacts artificiels; c) groupements rassemblés occasionnellement; d) groupements rassemblés périodiquement; e) groupements réunis durablement; f) groupements réunis en permanence.
6. Contenu: a) groupements uni-fonctionnels; b) groupements multi-fonctionnels; c) groupements supra-fonctionnels.
7. Orientation extérieure: a) groupements de division; b) groupements à compétition sélective; c) groupements d'union.
8. Degré de compatibilité avec les autres groupements: a) groupements exclusifs; b) groupements compatibles avec des groupements d'espèce différente seulement; c) groupements partiellement compatibles entre eux; d) groupements entièrement compatibles entre eux.
9. Degré de participation à la société globale: a) groupements exclus de la société globale; b) groupements déchus de la société globale; c) groupements proprement marginaux; d) groupements en lutte contre la société globale; e) groupements réticents à l'égard de la société globale; f) groupements simplement ouverts à l'action de la société globale; g) groupements concourant avec réserve à l'action de la société globale; h) groupements participant sans réserve à l'action de la société globale.
10. Envergure relative intrinsèque (nombre d'adhérents): a) groupements à faibles effectifs; b) groupements à effectifs assez faibles; c) groupements à effectifs moyens; d) groupements à effectifs assez forts; e) groupements à forts effectifs.
11. Sociabilité internationale: a) groupements sans homologues internationaux; b) groupements nominalelement internationaux; c) groupements à sociabilité internationale idéologique; d) groupements à sociabilité internationale organique; e) groupements proprement internationaux.
12. Expression de classes ou de catégories sociales: a) groupements ouvriers; b) groupements paysans; c) groupements de classes moyennes salariées; d) groupements de classes moyennes indépendantes; e) groupements bourgeois; f) groupements aristocratiques.
13. Manifestation d'appartenance religieuse: a) groupements laïcs; b) groupements confessionnellement neutres; c) groupements confessionnels.

1. Origine: Dans la plupart des sociétés globales, celles dites libres en particulier, et également selon les idées et valeurs coopératives classiques, les groupements coopératifs sont des groupes d'origine volontaire. En revanche, un grand nombre de pays socialistes et communistes se servent des groupements coopératifs en tant que moyen de socialisation. La collectivisation sous forme de la coopération a fait de ces groupements coopératifs des groupes imposés.
 2. Mode d'accès: Plusieurs modes d'accès sont concevables; en principe, les groupements coopératifs sont des groupements ouverts. L'accomplissement de leurs tâches peut cependant leur imposer une politique d'accès conditionnel large ou même restrictif.
 3. Membres: Les coopératives peuvent être des groupements primaires (à membres individuels exclusivement), secondaires (à membres groupaux) ou même des groupes mixtes.
 4. Dynamisme externe: Tous les modes de recrutement sont possibles selon le but des groupements coopératifs.
-

Suite de la note 1 des pages 10 et 11:

14. Manifestation d'appartenance politique: a) groupements non-politiques; b) groupements politiquement neutres; c) groupements politiquement engagés.
15. Orientation idéologique: a) groupements d'extrême-gauche; b) groupements de gauche; c) groupements modérés; d) groupements de droite; e) groupements d'extrême-droite.
16. Mode d'intégration des membres: a) groupements à intégration indirecte des membres; b) groupements à intégration directe des membres.
17. Buts communautaires: a) groupements à buts financiers; b) groupements à buts économiques; c) groupements à buts idéaux; d) groupements à buts mixtes.
18. Lieu d'implantation: a) groupements exerçant leur activité à la campagne; b) groupements exerçant leur activité en ville; c) groupements exerçant leur activité à la campagne et en ville simultanément.
19. Appartenance à une branche économique: a) groupements artisanaux; b) groupements industriels; c) groupements agricoles; d) groupements de la branche commerce, banque et assurance; e) groupements d'hôtellerie; f) groupements des transports et communications; g) autres branches.
20. Formes de capitaux: a) groupements à capitaux propres; b) groupements à capitaux étrangers; c) groupements à capitaux mixtes.
21. Relation entre capitaux et membres: a) groupements de personnes; b) groupements de capitaux.

5. Nature des contacts personnels: Les membres des coopératives se rassemblent en principe périodiquement, mais pour la plupart des sociétaires, il n'y a que contacts artificiels (publications et services coopératifs).
6. Contenu: Malgré leurs buts multiples, idéaux autant que matériels, ceux-ci l'emportent pourtant souvent dans l'esprit des membres comme des dirigeants.
7. Orientation extérieure: Les groupements coopératifs peuvent être soit des groupes de division, soit des groupes à compétition sélective, soit des groupes d'union. Si les coopératives étaient au 19^e siècle plutôt des groupements de division, il faut les considérer de nos jours comme groupes à compétition sélective, voire à orientation conciliatrice.
8. Degré de compatibilité avec les autres groupements: Si nous considérons en principe les coopératives comme groupes entièrement compatibles entre eux, nous devons faire une réserve pour certains groupements appartenant à la même forme de coopératives et poursuivant le même but. Ceci est particulièrement vrai pour les coopératives de production.
9. Degré de participation à la société globale: En principe, les groupements coopératifs participent de nos jours à l'action de la société globale, mais certes pas toujours sans réserve. Souvenons-nous que les groupements coopératifs au 19^e siècle étaient en lutte contre la société globale. Ils se sont ouverts à son action dans la mesure où la société a transformé ses structures. Cependant, leurs efforts en vue d'affirmer à leurs membres des marchandises au services à des prix avantageux impliquent déjà une réserve envers certains cadres de la société globale. Ce n'est que dans les pays où les coopératives sont des groupements imposés que l'on peut les voir concourir avec ou sans réserve à l'action de la société globale, pour autant que celle-ci ne les exploite pas.
10. Envergure relative intrinsèque: Tous les degrés sont possibles suivant l'étendue du groupe, de localité qui l'enserme et le degré de concurrence entre groupements tendant aux mêmes fonctions. Le nombre des coopérateurs s'accroît pourtant de nos jours constamment.
11. Sociabilité internationale: Les coopératives sont souvent des groupements à sociabilité internationale idéologique, en partie même à sociabilité internationale organique. En effet, la plupart des coopératives sont liées idéologiquement par certains principes déterminant leurs conduites. L'idéologie coopérative les a amenées à se regrouper en des groupements internationaux, l'Alliance coopérative internationale par exemple.
12. Expression de classes ou de catégories sociales: Certains groupements coopératifs représentent des catégories sociales bien déterminées, comme c'est le cas des coopératives agricoles et artisanales par exemple. La plupart des coopératives ne peuvent cependant pas être rattachées aujourd'hui à une classe ou à une ou quelques strates sociales bien que la bourgeoisie soit toujours réticente à l'égard des coopératives de consommation, par exemple.

13. Manifestation d'appartenance religieuse: En principe, les coopératives sont des groupements laïcs. Cependant, il existe également des coopératives se réclamant d'une appartenance religieuse, des confessions chrétiennes par exemple.
14. Manifestation d'appartenance politique: Ordinairement, les coopératives de nos jours sont des groupements politiquement neutres ou plutôt "non partisans", car les prises de position progressistes ne sont pas rares chez les coopératives traditionnelles. D'autres, comme Migros en Suisse, ne cachent pas leur appartenance politique puisqu'elles ont parfois leur propre parti (Alliance des Indépendants créée par Gottlieb Duttweiler, fondateur et dirigeant de Migros).
15. Orientation idéologique: Généralement, les coopératives sont des groupements modérés, parfois avec une tendance vers la gauche.
16. Mode d'intégration des membres: L'intégration des membres peut être directe ou indirecte. Cependant, les coopératives intégrant indirectement les membres l'ont nettement emporté sur les groupements qui intègrent les membres directement, comme dans les coopératives de production par exemple.
17. Buts communautaires: Tous les modes de buts communautaires sont possibles.
18. Lieu d'implantation: Les coopératives peuvent exercer leurs activités à la campagne, en ville ou dans les deux régions simultanément.
19. Appartenance à une branche économique: Les coopératives peuvent appartenir à toutes les branches économiques.
20. Formes de capitaux: En principe, les coopératives sont des groupements à capitaux propres mis à disposition par les membres exclusivement. Ceci n'exclut cependant pas que les coopératives fassent appel à des fonds étrangers pour financer leurs activités économiques, ni surtout qu'elles pratiquent largement l'autofinancement.
21. Relation entre capitaux et membres: Les coopératives sont des groupements de personnes.

Au vu de ces 21 critères nous proposons de caractériser le groupement coopératif de la façon suivante (définition typologique): le groupement coopératif est une espèce du genre groupements de mutualité, ordinairement volontaire, mais également connu sous la forme de groupe imposé dans certaines sociétés globales (1); en principe, c'est un groupement ouvert (2) et le plus souvent primaire (3) dont le dynamisme externe est conditionné par le but du groupe (4); ses membres se rassemblent en principe périodiquement, mais les contacts sont artificiels avec la plupart des membres (5); son contenu a une tendance à la multi-fonctionnalité mais il dégénère souvent en groupement unifonctionnel à forte prédominance économique (6); selon les structures de la société globale au sein de laquelle le groupement est intégré, il peut pratiquer tous les modes d'orientation extérieure (7); le groupement coopératif est entièrement compatible avec des groupements d'espèces différentes; quant à la compatibilité des

coopératives entre elles, celle-ci peut être restreinte dans la mesure où le but du groupe - consolidation de ses assises financières, lutte contre la concurrence, activité exclusive des membres etc. - l'exige (8); le groupement coopératif se caractérise par une ouverture toujours croissante envers la société globale, allant jusqu'à participer sans réserve à l'action de celle-ci (9); il montre une nette tendance à un accroissement constant, par augmentation du nombre des membres ou fusion de plus petites coopératives (10); il est un groupe à sociabilité internationale idéologique, en partie même à sociabilité internationale organique (11); le groupement coopératif peut représenter des classes ou catégories sociales déterminées - ceci dépend essentiellement de ses objectifs - mais il devient plus multitudiniste dans la mesure même où son idéologie meurt (12) et est en principe un groupement laïc (13); sur le plan politique, il se réclame ordinairement d'une neutralité totale (14) ce qui n'exclut pas toujours une tendance d'orientation idéologique vers la gauche (15); il est un groupe avec intégration directe ou indirecte de ses membres (16); la plupart des coopératives ont un but communautaire économique (17) qui détermine son lieu d'implantation (18); le groupement coopératif se rencontre dans toutes les branches de la vie économique et sociale (19); il est en principe un groupement à capitaux propres (20) ayant le caractère d'un groupement de personnes (21).

Une forme des groupements coopératifs est la coopérative de consommation. Etant donné que nous examinerons essentiellement cette forme coopérative, nous devons encore retenir ses traits distinctifs par rapport au groupement coopératif en général. Comme pour la définition typologique précédente, nous ne reprenons que les critères non univoques tout en y introduisant de nouveaux critères spécifiques aux coopératives de consommation:

1. Mode d'accès,
2. Dynamisme externe,
3. Degré de sociabilité périphérique,
4. Contenu,
5. Envergure relative intrinsèque,
6. Expression de classes ou de catégories sociales,
7. Composition des membres,
8. Mode d'intégration des membres,
9. Buts communautaires,
10. Lieu d'implantation,
11. Appartenance à une branche économique,
12. Formes de capitaux,
13. Orientation vers le marché,
14. Politique de prix.¹

1) Voici les différents degrés des deux nouveaux critères spécifiques aux coopératives de consommation. En ce qui concerne les critères 1 à 12, le lecteur trouvera les degrés dans les pages précédentes.

En prenant en considération les différents degrés des critères que nous venons de citer, nous retenons les suivants spécifiques aux coopératives de consommation:

1. Mode d'accès: Les coopératives de consommation sont des groupements ouverts; toute personne adulte, homme ou femme, peut ordinairement demander son admission, mais cette possibilité est parfois réservée à un seul membre par famille.
2. Dynamisme externe: Elles sont des groupements à grands efforts de recrutement, appuyés par la publicité, les public-relations, des ristournes et primes de fidélité, distribution gratuite de parts sociales (Migros) etc.
3. Degré de sociabilité périphérique: Elles sont des groupements à très forte sociabilité périphérique. En principe, les coopératives de consommation doivent favoriser les intérêts économiques de ses membres. Or, dans la réalité sociale, ces groupements entretiennent des relations économiques avec membres et non-membres. Cette double orientation se justifie par le fait que des relations d'affaires avec des non-membres peuvent contribuer à élargir le cercle des membres d'une part et aider à augmenter la puissance économique du groupe d'autre part.
4. Contenu: Elles sont sans doute les groupements coopératifs qui présentent le plus haut degré de multi-fonctionnalité. En effet, déjà le but de "favoriser au maximum les intérêts de ses membres" n'est qu'un terme qui résume le pluralisme des objectifs. Si l'on pense encore au rôle des coopératives de consommation en leur qualité de défenseur des intérêts de tous les consommateurs ou à leurs aspirations à modifier les circuits de la distribution, sinon même les structures de la société globale, leur multi-fonctionnalité apparaît clairement.
5. Envergure relative intrinsèque: Les coopératives de consommation ont très souvent de forts effectifs, surtout dans les villes, au point que leur fonctionnement démocratique s'en trouve souvent menacé.
6. Expression de classes ou de catégories sociales: De nos jours, les coopératives de consommation ne représentent plus des classes ou catégories sociales isolées et déterminées. Sous la contrainte de la concurrence, cette forme des coopératives adopte de plus en plus des conduites économiques déterminées par des exigences de rentabilité et d'efficacité, et ne se distingue bientôt plus des autres entreprises de distribution, sinon même par des innovations plus hardies, ce qui n'a pas manqué d'attirer à elle toutes les couches sociales.

Suite de la note 1 de la page précédente:

13. Orientation vers le marché: a) groupements orientés vers le marché d'achat; b) groupements orientés vers le marché de vente; c) groupements exerçant une production autonome; d) groupements orientés simultanément vers différents côtés du marché.
14. Politique de prix: a) groupements pratiquant des prix du marché; b) groupements pratiquant des prix en dessous du prix du jour; c) groupements pratiquant une politique basée sur le prix de revient.

7. Composition des membres: Ordinairement, les coopératives de consommation sont des groupements primaires. Pour augmenter leur efficacité, elles se regroupent souvent sur le plan régional, voire national, dans une association secondaire du type fédératif.
8. Mode d'intégration des membres: Les membres des coopératives de consommation y sont intégrés indirectement, c'est-à-dire les groupements favorisent leurs intérêts sans que les membres participent personnellement aux activités quotidiennes.
9. Buts communautaires: En principe, le but communautaire des coopératives de consommation est d'ordre économique. Sans vouloir prétendre que leurs buts communautaires prennent souvent un caractère mixte, il faut se rendre compte qu'une telle tendance peut être observée au sein de ce genre de groupements. Cependant, cette tendance diminue dans la mesure où l'économisme réussit à supplanter l'idéologie coopérative traditionnelle.
10. Lieu d'implantation: Pratiquement, l'on trouve le plus souvent des groupements mixtes exerçant leur activité en ville et à la campagne, ou bien à l'aide de camions-magasins.
11. Appartenance à une branche économique: Les coopératives de consommation appartiennent habituellement à la branche commerciale.
12. Formes de capitaux: En principe, les coopératives de consommation sont des groupements à capitaux propres, c'est-à-dire que les membres mettent le capital social à disposition de l'association et ont seuls l'exercice du droit de vote, selon le principe "un homme - une voix". Cependant, leurs investissements et parfois aussi fonds de roulement sont dans une large mesure financés par du capital étranger et, toujours plus fréquemment, par le fonds de réserve (autofinancement), les emprunts et même les banques et assurances coopératives.
13. Orientation vers le marché: Les coopératives de consommation sont orientées vers différents pôles du marché, non seulement la vente et l'achat, mais également très souvent la fabrication coopérative ou non. Dans ce dernier cas, la coopérative entretient bel et bien le salariat que l'idéologie prétendait abolir.
14. Politique de prix: Théoriquement, les coopératives de consommation peuvent pratiquer toutes les formes de politique de prix. Etant donné que la restitution d'une ristourne a pris, au cours du développement des coopératives de consommation, le caractère d'un "droit" pour les membres d'une part, et que l'intensification de la concurrence exige de plus en plus des réserves d'autre part, les coopératives de consommation pratiquent de nos jours ordinairement des prix du marché.

Les caractères retenus nous permettent d'établir enfin la définition typologique suivante des coopératives de consommation: la coopérative de consommation est une forme de groupement coopératif qui est une espèce du genre groupement de mutualité. Ses traits distinctifs par rapport au groupement coopératif en général sont son accès

ouvert (1), son grand effort de recrutement (2) et sa très forte sociabilité périphérique englobant des non-membres (3); la coopérative de consommation se distingue par sa multi-fonctionnalité (4) et montre une nette tendance à étendre ses effectifs (5), représentant toutes les couches sociales de la population (6); ordinairement, la coopérative de consommation est un groupement primaire, mais elle est également connue en tant que groupement secondaire (7); les membres sont intégrés indirectement dans ce groupement (8) qui poursuit, en principe, un but communautaire économique (9); l'activité de la coopérative de consommation peut s'étendre aux régions rurales aussi bien qu'urbaines (10); elle fait partie de la branche économique du commerce (11) et est essentiellement un groupement à capitaux propres où les réserves cependant jouent un plus grand rôle que le capital social (12); la coopérative de consommation peut être orientée simultanément vers tous les pôles du marché, c'est-à-dire l'achat, la vente et la production (13); sa politique de prix est toujours davantage celle de ses concurrents du commerce de détail "privé", c'est-à-dire conforme aux prix du marché (14).

Une telle définition typologique du groupement coopératif et de ses espèces nous donne une notion générale de ce groupement particulier. "Toutefois, la nature de ce groupement variera non seulement en fonction des critères dont nous venons de parler, mais aussi selon les espèces et l'équilibre plus ou moins stable des formes de sociabilité (ou multiples manières d'être lié dans le tout ou par le tout) qu'il actualise en son sein, d'une part, et en fonction du type de la société globale où il se trouve intégré, d'autre part, ..." ¹

Dans une telle étude, le groupement coopératif sera l'objet de recherche de la sociologie différentielle. Le contenu de ses cadres sociaux microsociologiques, différentiels et globaux du groupement coopératif se révèle dans la perspective de la sociologie en profondeur.

3. Sociologie différentielle du groupement coopératif.

La sociologie différentielle nous fait considérer le groupement coopératif sous plusieurs aspects: les aspects microsociologiques et les aspects macrosociologiques. Considérons d'abord les aspects microsociologiques de la sociologie différentielle du groupement coopératif.

30. Microsociologie du groupement coopératif.

Plus haut, nous avons souligné la distinction entre les Nous et les Rapports avec autrui. Celle-ci nous permet de constater qu'à l'intérieur de chaque groupe plusieurs Nous et plusieurs Rapports avec autrui peuvent coexister dialectiquement. Ces formes de sociabilité varient selon le type de la société globale et la structure qui lui est propre. On arrive à ces formes de sociabilité en décomposant chaque unité collective

1) Erord, Maurice: "Eléments d'une sociologie de l'entreprise", Delocheux et Nièstlé, Neuchâtel 1960, p.18

réelle et concrète en ses éléments les plus simples. Donc, il ne suffira pas de considérer le groupement coopératif comme un Nous, ni de n'examiner que la hiérarchie du groupement. Certes, la hiérarchie révèle déjà divers sous-groupes, comme par exemple l'assemblée générale, l'organe d'administration, l'organe de contrôle. Mais à côté de ces éléments plus ou moins structurés - objet de la macrosociologie - il existe des Nous, phénomènes sociaux astructurels, à degrés d'intensité différents. Voici quelques exemples: dans une coopérative de consommation, on peut fort bien imaginer des Nous ou formes de sociabilité par fusion partielle comme le Nous-ouvrier, le Nous-bourgeois, bref les Nous à base de l'origine sociale des membres du groupement. Les Nous à base de la profession et de l'éducation ou de l'appartenance à un parti politique seroient d'autres exemples. Ces formes de sociabilité par fusion partielle peuvent présenter différents degrés d'intensité de fusion et de pression pour les participants: la Communion, la Communauté ou la Masse. Par exemple, dans un groupement coopératif dont les membres appartiennent en majorité au parti socialiste, les partisans de ce Nous se sentent réunis au degré d'une Communauté, voire d'une Communion, car ils considèrent le groupement coopératif comme un groupe dont ils sont les vrais promoteurs.

Disons-le tout de suite: comme tous les phénomènes sociaux, les Nous seront influencés dans leur nature et dans leur degré d'intensité par tous les autres cadres et par tous les paliers en profondeur de la réalité sociale. Mais, en ayant garde de tomber dans la faute de bien des sociologues, consistant à attribuer une prééminence à un seul facteur de la réalité sociale, nous pourrions cependant constater que le volume d'un groupement coopératif exerce une influence importante sur les degrés d'intensité des Nous au sein d'un groupement coopératif, voire sur ce Nous coopérateur unifiant qui garantit la cohésion du groupe; d'où les tentatives pour diminuer les groupements coopératifs qui, par suite de l'évolution économique et sociale, se sont agrandis dans une mesure inattendue. En d'autres termes, on remarque une tendance à une restauration d'un degré d'intensité supérieur du Nous coopérateur dans les groupements coopératifs.¹

Les Rapports avec autrui ou les formes de sociabilité par opposition partielle sont multiples dans les groupements coopératifs. Ces rapports entre Nous, groupes ou individus peuvent être des rapports de rapprochement, d'éloignement et des rapports mixtes de caractère plus ou moins actif ou passif. Pour illustrer les rapports entre différents groupes structurés, citons les rapports intergroupaux au sein du groupement coopératif: par exemple, les rapports entre l'assemblée générale et l'administration. Il faut y ajouter les rapports entre le groupement coopératif entier et les autres groupements, comme les rapports entre le groupement coopératif et un syndicat, un parti politique, l'administration publique etc.. Ces rapports sont en général les mieux observables, car il s'agit de rapports entre groupes structurés.

Les rapports entre les groupements astructurels, entre les différents Nous,

1) Remarque de l'auteur: Plus exactement, nous assistons à la création de sous-groupes tout en conservant ou même en renforçant l'organisation centrale des coopératives.

exigent déjà un examen plus profond. Ces rapports se révèlent au spectateur à l'occasion d'une réunion des membres du groupement coopératif, par exemple dans les échanges d'opinion.

Les Rapports de caractère individuel avec autrui sont innombrables; car l'individu qui remplit plusieurs rôles sociaux entre en rapport avec autrui dans diverses situations. Ces rapports s'effectuant très souvent hors du groupement coopératif sont de ce fait les plus difficiles à observer.

C'est seulement l'examen d'un groupement coopératif concret qui permet de déterminer le genre des plus importants Rapports avec autrui. "Il est impossible d'établir une hiérarchie généralement valable entre les différentes manifestations de la sociabilité, tant au point de vue sociologique que du point de vue philosophique. On ne peut envisager de hiérarchies qu'à l'intérieur de cadres sociaux précis, spécialement de différents types de structures sociales. L'impossibilité d'une échelle générale et immanente s'applique en particulier aux rapports entre les trois degrés d'intensité de la sociabilité par fusion partielle: Masse, Communauté et Communion".¹

Signalons encore que les Rapports avec autrui représentent un domaine spécialement apte à faire ressortir les rapports dialectiques dans les relations internes et externes du groupement coopératif.

31. Macrosociologie du groupement coopératif.

Nous avons affaire aux sous-groupes au sein du groupement coopératif, aux principaux groupes extérieurs exerçant une forte influence sur le groupement coopératif d'une part, aux classes sociales et à la société globale d'autre part. Un examen d'un groupement coopératif concret doit tenir compte de ces différents cadres macrosociologiques, de leurs interpénétrations et de la façon dont le groupement coopératif est intégré dans ces unités. Méthodiquement, il ne semble pas très heureux d'examiner chaque cadre l'un après l'autre pour rechercher finalement leurs interpénétrations et leurs liens avec le groupement coopératif. Il vaut mieux intégrer tout de suite le groupement coopératif dans un type de société globale avec ses multiples cadres macrosociologiques. En procédant ainsi, on réussira mieux à mettre en relief les déterminismes du groupement en question, sa manière d'être lié dans le tout et par le tout, ses rapports dialectiques avec les autres cadres et ses temps sociaux.

4. Sociologie en profondeur du groupement coopératif.

La sociologie différentielle nous permet de situer le phénomène social total dans la réalité sociale. Pour discerner le contenu de ces cadres sociaux, il faudra considérer la deuxième dimension de la réalité sociale. En d'autres termes, nous soumettrons le phénomène social total, le groupement coopératif, à un examen au niveau des différentes couches de la réalité sociale. On part du palier le plus rigide

1) Gurvitch, Georges: Vocation, t.I, op. cit., p.175/176

pour aboutir au palier le plus coché et le plus fluctuant. Signalons encore que la distinction faite entre les différents paliers n'est qu'un moyen pour faciliter l'investigation concrète; car dans la réalité sociale ces paliers s'interpénètrent profondément.

40. Palier écologico-morphologique.

Le premier palier exige un examen de la base écologique, de la base démographique et de la culture matérielle (objets mobiliers et immobiliers). Il s'agit notamment de connaître le milieu géographique d'un groupement coopératif ainsi que la base démographique de ce milieu géographique et par là celle du groupement coopératif lui-même.

Ensuite, il faudra encore discerner la culture matérielle, c'est-à-dire les milieux techniques, socialisés et transformés par l'action humaine. Ici on va examiner les biens proprement économiques et non strictement économiques d'un groupement. En ce qui concerne le groupement coopératif, il s'agira de déterminer entre autres les moyens matériels à l'aide desquels le groupe réalise ses buts, par exemple la salle de réunion, l'appareil matériel d'administration, l'entreprise, les magasins, la propriété foncière des membres d'un groupe coopératif agricole etc.

41. Organisations sociales ou "appareils organisés".

Il s'agit de rechercher les conduites collectives préétablies, la sphère organisée du groupement coopératif, le mode de fonctionnement du groupe, bref, les "systèmes intégrés d'institutions, de relations et de conduites sociales donnant à un groupement son unité".¹

Il faut donc envisager, en particulier, le fonctionnement organisationnel - la manière de prendre les décisions, de les réaliser, la hiérarchie fonctionnelle du groupe, telle qu'elle ressort de l'organigramme, les formes de collaboration au sein du groupe etc. - dont le cadre sera défini par sa forme juridique, raison sociale et siège social.

42. Réglementations sociales ou "contrôles sociaux".

Le groupement coopératif, comme tout autre groupe, s'insère dans une société globale et reçoit des pulsions de tous les cadres de celle-ci. Ces cadres sociaux entourent le groupement coopératif exercent une pression sur le groupe. L'ensemble de règles, destinées à coordonner et à discipliner la vie sociale, dirigent dans une large mesure la conduite groupale. Par conséquent, il nous faut examiner, d'une part les contrôles sociaux externes, découlant du droit, de la morale, de l'éducation et de la religion et, d'autre part, les réglementations internes et autonomes du groupe.

1) Erord, Maurice: *Eléments d'une sociologie de l'entreprise*, op. cit., p.41

43. Oeuvres culturelles.

L'examen du quatrième palier nous renseignera dans quelle mesure le groupement coopératif contribue aux oeuvres culturelles. Ce palier se révélera spécialement riche pour un groupement coopératif à cause de sa multi-fonctionnalité. A côté des informations, discussions et propositions concernant par exemple le but économique du groupe, celui-ci s'efforcera de remplir sa mission culturelle, morale, économique et éducative. Et cela non seulement par égard pour ses membres, mais pour tous les membres potentiels, c'est-à-dire pour tous les membres de la société globale ou des habitants, domiciliés dans son champ d'activité. Les groupements coopératifs, et spécialement ceux qui font partie d'une fédération, nous fournissent à cet égard de nombreux exemples: publications diverses, brochures de propagande, livres scientifiques, écoles professionnelles, cours destinés à donner aux participants une bonne formation générale, entraînements sportifs, cours ménagers, création d'un langage propre aux associations coopératives etc.

44. Conduites collectives plus ou moins régulières.

Au niveau de ce palier, il s'agira de rechercher les moeurs, coutumes, pratiques, routines et modes non prévues par les contrôles sociaux, ainsi que les pratiques dérogeant aux normes. Pour mener à bien une telle recherche, il faudrait minutieusement suivre "la vie quotidienne" d'un groupement coopératif, par exemple ses manifestations, ses modes de travail et certaines déviations des principes coopératifs.

45. Statuts et rôles sociaux.

Au niveau de ce palier, le sociologue devra examiner les fonctions ou rôles sociaux qui ne peuvent être définis en dehors des statuts. Signalons qu'il s'agit des statuts et des rôles sociaux au sein du groupement coopératif, ainsi que du statut et des rôles sociaux du groupement au sein de la société globale. De prime abord, chaque membre d'une coopérative a un statut dans le groupe: sur la base de son statut, il faut rechercher les rôles structurels, inhérents aux statuts, symboliques ou fluctuants. Il est intéressant d'examiner dans quelle mesure ces rôles se distinguent de ceux d'un autre groupement économique semblable. On peut ensuite entreprendre l'étude du statut et des rôles sociaux du groupe coopératif dans l'ensemble de la société globale.

46. Conduites effervescentes, novatrices et créatrices.

Ce palier nous impose la recherche de tous les éléments susceptibles de bouleverser ce qui est acquis. Nos trois distinctions de conduites n'indiquent qu'une gradation d'intensité. La conduite peut être qualifiée d'effervescente lorsqu'elle s'efforce de détruire les obstacles qui s'opposent à ses aspirations. Cette conduite est le dynamisme que l'on observe dans chaque cadre et qui, dans le groupe coopératif, peut aussi se heurter au conservatisme, dans l'opposition éventuelle entre jeunes et vieux membres par exemple. La conduite devient novatrice si elle introduit de nouvelles

combinaisons - introduction de "self-service" dans une coopérative de consommation par exemple. La conduite sera appelée créatrice si elle remplace l'ancien ordre par un nouvel ordre. Cette dernière forme de conduite est certainement la plus rare, car de nos jours le groupement coopératif combine généralement les éléments de l'ancien ordre avec ceux du nouveau.

47. Mentalités collectives et personnalités de base.

Nous abordons ce dernier palier, le plus caché, pour répondre à cette question: quelle est la mentalité collective et la personnalité de base du groupement coopératif? On ne pourra bien sûr y répondre qu'en examinant un groupe coopératif concret.

Pour discerner le contenu de la mentalité collective du groupe coopératif, il faudra mettre en relief les idées et valeurs qui se communiquent en son sein, entre individus, Nous et groupes et qui s'incarnent dans ses conduites et ses œuvres culturelles. Outre cette pensée coopérative, il faudra faire ressortir toutes les valeurs positives et négatives, poursuivies dans les différents sous-groupes, dans les différents Nous et parmi les individus du groupement coopératif. "Habituellement, cependant, les idées et valeurs se trouvent si étroitement associées aux œuvres et conduites qu'elles soutendent ou aux règles, modèles, signes, signaux et symboles qui les véhiculent, que leur étude exhaustive séparée ferait pratiquement double emploi. C'est donc plutôt l'écart pouvant exister entre l'idée et sa réalisation, entre l'intention et le fait, qui retiendra l'attention de l'enquêteur".¹⁾

Une catégorie d'idées et valeurs justifie l'investigation proposée ci-dessus: c'est l'attitude prise comme disposition mentale préparant à l'action. Mais une investigation des attitudes au sein d'un groupement coopératif implique d'innombrables difficultés techniques. Un examen des véhicules des idées et valeurs, comme les règles, les modèles techniques ou culturels, les signes, signaux et symboles, nous mènera probablement plus facilement à notre but, c'est-à-dire à la connaissance des idées et valeurs qui forment la mentalité collective du groupe, mentalité qui exprime la personnalité de base du groupement coopératif.

1) Erord, Maurice: *Éléments d'une sociologie de l'entreprise*, ap. cit., p. 94

B. L'idéal, les réglementations, les conduites des coopératives

et la société globale suédoise

I. Délimitation du sujet.

L'étude que nous allons entreprendre sera limitée à deux points de vue: d'une part, nous traiterons surtout des coopératives de consommation, d'autre part, nos investigations porteront essentiellement sur trois paliers en profondeur, à savoir l'idéal (palier des mentalités collectives et personnalités de base), les réglementations et les conduites de ces coopératives.

Un examen de toutes les formes de coopératives nous aurait pour sûr permis de mettre mieux en lumière certaines déviations au niveau de ces trois paliers en profondeur énumérés ci-dessus. Cependant, nous jugeons opportun de délimiter le cadre de nos recherches, surtout en ce qui concerne la période à partir de 1900, vu l'immense documentation qui nous serait indispensable pour atteindre le but d'un tel travail dans le cadre de la sociologie pluraliste. L'importance prépondérante des coopératives de consommation dans la société suédoise nous confirme dans notre opinion.

En outre, si nous nous limitons volontairement, dans notre étude, à trois paliers en profondeur, nous avons pleinement conscience de l'interdépendance de tous les paliers et nous dénonçons toute existence d'un ou de plusieurs facteurs prédominants. Car, "certaines branches spécialisées de la sociologie - telles que la morphologie sociale, la sociologie des techniques, la sociologie économique, la sociologie des oeuvres de civilisation et la psychologie collective - peuvent s'appliquer plus particulièrement à l'étude de tel palier précis de la réalité sociale qu'elles prennent comme point de repère et comme base de départ. Mais, sous peine de perdre leur caractère sociologique, elles doivent toujours tenir compte, dans le cours de leur analyse, de tous les autres paliers, c'est-à-dire des phénomènes sociaux totaux".¹⁾

II. Esquisse de la structure de la société globale suédoise dans la seconde moitié du 19^e siècle.

1. Remarques préliminaires

La structure d'une société globale est l'équilibre entre les hiérarchies

1) Gurvitch, Georges: Vocation, t.I., op. cit., p. 116/117

spécifiques de tous les paliers en profondeur et de tous les cadres sociaux. Cet équilibre n'est cependant pas une donnée fixe, mais un élément variable, dépendant du type de la société globale en question, ou plutôt des rapports entre paliers en profondeur et cadres sociaux propres à un type de société globale.

Donc, pour aboutir à une description valable de la structure d'une société, il faut mettre en lumière cette hiérarchie spécifique. Nous suivons sur ce point Georges Gurvitch qui, ayant effectué une étude des types de sociétés globales, a su distinguer trois grands types, à savoir les types archaïques, historiques et contemporains. C'est le type de la société globale démocratique-libérale - un type des sociétés historiques - correspondant au capitalisme concurrentiel développé qui a prédominé en Europe et en Amérique au 19^e siècle et au début du 20^e siècle, donc la période pendant laquelle la Suède fera l'objet de notre étude.

Chaque fois que Gurvitch étudie un type de société, il met en jeu un certain nombre de critères. Il s'agit de

- la hiérarchie des groupements,
- la combinaison des formes de sociabilité,
- l'accentuation des paliers en profondeur,
- l'échelle des modes de division du travail et d'accumulation,
- la hiérarchie des réglementations sociales,
- le système des œuvres de civilisation cimentant la structure globale,
- l'échelle des temporalités,
- la formule du déterminisme sociologique global.

Ces critères doivent nous guider dans notre tentative de dresser une esquisse de la Suède au 19^e siècle.

2. La société globale suédoise de la seconde moitié du 19^e siècle.

Si nous qualifions de démocratique-libérale la société globale suédoise de la seconde moitié du 19^e siècle, ce terme n'est pas tout à fait idoine si l'on se réfère à la définition que donne Gurvitch de ce type de société dans la "Vocation actuelle de la sociologie". On y trouve la description suivante: "C'est le triomphe des principes énoncés par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, combinés avec le suffrage universel, la prédominance du pouvoir législatif sur l'exécutif (le plus souvent le parlementarisme, c'est-à-dire la responsabilité et la dépendance du gouvernement à l'égard de la majorité parlementaire), de la liberté et l'influence considérable d'une pluralité de partis politiques, de la liberté syndicale ouvrière et patronale, ainsi que le règne des sociétés anonymes, des trusts et cartels, de la séparation de l'Etat et de l'Eglise".¹

1) Gurvitch, Georges: Vocation, t.I., op. cit., p. 498

Certes, la société suédoise portait ces germes en elle, mais ceux-ci ne portèrent leurs fruits que plus tard, au début du 20^e siècle. Car l'industrie suédoise ne se développa que tardivement, soit à la fin du 19^e siècle.

Comme Gunnar Heckscher le souligne, l'une des conséquences de ce développement tardif a été de permettre aux pays scandinaves de tirer profit des expériences faites dans les autres pays, surtout en Angleterre, en France, en Belgique et en Allemagne. La connaissance anticipée des problèmes économiques et sociaux que posait l'industrialisation, permit aux sociétés globales scandinaves de s'adapter à ces problèmes avant même qu'ils aient présenté des répercussions multiples au cours de cette évolution.¹

Nous pensons que cette mise au point est suffisante avant d'examiner la structure même de la Suède.

20. Hiérarchie des groupements.

Dès la fin du 18^e siècle, sous l'influence de la révolution française et de l'enseignement politique de l'époque, ce furent les idées de Montesquieu qui commencent à prédominer: la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. La réforme constitutionnelle du 6 juin 1809 aboutit à une séparation des pouvoirs en Suède; le roi représentait le pouvoir exécutif, tout en étant obligé de consulter les conseillers dépendant du parlement. Le pouvoir législatif était partagé entre le roi et le parlement, mais le privilège de prélever les impôts était réservé au parlement seul.²

La société suédoise se composait d'états, dont quatre étaient représentés au parlement, à savoir la noblesse, le clergé, la bourgeoisie et la paysannerie. Mais cette représentation de la société était peu satisfaisante, car incomplète. Une large partie de la population était mal représentée, surtout la population agricole. Mais, si la voix des petits paysans n'avait pas été écoutée, personne n'aurait soulevé la discussion d'une réforme de la constitution, problème qui allait dominer tout un siècle. Ce qui suscitait la discussion en vue d'une réforme de la constitution, c'était l'absence d'une représentation des "ofrälse standspersoner", c'est-à-dire les propriétaires de mines et propriétaires terriens n'appartenant pas à la noblesse et les autres personnes vivant dans des conditions aisées. La discussion sur la réforme de la constitution concernait la représentation des différentes couches sociales. Le problème était le suivant: fallait-il maintenir une représentation par états ou fallait-il le suffrage universel.³

Les milieux conservateurs tenaient aux avantages d'une représentation par états. Mais cette prise de position en faveur d'une représentation corporative négligeait la situation réelle de la société suédoise au 19^e siècle. Car les quatre états n'étaient ni des associations professionnelles, ni des organes d'administration. L'organisation de la

1) Cf Heckscher, Gunnar: "Démocratie efficace", PUF, Paris 1957, p. 20/21

2) Cf Holmberg, Ake: "Sverige efter 1809", Bonniers, Stockholm 1959, p. 4

3) Cf Heckscher, Gunnar: "Staten och organisationerna", KF:s bokförlag, Stockholm 1946, p. 13

société suédoise n'a jamais eu un caractère corporatif. La branche économique la plus importante, l'agriculture, n'a jamais eu, hormis la représentation incomplète au parlement, une structure organisée, pour autant que l'on ne considère pas les "byalagen" comme organisations économiques.¹

Selon Heckscher, le "Verlogssystem" existait dans la manufacture du fer; mais horizontalement cette branche économique n'avait qu'une structure peu développée. Dans le commerce et l'artisanat, on trouvait des éléments d'une organisation corporative qui était cependant relativement faible; l'artisanat n'avait qu'une importance restreinte dans la vie économique suédoise.

L'Eglise - déjà affaiblie par les sectes religieuses - se trouvait dans une large mesure sous le contrôle de l'Etat. Les professions libérales étaient peu nombreuses et n'avaient pour ainsi dire pas d'organisation. Les seules vraies corporations étaient les universités et les académies. Ainsi manqua-t-il les bases réelles d'une structure corporative pendant les siècles où l'on put observer une représentation par états.² Comment donc dessiner la hiérarchie des groupements dans la société suédoise au milieu du 19^e siècle?

C'est l'Etat qui se trouve à la tête de tous les groupements. Mais au sein de ce groupement de fait, on peut observer une échelle de participation équivoquant à la hiérarchie des différents groupements: les classes sociales, c'est-à-dire la noblesse, le clergé, la haute bourgeoisie et les paysans groupés en états. Ces groupements qui représentaient en même temps la plus grande partie de la propriété foncière, se trouvaient cependant engagés dans des luttes intestines, en particulier au sujet des privilèges fonciers. Ils se trouvaient également en discorde avec des éléments non représentés au parlement, donc surtout avec la petite bourgeoisie et les ouvriers. Ces derniers allaient trouver une plus grande cohésion dans la mesure où l'industrialisation commençait à prendre pied en Suède.

On ne peut encore parler d'une classe ouvrière, vu la prédominance de l'agriculture et l'absence de tous les éléments d'une organisation quelconque jusqu'au dernier quart du 19^e siècle. Mais les ébauches de tels groupements étaient déjà suffisantes pour ébranler la hiérarchie des groupements sociaux existants. Les autres groupements comme la famille, l'artisanat, les professions libérales ou autres groupements, professionnels ou philanthropiques, ne jouaient pas un grand rôle, soit parce qu'ils ne représentaient pas une classe sociale, soit parce que l'évolution industrielle remettait en cause les structures de la société. Aussi coopératives,

1) Les "byalagen" étaient la réglementation complète des modes de culture dans une communauté agricole. Elle impliquait pour toute l'année un horaire fixe des travaux à effectuer, la détermination du genre de plantes à cultiver etc. Chaque payson du village avait part à chaque champ et ainsi le village avait autant de cultivateurs qu'il comptait de membres. Voir à ce sujet Eli F. Heckscher: "Industrialismen", Stockholm 1931, p. 12/13

2) Cf Heckscher, Gunnar: Staten och organisationerna, op. cit., p. 13/14

groupements patronaux et syndicats ouvriers au sens moderne n'existaient pas encore. L'Eglise suédoise s'affaiblissoit sous les répercussions de l'industrialisation qui réclamait d'abord la solution des problèmes sociaux. Les nouvelles formes de production nécessitaient en effet des migrations de la main-d'œuvre. Cette main-d'œuvre déracinée, orrachée à son milieu habituel, était très encline à participer aux réunions des sectes religieuses, attirée en partie par leur mysticisme.

21. Combinaison des formes de sociabilité.

La détermination de la combinaison des formes de sociabilité, au cours de la période de 1850 jusqu'à la fin du siècle, se révèle comme difficile et ne reste qu'une approche. En effet, la période que nous examinons ici est une période de transition en ce sens que la Suède était en train de se débarrasser à cette époque des éléments corporatifs sous l'influence du libéralisme. Or, la disparition de ces éléments corporatifs permit la création d'un nouvel ordre de la société caractérisé par de nouvelles combinaisons de formes de sociabilité.

Les grands événements marquant la fin de l'ordre ancien furent les lois de 1846 et 1864 sur la libéralisation de l'économie. Elles jetèrent les fondements d'une économie libérale en Suède. En outre, les réformes constitutionnelles de la même époque firent disparaître la représentation par états au parlement en lui substituant un système bicaméral, avec des partis politiques comme moyen de représentation.

Nous ne voulons pas nous attarder à un examen des formes de sociabilité dans l'ancien ordre de la Suède. Remarquons simplement que les formes de sociabilité les plus répandues furent sans conteste les Communautés et les Communions – plus ou moins passives – des multiples groupements familiaux, artisanaux et agricoles.

Avec l'ébranlement des anciennes structures, les relations interindividuelles et intergroupales durent évoluer. La dissolution des Nous et des groupements plaça les membres de la société suédoise dans une situation qui les obligea à chercher des moyens pour refondre les structures de la société. C'est ainsi que les rapports inter-individuels et intergroupaux prirent un caractère plus ou moins actif, mais restèrent longtemps – on peut dire jusqu'à la fin du siècle – au stade de la Masse.

La disparition du système corporatif dans l'artisanat – dans la mesure où un tel ordre a existé en Suède – contribua à la prolétarianisation des artisans ouvriers. L'avènement de l'industrie attira également les paysans dans les villes et les nouveaux centres industriels, où ils formèrent de plus en plus un prolétariat. Malgré le développement modeste de l'industrie, on peut tout de même parler d'un prolétariat: tous ces ouvriers se trouvaient dans un état permanent d'insécurité économique et leurs intérêts étaient contraires à ceux des autres classes sociales.¹ Ce prolétariat était très hétérogène: aussi resta-t-il longtemps au stade de la Masse dans ses relations mutuelles, et cela jusqu'au dernier quart du siècle où l'on remarqua l'apparition de syndicats ouvriers,

1) Cf Nordström, Hilding: "Sveriges socialdemokratiska arbetarparti under genombrottsaren 1889 - 1894", KF:s bokförlag, Stockholm 1938, p. 60

du parti des sociaux-démocrates et d'organisation d'aide économique mutuelle. Au milieu du 19^e siècle, ce furent les associations ouvrières ("bildningsföreningar" et "arbetarföreningar") qui devinrent le centre de l'intérêt général. Elles portaient la dénomination d'associations ouvrières, bien que fondées et dirigées par des éléments bourgeois; car, en ce temps là, il était coutume de désigner toute personne engagée dans le monde du travail sous le nom d'ouvrier.¹ Les membres de ces associations se recrutèrent à l'origine parmi les compagnons et les artisans ouvriers surtout. Cependant, ces associations, dont le but était limité au domaine éducatif, purent à peine renforcer la solidarité ouvrière. Au cours de la période de 1860 à 1870, les associations ouvrières comptèrent à peu près 16'000 à 17'000 membres, dont environ 4'000 à 5'000 étaient des ouvriers au sens propre du terme.²

Les premiers signes de relations plus étroites entre ouvriers eux-mêmes apparurent dans des cercles religieux libres, où ces éléments purent trouver un soutien spirituel efficace. La première grande manifestation d'une Communauté active parmi les ouvriers se concrétisa sous forme de syndicats ouvriers. Leurs origines remontent très loin, jusqu'aux associations artisanales; mais on ne peut parler de syndicats ouvriers au sens moderne qu'à partir du dernier quart du 19^e siècle. Le développement de cette Communauté ouvrière se cristallisa dans la première grande grève des ouvriers suédois à Sundsvall (1879) au moment où ni le droit de grève ni le droit de constituer des associations professionnelles n'était encore reconnu. La loi concernant l'arbitrage en cas de conflit du travail date de 1906.

Il ne faut cependant pas considérer la grève de Sundsvall comme l'oeuvre des syndicats ou de leurs prédécesseurs. A l'origine de cet événement révolutionnaire se trouve la situation misérable des ouvriers, n'acceptant pas une réduction de salaire de 15 à 20 %. L'importance de cette grève, qui représenta une action spontanée et qui fut réprimée par les armes, montre que cette action a éveillé les esprits prolétaires. La conscience de classe commença sérieusement à s'éveiller. La grève mieux que tout événement antérieur mit en lumière les relations entre le capital et le travail.³ Elle accentua les Communautés actives entre ouvriers.

Cette évolution se reflète aussi dans le congrès ouvrier de 1879 à Stockholm: ce n'étaient plus les questions purement économiques ou culturelles qui prédominaient, mais aussi les problèmes politiques. Cette tendance fut encore plus marquée à l'occasion des réunions ouvrières de 1882 et de 1886. Vers 1885, les premières associations professionnelles à l'échelon national furent fondées parmi les typographes, les peintres, les ouvriers du fer, de la pierre, du bois, les tailleurs entre autres. Dès 1890 ce fut le tour des associations des ouvriers du tabac, des moçons, des

1) Cf Pahlman, A. - Sjölin, W.: "Arbetarföreningar i Sverige 1850 - 1900", KF:s bokförlag, Stockholm 1944, p. 142

2) Cf Pahlman, A. - Sjölin, W.: Arbetarföreningar, op. cit., p. 148

3) Cf Lindgren, John: "Det socialdemokratiska arbetarpartiets uppkomst i Sverige 1881 - 1889", Stockholm 1927, p. 53

mineurs, des fondeurs, des ouvriers du transport, des brasseries etc.¹ Cette Communauté active parmi les ouvriers se traduit par 840 grèves ou interruptions de travail qui jalonnent la dernière décennie du siècle. En 1898, l'unité ouvrière se fortifie par la création de "Landsorganisationen" (LO), organisme syndical de coordination qui, par la suite, acquerra de l'importance.

En analysant la tendance à l'accentuation des Communautés actives parmi les ouvriers, il ne faut pas oublier la fondation du parti socialiste, le "socialdemokratiska arbetarpartiet" (1889), même si le nombre des ouvriers adhérant à cette organisation resta longtemps très faible. D'ailleurs, les groupements ouvriers professionnels et politiques étoient très liés dès le début; et ce n'est qu'en 1900 que l'on renonça à l'adhésion obligatoire et collective de chaque syndicat au parti socialiste.

L'agitation sociale-démocrate se manifesta systématiquement dès 1881 avec August Palm, maître-tailleur, qui séjourna longtemps en Allemagne et au Danemark. Son activité politique fut une réaction contre l'esprit libéral, qui se montra clairement à l'occasion des congrès ouvriers dont nous avons brièvement parlé ci-dessus. C'est ainsi qu'August Palm voulut libérer les associations ouvrières et surtout les syndicats de la tutelle bourgeoise.²

Mais bientôt ce fut une personnalité de tendance plus modérée, Hjalmar Branting, qui exerça une influence prépondérante sur l'organisation politique socialiste. Le parti socialiste, fondé en avril 1889, était prêt à faire son entrée sur la scène politique. Mais les réglementations de vote en vigueur ne faisaient de ce parti, jusqu'en 1905, qu'un allié des libéraux avec lesquels il partageait maint point de vue. Au contact des problèmes ouvriers, le libéralisme manchestérien se changea en libéralisme de caractère social.³

Cette tendance à l'accentuation des Communautés actives parmi les ouvriers suscita à son tour une réaction similaire dans la classe bourgeoise. L'avènement des syndicats patronaux peut être considéré comme une mesure de défense contre les syndicats ouvriers.⁴ Abstraction faite de quelques syndicats patronaux (qui se sont constitués entre 1890 et 1900, très souvent sur une base locale et professionnelle), la première grande organisation patronale centrale, la "Svenska Arbetsgivareföreningen" (SAF), ne se constitua qu'en 1902, après une grève de trois jours de plus de 100'000 ouvriers.

22. Accentuation de certains paliers en profondeur.

La période antérieure à 1900, que nous avons qualifiée de transitoire, se caractérise par des conduites effervescentes, navatrices et créatrices. Ces conduites tentent de dépasser comme un obstacle ce qui est acquis, puis le renversent et même "réussissent à constituer des organisations, des modèles, des symboles, des cadres, des structures entièrement nouveaux, à ouvrir la voie vers des valeurs et des idées collectives

1) Cf Heckscher, Gunnar: Staten och organisationerna, op. cit., p. 45 - 46

2) et 3) Cf Holmberg, Ake: Sverige efter 1809, op. cit., p. 71 - 72

4) Cf Heckscher, Gunnar: Staten och organisationerna, op. cit., p. 54

non encore vécues ni conçues".¹

Notre but n'est pas de dresser une liste de tous les paliers en profondeur selon une échelle d'importance - cela exigerait sans doute une étude plus approfondie de toute la société globale suédoise de la deuxième moitié du 19^e siècle. Nous pensons raisonnable de nous limiter à mettre en lumière quelques paliers en profondeur qui ont eu, à cette époque, une importance accrue, sans perdre de vue l'interdépendance de tous les paliers en profondeur.

Ce sont tout d'abord les modèles sociaux qui furent spécialement accentués, lors de cette période; parmi ces modèles sociaux, il faut nommer en particulier les modèles techniques et économiques, c'est-à-dire la répétition conforme à certains modèles qui se révéla techniquement ou économiquement efficace. La mise en place de ces nouveaux modèles techniques ou économiques se reflète nettement dans l'essor des différentes branches économiques.

Rappelons qu'en 1835, le nombre de fabriques ne s'élevait qu'à 2'000, occupant environ 15'000 ouvriers.² La majorité de ces fabriques étaient, en fait, des manufactures qui travaillaient plus ou moins sur une base manuelle. G. Hilding Nordström souligne que le grand essor industriel coïncide avec certains événements révolutionnaires dans le domaine technique, notamment les méthodes de production de papier et d'acier, l'usage des sources d'énergie.³

Les modèles techniques de caractère artisanal se sont donc transformés en des modèles techniques de caractère mécanisé. Si, dans la cotonnerie, la mécanisation commençait déjà en 1834 (Rydboholm)⁴, on devait attendre quelques dizaines d'années, dans les autres branches industrielles. C'est vers 1850 que la mécanisation s'imposait définitivement dans la plupart des branches industrielles, dans les branches du textile et du bois entre autres et dans les scieries surtout. La première scierie actionnée par la vapeur fut fondée à Tunaby en 1849, une deuxième peu après à Västavan en 1851. La première fabrique de cellulose vit le jour à Trollhättan en 1857.⁵ Si les scieries eurent leur heure de gloire avant la fin du 19^e siècle, elles furent bientôt dépassées par les industries de cellulose et de papier qui, vers 1900, prirent définitivement les dimensions d'une grande industrie.⁶

De nouvelles méthodes de production de l'acier, la méthode Bessemer par exemple, donnèrent un élan considérable à cette branche industrielle. L'extraction du minerai de fer prenait d'ailleurs de plus en plus d'importance au moment même où les voies de communication permettaient une exportation en grande quantité.

1) Gurvitch, Georges: *Traité de sociologie*, tome I, op. cit., p. 166

2) Cf Pohlman, A. - Sjölin, W.: *Arbetsföreningar*, op. cit., p. 18

3) Cf Nordström, G. Hilding: *Sveriges socialdemokratiska arbetarparti*, op. cit., p. 4

4) et 5) Cf Pohlman, A. - Sjölin, W.: *Arbetsföreningar*, op. cit., p. 18

6) Cf Nordström, G. Hilding: *Sveriges socialdemokratiska arbetarparti*, op. cit., p. 9

A mesure que l'industrialisation générale s'implantait dans le pays, le besoin d'augmenter l'appareil de production se faisait sentir. C'est ainsi que les ateliers mécaniques se sont énormément développés.

Cette accentuation des modèles techniques dans les différentes branches dont nous venons d'énumérer les principales, se reflète clairement dans la proportion entre ouvriers et fabriques en 1835 et 1854. Si en 1835 on comptait 15'000 ouvriers répartis dans 2'000 fabriques, on avait, 19 ans plus tard, dans 2'413 fabriques, 25'000 ouvriers. Compte tenu de l'accroissement de la mécanisation et de l'industrialisation, le taux d'accroissement des ouvriers (+ 10'000) témoigne de l'augmentation des possibilités d'emploi. Dix ans plus tard, en 1864, on comptait 2'411 fabriques et 29'000 ouvriers, ce qui souligne encore l'évolution que nous venons de voir.

Lorsqu'on prend en considération l'industrie minière, on arrive aux chiffres suivants: en 1840, les mines et fabriques occupaient 26'800 personnes, en 1864 52'400 ouvriers.¹ Le nombre des ouvriers dans l'industrie naissante ne cessait d'augmenter; pour l'année 1880, Walter Sjölin nous donne le chiffre de 170'000 et, pour la fin du siècle, le chiffre de 400'000 ouvriers.²

L'accentuation des modèles techniques nous rappelle les énormes progrès dans le domaine de la construction des voies de communication et moyens de transport qui, à leur tour, eurent une influence décisive sur le polier écologico-morphologique. Nous y reviendrons plus loin.

Il convient de rappeler ici quelques changements importants des modèles économiques qui se développèrent parallèlement aux transformations des modèles techniques. Si, jusqu'alors, la production du fer était financée en grande partie par les crédits courants des importateurs de fer étrangers, l'importation de capitaux et le financement des travaux industriels prenaient de plus en plus d'importance dans la mesure où les nouveaux modèles techniques s'imposaient.

Ainsi, le prêt à longue échéance par obligation remplaça le crédit courant pratiqué jusqu'alors. L'Etat lui-même eut recours à ce genre de crédit et profita surtout des capitaux étrangers pour réaliser des projets de grande envergure, tels que la construction des voies de communication.³

Si nous soulignons, en premier lieu, l'importance des modèles techniques qui donnèrent à l'industrie suédoise un nouveau visage, il faut également mettre en lumière les rapports dialectiques qui existaient entre l'avènement de ces nouveaux modèles techniques et les autres poliers en profondeur. Comme nous l'avons déjà indiqué, parmi les conséquences les plus importantes de l'industrialisation,

1) Cf Pahlman, A. - Sjölin, W.: *Arbetsföreningarna*, op. cit., p. 18 - 19

2) Cf Sjölin, W.: *"Svensk kooperativ under 1800-talet"*, Robén och Sjögren, Ystad 1960, p. 21

3) Cf Heckscher, Eli F.: *"Svenskt arbete och liv"*, Bonniers, Stockholm 1941, p. 275

figure le développement des voies de transport qui, en même temps, étoit une condition préalable de toute l'évolution économique et sociale du pays.

Les indications statistiques ci-après montrent clairement l'accentuation des modèles techniques et économiques ainsi que leurs répercussions sur la base démographique et la culture matérielle:

I. Augmentation de la valeur de production 1880 - 1900.¹

	1880	1890	Augment. en millions	%	1900	Augment. en millions	%
Fer, métaux non-ferreux et mines	119	184	65	55	391	207	113
Bois	108	143	35	32	229	86	60
Papier	16	30	14	87	84	54	180
Alimentation	170	235	65	38	454	219	93
Textiles	56	84	28	50	166	82	98
Cuir	43	55	12	28	101	46	83
Chimie	32	43	11	34	68	25	58

II. Répartition de la population active 1880 - 1900.²

	1880	1890	1900
Agriculture	67	61	54
Industrie	18	23	29
Commerce et transport	7	9	11
Administration publique	8	7	6
	100	100	100

1) Cf Sjölin, W.: Svensk kooperativ, op. cit., p. 36

2) Cf Sjölin, W.: Svensk kooperativ, op. cit., p. 39

L'importance purement économique des investissements dans le secteur des transports est notoire. Mais nous ne nous attarderons pas au caractère de source de revenus des investissements dans la construction des voies de communication. Ce qui nous intéresse, c'est l'influence du développement des moyens de transport sur le palier écologico-morphologique dans sa totalité.¹ La subdivision du palier écologico-morphologique en bases écologique, démographique et de culture matérielle, nous permet de constater les faits suivants: en ce qui concerne la base écologique, le développement des moyens de transport et voies de communication a changé le mode d'occupation et de mise en valeur du pays. Les moyens de transport et les voies de communication ont rendu possible l'implantation de l'industrie dans le nord du pays, en particulier l'exploitation des mines reculées. Ainsi, on peut constater l'exploitation des minerais de fer dans le Norrbotten dès 1892.² On peut dire que les nouvelles voies de communication ont valorisé tout le nord de la Suède et mis un terme à l'isolement de ces régions. En 1860 encore, une mauvaise récolte en Norrland amenoit la famine dans ces régions, malgré une récolte suffisante dans le sud du pays. Ces incidents ne se sont plus reproduits après la construction des voies de communication terrestres.³ L'industrialisation et la construction des voies de communication modernes ont eu encore d'autres conséquences qui, dans leur importance, dépassaient largement celles que nous avons citées plus haut. L'agriculture, élément de la culture matérielle, a tout particulièrement ressenti ces conséquences. D'une part, l'industrialisation a mis à sa disposition un outillage tout à fait nouveau; en d'autres termes, de nouveaux modèles techniques se sont imposés sur le plan agricole. D'autre part, grâce à cette mécanisation, un certain nombre de travailleurs

- 1) Le tableau ci-après montre l'importance de la construction de chemins de fer en Suède pendant la période de 1860 à 1910:

Année	Longueur en km	Période	Augmentation en km per annum
1860	527	1856-60	105
1870	1727	1861-70	120
1880	5876	1871-80	415
1890	8018	1881-90	214
1900	11303	1891-00	329
1910	13829	1901-10	253

Source: Gardlund, Torsten: "Industrialismens samhälle", Tidens förlag, Stockholm 1942, p. 154

- 2) Cf Nordström, G. Hilding: Sveriges socialdemokratiska arbetarparti, op. cit., p. 9 - 10
- 3) Cf Heckscher, Eli F.: Svenskt arbete och liv, op. cit., p. 279 - 280

ont été libérés de l'agriculture pour se trouver à la disposition des différentes branches industrielles. Cette mobilité de la main-d'œuvre a pu se réaliser grâce aux nouvelles voies de communication surtout. A part cela, les nouveaux moyens de transport ont exposé l'économie suédoise, en particulier l'agriculture, à l'influence de l'étranger. En effet, de nouveaux moyens de transport, des bateaux plus rapides par exemple, étaient à même de réaliser l'importation de céréales à meilleur marché que la production indigène.¹ Cela engendra des crises agricoles qui s'étendirent à tout le pays.

Ces crises agricoles, à leur tour, accélérèrent les migrations des régions agricoles aux centres industriels. C'est donc dans les régions industrielles que l'on assiste à la prolétorisation de cet afflux de main-d'œuvre campagnarde, car les branches industrielles ont dû également passer par de multiples crises. Pour échapper à la pauvreté, les individus avaient la ressource d'émigrer en Amérique. L'émigration, véritable exode grâce aux nouveaux moyens de transport, ne fut ramenée dans des proportions normales qu'au début du 20^e siècle.

Les chiffres montrent clairement la portée de cet événement: on compte, entre 1751 et 1850, 200'881 émigrants contre 100'000 immigrants et, entre 1851 et 1910, 1'297'108 émigrants contre 261'913 immigrants.² Cela signifie qu'au cours de la deuxième moitié du 19^e siècle et jusqu'au début du 20^e siècle, un quart environ de la population suédoise a quitté le pays. En conclusion, la base démographique de la Suède a été marquée par des migrations à l'intérieur du pays - le pourcentage de la population habitant les villes s'est accru de 12,95 % (1870) à 21,49 % (1900) - et par des migrations à l'étranger, qui ne furent freinées qu'à la fin de l'année 1893 par une crise économique en Amérique et par l'amélioration des possibilités de travail en Suède.³

Malgré la forte émigration, la croissance de la population n'a pas été touchée profondément. Les progrès de la médecine et de l'hygiène en particulier ont contribué à baisser le taux de la mortalité infantile. Aussi constate-t-on, vers la fin du 18^e siècle, une croissance annuelle de la population de 5,5 % et, durant le 19^e siècle, de 8,1 % pour la première moitié, de 7,6 % pour la deuxième.⁴ La croissance la plus faible fut enregistrée de 1866 à 1870 avec un taux de 2,61 %. Etant donné que la régression du taux moyen de la croissance annuelle était peu sensible, la pyramide de la population n'a pas été trop affectée dans sa structure. On trouve en 1910, malgré la forte émigration antérieure de beaucoup de jeunes familles, les groupes d'âges entre 0 et 5 ans bien représentés parmi les autres groupes.⁵

L'importance accrue des modèles techniques et économiques que nous avons

1) Cf Sjölin, Walter: Svensk kooperativ, op. cit., p. 23

2) Cf "Emigrationsutredningen", Betänkande afgivet af Gustav Sundbärg, Norstedt och Söner, Stockholm 1913, p. 593

3) Cf Sjölin, Walter: Svensk kooperativ, op. cit., p. 39

4) Cf Heckscher, Eli F.: Svenskt arbete och liv, op. cit., p. 281

5) Cf Heckscher, Gunnar: Staten och organisationerna, op. cit., p. 28

brèvement esquissée accentua statut et rôles des organisations sociales ou appareils organisés. Nous n'aimierions pas que le lecteur s' imagine que la Suède a changé brusquement son caractère agricole en caractère industriel, dominée par des syndicats, trusts, cartels et partis politiques. L'industrialisation n'a fait son entrée en Suède que relativement tard, vers 1870 environ. Il est vrai que le processus d'industrialisation s'est réalisé plus vite en Suède qu'en d'autres pays, mais il ne faut pas oublier qu'en 1900 encore, 55,1 % de la population active - contre 72,4 % en 1870 - était rattaché au secteur agricole. Le 27,8 % seulement de la population active était tributaire des branches industrielles en 1900, contre 14,6 % en 1870.¹ La courte période entre 1870 et 1900 était suffisante pour donner naissance à des organisations sociales. Les répercussions de leur existence toute nouvelle furent importantes, mais leur influence ne se fit sentir qu'au début du 20^e siècle. La naissance des organisations sociales modernes ne fut guère concevable sans un certain changement des idées et valeurs sociales. Ce changement des idées et valeurs sociales trouva son expression dans l'avènement du libéralisme en Suède au milieu du 19^e siècle. Le libéralisme s'est manifesté d'une part sur le plan politique dans la rénovation des formes de représentation politiques de 1866 et, d'autre part, dans l'introduction de la liberté économique par les arrêtés de 1846 et 1864. Ces changements dans les réglementations sociales ouvrirent la voie à la réalisation des nouveaux modèles sociaux, surtout ceux de caractère technique et économique et permirent la fondation des groupements sociaux qui les véhiculaient. Pourtant, les nouvelles idées et valeurs libérales ne s'imposèrent que lentement. Par conséquent, les nouvelles organisations sociales ne vinrent que lentement au jour. Lorsqu'on désire qualifier la temporalité de ce phénomène social qui s'est manifesté dans le changement des réglementations sociales, il faut dire qu'il s'agit d'un temps en avance sur lui-même, alors que les idées et valeurs, telles qu'elles se manifestèrent au niveau du palier des mentalités collectives de la société globale suédoise restèrent longtemps très conservatrices, donc dans une temporalité en retard sur elle-même. Ceci s'explique en partie par le caractère agraire du pays. L'attitude réservée de la population paysanne face aux changements importants des conditions d'alors fut partagée par la bureaucratie militaire et civile qui, avec les propriétaires terriens, formaient la couche sociale supérieure de la société. Les idées libérales ne s'implantèrent dans cette couche sociale - qui par la voie parlementaire exerçait une influence déterminante sur le développement économique - que lorsque cette évolution économique eut fait naître de nouvelles organisations sociales et de nouveaux groupements sociaux, comme les entreprises industrielles, les groupements sociaux de salariés par exemple.²

Quelles sont les organisations sociales que connut la Suède pendant la deuxième moitié du 19^e siècle? Les partis politiques au sens moderne du terme n'étaient que très peu développés. Avant 1889, il n'y avait pas de partis politiques s'étendant

1) Cf Johansson, Hilding: "Den svenska godtemplarrörelsen och samhället", Stockholm 1947, p. 12

2) Cf Nordström, G. Hilding: Sveriges socialdemokratiska arbetarparti, op. cit., p. 5

à tout le pays, mais seulement des partis politiques parlementaires, c'est-à-dire des Nous et sous-groupes - dépendant du degré d'organisation - au sein du groupement "parlement". Le premier véritable parti politique, le parti ouvrier social-démocrate, vit le jour en 1889. Mais son influence ne resta que très faible jusqu'à la fin du siècle; car ce n'est qu'en 1897 que le premier social-démocrate entra au parlement, en la personne de Hjalmar Branting. Il fallut attendre le 20^e siècle pour voir la formation de partis politiques modernes.

Le parlementarisme au sens moderne du terme était inconnu. Le roi était libre dans le choix des conseillers formant le gouvernement. Même si le monarque écoutait la voix du parlement, ce n'était pas la voix du peuple. La réforme parlementaire de 1866 remplaçant l'ancienne forme de représentation des quatre états par un système parlementaire de deux chambres n'avait pas apporté une véritable démocratisation. Les femmes restaient privées du droit de vote et le corps électoral masculin était très restreint: un revenu minimum donnait droit à l'exercice du droit de vote était fixé à 800 couronnes; cette somme était supérieure au revenu annuel moyen d'un ouvrier jusqu'en 1896. Ainsi, pendant tout le 19^e siècle, 6 % de la population seulement disposait du droit de vote pour l'élection à la deuxième chambre. Ces chiffres étaient un peu plus élevés en ce qui concerne l'élection de la première chambre - à la campagne 10,1 % et en ville 17,7 %, en 1871. Mais ces mesures "ploutocratiques" diminuaient nettement son influence. En outre, les élections à la première chambre se déroulaient selon un système indirect, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'un corps élu par le peuple, auquel incombait l'élection finale des membres de la première chambre elle-même.¹

Les chiffres indiqués ci-dessus montrent que le parlement suédois n'était pas encore appelé à jouer le rôle qui fut le sien dans les années suivantes. Cette organisation sociale, en effet, était encore trop préoccupée d'intérêts liés aux Nous et aux sous-groupes parlementaires pour toucher toute la société globale, dont une bonne partie des membres ne pouvait se faire entendre. Nous préférons voir toute l'importance de cette organisation sociale dans le fait qu'elle était en butte aux convoitises de la classe ouvrière s'efforçant d'obtenir le droit de vote. Ce droit a été très souvent l'objet de discussions au sein des associations ouvrières en formation. L'absence de ce droit a renforcé les relations intergroupales et interpersonnelles, à savoir ce que nous appelons en langage sociologique les formes de sociabilité. Mais cette lutte ne se révéla pas seulement revendicatrice. Elle fut plutôt l'expression des antagonismes sociaux à la base des idées et valeurs de la société. Cette lutte ouvrit la voie à la formation des organisations sociales à la fin du 19^e siècle et surtout au début du 20^e siècle. C'est le mouvement ouvrier qui, à la fin du 19^e siècle déjà, connut le premier une structure, soit par la formation du parti des sociaux-démocrates en 1889, soit par celle, en 1898, d'un groupement à la tête de tous les syndicats, la "Landsorganisationen" (LO), ou la création de l'Union des sociétés coopératives de consommation, la "Kooperativa förbundet"

1) Voir au sujet du parlementarisme suédois au 19^e siècle:

Johansson, Hilding: Den svenska godtemplarrörelsen och samhället, op. cit., p. 15 - 17

(KF), en 1899, pour ne nommer que les plus importantes. De cette époque dataient également les premières organisations patronales et un grand nombre d'organisations culturelles: religieuses, d'abstinence, de sport et de formation culturelle.

23. Echelle des modes de division du travail et des modes d'accumulation.

Le grand essor industriel dont nous venons de parler a contribué au développement de la division du travail. D'une part, l'évolution technique, avec toutes ses conséquences sur le plan social, a activé la division du travail, entre ville et campagne, agriculture et industrie, industrie mécanique et industrie lourde, industrie et commerce, notamment. D'autre part, cette division du travail nécessita une redistribution des tâches, car certaines prirent des dimensions inattendues. Pensons à la fonction commerciale qui, grâce à l'augmentation de la production et grâce aux nouveaux moyens de transport permettant des échanges commerciaux internationaux en grande quantité, ne put être assumée par le producteur lui-même. C'est ainsi que le secteur tertiaire prit de plus en plus d'importance.

Toute la société s'associa également, dans une plus forte mesure, à la division du travail à l'échelon international. Le chiffre d'affaires du commerce extérieur augmenta de 50 % environ de 1871 à 1895.

Gurvitch parle d'une "prédominance très accentuée des villes sur les campagnes, des grandes agglomérations urbaines sur les villes moyennes et petites, de l'industrie sur l'agriculture".¹

Dans la société suédoise, il faut voir ces phénomènes de façon plus nuancée. Il est vrai que l'on assiste à un courant d'urbanisation vers la fin du 19^e siècle, mais on ne peut parler d'une prédominance des villes sur la campagne. En fait, la population rurale resta longtemps identique à elle-même. Avant 1870, cette fraction de la population suédoise ne connut aucun changement important; sa proportion, par rapport à la population totale, était de 72,4 % en 1870. Une diminution absolue de la population agricole ne se fit pas sentir avant 1890 et ne resta que très modique jusqu'en 1920.²

La diminution de la population active dans l'agriculture fut, entre 1870 et 1900, de 17,3 %; mais la population agricole représentait quand même encore 55 % de la population totale. Le pourcentage de la population active dans l'industrie et le commerce doubla entre 1870 et 1900, mais ne représentait que 27,8 % pour l'industrie et 10,4 % pour le commerce, en 1900.³ Si donc la prédominance des villes sur la campagne, de l'industrie sur l'agriculture ne faisait que de se dessiner à l'horizon économique et social de la Suède, on pouvait déjà à ce stade là constater une certaine accumulation due aux énormes investissements que l'industrialisation et surtout la construction des voies de communication exigeaient.

1) Gurvitch, Georges: *Vocation*, t. 1, op. cit., p. 502

2) Cf Heckscher, Eli F.: *Svenskt arbete och liv*, op. cit., p. 280

3) Cf Heckscher, Gunnar: *Staten och organisationerna*, op. cit., p. 31

Cette accumulation s'illustre par la fondation de grandes banques comme Svenska Handelsbanken et Skandinaviska Banken d'une part¹ et l'importance croissante de la forme juridique de la société anonyme d'autre part.²

24. Hiérarchie des contrôles sociaux.

Rappelons d'abord ce que nous entendons par contrôles sociaux: nous les définissons comme "des ensembles systématisés de règles, modèles, signes, signaux, symboles, véhiculant les idées et valeurs collectives, par conséquent des oeuvres culturelles cohérentes destinées à coordonner et à discipliner la vie sociale".³ Les exemples les plus typiques sont la religion, la magie, la morale, le droit et l'éducation. En établissant une hiérarchie de réglementations sociales, nous ne voulons que souligner certains contrôles sociaux qui présentaient une importance particulière à cette époque.

Vient tout d'abord l'éducation, et cela surtout sous la forme de l'enseignement. En 1825, une commission chargée de l'examen des problèmes de l'enseignement général ne vit aucune nécessité de l'introduire sur le plan primaire, sauf en ce qui concernait l'enseignement religieux. La nécessité d'un enseignement primaire emporta l'adhésion de tous en 1842, surtout à la suite des revendications émanant des milieux paysans.⁴

L'importance que l'on accorda à l'éducation ne se traduit pas seulement par l'introduction d'un enseignement de base, mais également par la formation de groupements connus sous la dénomination de "bildningscirkelarna" (cercles de formation). Ce fut le docteur Johan Ellmin qui, le premier, se fixa le but de rassembler dans ces cercles les ouvriers travaillant dans l'artisanat pour des cours et des loisirs culturels. Pahlman et Sjölin soulignent que l'idée du docteur Ellmin était de faire de ces cercles un lieu de rencontre des différents groupements sociaux et une institution apte à compléter l'enseignement général obligatoire. Le fondateur voulut ces cercles totalement apolitiques; mais la religion devait y trouver une place importante. Les partisans des cercles de formation surestimèrent l'importance de l'enseignement populaire. Ellmin, comme plus tard Rimestad, alla jusqu'à considérer que l'éducation pouvait donner une

1) Cf Heckscher, Eli F.: Svenskt arbete och liv, op. cit., p. 275 et Nordström, G. Hilding: Sveriges socialdemokratiska arbetarparti, op.cit., p.14 - 16

2) Si pendant les 11 premières années qui suivirent la promulgation de la première loi sur la société anonyme (1848) seulement 84 entreprises, dont 56 entreprises industrielles et 10 sociétés de chemins de fer, adoptaient cette forme juridique, nous observons entre 1870 à 1875 la fondation de 534 sociétés anonymes dans les branches industrielles. En 1908, le chiffre s'élevait à 2521 sociétés industrielles. Cf Gardlund, Torsten: Industrialismens samhälle, op. cit., p. 196 - 198

3) Erard, Maurice: Cours de sociologie donné à l'Université de Neuchâtel, SH 1963/64

4) Cf Holmberg, Ake: Sverige efter 1809, op. cit., p. 30 - 31

solution à tous les problèmes sociaux.¹

L'attention que l'on portait aux problèmes de l'éducation ne se relâche point après la disparition des "bildningscirklarna". Cet intérêt resta vivace dans les associations ouvrières fondées dès 1850. Mais s'il s'agissait, dans les "bildningscirklarna", d'une éducation générale, l'essence de ce travail de formation devait changer dans les "arbetarföreningarna". Cette formation y prit d'abord un caractère politique et plus tard un caractère économique. Nous reviendrons encore sur l'interdépendance entre associations ouvrières et coopératisme.

Dans la hiérarchie des réglementations sociales, nous rencontrons ensuite le droit. A mesure que la société globale évoluait, en créant de nouveaux groupements, de nouvelles organisations sociales et formes de sociabilité, le droit lui-même, devait se développer. Ce fut sur le plan économique que le droit atteignit relativement tôt une importance capitale: les décrets de 1846 et de 1864 concernant la libéralisation de l'économie nationale furent le signal de départ d'un nouvel ordre économique et social. Cette évolution dialectique entre le droit et le développement économique apparut très nettement dans le droit des sociétés; il fut révisé lorsque l'évolution économique de la Suède s'accéléra. La première loi sur les sociétés anonymes fut promulguée avant 1850. Elle fut révisée en 1895, après que cette forme de société eut considérablement gagné en importance grâce à l'essor économique et industriel. Les prescriptions légères sur la société anonyme ne furent que difficilement applicables à tous les groupements économiques, en particulier à la société coopérative. Quand celle-ci atteignit un certain degré de maturité, vers la fin du siècle passé, la première loi sur la société coopérative vit le jour en 1895.

Notons également l'entrée en vigueur de la loi sur le registre du commerce (1887), par laquelle toutes les sociétés commerciales furent tenues de s'inscrire publiquement ce qui, sans doute, disciplina la vie des groupements économiques.

Remarquons en passant que le droit gagna aussi en importance dans d'autres domaines, sur le plan de la législation sociale et du travail, par exemple.

Si le droit "législatif" avait depuis longtemps une place bien définie dans la société globale, il en était autrement pour le droit statutaire. Cette forme de droit commençait à gagner en importance vers la fin du 19^e siècle, à l'avènement de nouveaux groupes sociaux. Mais il ne devait atteindre son plein épanouissement qu'au 20^e siècle, au moment où ces groupements sociaux parvenaient eux aussi à un certain degré de maturité. Le droit fondé sur les conventions collectives ne vit le jour qu'à la fin du 19^e siècle, à la fondation des associations patronales. "La création des organisations patronales entraîna donc l'acceptation, à peu près générale, du principe du collectivisme sur le marché du travail. Cette évolution eut également des conséquences en matière législative. L'Etat dut accepter ce collectivisme et, dès le début du 20^e siècle, fut instituée une médiation publique dans les conflits du travail".²

1) Cf Pahlmon, A. - Sjölin, W.: *Arbetarföreningarna*, op. cit., p. 88

2) Heckscher, Gunnar: *Démocratie efficace*, op. cit., p. 72

Nous aimerions citer encore deux réglementations sociales: la moralité et la religion. L'attitude ontirévolutionnaire des ouvriers suédois et leur aspiration à un avenir meilleur nous paraissent le mieux exprimer leur moralité. Autant qu'on puisse en juger par les conduites ouvrières; l'idéal des ouvriers fut plutôt la société libérale que socialiste. Cette aspiration s'illustra d'une part dans les résultats des élections qui, malgré l'existence d'un parti ouvrier depuis 1889, apportèrent le plus grand nombre de voix ouvrières aux libéraux, d'autre part, dans le faible intérêt pour toute action ouvrière-socialiste. Nous pensons d'ailleurs que cette moralité d'aspiration fut partagée par des groupes sociaux bourgeois, même si leur moralité témoignait d'un caractère plus rotienel et utilitaire, à cause de leur statut et de leurs rôles sociaux différents.

Nous plaçons la religion au bas de notre hiérarchie des réglementations sociales: l'influence de la religion diminua dès le milieu du 19^e siècle, étant donné que plusieurs sectes se substituèrent à l'Eglise d'Etat. En effet, quelques décennies suffirent à briser le monopole de l'église unique par la fondation des sectes religieuses ou églises libres. La première confrérie religieuse fut fondée en 1848 dans la province d'Halland. Quelques années plus tard déjà, les sectes purent se réunir en une organisation dénommée "Svensko bopstistsamfundet". Peu après, elles formèrent deux camps opposant les partisans luthériens aux baptistes. Les luttes entre les sectes religieuses d'une part, les sectes religieuses et l'Eglise d'Etat d'autre part - donc entre les organisations sociales véhiculant les idées et valeurs religieuses - affaiblirent l'influence de la religion; en effet les contraires mirent en lumière comme jamais auparavant le caractère sclérosé des structures de ces organisations.

25. Hiérarchie des oeuvres culturelles.

C'est la connaissance scientifique dans son sens le plus large qui prit la première place et qui influença tous les domaines de la vie de la société globale. Eli F. Heckscher parle d'un changement d'esprit depuis le siècle des lumières et, en particulier, d'une croyance en un âge d'or, d'une foi immense en l'avenir propres au 19^e siècle.¹

Walter Sjölin met également cet aspect en lumière en soulignant l'importance de la pensée évolutionniste qui se trouvait aux antipodes de la théorie des catastrophes de Karl Marx.²

Cette foi en une évolution logique et naturelle s'est enracinée surtout dans la classe ouvrière qui, très tôt déjà, a fait preuve d'une attitude révisionniste en refusant tout radicalisme. Elle fut soutenue dans cette attitude par Pontus Fahlbeck, H. Palme et plus tard Gustav Cassel qui, dans des ouvrages

1) Cf Heckscher, Eli F.: Svenskt arbete och liv, op. cit., p. 280

2) Cf Sjölin, Walter: Svensk Kooperation, op. cit., p. 31 et p. 34

scientifiques, essayèrent de démontrer l'amélioration constante des conditions de vie.¹

La connaissance scientifique, à forte coloration philosophique cependant, que nous plaçons à la tête de la hiérarchie des œuvres culturelles, était d'origine étrangère: ainsi Charles Darwin, Herbert Spencer, H.T. Buckle, John Stuart Mill et les idées positivistes d'Auguste Comte trouvèrent des défenseurs passionnés en Anton Nyström et Knut Wicksell;² il en était de même pour la pensée socialiste et marxiste.

Suit, sur notre échelle des œuvres culturelles, la connaissance technique qui trouve une expression parlante dans l'industrialisation généralisée du pays. Rappelons brièvement quelques faits: la mécanisation de la production, la création de voies de communication modernes, de nouvelles formes de crédit, la division du travail plus poussée qu'auparavant, etc.

Nous n'avons pas encore parlé des œuvres culturelles ayant trait à l'art et à la littérature. Voici quelques brèves explications: l'art et la littérature ne jouèrent pas un rôle prédominant. Cependant, ce fut au moment où l'industrialisation se développa que les contours de la littérature moderne se dessinèrent à l'horizon. En 1879, année de la grève de Sundsvall, parut le roman "La chambre rouge" (Röda rummet) d'August Strindberg, ouvrage qui marqua le début d'une nouvelle époque dans la littérature. Les répercussions directes et instantanées de cette littérature romanesque ne furent que relativement limitées en comparaison de celles de la littérature philosophique et politique. L'importance de ce renouveau littéraire se traduit par cette attitude opposée à l'égard de l'ancienne structure sociale, que l'on put observer dans tous les domaines de la société globale suédoise.³

26. Echelle des temporalités.

Dans la brève introduction à la sociologie pluraliste qui précède notre étude de la société suédoise, nous avons déjà énuméré les huit formes de temporalité. En les appliquant à l'objet de notre étude, nous trouvons la hiérarchie suivante: en tête des formes de temporalités, se place le temps en avance sur lui-même, car tous les faits sociaux qui font bouger la structure de la société sont des éléments qui appartiennent à l'avenir auquel la société doit d'abord se préparer. Citons comme exemples, la pensée politique, économique et scientifique qui gagnait la Suède à cette époque. Elle ne trouvait qu'un pays essentiellement agricole et encore mal préparé à ce genre d'idées et valeurs.

Le temps d'alternance entre avance et retard suit de très près. Celui-ci

1) Cf Sjölin, Walter: Svensk kooperativ, op. cit., p. 31 et p. 34

2) Cf Johansson, Hilding: Den svenska godtemplarrörelsen och samhället, op. cit., p. 22 - 23

3) Cf Johansson, Hilding: Den svenska godtemplarrörelsen och samhället, op. cit., p. 23

tient "bien plus de la résistance des groupements privilégiés que de l'inertie immo-
nente à cette structure et à plus forte raison au type de la société sous-jacente".¹
Voici un exemple: l'idée d'une représentation parlementaire complète se caracté-
rise par sa temporalité en avance sur elle-même, tandis que les tentatives des grou-
pements sociaux privilégiés d'empêcher les ouvriers d'accéder à la représentation
parlementaire sont déterminées par un temps en retard sur lui-même.

Viennent ensuite les temps de battements irréguliers, les temporalités explo-
sives et de surprise qui nous paraissent s'appliquer surtout à la vie économique. Rap-
pelons ici les multiples crises qui ont secoué la Suède pendant cette période, et
cela dans toutes les branches économiques. Les nombreuses grèves que l'on peut
observer dans la société suédoise pendant le dernier quart du 19^e siècle en sont un
autre exemple.

Il s'y ajoute les temps en retard sur lui-même, de longue durée et cyclique,
qui s'expriment bien dans l'attitude des groupements jusqu'alors privilégiés qui ont
freiné le temps en avance sur lui-même.

27. Formule du déterminisme sociologique global.

Dans les pages précédentes, nous avons essayé d'illustrer l'agitation de la
Suède du 19^e siècle. Cette agitation provient du fait que le déterminisme global
était affaibli par les déterminismes partiels en jeu.

A propos de ce type de société, Gurvitch nous dit que "c'est la classe victo-
rieuse, dominante, installée au pouvoir qui paraît la mieux placée pour imprimer à
l'ensemble son déterminisme propre; mais la résistance, l'opposition des autres clas-
ses, leurs forces organisées sont telles que le déterminisme global ne coïncide que
très rarement avec celui d'une classe; c'est dans le résultat toujours incertain de la
lutte des classes qu'il trouve son expression".²

Nous acceptons cette prise de position sous réserve d'une légère modifica-
tion: substituons le terme groupement social à celui de classe sociale, ainsi que
lutte entre différents groupements sociaux à lutte des classes; ceci pour souligner
qu'aucune classe sociale n'a véritablement pris conscience d'elle-même. Citons
comme exemple un des problèmes essentiels: la représentation parlementaire. La
lutte pour le droit à la représentation au parlement ne fut pas menée par une ou
plusieurs classes, mais par divers groupements sociaux d'origine sociale tout à fait
différente. Cette même cause fut soutenue d'une part par des éléments faisant
partie du parlement et adhérant à différents groupements sociaux, et par des élé-
ments hors du parlement d'autre part.

Tous les déterminismes, globaux ou partiels, se trouvent dans des rapports
dialectiques et sont inséparables les uns des autres. Nous pensons surtout au déter-
minisme des modèles économiques et techniques qui ont fortement soutenu le déter-
minisme des organisations sociales (entreprises économiques, groupements économiques

1) Gurvitch, Georges: *Vocation*, t. I, op. cit., p. 504

2) Gurvitch, Georges: *Vocation*, t. I, op. cit., p. 505

et politiques, par exemple) et celui de la base écologico-morphologique (mise en exploitation du nord du territoire suédois). On pourrait allonger la liste des différents déterminismes partiels en y ajoutant ceux des autres paliers en profondeur, des formes de sociabilité etc. Nous en resterons à ce que nous venons de souligner; car ce qui importe à notre étude, c'est la constatation d'une absence de déterminisme global incontesté ou même seulement prédominant. Il faut se rendre compte que ce déterminisme global était fortement affaibli par tous les multiples déterminismes partiels. La structure de la Suède du 19^e siècle fut donc régie par un pluralisme de déterminismes limités ou partiels.

III. L'idéal coopératif et la société globale suédoise du 19^e siècle.

1. Remarques préliminaires.

L'esquisse de la Suède du siècle passé nous fournit le cadre dans lequel nous intégrerons l'objet de notre étude. C'est l'idéal coopératif qui, le premier, retiendra notre attention. L'idéal coopératif ou, autrement dit, les idées et valeurs coopératives, se place au niveau du huitième palier en profondeur, celui des mentalités collectives et personnalités de base. Comme nous l'avons déjà indiqué dans le chapitre concernant l'application de la méthode sociologique au groupement coopératif, il s'agira d'une part d'une mise en relief de la pensée coopérative, d'autre part des déviations de cette pensée idéale.

Mais avant d'aborder l'étude de l'idéal coopératif, nous évoquerons brièvement les éléments essentiels de ce que l'on appelle, en général, la pensée coopérative.

2. La pensée coopérative en général.

Dire ce qu'est la pensée coopérative n'est pas tâche facile, car "comme l'a dit un jour Charles Gide, la coopération est à la fois objet de la science et raison de vivre".¹⁾ La coopération comme raison de vivre a certainement toujours existé, et ceci sous les formes les plus diverses. Mais une doctrine coopérative correspondant aux formes de coopération au sens moderne du terme n'a été développée que relativement tard. Dans le cas de la coopérative, on peut dire que la pratique a devancé la théorie. En 1844 déjà, à la fondation de la coopérative de Rochdale par les Equitables Pionniers, les principes fondamentaux de la coopérative furent portés à la connaissance de tous. La doctrine, cependant, ne s'ébauche qu'au début du 20^e siècle.

1) Lombert, Paul: "La doctrine coopérative", Bruxelles 1959, p. 11

Il nous paraît important de retenir cette constatation pour notre étude. Elle montrera que, toute d'une doctrine coopérative préétablie, l'examen de la pensée coopérative dans la société suédoise au 19^e siècle doit se baser sur les idées des précurseurs de la coopération moderne, étrangère et suédoise.

La doctrine coopérative moderne trouve ses origines dans la pensée de Owen, Fourier, King, Blanc, Lassalle, Proudhon et Schulze-Delitzsch, entre autres. Leurs idées ont créé le climat "qui devait se révéler favorable à l'invention, il y a un siècle, du mécanisme caractéristique de la coopérative de consommateurs"¹ et, nous l'ajoutons, de toute autre forme de coopération.

20. Eléments essentiels de la pensée des précurseurs de la coopération moderne.

Nous n'avons pas l'intention d'exposer la pensée et les oeuvres des précurseurs de la coopération moderne d'une façon complète. Par contre, retenons les éléments essentiels de leur pensée, qui ont gardé leur influence et leur importance jusqu'à nos jours.

L'oeuvre de Robert Owen est axée sur la recherche d'une solution totale: Il s'agit non seulement d'une solution économique, sur le plan de la distribution ou de la production, mais aussi d'une solution touchant tous les secteurs de la vie, surtout celui de l'éducation. "En effet, ce qui inspire Owen dès sa jeunesse et à travers toute son oeuvre, ce sont des préoccupations éducatives".² Les cotisations hebdomadaires des membres des associations oweniennes sont destinées à la création de communautés de vie ou, mieux, de villages mettant la production en commun.

Si les efforts de Owen ont échoué, l'idée d'une mission éducative des coopératives a survécu. Charles Fourier apporte trois nouveaux éléments à la pensée coopérative. D'une part, il est un des premiers à s'attaquer aux problèmes de la distribution de la marchandise, d'autre part, il introduit l'idée de la démocratie au sein des organismes coopératifs, dénommés phalanstères. Finalement Fourier se fait l'apôtre de l'association volontaire.

Le docteur King, comme Robert Owen, est animé par des préoccupations éducatives qui lui font même proposer la création d'écoles coopératives. Le premier, il apporte à la pensée coopérative l'idée du "self-help". Il prévoit une émancipation des couches sociales défavorisées grâce à une accumulation du bénéfice commercial.

Ainsi, King se fait-il l'avocat des coopératives de consommation, ce qui le distingue de Philippe Buchez, disciple de Saint-Simon, et partisan des coopératives de production. Pour réaliser son but, Buchez propose la création de banques publiques offrant les crédits nécessaires aux associations ouvrières; il devient ainsi le précurseur de Louis Blanc et de Ferdinand Lassalle. Ce qui lie Buchez et King, c'est le mobile religieux de leur action.

1) Lavergne, Bernard: "La révolution coopérative", PUF, Paris 1949, p. 183

2) Lombert, Paul: La doctrine coopérative, op. cit., p. 26

La mise de crédits à disposition des coopérateurs se retrouve chez Proudhon - partisan des coopératives de production - mais sous un angle différent. Il ne s'agit plus de crédits avancés par une banque d'Etat, mais de crédits mutuels dont l'idée a été propagée à peu près en même temps par Schulze-Delitzsch en Allemagne. Ce dernier propose de verser un dividende variable sur le capital prêté, tandis que Proudhon s'y oppose. Un prêt d'argent ne peut pas s'effectuer sans paiement d'une rémunération convenable du facteur capital, Proudhon en a conscience; c'est pour-quoi il invente une institution qui porte le nom de "banque d'échange".¹

Il ne convient pas ici de discuter le pour et le contre des deux solutions. Remarquons simplement que la proposition du crédit mutuel exprime clairement le caractère de mutualité des coopératives, l'idée du "self-help" et de la collaboration entre coopérateurs.

21. Le contenu psycho-sociologique de la pensée de Rochdale.

Les idées des précurseurs de la doctrine coopérative - encore insuffisamment élaborées - se matérialisent pour la première fois en 1834 et 1844.

En 1834, la première coopérative de production voit le jour à Paris. C'est l'Association chrétienne des Bijoutiers en doré, qui alloit vivre jusqu'en 1873. Mais l'importance de cet événement n'est en aucune mesure comparable à celle de la première coopérative de consommation de Rochdale, fondée en 1844. La création de la Société des Equitables Pionniers de Rochdale est à l'origine de tout le mouvement coopératif actuel.²

Or, les idées et valeurs qui découlent des statuts et procès-verbaux des assemblées de cette coopérative ont gagné du terrain parmi les coopératives du monde entier et ont été adoptées officiellement en 1937 par l'Alliance coopérative internationale.³

Quel est donc le contenu psycho-sociologique de la pensée de Rochdale? Avec Anders Orne on peut le résumer en sept principes:

1. Les membres mettent à la disposition de la société le capital nécessaire. Ils touchent un intérêt fixe.
2. On ne vend que de la marchandise de bonne qualité.
3. La coopérative veille à ce que poids et mesures correspondent à la quantité de la marchandise vendue.
4. La marchandise doit être vendue au prix du marché et au comptant.

1) Voir au sujet de l'histoire des idées coopératives avant Rochdale:

Lambert, Paul: *La doctrine coopérative*, op. cit., p. 26 - 41

2) Cf Lasserre, Georges: *"La coopération"*, PUF, Paris 1962, p. 11

3) Nous avons conscience de l'ambiguïté du terme "coopératives du monde entier". Nous entendons par là celles des pays du monde libre.

5. L'excédent de l'exercice doit être distribué au prorata des opérations avec la coopérative.
6. Le principe "un homme - une voix" doit être appliqué. Hommes et femmes ont les mêmes droits.
7. Un certain pourcentage du bénéfice doit être consacré à des buts éducatifs.¹

Etant donné que les principes ne sont pas seulement tirés des statuts, mais également des procès-verbaux des assemblées des coopérateurs de Rochdale, on ajoute très souvent quelques principes, surtout celui de la porte ouverte, de l'adhésion volontaire et de la neutralité politique et religieuse.

L'Alliance coopérative internationale a précisé en 1937 les principes rochdaliens et en a retenus sept:²

1. Adhésion libre.
2. Contrôle démocratique: un homme - une voix.
3. Distribution aux membres de l'excédent au prorata de leurs opérations avec la société.
4. Intérêt limité sur le capital.
5. Neutralité politique et religieuse.
6. Vente au comptant.
7. Développement de l'éducation, alimentée par un petit prélèvement sur les bénéfices.

Etudions ces sept principes plus en détail pour mieux saisir la portée de la pensée coopérative rochdalienne. Le principe de l'adhésion libre est synonyme de celui de la porte ouverte. Il exprime la liberté pour chacun d'adhérer à une coopérative, pourvu que le membre remplisse les conditions d'adhésion. Mais la règle de base est que la coopérative doit accepter chaque personne qui en exprime le désir.

En rapport avec le principe de l'adhésion libre, on évoque souvent celui de l'adhésion volontaire qui exclut l'adhésion forcée. Cette faculté d'adhérer à une coopérative ou d'y renoncer nous conduit au deuxième principe fondamental, celui du contrôle démocratique, c'est-à-dire "un homme - une voix". Chaque membre dispose d'une voix et son droit ne doit pas être soumis à une condition autre que celle d'être membre. Le droit de vote est tout à fait indépendant de l'apport en capital. Il en est de même en ce qui concerne la distribution du bénéfice aux

1) Cf Orne, Anders: "De sju grundsatserna", KF:s Bokförlag, Stockholm 1935, p. 5 - 6

2) Cf Lasserre, Georges: La coopération, op. cit., p. 15 - 16

membres de la coopérative. Le mode de distribution de l'excédent n'est pas basé sur l'apport individuel en capital, mais le degré de participation à l'activité commerciale de la coopérative. Par conséquent, la base de la répartition du bénéfice dans une coopérative de consommation est fonction de l'importance des achats, dans une coopérative de production, fonction de l'importance du travail effectué. Le paiement d'un intérêt limité sur le capital apporté par les membres ne contredit pas le troisième principe que nous venons d'évoquer. Cet intérêt limité ne fait pas partie des idées et valeurs coopératives. Il s'agit d'une simple mesure politique adaptée au système économique de beaucoup de pays. L'intérêt, dont le taux ne doit pas dépasser celui du marché, est payé comme récompense d'avoir mis du capital à la disposition de la coopérative et de ne l'avoir pas utilisé ailleurs.

Le principe de la neutralité politique et religieuse ne fait pas partie des statuts de Rochdale, mais ressort d'une résolution de l'assemblée générale du 4 février 1850, donnant à chaque membre "la pleine liberté d'exprimer devant l'assemblée, en temps opportun et d'une manière convenable, ses sentiments sur n'importe quel sujet...".¹

Il apparaît dans cette formulation comme un appel à la tolérance ou à l'indépendance, comme l'a interprété Charles Gide. En effet, une neutralité stricte aurait exclu une doctrine coopérative.² Si au cours des années ce principe a perdu de son influence sur la coopération mondiale, il a fortement empreint la pensée coopérative suédoise, comme nous le verrons plus tard.

Le principe de la vente au comptant, ainsi que les impératifs de la vente de marchandises de bonne qualité, du juste poids et de justes mesures, eurent une importance particulière aux origines de la coopération. D'une part, il s'agissait de sortir les couches sociales défavorisées de l'endettement, d'autre part, de dépasser la concurrence grâce à une conduite modèle. A la suite de l'évolution des circonstances, ce principe perdit de son importance.

1) Citation selon Lambert, Paul: La doctrine coopérative, ap. cit., p. 74

2) Cf. Lambert, Paul: dito, p. 74

Lors du congrès de l'Alliance coopérative internationale, en 1966, une commission d'études a soumis à cette assemblée un projet de révision des principes Rochdaliens. Selon cette commission, cinq principes ont gardé toute leur importance à l'heure actuelle: il s'agit des principes de l'adhésion libre, du contrôle démocratique, de l'intérêt limité sur le capital, de la distribution aux membres de l'excédent au prorata de leurs opérations avec la société et du développement de l'éducation. En revanche, les principes de la neutralité politique et religieuse et de la vente au comptant ne figurent plus parmi les idées et valeurs de base de la coopération. La commission a formulé un sixième principe invitant les coopératives à coopérer activement sur le plan local, national et international pour favoriser encore plus les intérêts de ses membres.

Cf "Schweiz. Konsum-Verein", 66. Jahrgang, No 41, p. 585 - 586

Nous arrivons finalement au principe du développement de l'éducation. Si cette question a peu de rapport avec l'activité économique proprement dite d'une coopérative, elle a gardé son actualité. Pour les coopérateurs de Rochdale d'inspiration owenienne, ce problème était une question de premier ordre car il touchait à la vocation de la coopération. "Lorsqu'on énumère tous les principes de Rochdale, on oublie régulièrement celui-ci: les Rochdaliens aspiraient à un développement continu de la coopération dans tous les domaines et à une transformation profonde de l'organisation économique et sociale du monde".¹

3. Ebauches de la pensée coopérative dans la société globale suédoise.

Comme nous l'avons dit plus haut, la doctrine coopérative ne s'est développée que très tard. C'est la raison pour laquelle il n'est pas possible de présenter au lecteur un idéal coopératif suédois plus ou moins systématisé. Aussi nous proposons-nous de rechercher les ébauches des idées et valeurs coopératives dans la société suédoise dont nous avons esquissé la structure. Pour remplir ce but, nous estimons judicieux d'examiner d'abord les idées et valeurs venant de sociétés étrangères.

Après cela, nous étudierons quelques exemples des idées et valeurs coopératives que nous avons trouvées dans la littérature suédoise du siècle passé, pour en arriver ensuite à l'examen des idées et valeurs des précurseurs suédois de la pensée coopérative.

Finalement, nous chercherons à mettre en relief les rapports dialectiques entre les idées et valeurs coopératives et celles d'autres groupements et organisations.

L'examen de ces questions nous permettra de caractériser l'idéal coopératif suédois qui s'est formé au cours du siècle passé et qui s'est défini au moment de la fondation de l'Union des coopératives suédoises de consommation (KF), en septembre 1899.

30. Idées et valeurs coopératives venant de sociétés globales étrangères.

Si nous nous proposons d'examiner quatre courants d'idées et valeurs coopératives venant de l'étranger, soit de France, d'Angleterre, d'Allemagne et de Belgique, nous n'excluons nullement d'autres influences sur la pensée coopérative suédoise.

300. Idées et valeurs coopératives françaises.

L'influence des idées et valeurs françaises sur la formation de l'idéal coopératif suédois n'a été que très restreinte, en comparaison de celles d'autres pays. Son importance réside surtout dans le fait qu'elle a contribué à la création d'un climat

1) Citation selon Lambert, Paul: La doctrine coopérative, op. cit., p. 75
Voir notes 1) et 2) p. 48

propice à l'avènement d'une pensée coopérative.

En effet, la pensée de Saint-Simon et des socialistes associationnistes français pénétra très tôt en Suède et fut accueillie avec intérêt, surtout parmi les artisans. C'est grâce aux efforts du libraire et éditeur Per Götterck que les idées de Saint-Simon, vers 1830, et plus tard, en 1847, la pensée de Gabet, furent connues en Suède. En outre, des compagnons traversant la Suède apportèrent les idées de Buchez, promoteur des coopératives de production. Finalement, quelques auteurs suédois comme Fredrika Bremer, S.A. Hedlund et G. Swederus décrivirent l'activité coopérative en France.¹

Abstraction faite des quelques récits de voyage concernant les premières réalisations coopératives françaises, on peut se demander, à juste titre, dans quelle mesure les idées de Saint-Simon, de Gabet, de Buchez ou d'autres, pouvaient susciter la réflexion sur les coopératives en Suède. D'une part, leur pensée a enrichi les discussions des groupes sociaux, surtout ceux de caractère artisanal, désireux de s'intégrer d'une nouvelle manière dans la société. Après l'introduction des premières mesures libérales sur le plan économique et après l'abolition des anciennes formes de corporation en 1846, la Suède était en train de rechercher un nouvel équilibre de ses structures partielles et globales. D'autre part, les idées et valeurs des associationnistes ou sociétaires français ne pouvaient pas être séparées de la pensée coopérative. En effet, avec Bernard Lovergne, nous pouvons constater que la coopération et le socialisme "étaient si proches l'un de l'autre qu'à vrai dire ils se confondaient entièrement".^{2 et 3}

Certes, les associationnistes français n'avaient pas encore reconnu les structures de véritables coopératives - en France Fourier eut ce mérite -, mais "par leurs origines historiques, mouvement coopératif et socialisme associationniste sont frères jumeaux".⁴

Nous ne sommes pas en état de rendre compte des répercussions immédiates des idées et valeurs françaises et nous ne savons pas si elles ont donné lieu à des réalisations coopératives pratiques à cette époque-là. Le silence de la

1) Cf Sjölin, Walter: "Der Weg genossenschaftlicher Ideen nach Schweden", Sonderdruck aus Zeitschrift für das gesamte Genossenschaftswesen, Cahier 3, Vondenhoeck et Ruprecht, Göttingen 1955, p. 296

2) Lovergne, Bernard: La révolution coopérative, op. cit., p. 169

3) Pahlman et Sjölin mentionnent l'influence de Proudhon et de G. Germonds ("Réalisation d'une commune sociétaire") sur C.W. Bergman et Frons Sjöberg; les deux fondateurs de la première association ouvrière fondée à Stockholm en 1850 et qui avait pour origine une association ouvrière de formation (lärssällskap ou bildningsförening).

Voir à ce sujet: Pahlman, A. - Sjölin, W.: Arbetarföreningarna, op. cit., p. 106

4) Lovergne, Bernard: La révolution coopérative, op. cit., p. 180

littérature suédoise nous porte à croire que ce ne fut pas le cas.¹

301. Idées et valeurs coopératives anglaises.

Autant que l'on puisse en juger par les indications que l'on trouve dans la littérature suédoise que nous avons consultée, les idées et valeurs coopératives anglaises furent connues dès le début en Suède. Elles furent répandues dans cette société vers le milieu du 19^e siècle, surtout grâce aux descriptions par des personnalités ayant effectué des visites en Angleterre.²

Des traductions d'ouvrages traitant de la situation des classes anglaises défavorisées et des efforts pour remédier à leur situation misérable, au moyen de formation de coopératives par exemple, n'existaient pas.³

Néanmoins, la pensée coopérative anglaise, surtout les principes rochdaïens, était connue; mais cela ne changeait rien au fait que la pensée coopérative suédoise, pendant le troisième quart du 19^e siècle, fut moins touchée par le développement en Angleterre que par celui en Allemagne. Axel Gjöres explique l'inefficacité des idées et valeurs anglaises: en effet, elles furent devancées par la pensée allemande, celle de Schulze-Delitzsch en particulier.

Cependant, au cours de la deuxième moitié du siècle, et surtout pendant son dernier quart, les idées et valeurs coopératives anglaises se substituèrent peu à peu à celles d'origine allemande, ce que démontrera plus tard notre étude.

En effet, vers la fin du 19^e siècle, ces dernières furent entièrement remplacées par les principes de Rochdale, encore valables de nos jours. Ce fut aussi la période pendant laquelle quelques ouvrages anglais de haute valeur, traitant de sujets coopératifs, furent traduits et publiés en Suède, entre autres l'ouvrage de A.H. Acland et B. Janes "Working Men Co-operators".

302. Idées et valeurs coopératives allemandes.

Comme nous avons eu l'occasion de le remarquer dans les pages précédentes, l'idéal coopératif suédois fut profondément touché par les idées et valeurs coopératives allemandes, en particulier par la pensée de Hermann Schulze-Delitzsch.

1) Remarquons encore que la pensée du théoricien Charles Gide était connue en Suède; mais ce n'est qu'après la fondation de Kooperativa Förbundet, en 1899, que certaines parties de son oeuvre ayant trait aux coopératives furent traduites en suédois.

2) Cf Gjöres, Axel: "Starmar", Rabén och Sjögren, Stockholm 1963, p. 57

3) Le seul ouvrage ayant trait à la situation de la classe ouvrière anglaise, qui fut partiellement traduit vers le milieu du 19^e siècle, fut celui de Friedrich Engels: "Die Lage der arbeitenden Klasse in England". Cf Pahlman, A. - Sjölin, W.: Arbetsföreningarna, op. cit., p. 106

Rappelons qu'en Allemagne l'idéologie coopérative connut relativement tôt une réalisation pratique, et ceci dans toutes les branches coopératives, c'est-à-dire sur le plan de la production, de l'agriculture, de la consommation et de la production de logements.¹

Abstraction faite des coopératives de consommation dont les principes rachsoliens furent, très tôt déjà, le fil conducteur, la pensée coopérative allemande et ses réalisations montrèrent dès le début certains traits originiaux.

La question que nous devons nous poser est la suivante: comment les idées et valeurs coopératives purent-elles exercer une influence sur l'idéal coopératif suédois du siècle passé? Trois éléments nous paraissent essentiels pour donner une solution à ce problème. De prime abord, on constate une forte influence allemande dans maint domaine de la société suédoise, surtout sur les œuvres culturelles comme les sciences, l'art, la littérature, les savoirs techniques etc. L'allemand était la langue étrangère la plus utilisée, surtout dans la vie économique et scientifique.²

Il s'ensuit que la propagation des idées et valeurs coopératives allemandes a été largement facilitée. Si ce premier élément trouve sa base au niveau du palier des œuvres culturelles, le deuxième se situe au niveau du palier morphologique. Expliquons-nous: Comme nous l'avons déjà souligné, les deux arrêtés de 1846 et de 1864, concernant l'introduction d'une économie libérale, avaient contribué à supprimer les anciens groupements artisanaux. L'artisanat se voyant subitement dans l'obligation de se regrouper d'une façon nouvelle, la coopérative artisanale de production est apparue, à ce moment là, comme la forme de regroupement idéal.

Le pays où les coopératives de production artisanales avaient fait leurs preuves, en 1864 déjà, était l'Allemagne. Ainsi, il n'est pas surprenant que les promoteurs des coopératives suédoises de production aient choisi les organisations allemandes de Schulze-Delitzsch comme modèle économique.

Reste à mentionner un troisième élément qui gagna temporairement une importance accrue sur le développement de la pensée coopérative suédoise: la simplicité structurelle des associations précoopératives allemandes, les "Markenvereine". Ces associations précoopératives ne se basaient ni sur les idées et valeurs

1) Dans toutes les branches coopératives, on constate en Allemagne les premières réalisations vers le milieu du 19^e siècle. Ainsi, les premières associations de Schulze-Delitzsch (Gewerbliche Genossenschaften) furent fondées entre 1849 et 1851, la première coopérative agricole en 1849, la première association de consommation en 1845 et la première association coopérative de construction de logements en 1848.

Cf Henzler, Reinhold: "Genossenschaftliche Zeittafel", 3^e édition, Hammonia Verlag, Hamburg 1959

2) Cf Sjölin, Walter: Der Weg genossenschaftlicher Ideen nach Schweden, op. cit., p. 299

rachdaliennes, ni sur une structure adoptée à la réalisation de celles-ci. Ces groupements se caractérisaient par leur renoncement à l'acquisition de biens matériels, d'un magasin par exemple, pour réaliser leur but. Ils concluaient des contrats avec les commerçants qui assuraient aux membres coopérateurs des rabais sur tous les achats. Les économies ainsi réalisées devaient servir plus tard à la fondation d'une entreprise coopérative de commerce autonome.

Selon Axel Gjöres, les coopératives de consommation allemandes sous forme de "Markenvereine" ou "Rabattvereine" auraient eu des origines françaises. A Lille, on observa vers 1850 l'essor remarquable de la première coopérative de ce genre. L'association française faisait bénéficier ses membres du rabais, au moment de l'achat, tandis que les associations allemandes ne le distribuaient qu'à la fin de chaque exercice, tout en attribuant un certain pourcentage aux fonds de réserve. Les associations suédoises ("ringrörelsen") suivirent le modèle allemand, mais renoncèrent à toute tentative de reprendre à leur compte la distribution des marchandises. En effet, leur promoteur, L.O. Smith, trouva absurde la création de nouvelles organisations de distribution, à côté des institutions préexistantes. L.O. Smith recommanda ce genre de coopératives parce qu'il trouvait les ouvriers suédois trop pauvres; par ailleurs, il leur reprochait un manque d'esprit de décision, indispensable à la réalisation des coopératives de consommation rachdaliennes.

Pourtant, les idées et valeurs coopératives allemandes perdirent vite leur influence sur les coopératives de consommation suédoises, comme nous le verrons plus tard. Sur les coopératives de production, l'influence de la pensée allemande n'atteignit pas l'importance que les promoteurs de ce genre de coopératisme avaient espéré. Nous nous expliquons ce phénomène de la façon suivante: la faible croissance des coopératives de production est due au statut de chaque membre d'une telle coopérative. En effet, chaque coopérateur a au moins deux rôles qui se sont toujours, à un certain moment, avérés incompatibles: le rôle d'employeur et celui d'employé. En cas de récession, une coopérative de production est contrainte de se séparer de certains membres, étant donné le manque de travail. A ce moment se révèle cette contradiction inhérente à chaque coopérative de production. Souvent, cet antagonisme provoque l'éclatement de ces organisations.

303. Idées et valeurs coopératives belges.

En quatrième lieu, nous allons aborder les idées et valeurs coopératives belges qui, vers 1880, eurent une certaine importance sur la formation de l'idéal coopératif suédois. Leur influence sur l'idéal coopératif suédois ne se fit sentir que par l'intermédiaire des représentants du parti social-démocrate. Rappelons qu'en 1880, une association coopérative portant le nom de Vooruit fut fondée à Gand en Belgique grâce à l'initiative d'Edouard Anseele. Le but de cette association était, selon ses statuts, de libérer complètement la classe ouvrière et d'améliorer la situation économique et morale de ses membres, grâce à la coopération.¹

1) Cf Gjöres, Axel: Stormår, op. cit., p. 46

L'allusion faite à la libération de la classe ouvrière se manifestait dans l'obligation de chaque membre d'adhérer au parti ouvrier. C'est l'idée d'une adhésion obligatoire au parti ouvrier qu'il faut retenir lorsqu'on se propose d'examiner l'influence de la pensée belge sur l'idéal coopératif suédois.

31. Idées et valeurs coopératives suédoises.

Jusqu'à maintenant, nous avons essayé de mettre en lumière ce que l'on entend en général par "idéal coopératif", et de montrer quels éléments de cette pensée ont déjà pénétré, au cours du 19^e siècle, dans la société suédoise; pourtant nous n'avons pas examiné de plus près comment et dans quelle mesure ils y ont été acceptés. C'est dans les pages suivantes que nous entreprendrons l'étude proprement dite de la genèse d'un idéal coopératif en Suède au siècle dernier.

310. Ebauches des idées et valeurs coopératives dans la littérature suédoise.

Au début de cette étude, nous aimerions évoquer quelques exemples et valeurs coopératives dans la littérature suédoise, à savoir au niveau du palier des œuvres culturelles.

En effet, c'est probablement le poète Erik Gustaf Geijer qui, en 1834, dans ses "Souvenirs" ("Minnen"), a utilisé pour la première fois le terme "coopératif". Geijer, poète romantique suédois et historien, avait observé, pendant son séjour en Angleterre dans les années 1809 - 1810, l'avènement de l'industrialisation avec ses fâcheuses conséquences pour certaines couches sociales. Il avait également observé les prémices de la coopération anglaise, en particulier les associations oweniennes. C'est à ces associations coopératives de type owenien que Erik Gustaf Geijer fait allusion: il les considère comme un moyen d'entraide mutuelle dans un monde de libre concurrence.¹

Comme autres représentants de la littérature suédoise traitant du coopératisme, citons Fredrika Bremer et S.A. Hedlund. Fredrika Bremer avait séjourné en Angleterre et avait noué des contacts avec des socialistes anglais de tendance chrétienne, surtout Maurice et Kingsley. Dans sa correspondance d'Angleterre (automne 1851), elle s'étonnait de ce que les employeurs pouvaient encore se procurer de la main-d'oeuvre après l'avènement des premières coopératives.² Les impressions sur les coopératives anglaises que Fredrika Bremer avait recueillies avaient été également publiées dans le journal "Aftonbladet", sous forme d'un feuilleton intitulé "L'Angleterre en automne 1851", dans lequel étaient décrites les coopératives de consommation et de production anglaises ainsi que leurs principes statutaires.

S.A. Hedlund, publiciste suédois du milieu du 19^e siècle et éditeur de

1) Cf Stolpe, Herman et Petander, Karl: "Erik Gustaf Geijer om Samhällsutvecklingen", KF:s Bokförlag, Stockholm 1954, p. 9 - 10

2) Cf Gjåres, Axel: Stormar, op. cit., p. 57

"Göteborgs Handels- och Sjöfartstidning", avait également pris connaissance des idées et valeurs coopératives lors de ses voyages en Angleterre et en France et avait fait part de ses observations.

Walter Sjölin cite encore G. Swederus qui, en 1862, publia un ouvrage allemand de 1846 traitant de diverses formes d'associations ouvrières.¹

Nous préférons nous attarder à l'œuvre d'August Strindberg qui, en tant que représentant de la littérature des années 1880 ("attåtalslitteraturen"), exprima clairement les préoccupations littéraires de cette époque: la lutte entre classes sociales, l'industrialisation et ses répercussions, les contradictions entre capital et travail, entre ancien et nouvel ordre social etc. C'est dans "Le petit catéchisme d'August Strindberg pour la classe inférieure" ("August Strindbergs Lilla Katekes för Underklassen") qu'il pose la question suivante: comment l'ouvrier doit-il obtenir du capital pour faire la grève? Strindberg répond: au moyen de coopératives de consommation qui diminuent ses dépenses, et au moyen de banques ouvrières qui prêtent de l'argent en cas de grève.

Si les autres auteurs que nous avons évoqués se sont bornés à une description de ce qu'ils ont vu dans d'autres pays, Strindberg va plus loin: il conçoit les coopératives comme moyen de libération de la classe désavantagée, idée qui était d'ailleurs propre aux socialistes à l'égard des coopératives durant le 19^e siècle.

En résumé, on ne peut déduire les éléments d'un idéal coopératif des écrits suédois du siècle dernier, écrits qui concernent les coopératives ou qui y font simplement allusion. C'est la raison pour laquelle nous ne voulons plus insister sur les idées et valeurs coopératives dans la littérature suédoise, mais plutôt vouter toute notre attention aux promoteurs de la coopérative dans la société suédoise.

311. Pensée coopérative des promoteurs suédois.

3110. Trois étapes de la pensée coopérative suédoise.

Lorsqu'on se propose de mettre en lumière les idées et valeurs que les précurseurs du coopératisme suédois ont enseignées au cours du 19^e siècle, il nous paraît possible de distinguer trois stades:

- la pensée précoopérative,
- la pensée coopérative avant la disparition des associations ouvrières,
- la pensée des propagandistes coopératifs proprement dits.

1) Cf Sjölin, Walter: Der Weg genossenschaftlicher Ideen nach Schweden, op. cit., p. 296

2) Cf Silverstalpe, Gunnar Westin: "En krönikebak - Den svenska konsumentkooperationens väg", KF:s Bokförlag, Stockholm 1944, p. 70 - 71

31100. La pensée précoopérative.

Lorsque nous portons de "pensée précoopérative", nous laissons déjà entendre, par le choix du terme, le caractère restreint de celle-ci par rapport à l'idéal coopératif dans son ensemble et la limitation dans le temps des idées et valeurs que nous allons évoquer.

Nous qualifions de "précoopératives" les idées et valeurs qui se sont manifestées dans les groupements ouvriers de formation humaine ("läsecirkarna" et "bildningscirkarna") jusqu'en 1865 environ; en effet, leurs véhicules, les règles et modèles culturels de ces groupements sociaux, ne peuvent pas être séparés des fondements d'un idéal coopératif suédois. Les principaux représentants de la pensée précoopérative se sont fixés comme but de promouvoir, grâce à un travail de formation, la situation culturelle et matérielle des ouvriers artisanaux et, par la suite, de la classe ouvrière en général. Les répercussions de ces idées et valeurs restent pourtant très faibles, parce que les règles et modèles de ces groupements sociaux sont trop limités pour susciter un intérêt général parmi les ouvriers. Cependant, nous attribuons à la pensée de ces groupes sociaux un certain rôle dans la formation d'un idéal coopératif suédois, et cela pour deux raisons: premièrement, la volonté d'améliorer le sort des travailleurs au moyen d'une éducation générale exprime un élément de l'idéal coopératif, déjà énuméré parmi les principes rochdoliens, et auquel la pensée coopérative suédoise a réservé une place importante. Deuxièmement, les préoccupations éducatives de ces groupes sociaux créent un climat propice à l'enseignement de la pensée coopérative proprement dit.

Comme la description de la conduite de ces groupements sociaux le montrera plus tard, leurs modèles culturels ont répandu les idées et valeurs coopératives en Suède. Cette diffusion s'est accrue dans la mesure où le cadre de ces groupements s'est révélé trop étroit pour réveiller les couches sociales ouvrières.

31101. La pensée coopérative avant la disparition des associations ouvrières.

C'est vers 1865 que la pensée coopérative se précisa en Suède. Si, au cours de la période que nous avons qualifiée de précoopérative, on insista sur l'éducation générale des ouvriers artisanaux, ce travail de formation changea de caractère vers 1865 et permit la propagation d'idées et valeurs coopératives au sens propre du terme. Cinq noms sont étroitement liés à la pensée coopérative de cette période: G.K. Hamilton, C.E. Ljungberg, Axel Krook, Abraham Rundbäck et L.O. Smith.

En automne 1864, G.K. Hamilton fut le premier à décrire les diverses formes de coopératives, ceci en vue de soutenir les artisans dans leur lutte contre les répercussions de l'industrialisation et de l'économie libérale, définitivement installée depuis ce moment-là. S'il décrivit les différentes formes de coopératives, il ne mit pourtant pas l'accent sur leur structure et sur leur organisation. En effet, l'essentiel pour Hamilton fut de mettre en lumière les différences qui existaient entre associations coopératives (y compris les associations de formation ouvrières) et les associations socialistes, comme les syndicats par exemple, tout à fait condamnables à

ses yeux, car leurs idées et valeurs étaient enclines à détruire les structures existantes de la société. Hamilton préconisait une fusion des associations ouvrières de formation (bildningsföreningarna) et des associations coopératives, qu'il visait par la fondation d'"associations ouvrières libres".¹

Ljungberg suivait les traces de Hamilton, mais il mettait l'accent sur la réalisation pratique des coopératives. Il avait constaté que les modèles manquaient aux intéressés pour réaliser les idées et valeurs enseignées. Ljungberg, juriste de formation, donne en 1865 plusieurs cours de coopératisme et prit la tête d'une "société pour la promotion d'associations ouvrières".² Celle-ci, entre autre, donnait des conseils en matière de statuts.

Quelle fut, enfin, la contribution de Hamilton et Ljungberg à la genèse d'un idéal coopératif? De prime abord, leur enseignement a contribué à faire connaître en Suède les idées et valeurs coopératives qui se sont manifestées dans d'autres pays, surtout en Allemagne et en Angleterre. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le souligner, l'origine du coopératisme en Suède est à rechercher dans le milieu artisanal essentiellement. Aussi peut-on comprendre que Hamilton et Ljungberg aient mis l'accent sur les coopératives artisanales de production qui, en Allemagne, connaissaient déjà un développement florissant et dont les principes de base étaient le "self-help" et la responsabilité solidaire. En 1865, le deuxième principe se trouvait en contradiction avec les réglementations existantes; ce phénomène sera examiné dans un chapitre ultérieur. Certes, il nous paraît important que la description des coopératives artisanales de production de type Schulze-Delitzsch ait dû nécessairement apporter la notion de la responsabilité solidaire à la pensée coopérative suédoise. Cette notion, en commun avec le "self-help" et avec la place prépondérante que l'on avait réservée au principe éducatif, donnait à cette pensée des traits tout à fait distinctifs, typiques de l'idéal coopératif de cette époque.

Hamilton et Ljungberg n'ont pas contesté l'utilité des coopératives de consommation, mais ils leur ont attribué une place secondaire dans le cadre des associations ouvrières existantes. Ce qui distingue encore la pensée coopérative de Hamilton et Ljungberg de celle propagée dans d'autres pays, c'est que leurs idées ne s'adressaient pas directement aux ouvriers, mais à une autre couche sociale: la classe moyenne. La classe moyenne était appelée, grâce à son éducation supérieure, à aider les couches sociales inférieures à s'élever dans la hiérarchie sociale de la société globale. Cela entraînait nécessairement un renforcement de la classe moyenne, d'où fortification des structures existantes de la société. Sans vouloir anticiper, nous pouvons constater que cette pensée bourgeoise devait discréditer les idées et valeurs coopératives dans les milieux socialistes

1) Cf Pahlman, A.-Sjölin, W.: *Arbetsföreningarna*, op. cit., p. 140 - 141 et Hamilton, Gustaf Knut: "Om arbetarklassen och arbetarföreningar", Ohlssons Boktryckeri, Lund, 1865

2) Cette société portait le nom "Sällskapet för arbetsföreningarnas befrämjande"

et susciter la méfiance à l'égard de la pensée coopérative.

La pensée coopérative fut défendue par deux autres personnalités, qui y contribuèrent moins que Hamilton et Ljungberg. Si Axel Krook propagea à Göteborg, dans son journal "Arbetaren", les éléments d'une pensée coopérative, Abraham Rundbäck, à Växjö, essaya de promouvoir les idées et valeurs relatives aux coopératives de consommation (hushallsbesparingsföreningar).¹ L'importance de l'œuvre de Rundbäck est moins à rechercher dans l'originalité de ses idées - il se basait sur les principes rochdaliens - que dans le fait d'avoir reconnu très tôt le rôle des coopératives de consommation, au moment où les plus éminents représentants des idées et valeurs coopératives suédoises les négligeaient.

Pourtant, pendant la période qui fait l'objet de notre étude, les coopératives de consommation se trouvèrent subitement au premier plan grâce aux efforts de L.O. Smith. Celui-ci publia son programme en 1883, dans une lettre ouverte aux ouvriers suédois. La pensée de Smith n'est pas originale, du moins lorsqu'elle se base sur les premières réalisations coopératives françaises et allemandes. Nous pensons que la contribution de L.O. Smith à la formation d'un idéal coopératif suédois consiste en la manière dont il a saisi le problème. Comme Hamilton et Ljungberg, L.O. Smith considérait les ouvriers suédois incapables de réaliser les coopératives conformément aux modèles étrangers. Si les deux premiers s'adressaient à la classe moyenne, L.O. Smith faisait appel aux ouvriers, en choisissant le modèle coopératif le plus simple, celui des associations de rabais. C'est ainsi que se manifesta pour la première fois l'idée des coopératives "pour tous", même si le modèle économique que L.O. Smith avait choisi ne put s'implanter longtemps en Suède.²

1) Cf Rundbäck, Abraham: "Avhandling om konsumtionsföreningar tillägnad rikets hushållningssällskaper", 1869

2) Nous pensons opportun de rappeler au lecteur les motifs qui ont guidé L.O. Smith dans son action pour répandre ses idées coopératives, et qui expliquent dans une certaine mesure l'échec de celles-ci. Smith était un gros fabricant d'eau-de-vie. En cette qualité, il se sentait fortement entravé par les dispositions de la loi sur la vente de l'alcool dans les établissements publics et par la Société pour la vente des boissons alcoolisées. Pour renforcer sa position sur le marché, il avait besoin du soutien des ouvriers qui étaient, bien entendu, ses meilleurs clients. Pourtant, Smith se rendit très vite compte qu'un appel à frauder la loi ne suffirait pas à réunir à long terme les ouvriers derrière lui. C'est la raison pour laquelle il essaya d'apporter aux ouvriers de nouvelles idées pouvant améliorer leur situation modeste. Cependant, il semble que L.O. Smith qui avait commencé cette lutte pour des raisons personnelles, comprit bientôt la nécessité sociale d'apporter aux ouvriers une aide sous forme de formation de coopératives.

31102. Les propagandistes coopératifs proprement dits.

C'est vers 1890 que s'ouvre une troisième période dans la formation de l'idéal coopératif dans la société suédoise. Cette période se distingue des deux précédentes par une plus grande précision dans la conception du rôle des coopératives dans la société et par la prépondérance qu'elle accorde à la coopérative de consommation; elle la considère comme la forme d'association coopérative la plus efficace.

Peu avant 1890, Axel Drake, professeur au gymnase de Nyköping, commençait un cycle de conférences sur les coopératives. Les modèles économiques qu'il présentait à ses auditeurs étaient les associations anglaises du type rochdalien. Sa prise de position en faveur de la coopérative avait pour but de remédier à la situation anormale qui régnait dans le commerce, situation qu'il espérait pouvoir redresser au moyen des coopératives de consommation pour aider les groupes sociaux les plus désavantagés. Il était convaincu que les associations coopératives de consommation seraient à même de renverser tous les obstacles qui empêchaient les ouvriers de prendre part aux progrès économiques et culturels, et ceci grâce à une évolution non violente.

Sous l'influence du coopératisme belge, Axel Rylander, d'origine ouvrière, commençait à propager ses idées au sein du syndicat des ouvriers du commerce. Face à l'engagement tardif des socialistes suédois dans les coopératives, et en particulier les coopératives de consommation, il s'approcha du coopératisme anglais vers 1895, après avoir pris connaissance de l'ouvrage de A.H. Acland et B. Jones: "Working Men Co-operators".

Pour Rylander, il ne s'agissait plus d'un coopératisme socialiste ou libéral, mais d'un coopératisme permettant aux ouvriers de devenir des individus indépendants et évolués. Walter Sjölin cite une phrase de l'introduction que Rylander avait écrite pour la traduction de l'ouvrage de Acland et Jones: "Révolu est le temps où l'on croyait que le "Lumpenproletariat" était tout désigné pour devenir le champion de la classe ouvrière. L'expérience a montré que ce sont justement les ouvriers comparativement les mieux situés et par là les mieux préparés à la lutte qui soutiennent et soutiendront le mouvement ouvrier".² Nous ne voulons pas insister sur l'attitude versatile de Rylander, en tant que coopérateur, envers les groupements socialistes, attitude qui a été probablement déterminée par des raisons tactiques. L'importance de l'apport d'Axel Rylander à la pensée coopérative suédoise est, d'une part, d'avoir reconnu le côté éducatif des coopératives en tant qu'instrument obligeant les ouvriers à prendre des responsabilités et, d'autre part, d'avoir laissé entrevoir clairement les possibilités d'une organisation coopérative de consommation se basant, dans son travail de distribution, sur une industrie coopérative. La combinaison d'une organisation coopérative de consommation avec un appareil de production à la base devint bientôt, au début du 20^e siècle, le leitmotiv de l'activité coopérative suédoise dans sa lutte contre les puissantes organisations économiques comme trusts et cartels. Il n'est pas surprenant que ce raisonnement amène Rylander à dire, dans une de ses dernières publications "Niagara. Force non-

1) Cf Sjölin, Walter: Svensk Kooperation, op. cit., p. 128-130

2) Cf Sjölin, Walter: dito, p. 138

utilisée du progrès", le 30 mars 1899, que les coopératives ne peuvent pas devenir une force politique, car le coopératisme est de nature économique et on ne peut l'utiliser qu'en cette qualité.¹

Axel Danielsson, élève du socialiste August Palm, devint également une personnalité qui contribua à former l'idéologie coopérative suédoise. Sous l'influence d'August Palm, il se montra d'abord très réservé envers tout coopératisme, tout particulièrement envers les coopératives de consommation. Mais en 1891, il se rallia définitivement du côté des révisionnistes et proclama, comme Rylander, la nécessité de faire comprendre à la classe ouvrière son rôle de consommatrice, en vue de fonder des coopératives de consommation soutenues par des unités de production. Les modèles économiques de coopératives de consommation qu'il souhaita voir se réaliser furent également ceux de Rochdale, ce qu'il exprima à maintes reprises à l'occasion de conférences ou dans ses publications, sans pourtant couper les ponts avec le parti ouvrier.²

Finalement, nous nommerons G. Halfred von Koch, actif propagateur des idées et valeurs coopératives vers la fin du 19^e siècle. Koch, de haute origine, se décida très tôt à oeuvrer sur le plan social. Ainsi, il s'approcha du coopératisme et se basa, comme les autres propagateurs des idées coopératives, sur les principes rochdoliens dont il exprima l'essence en cinq points dans une de ses publications sur le coopératisme anglais: il concevait les coopératives comme un moyen d'envoyer les tentatives privées de réalisation de profit. Il voulait que les groupements coopératifs aient une structure démocratique, et qu'ils soient fondés et dirigés par des ouvriers, sans pourtant exclure la participation des autres classes sociales. Il mettoit l'accent sur la mission éducative des coopératives; elles devaient faire preuve d'un comportement économique exemplaire, c'est-à-dire vendre de la bonne marchandise seulement, pratiquer la vente au comptant, etc. Il était convaincu que les coopératives qui répondraient à ses exigences sauraient apporter une solution à ce que l'on appelait la question sociale.³

3111. Quelques traits distinctifs de la pensée coopérative suédoise.

Après avoir esquissé les principaux traits de l'idéologie coopérative et les incidences des idées et valeurs coopératives étrangères sur la pensée suédoise, nous aimerions retracer quelques traits distinctifs de celle-ci. Cela facilitera la mise en lumière des rapports entre la pensée coopérative et la pensée d'autres groupements sociaux. Remarquons d'abord que l'idéal coopératif n'avait pas son origine dans la classe ouvrière et n'était non plus conçu pour elle originalement. Abstraction faite de Rylander et Danielsson, les défenseurs de la pensée coopérative étaient d'origine bourgeoise; après l'introduction de nouveaux modèles économiques et d'une forme

1) Cf Sjölin, Walter: Svensk kooperativ, op. cit., p. 141

2) Cf Sjölin, Walter: Svensk kooperativ, op. cit., p. 155

3) Cf Sjölin, Walter: Svensk kooperativ, op. cit., p. 168 - 170

d'économie libérale, ils essayaient d'aider les artisans à se reclasser dans les structures nouvelles de la société. Plus tard, les propagateurs repensèrent les coopératives pour les adapter à une base démographique élargie, ce qui est compréhensible étant donné que les répercussions de l'industrialisation naissante avaient fait naître un prolétariat dont la difficile existence demandait une solution à ses problèmes sociaux; mais rares sont ceux qui définirent les coopératives comme purs groupements ouvriers. Comme l'idéal coopératif part de milieux artisanaux, il est naturel que la coopérative de production y trouve au début une place prédominante. C'est dans la mesure où la propagande s'adresse à d'autres cadres sociaux que la coopérative de consommation gagne du terrain. La structure des coopératives n'était pas encore clairement définie. Lorsqu'on passe de la pensée précoopérative à l'idéal coopératif accompli, on constate que les groupements acceptent des conduites collectives préétablies et des réglementations internes selon des modèles sociaux étrangers.

312. Pensée coopérative et groupements ouvriers.

L'étude des rapports dialectiques entre les idées et valeurs coopératives et celles d'autres groupements sociaux sera limitée au parti des sociaux-démocrates et aux groupements syndicalistes; cette étude sera d'un grand intérêt, puisque ces deux organisations et les coopératives étaient souvent considérées comme représentantes de la classe ouvrière dans son ensemble. Nous n'excluons pas les influences d'autres groupements sociaux sur les valeurs coopératives, et vice-versa, comme ce fut par exemple le cas entre groupements d'abstinence ("Godtemplororden") et groupements coopératifs. Les idées et valeurs de ces groupements reflètent l'existence de relations dialectiques de complémentarité, voire d'implications mutuelles: leur rôle dans le cadre de la société globale pousse ces deux groupements sociaux à convaincre les couches sociales désavantagées, les ouvriers surtout, de la nécessité de prendre des responsabilités pour réaliser le principe du "self-help". Mais revenons-en aux rapports dialectiques entre les idées et valeurs des coopératives, des syndicats et du parti socialiste, dont la mise en lumière nous aidera à comprendre les conduites des coopératives au 19^e siècle. L'étude que nous entreprenons doit se faire en deux étapes, l'une s'attachant à la période d'avant 1880, l'autre à celle qui s'étend de 1880 à 1900. En effet, les rapports dialectiques entre la pensée des coopératives et celle des associations ouvrières professionnelles se modifient vers 1880, sous l'influence croissante de la pensée socialiste des sociaux-démocrates sur les syndicats. De plus, ce n'est que vers la fin du siècle que les rapports dialectiques entre ces trois organisations économiques ou politiques sont, de nouveau, soumis à un changement.

Rappelons d'abord que les arrêtés de 1846 et 1864, relatifs à l'introduction d'un régime libéral, créent, pour les coopératives et les associations ouvrières professionnelles, les conditions nécessaires à leur fondation. C'est la même base démographique qui se trouve à l'origine de ces deux groupements sociaux: les ouvriers artisanaux qui, après l'introduction du nouvel ordre social, cherchent à s'intégrer socialement d'une autre façon. Cette similitude d'origine fait que les propagateurs des coopératives reconnaissent, dans les premières réalisations des associations professionnelles, des valeurs qui sont également propres aux coopératives, à savoir l'éducation des

ouvriers. Hamilton considère ces associations comme un moyen de préparer les ouvriers à fonder des coopératives de consommation et de production, étant donné que la réunion, dans une association professionnelle, peut leur apprendre l'importance de la coopération.¹

Si, sur le plan éducatif, les idées et valeurs de ces deux organisations sociales se recoupaient, les moyens d'assurer aux ouvriers une place dans la société globale révélaient un antagonisme qui devait s'accentuer au fur et à mesure que le radicalisme s'implantait dans les associations syndicalistes. Les coopératives se fondaient sur un espoir en l'avenir, sur une pensée évolutionniste et antirévolutionnaire, tandis que la pensée socialiste, sous l'influence des modèles culturels de la pensée allemande entre autres, aspirait à un profond changement des structures de la société. On peut dire qu'après la première grande grève de Sundsvall en 1879, l'antagonisme entre pensée coopérative et pensée syndicaliste ne fait plus aucun doute. Si donc, jusqu'à la première vague de grèves, les idées et valeurs des coopératives et des syndicats se trouvaient dans un état d'ambiguïté dialectique - c'est-à-dire de relations d'implication et d'exclusion partielle - celles-ci dès lors se polarisaient peu à peu.

Ce changement intervenu dans les relations mutuelles, résultait de l'importance croissante du parti socialiste et de son influence sur les syndicats.

Cependant, la tendance à la polarisation entre pensée coopérative et pensée syndicaliste ne signifie nullement que les idées et valeurs syndicalistes et socialistes se trouvaient dans un état de réciprocité de perspectives. Au contraire, les socialistes suédois, partisans de Marx et Lassalle, doutaient de l'utilité des syndicats. En effet, les efforts syndicalistes devaient, selon eux, ne rester qu'une tentative condamnée d'avance à l'échec, comme la "ehernes Lohngesetz" de Lassalle empêchait, dès le début, une amélioration à long terme de la situation ouvrière.

Si l'on constate d'une part des antagonismes entre pensée syndicaliste et pensée du socialisme politique, on remarque d'autre part des points de convergence. Dans l'esprit de Marx, le socialisme politique suédois trouva dans les syndicats un instrument capable de promouvoir la prise de conscience de la classe ouvrière et de préparer les ouvriers aux tâches de l'avenir, c'est-à-dire au renversement des structures de la société.²

Signalons encore que l'ambiguïté dialectique sur le plan des idées et valeurs, entre socialisme politique et économique, n'empêcha pas les socialistes de faire de la propagande pour les syndicats; ce fait s'explique surtout par des raisons tactiques: l'impossibilité de fonder des associations ouvrières de caractère exclusivement politique amena les dirigeants socialistes à s'appuyer de plus en plus, dans leur lutte, sur les syndicats. Pour mettre fin aux contradictions existant entre les buts du socialisme politique à long terme et ceux des associations professionnelles à court terme, les socialistes insistèrent sur la création de relations étroites au niveau de l'organisation,

1) Cf Westerstahl, Jörgen: "Svensk fackföreningsrörelse", Tidens förlag, Stockholm 1945, p. 14

2) Cf Westerstahl, Jörgen: "Svensk fackföreningsrörelse", op. cit., p. 211 - 212

entre autre sur l'adhésion des membres des syndicats au parti socialiste. Ainsi, en 1895, 95% des membres du parti socialiste y adhèrent par l'intermédiaire d'un syndicat. Cette interpénétration du parti socialiste et des syndicats persista jusqu'en 1900, année de la suppression de l'adhésion obligatoire au parti socialiste. Deux années auparavant, les syndicats se donnèrent un statut plus indépendant en fondant un organisme central portant le nom de "Landsorganisationen"(LO).

D'après Axel Gjöres, August Palm, prédécesseur de Hjalmar Branting à la direction du socialisme politique, se vanta d'avoir écrasé le "ringrörelsen", à savoir les coopératives de consommation fondées vers 1883 sur l'initiative de L.O. Smith. La vantardise d'August Palm fut une mesure de propagande. Les facteurs qui minèrent les coopératives smithiennes furent plus nombreux. Pourtant, l'attitude de Palm illustre bien celle du socialisme politique et celle des syndicats, imprégnés de la pensée socialiste, envers les coopératives de 1885.

Le jugement des socialistes sur les coopératives de production était un peu nuancé, mais celles-ci perdirent très tôt de leur importance. Par conséquent, il s'agira surtout de mettre en lumière les rapports dialectiques entre la pensée des coopératives de consommation et celle des organisations socialistes. Le socialisme politique adressait les mêmes reproches aux coopératives de consommation qu'aux associations ouvrières professionnelles, avant qu'elles ne se rollient à lui. Dans la pensée socialiste suédoise, les idées et valeurs coopératives se présentaient comme un produit de l'idéologie bourgeoise, incapables de changer les structures existantes de la société et de remédier à la situation misérable des ouvriers. Les socialistes suédois identifiaient les coopératives de consommation à celles de L.O. Smith; ils comparaient l'échec de son "ringrörelsen" à l'échec auquel toute la pensée coopérative et ses réalisations devraient aboutir, dans leur esprit. Si les syndicats furent considérés comme une école du socialisme, les coopératives ne rencontrèrent pas l'approbation des socialistes, car ceux-ci les jugèrent susceptibles de détruire la solidarité ouvrière à cause des intérêts financiers qui s'y mêlaient.

Inversement, la pensée coopérative estima révolutionnaire et dangereux le socialisme sous toutes ses formes, politiques ou économiques. De plus, beaucoup de propagateurs d'idées et valeurs coopératives ne manquèrent pas de mettre en garde les ouvriers contre les dangers du socialisme. Toute atteinte aux structures de la société, au moyen des grèves, fut expressément condamnée.

Cependant, la polarisation de la pensée coopérative et socialiste ne dura pas. Sous l'influence du socialisme belge s'implanta, dans la pensée socialiste, l'idée qu'un coopératisme incorporé au sein d'organisations socialistes pouvait se révéler d'une grande utilité pour le socialisme politique. On souligna alors le caractère éducatif des coopératives et leur aptitude à faire le premier pas vers une économie de production et de distribution collectiviste. On les crut à même de devenir une nouvelle source de soutien dans la lutte des classes. En résumé, le coopératisme fut considéré comme phénomène d'une période de transition vers un nouvel ordre de la société globale.

Si cette première justification du coopératisme était synonyme d'une recherche vers son intégration dans les organisations socialistes politiques et économiques, un changement d'esprit avait lieu dans les rangs socialistes suédois, au fur et à mesure de l'avance du révisionisme dans les organisations socialistes du pays.

Le premier résultat de cette évolution fut que les socialistes suédois constatèrent que la loi de Lassalle était fautive, ce qui signifia la destruction d'un des principaux arguments contre les coopératives. Les trois ouvrages de longue haleine qui eurent une influence prépondérante sur le changement d'attitude du socialisme suédois furent les livres d'Ernst Busch: "Die soziale Frage und ihre Lösung", "Der Irrtum von Karl Marx" et "Ursprung und Wesen der wirtschaftlichen Krisis, mit Angabe der Mittel zu ihrer Beseitigung". Dans ces ouvrages, l'auteur mit en évidence l'importance de la distribution des marchandises et souligna que les consommateurs représentaient le moteur de l'économie. Par conséquent, la classe ouvrière, selon lui, serait appelée à fonder des coopératives de consommation qui, le cas échéant, pourraient être combinées avec des coopératives de production.¹

Les idées d'Ernst Busch furent fortement débattues par les socialistes suédois; il est intéressant d'observer que leurs propagateurs furent des socialistes très liés au syndicalisme. Ce ne fut qu'en 1898 que les sociaux-démocrates se prononcèrent favorablement au sujet des coopératives, ceci dans le rapport annuel du parti socialiste: le rapport parle de la contribution des coopératives à la baisse des prix des articles d'alimentation et de leur aide aux ouvriers dans la lutte pour leur existence.²

IV. Les réglementations coopératives et la société globale suédoise du 19^e siècle.

1. Remarques préliminaires.

Dans un chapitre précédent, consacré à décrire la méthode de la sociologie pluraliste dans son application au groupement coopératif, nous avons souligné les éléments qui entrent en ligne de compte dans l'examen du groupement coopératif au niveau du palier des réglementations sociales ou des contrôles sociaux.

Sur la base de ce chapitre, nous examinerons d'une part les réglementations externes - contrôles sociaux découlant du droit, de la morale, de la religion et de l'éducation - et d'autre part les réglementations internes - réglementations élaborées par les coopératives elles-mêmes -.

1) Cf Sjölin, Walter: Svensk kooperativ, op. cit., p. 147 - 148

2) Cf Tingsten, Herbert: "Den svenska socialdemokratiens idéutveckling", Tome II, Tidens förlag, Stockholm 1941, p. 373 - 379

2. Réglementations externes.

Lorsqu'on se propose d'examiner les coopératives suédoises au niveau du palier des contrôles sociaux, et ceci pour la période qui s'achève vers 1900, il faut considérer que c'est l'époque de la naissance du coopératisme suédois. En 1898, on fonda l'Union des coopératives de consommation; néanmoins, les coopératives de consommation restèrent relativement faibles jusqu'en 1900 environ.

Le fait que les idées et valeurs coopératives s'implantèrent dès le milieu du siècle dans la société suédoise prouve que la pensée était dans une temporalité en avance sur elle-même; autrement dit, l'avenir devenait présent dans les idées et valeurs coopératives. Nous évoquons ces faits pour mieux illustrer le caractère limité des réglementations sociales coopératives pendant la période que nous étudions ici.

20. Réglementations sociales découlant du droit.

Une étude des réglementations coopératives découlant du droit ne saurait débiter sans considérer les deux lois de 1846 et 1864 concernant l'introduction d'une économie libérale. Ces deux actes législatifs que nous avons déjà mentionnés à plusieurs reprises ne touchent pas, dans leur contenu, les coopératives; pourtant, ils sont d'une importance capitale pour le développement de toutes les formes de coopératives. D'une part, ils introduisirent un régime libéral pour le commerce de détail - ce qui était indispensable à la fondation future des coopératives de consommation; d'autre part, ils supprimèrent les anciennes relations entre employeurs et employés. L'abolition des dispositions garantissant la stabilité des prix et des salaires créa les conditions indispensables à la fondation des coopératives de production.

Si la suppression des dispositions légales issues de l'ancien ordre social renversa toutes les barrières juridiques susceptibles d'empêcher, dès le début, la fondation de coopératives, l'absence de lois nouvelles régissant les associations coopératives ne facilita pas la vie de ces groupements. En effet, lors de l'élaboration des mesures visant à une libéralisation de l'économie suédoise, une seule forme d'association juridique fut officiellement reconnue: la société anonyme, par la loi de 1846. Cette réglementation sociale resta longtemps déterminante pour les coopératives; une partie de celles-ci choisit la forme juridique de la société anonyme ("handelsaktiebolag"), l'autre se passa de toute forme juridique.

La forme juridique de la société anonyme offrit aux coopératives qui l'adoptèrent une structure plus stable qu'à celles qui manquèrent de tout statut juridique quelconque. En fait, cette forme juridique ne résolut pas les problèmes posés par l'absence d'une législation appropriée. A cause des dispositions légales relatives aux sociétés anonymes, les coopératives devinrent des associations fermées au lieu de réaliser le principe de la porte ouverte. Le principe de la responsabilité limitée pour les sociétés coopératives n'existait pas, même si la loi sur les

sociétés anonymes prévoyait que chaque associé n'était responsable que jusqu'à concurrence de son capital action.

Bien qu'un grand nombre de coopératives eût choisi le montage juridique de la société anonyme, les tribunaux ne jugeaient pas toujours les associations selon la loi relative à leur forme juridique, en cas de litiges. Parfois les coopératives étaient jugées en tant que sociétés anonymes; par conséquent, les administrateurs devaient seuls porter les responsabilités et seule la fortune de la société pouvait répondre des engagements. Il arrivait aussi que les sociétés coopératives étaient considérées comme non-existantes aux yeux de la loi, malgré leur forme juridique de société anonyme; les tribunaux jugeaient tous les membres responsables des engagements de la coopérative, considéraient non seulement la fortune sociale de la société, mais encore les fortunes privées de tous ses membres. Cet état de choses créa un sentiment d'insécurité parmi les coopératives et empêcha certainement leur développement harmonieux. En décembre 1885, une commission fut chargée d'élaborer un projet de loi sur les coopératives. Selon l'enquête menée par cette commission, les coopératives qui choisirent la forme juridique de la société anonyme se développèrent avec plus de stabilité que celles qui ne purent s'organiser selon un modèle juridique défini.

Ce n'est qu'en 1895 que la première loi sur les coopératives vit le jour en Suède. Cette loi - "lag om registrerade föreningar för ekonomisk verksamhet" - ne comportait que des dispositions relativement sommaires. Son importance consistait surtout en la reconnaissance légale des associations coopératives et en la séparation entre sociétés anonymes et coopératives. La loi de 1895 considérait la coopérative comme une association ayant pour but de mettre à la disposition de ses membres soit des articles d'alimentation, soit d'autres marchandises de première nécessité, ou d'assumer la distribution du produit du travail de ses membres. De plus, la loi prévoyait la possibilité pour l'association de mettre des appartements à la disposition de ses membres ou de promouvoir leurs intérêts d'une façon analogue.²

La loi sur les associations coopératives présente une grande importance parce qu'elle définit, pour la première fois, le cadre juridique des coopératives. Cependant, elle délimite mal leur champ d'activité, et laisse la plus grande liberté aux conduites coopératives. En outre, la loi est plutôt une constatation de faits qu'un ensemble de règles propres à diriger la coopération dans son activité. Enfin, elle offre aux coopératives un cadre de travail, en fait bientôt dépassé: à l'origine seuls les membres pouvaient bénéficier de l'activité de la société.

1) Cf Pahlman, Axel: "En framgångsrik kamp", KF:s bokförlag, Stockholm 1949, p. 11 - 12

2) Cf Hagbergh, Erik - Nisell, Sal.: "Lagen om ekonomiska föreningar av den 1 juni 1951", 2ème édition, Norstedts förlag, Stockholm 1954, p. 15 - 16

La nécessité de réviser la loi se fit déjà sentir quelques années après son entrée en vigueur quand, en automne 1899, la "Norrahammars handelsförening" demanda son inscription au registre du commerce en prétextant "la vente de marchandises aux membres principalement".¹ Le terme "principalement" incita les autorités à refuser l'enregistrement de la société; elles ne firent qu'observer la loi de 1895. La révision de la loi ne se fit pas attendre et, en 1911, entre en vigueur la deuxième loi sur les coopératives. Rappelons encore que la loi de 1887 sur l'inscription au registre du commerce eut des répercussions sur les coopératives, car elle les incita à s'inscrire, et ceci souvent sous la forme juridique de la société anonyme.

21. Réglementations sociales découlant de la religion et de la morale.

Il nous paraît difficile de décrire les réglementations sociales découlant de la religion et de la morale. Pourtant, il semble indispensable d'évoquer ces réglementations et de démontrer d'une façon générale leurs incidences sur les coopératives. Remarquons que nous considérons religion et morale comme une seule source éthique, ayant inspiré les coopératives.

Pour mettre en évidence les réglementations sociales découlant de la religion, il faudrait citer le commandement de l'amour pour le prochain. Or, cet aspect de la religion chrétienne ne peut être attribué à l'origine du coopératisme, mais semble plutôt inhérent aux impulsions morales vers le coopératisme.

L'influence morale eut trois sortes de répercussions: premièrement dans l'origine du coopératisme, deuxièmement dans les modèles économiques guidant l'activité des coopératives et troisièmement dans le but final du coopératisme. Étudions maintenant ces trois aspects sous l'angle de leur validité spécifique à la Suède du 19^e siècle.

Nous avons déjà démontré que l'origine du coopératisme suédois remonte aux associations de formation humaine ("bildningsföreningar") et aux associations ouvrières ("arbetarföreningar"). Ces associations se constituèrent au moment où la libéralisation de l'économie eut pour effet de déraciner un grand nombre d'ouvriers. C'est alors que l'industrialisation contribua à prolétarianiser ces éléments; aussi, de nombreuses personnes furent-elles condamnées à l'émigration à la suite de crises économiques. Avant même que Hamilton et Ljungberg eussent commencé leur propagande coopérative proprement dite, ces associations essayèrent de réunir les éléments ouvriers pour améliorer leur niveau moral, grâce à un travail d'information et d'instruction. Cependant, après avoir reconnu qu'un simple travail d'instruction générale ne pouvait remplir ces buts, ce fut la propagande coopérative qui s'implanta au sein de ces associations. Les propagateurs de l'idéologie coopérative se crurent alors capables de contribuer à élever le niveau moral des couches ouvrières. En fait, ils espéraient que les ouvriers allaient reconnaître dans les coopératives un moyen d'améliorer leur situation morale et économique par l'effort personnel.

1) Cf Sjölin, Walter: Svensk kooperativ, op. cit., p. 78 - 79

Le reflet sur les modèles économiques des réglementations sociales découlant de la morale et guidant l'activité des coopératives, tel est le deuxième aspect que nous avons à examiner. Pour éclaircir ce problème, rappelons le contenu psychosociologique des idées et valeurs rochdoliennes qui sont devenues le leitmotiv des coopératives de consommation suédoises. La société coopérative est une société de personnes et non de capital; c'est la mise à disposition de capital par les membres exclusivement qui en fournit la preuve. Or, ce fait exprime une primauté de personnes ou, plus précisément, de l'homme par rapport au capital. La coopérative représente un groupement dans lequel des êtres humains sont réunis et contribuent, chacun selon ses ressources, à la culture matérielle de l'association, sans pourtant souffrir d'une inégalité de droits. Certes, la coopérative reste un groupement social utilitaire; mais elle ne peut se réaliser que lorsque l'homme fait valoir des qualités morales soit par égard pour lui-même, soit par égard pour les autres membres économiquement plus faibles. En soulignant le caractère moral de la coopérative, nous avons pleinement conscience que cet idéal connut bien des déviations, au cours du 20^e siècle surtout. Ces entorses à l'idéal n'intervinrent pas forcément à la suite d'un manque de ténacité de la part des membres, mais plutôt à cause de l'enchevêtrement des groupes coopératifs avec tous les cadres sociaux et tous les aspects de la réalité sociale.

Donnons un exemple relatif à la période de la naissance des coopératives: vers la fin du 19^e siècle déjà, les coopératives suédoises trouvèrent opportun d'offrir les produits de leur travail aux personnes ne faisant pas partie de l'association. Cette manière d'agir ne s'explique pas par un abandon de l'idéal de l'aide économique mutuelle; elle fut la conséquence logique de l'intégration des associations coopératives dans la société globale avec ses multiples cadres sociaux. Pour promouvoir le mieux possible les intérêts de ses membres, les groupements coopératifs furent contraints de s'aligner sur la conduite des autres groupements économiques, c'est-à-dire de s'intégrer dans les marchés commerciaux.

D'ailleurs, les réglementations sociales découlant de la morale se reflétaient de façon plus concrète sur d'autres principes rochdoliens qui nous paraissent, aujourd'hui, tout à fait dépassés; pendant la seconde moitié du 19^e siècle, ils étaient d'une grande importance aux yeux des coopératives suédoises, étant donné le manque de moralité commerciale dans les groupements économiques ou chez les individus: obligation de veiller à ce que poids et mesures correspondent à la quantité vendue, par exemple.

En conclusion, c'est le but final du coopératisme qui nous montre le plus clairement l'influence de la morale sur les coopératives. D'une part, elles se sont opposées, dès le début, aux idées du radicalisme socialiste, préconisant un collectivisme d'Etat; d'autre part, elles se sont opposées au capitalisme avec ses répercussions néfastes pour les couches sociales ouvrières.

Le coopératisme proposait un ordre social respectant les libertés individuelles et offrant le maximum de justice à chaque membre de la société globale.

22. Réglementations sociales découlant de l'éducation.

Pour reconnaître les réglementations sociales engendrées par l'éducation,

il faut se rappeler que ce n'est qu'en 1842 que l'école primaire fut officiellement introduite en Suède, donc peu avant la fondation des associations de formation humaine ouvrières ("bildningsföreningar"). La constatation que l'instruction obligatoire était nécessaire pour tous les membres de la société se trouve également à l'origine de ces associations; en fait, les fondateurs de ces groupements étaient convaincus de l'importance capitale de l'enseignement populaire, ce qui les conduisit très souvent à surestimer l'éducation en masse. Or, c'est cet espoir en l'éducation du peuple qui facilita, entre autre, l'avènement du coopératisme. Les premiers propagateurs des idées et valeurs coopératives apportèrent leur contribution dans le travail d'éducation de ces groupements sociaux.

D'une part, on constate, à l'origine du coopératisme, les traces de réglementations sociales découlant de l'éducation; d'autre part, il faut retenir l'importance que revêt l'éducation dans l'idéologie coopérative, importance qui n'a cessé de croître jusqu'à nos jours.

Enfin - ne l'oublions pas - le coopératisme est en lui-même un moyen d'éducation; lorsque l'ouvrier agit sous sa propre responsabilité, il se donne une éducation autodidacte, susceptible d'aider l'éclosion de sa personnalité.

3. Réglementations internes.

Les réglementations internes d'une coopérative s'expriment, comme d'ailleurs dans tout autre groupement social, d'une part dans les statuts du groupe, d'autre part dans les multiples règlements internes. Ces derniers ne se présentent pas nécessairement sous forme écrite, mais peuvent consister en une convention orale entre les membres du groupe, en signes, en signaux; de plus, ils peuvent découler directement de la structure du groupe. Comme la littérature ne nous renseigne que sommairement sur les règlements internes des coopératives suédoises du 19^e siècle, nous limiterons notre examen aux statuts. D'ailleurs, nous hésitons à porter de règlements internes, propres aux coopératives suédoises du siècle passé dans leur ensemble, étant donné leur caractère très fluctuant pendant la période que nous étudions maintenant. Les statuts des coopératives furent évidemment influencés par les contrôles sociaux d'une part, par les idées et valeurs coopératives d'autre part.

L'absence de réglementations sociales découlant du droit coopératif, jusqu'en 1895, provoqua un manque d'unité dans l'établissement des statuts. Les coopératives qui avaient choisi la forme juridique de la société anonyme utilisèrent les formules de la loi; d'autres associations adaptèrent des statuts conformes aux modèles étrangers, d'autres enfin des statuts originaux, sans avoir suivi un modèle quelconque. Le contenu même des dispositions statutaires des coopératives eut peu d'importance aux yeux des tribunaux car la société coopérative, au point de vue juridique, n'était pas reconnue. Ainsi, les groupements s'intitulant société anonyme et qui avaient choisi les dispositions légales comme modèle de leurs statuts, ne purent que rarement les faire valoir: les tribunaux les considéraient comme associations de personnes avec responsabilité solidaire et, très souvent même,

illimitée. L'option des coopératives pour les prescriptions de la loi sur la société anonyme s'explique plutôt par la garantie pour les membres, d'une certaine stabilité de l'organisation du groupe.

A part les dispositions proprement juridiques, les statuts des sociétés coopératives comportaient, en général, les principes suivants:

- la société est au service de tous les membres ou ménages faisant partie du groupe;
- le capital social souscrit par chaque membre doit correspondre à ses ressources matérielles;
- l'intérêt payé sur le capital ne doit pas dépasser l'intérêt du marché;
- les bénéfices éventuels - au cas où l'on ne vendrait pas au prix de revient - sont à distribuer selon la participation du membre à l'activité de la société;
- la vente à crédit est à éviter dans la mesure du possible;
- en général, le principe "un homme - une voix" doit être appliqué;
- si les circonstances le permettent, les sociétés doivent être des groupements ouverts.¹

On voit d'emblée que les dispositions énumérées ci-dessus ont pour fondement les principes rochdaliens. Pourtant, l'examen des buts de quelques coopératives montre que les dérogations aux principes étaient fréquentes, ou que les statuts ne prenaient pas tous ces principes en considération. Pahlman et Sjölin nous fournissent sept exemples relatifs aux coopératives fondées entre 1860 et 1870: quatre groupements sur sept pratiquaient la vente à crédit, une coopérative n'appliquait pas le principe "un homme - une voix", deux groupes étaient directement rattachés à une association ouvrière et n'acceptaient comme membres que les personnes adhérant également à l'association ouvrière - ce qui n'impliquait pas seulement le refus du principe de la porte ouverte, mais également celui de la neutralité politique.²

1) Cf Pahlman, A. - Sjölin, W.: *Arbetsföreningarna*, op. cit., p. 82

2) Cf Pahlman, A. - Sjölin, W.: *Arbetsföreningarna*, op. cit., p. 221

V. Les conduites coopératives et la société globale suédoise du 19e siècle.

1. Remarques préliminaires.

Jusqu'ici, nous avons traité de l'idéal coopératif et des réglementations sociales relatives aux associations coopératives. Quant à l'examen des conduites, il devra nous montrer dans quelle mesure elles se sont inspirées des idées et valeurs coopératives et comment les réglementations ont dirigé les conduites groupales.

Imaginons une situation où idées et valeurs s'incarneraient dans les réglementations sociales qui, à leur tour, dirigeraient la conduite groupale. Une telle harmonie nous paraît, à juste titre, très peu probable à cause de l'enchevêtrement de tous les paliers en profondeur et à cause de la fragilité de l'équilibre entre tous les cadres sociaux dans la réalité sociale.

Nous avons pu constater que des idées et valeurs coopératives se sont implantées relativement tôt dans la société suédoise, surtout sous l'influence de la pensée coopérative étrangère. Pourtant, l'essor de ces idées et valeurs a été freiné, presque jusqu'à la fin du siècle, par l'apposition du socialisme politique représentant la couche sociale à laquelle la pensée coopérative s'adressait. En outre, l'absence de réglementations n'a pas facilité non plus la réalisation de l'idéal coopératif, mais a plutôt contribué à faire naître des dérogations aux idées et valeurs coopératives.

2. Principales étapes des conduites coopératives.

Pour nous faciliter la tâche, nous diviserons notre étude des conduites coopératives en quatre parties:

- conduites coopératives de la période des associations ouvrières;
- conduites des coopératives de type smithien;
- conduites coopératives sous l'influence du socialisme politique et économique;
- conduites coopératives de la fin du 19e siècle.

20. Conduites coopératives de la période des associations ouvrières.

Au cours de notre étude, nous avons eu l'occasion de décrire l'activité des propagateurs des idées et valeurs coopératives au sein des associations ouvrières. Cette activité de propagande s'est déroulée à un moment de la vie sociale suédoise qui ne connaissait pas de réglementations légales coopératives proprement

dites. Notons en passant que bien avant l'enseignement de Ljungberg et de Hamilton (qui se situe vers 1864 - 1865), des réalisations coopératives avaient vu le jour en Suède, sans que, pour autant, ces fondations eussent pu donner l'impulsion nécessaire à la mise en marche d'un véritable "mouvement coopératif". Rappelons aussi que des coopératives étrangères étaient connues en Suède vers le milieu du siècle déjà et que des rapports de voyage atteignirent la Suède au moment où les compagnons-artisans, à la suite de l'introduction de la loi relative à la libéralisation de l'économie, tentèrent de se regrouper. Ainsi, vers 1850, on assista à la fondation de plusieurs coopératives de production. La première tentative de fondation eut lieu en 1852, après la conférence de S.A. Hedlund au "Stockholms bildningscirkel" et après les descriptions des coopératives anglaises par Fredrika Bremer dans le journal "Afton-bladet". Ce furent les compagnons-tailleurs qui demandèrent aux autorités le droit de fonder une telle association. Cette demande fut cependant rejetée, puisque la loi de 1846 n'avait pas supprimé les réglementations en vigueur, exigeant la maîtrise pour exercer de façon indépendante certaines professions artisanales. A la suite de ce refus, un seul individu parmi ce groupe de compagnons se soumit à ces réglementations et fonda une entreprise privée; il engagea les autres compagnons comme ouvriers, pour la bonne forme. En fait, tous les membres avaient les mêmes droits, avaient souscrit une part sociale de 150 couronnes et participoient à part égale à la distribution des bénéfices.

Cet exemple fut suivi à plusieurs reprises par d'autres compagnons-artisans. Cependant ces tentatives camouflées d'associations coopératives de production ne furent pas couronnées de succès, car le nombre d'adhérents resta, par la force des choses, très restreint. Cette restriction artificielle du nombre des membres entraîna un manque de capitaux et aussi l'échec des efforts entrepris.¹

Avant 1860 encore, on vit également les premières associations coopératives de consommation, dont la "Lagunda och Hagunda häroders voruanskaffningsbolag" à Öresundsbro en Uppland en 1850 et la "Klösters handelsförening" à Klösters bruk en Dalarna en 1858. Il faut penser que ces coopératives se réalisèrent selon les modèles économiques décrits dans plusieurs rapports de voyage dont nous avons déjà parlé. Pourtant, la réalisation des coopératives de consommation resta une invention unique en son genre comme d'ailleurs les associations de production. Comment expliquer ce manque d'enthousiasme?

Sur le plan du palier écologico-morphologique, la Suède n'était pas encore préparée à recevoir les idées et valeurs coopératives; d'une part, une base démographique perméable à cette pensée ne s'était pas encore formée, d'autre part, la culture matérielle était encore insuffisamment développée pour permettre une transmission de cette idéologie aux couches sociales défavorisées surtout. Il ne faut pas oublier que le développement des moyens de communication et des appareils organisés tels qu'entreprises journalistiques était encore très lent.

En outre, les formes de sociabilité, c'est-à-dire les relations ouvrières interpersonnelles et intergroupales, étaient très peu développées. Une conscience de classe

1) Cf Pohlman, A. - Sjölin, W.: *Arbetsföreningarna*, op. cit., p. 198 - 200

ouvrière d'où aurait pu résulter une collaboration "coopérative" était inexistante. L'absence de toute réglementation sociale relative aux coopératives et à la liberté d'association ouvrière freinait également l'élaboration des conduites coopératives. Finalement, la situation économique difficile des ouvriers les priva, dès le début, de toute liberté d'action, d'autant plus qu'une instruction convenable leur faisait défaut.

C'est vers 1865 que le coopératisme suédois reçut de nouvelles impulsions, par suite de l'activité propagande de Ljungberg et Hamilton et de l'introduction des réglementations légales relatives à la liberté économique. Comme nous l'avons déjà souligné, la propagande coopérative se concentra sur les associations de production, ce qui explique en partie la multiplicité des fondations de coopératives de production pendant les années qui suivirent. Parmi ces associations coopératives, on trouve des groupements d'importance très variée, et dont le plus grand, la "Skelleftea Ansags Aktiebolag", comptait environ 900 membres.¹ Les principes coopératifs exposés par Hamilton et Ljungberg, au sein des associations ouvrières, étaient les fils conducteurs des conduites coopératives; certes, des dérogations à ces principes se produisoient. Ainsi, "Carl Johans mekaniska verkstads arbetareförening" de Göteborg ne comptait pas seulement des membres, mais également des ouvriers non-membres, engagés sur le marché du travail, qui, selon toute vraisemblance, étaient devenus également membres de la coopérative, quelques années plus tard.²

Nous touchons ici à un point crucial du coopératisme de production, point qui, parmi d'autres facteurs, nous paraît expliquer le fort ralentissement des fondations de coopératives de production après 1868. Une coopérative de production qui engage des ouvriers peut, en cas de récession économique, procéder à leur licenciement sans que la structure de l'association elle-même en soit affectée. En revanche, une coopérative de production dont les membres seuls répondent de l'apport en capital et de la force de travail, doit, dans une situation pareille, congédier une partie de ses membres. Il s'ensuit une réduction du capital social et, par conséquent, un affaiblissement de l'association. La littérature suédoise que nous avons compulsée ne nous fournit que peu d'indications sur la désaffection croissante à l'égard des coopératives de production. Pourtant, nous pensons que cette faiblesse - inhérente à la structure du groupement de production et qui, jusqu'à nos jours, entrava le développement de ce genre d'associations - est cause de leur échec.

Bien que les propagandistes coopératifs portassent moins d'attention aux coopératives de consommation, celles-ci connurent un développement très important. L'intérêt accru pour ce genre de coopératives s'explique tout d'abord par l'aide qu'elles apportaient aux groupes sociaux matériellement désavantagés qui étaient, à cette époque là, en proie à l'exploitation des commerçants privés. Les idées et valeurs coopératives préconisant la suppression du crédit, l'observation de justes mesures et la vente d'articles de bonne qualité tombaient, par conséquent, dans un

1) Cf Pahlman, A. - Sjölin, W.: *Arbetsföreningarna*, op. cit., p. 209

2) *id.*, p. 208

sol fertile auprès des basses couches de la société. De plus, les coopératives de consommation étaient plus faciles à réaliser que les associations de production, puisque le capital social nécessaire à la fondation d'un tel groupement économique était inférieur. Finalement, les modèles économiques de coopératives de consommation que les suédois pouvaient observer étaient plus cohérents et plus concluants que ceux des coopératives de production.

Il est difficile de dire quelles fondations d'associations coopératives furent le résultat direct du travail d'instruction de Ljungberg et Hamiltan. Quoiqu'il en soit, peu après les conférences de ces propagandistes, on observa une vague de fondation d'associations de consommation, soit intégrées dans une association ouvrière, soit sous son contrôle. Ce mouvement de fondation s'amplifia en 1866 à Norrköping, Falun et Skelleftea pour se poursuivre ensuite, en 1867, en d'autres villes. Pahlman et Sjölin estiment à plus de 400 le nombre de coopératives de consommation fondées entre 1865 et 1880. La crête de cette vague de fondation d'associations coopératives fut atteinte en 1868/69, années de crise, pendant lesquelles la couche sociale ouvrière sentit lourdement sa dépendance envers les commerçants en matière d'approvisionnement. Cette dépendance s'accrut à la campagne particulièrement, ce qui fit que 52 % des associations furent fondées à la campagne, 27 % dans les centres industriels et 21 % dans les villes.¹

Malgré l'essor réjouissant que prirent les coopératives de consommation pendant 10 ans, l'échec ne se fit pas attendre. La plupart des associations ne survécurent guère plus de cinq ans. Les causes de cette évolution sont multiples: les prescriptions légales en vigueur faussèrent le caractère coopératif d'une part et, d'autre part, empêchèrent ces associations de se développer harmonieusement. L'absence de loi ne soumit pas seulement les coopératives à des prescriptions étrangères à leur nature mais empêcha ces associations d'organiser leur vie interne selon des principes statutaires bien définis.

Certes, les propagandistes coopératifs avaient donné des conseils pour l'établissement des statuts, mais ces recommandations étaient trop sommaires et n'atteignaient pas tous les intéressés. En outre, la propagande coopérative avait trop souvent mis l'accent sur un certain type de rôle social: améliorer la situation économique des ouvriers, sous la direction de gens cultivés et appartenant à la classe bourgeoise.

Cette façon de présenter les coopératives s'explique en partie par le désir des propagandistes de voir les ouvriers mieux intégrés dans les structures sociales existantes. Malheureusement, cette vue des choses ne sautigne pas, avec toute la rigueur nécessaire, un élément essentiel de chaque coopérative: "le self-help". Lorsqu'on pense encore à l'insuffisance de la formation de beaucoup de coopérateurs en matière de coopératisme et à la forte concurrence du commerce privé, constamment en progression, on comprend plus facilement l'échec des coopératives de cette époque, ou plus précisément, l'échec des associations ouvrières dans la création d'associations coopératives.

¹) Cf Pahlman, A. - Sjölin, W.: *Arbetsföreningarna*, op. cit., p. 216 - 217

21. Conduites des coopératives du type smithien.

En décrivant les idées et valeurs coopératives, nous avons déjà exposé les mobiles qui animèrent L.O. Smith dans son travail de coopérateur. Rappelons qu'il désirait réaliser une élévation du niveau de vie des ouvriers, au moyen d'associations de rabais calquées sur les modèles économiques français et allemands. Après le rejet de son idée par les détaillants en septembre 1883 à Stockholm, Smith s'attaquait à la réalisation de son programme coopératif en se basant sur les modèles économiques anglais. Voici quelques faits: ces organisations ne se sont pas formées spontanément par une volonté de "self-help" des ouvriers, mais elles ont été mises en place grâce à un don de L.O. Smith s'élevant à 100'000 couronnes. Celui-ci a mis ce montant à disposition d'une société anonyme, dénommée "Aktiebalaget Arbetarnas Ring", en espérant que cette organisation économique allait fonctionner comme une sorte de "Co-operative Wholesale Society". Peu auparavant Smith avait fondé "l'Arbetarnas Bank" (banque ouvrière), placée sous la direction de Johan Leffler, pour exclure le crédit commercial privé du travail coopératif. Cependant, l'organisation économique mise sur pied par Smith ne survécut guère plus d'une année. "L'Aktiebalaget Arbetarnas Ring" fut dissoute, tandis que la banque ouvrière continua son activité jusqu'en 1918, année où elle changea sa raison sociale pour fusionner avec une grande banque commerciale privée.¹

Les fruits de l'œuvre de Smith furent des coopératives de consommation qui survécurent à la dissolution de l'organisation centrale, l'"Aktiebalaget Arbetarnas Ring". En fait, la structure de l'organisation coopérative smithienne fut si gravement atteinte que la disparition de ses unités ne devint plus qu'une question de temps. Le fonctionnement des coopératives smithiennes, comme celui des associations précédentes, fut affecté par l'absence de réglementations légales spécifiques. Cependant, si le cadre juridique de la société anonyme ne s'avéra pas très favorable à l'épanouissement de ces associations, on peut de plus attribuer l'échec du "ringrörelsen" à des dérogations aux idées et valeurs coopératives. Comme nous l'avons déjà indiqué, ce ne furent pas les membres qui mirent le capital à la disposition de l'organisation centrale, mais presque exclusivement L.O. Smith lui-même. Ainsi, nous nous trouvons en face d'une œuvre plus paternaliste que d'aide mutuelle et administrée de façon autonome par les membres. Comme pour les groupements antérieurs, on substitua à l'autonomie des membres la direction du fondateur agissant par conviction sociale. Cette dérogation aux principes de base entrava les débuts des coopératives. De plus, d'autres groupements sociaux se refusèrent à soutenir le "ringrörelsen". Cette hostilité fut une réaction aux premières intentions de L.O. Smith, qui voulait fonder des coopératives dans le but de rassembler les ouvriers derrière lui pour soutenir ses avantages commerciaux. Les socialistes lui témoignèrent une vive opposition.

1) Cf Sjölin, Walter: Svensk Kooperation, op. cit., p. 22

22. Conduites coopératives sous l'influence du socialisme politique et économique.

Si les deux premières phases du coopératisme ne furent pas couronnées de succès, elles ouvrirent tout de même la voie à la coopération et suscitèrent un certain intérêt pour ce genre d'association chez les économiquement faibles, en leur apportant une connaissance plus précise du phénomène coopératif. Lorsque l'on aborde l'étude des conduites coopératives sous l'influence du socialisme politique et économique, il ne faut pas ignorer cet aspect important.

A partir de 1890, des propagandistes coopératifs apparurent au sein des groupements socialistes. Ce sont deux réalisations coopératives, nées de leur propagande, que nous allons décrire à titre d'exemple.

Axel Rylander réussit à établir les bases d'une association coopérative en élaborant des statuts qui devinrent le fil conducteur de l'"Aktiebolaget Arbetarnas Konsumtionsförening", fondée en 1897. Cette coopérative de consommation, grâce à ses membres, disposa d'un capital social de 6'000 couronnes. L'association pratiqua la vente au comptant seulement, tout en s'efforçant d'appliquer, dans la gestion de ses unités de vente, les principes économiques de direction. Rylander voulut démontrer l'efficacité de l'idéologie et des pratiques coopératives pour le "mouvement ouvrier". En effet - cela nous paraît remarquable - cette réalisation coopérative s'appuyait entièrement sur la force économique de ses membres. La stricte application de l'idée du "self-help" prouvait non seulement le bien-fondé d'une coopération ouvrière, mais encore la possibilité de rapprochement de l'idéal coopératif et de la pensée socialiste. Cette réalisation coopérative ne portait plus, enfin, l'enjeu d'une œuvre sociale bourgeoise.

Un autre propagandiste issu des rangs socialistes, Axel Danielsson, eut encore plus de succès dans ses entreprises. Deux associations coopératives, la "Köoperativa Föreningen Pon" fondée en 1898 à Malmö et la "Köoperativa Föreningen Fram" fondée peu après à Göteborg, furent les résultats immédiats de son activité. Le fonctionnement de ces deux coopératives de consommation s'inspirait directement des principes rochdaliens. Leur fondation fut facilitée par la loi de 1895 sur l'association coopérative: les coopératives n'étaient plus forcées d'accepter des réglementations légales se trouvant en flagrante contradiction avec l'idéal coopératif.

Les associations "Fram" et "Pon" retinrent le principe de la neutralité politique. Les propagandistes socialistes voulurent créer des groupements coopératifs qui devaient devenir, selon leur désir, un rouage du "mouvement ouvrier". C'est dans cet esprit qu'ils essayèrent d'établir des liens étroits entre coopératives et parti social-démocrate. Il semble que l'attitude du parti social-démocrate, longtemps réticent envers les coopératives, aida à la sauvegarde du principe de neutralité politique des coopératives. Dans son rapport annuel de 1898, le parti social-démocrate exprima l'espoir que les coopératives de consommation deviendraient des "troupes auxiliaires dans la marche en avant de la classe ouvrière". La fondation de l'Union des coopératives de consommation (KF) en 1899 ne fut cependant relatée que brièvement dans le rapport annuel du parti.¹

1) Cf Sjölin, Walter: Svensk kooperativ, op. cit., p. 155 - 156

23. Conduites coopératives de la fin du 19^e siècle.

Dans les chapitres réservés à la description des conduites coopératives, nous n'avons parlé, à titre d'exemple, que de quelques coopératives. Rappelons que la division de la seconde moitié du 19^e siècle en trois périodes, celle des associations ouvrières, celle des associations de type smithien et celle des groupements politiques et économiques socialistes, n'était qu'un moyen de mettre mieux en lumière les conduites coopératives.

En effet, pendant ce demi-siècle, on assiste à la fondation des coopératives dont les conduites ne peuvent que difficilement être rattachées à une période déterminée. Ainsi, lors de la période influencée par le socialisme, nous observons non seulement les fondations des coopératives "Fram", "Pon" et d'une centaine d'associations coopératives - probablement un résultat indirect du travail de propagande de Danielsson - mais encore la naissance de coopératives dont les propagandistes n'avaient aucun lien avec les groupements socialistes. Axel Drake, qui avait réussi à créer plusieurs associations sur la base des principes rochdaliens, s'efforçait de comparer coopération et socialisme à des phénomènes sociaux se trouvant dans des rapports dialectiques de polarisation. Pensée évolutionniste et pensée révolutionnaire, encore une fois, s'affrontaient dans l'esprit de Drake. Un autre propagandiste, G. Halfred van Koch, considérait les coopératives comme un moyen de résoudre les problèmes sociaux.

En résumé, les trois périodes examinées s'interpénètrent. Cependant, les conduites des coopératives au cours du siècle passé justifient la division en trois périodes. Pendant la première, les coopératives étaient un moyen d'intégrer les artisans déracinés par la révolution industrielle au libéralisme. Les associations étaient dirigées par des éléments bourgeois. Les groupements smithiens étaient une réalisation coopérative qui, cependant, ne suivait pas le principe du "self-help", trait distinctif des coopératives. Ces associations s'adressaient à la totalité de la classe défavorisée, mais, créées et financées par une seule personne, elles étaient privées de la force propre à une oeuvre collective.

C'étaient les associations de la troisième période qui s'approchaient le plus des idées et valeurs rochdaliennes reconnues comme l'idéal coopératif. Aussi, lors de cette dernière époque, les coopératives créèrent-elles, en 1899, l'Union des coopératives de consommation. La naissance de cette organisation fédéraliste fut aussi celle de la coopération suédoise moderne. A la demande de G. Halfred van Koch, politiquement indépendant d'ailleurs, les propagandistes socialistes s'attaquèrent au projet d'une union coopérative, au début de l'année 1899. Notons en passant que les coopératives suédoises du 19^e siècle virent plusieurs tentatives de centralisation: l'"Association pour la promotion de sociétés ouvrières" ("Sällskapet för Arbetarföreningarnas befrämjande") de 1866, la "Norrlunds Handelsaktiebolag", l'"Aktiebolaget Arbetarnas Ring" et l'"Arbetarnas Bank".¹ Comme le parti social-démocrate ne s'y opposa pas, toutes les coopératives de consommation furent invitées à participer au congrès fondateur de l'Union. En réalité, 44 associations seulement participèrent au

1) Cf Sjödin, Walter: Svensk kooperativ, op. cit., p. 171

premier congrès, dont les tâches principales furent d'adopter des statuts et d'éli-
re un comité exécutif. Parmi les représentants des associations, on trouva 18
sociaux-démocrates, 12 libéraux, 5 conservateurs et 9 personnes sans couleur
politique. Cette composition disparate facilita d'une part l'adoption de statuts
qui, dans leur contenu, étaient favorables à tous les courants d'opinion; d'au-
tre part, elle permit l'élection d'un comité directeur équilibré, composé de
deux libéraux, de deux conservateurs et de trois sociaux-démocrates. Comme
nous le dit Walter Sjölin: "Le congrès fut dominé par les idées coopératives,
par la volonté d'arriver à des résultats acceptables et par un net effort de se
libérer des partis politiques".¹

VI. Changements intervenus dans la structure de la société globale suédoise

depuis le début du 20^e siècle.

1. Remarques préliminaires.

L'étude du phénomène social total coopératif en Suède au 19^e siècle
a été précédée par une esquisse de la structure de la société. En abordant l'exa-
men de la société démocratico-libérale nous avons constaté que ce type de socié-
té globale ne devait atteindre son apogée qu'au 20^e siècle. En effet, c'est au
cours des premières décennies de notre siècle que l'on observe le mieux les fruits
de ce type de société globale dont nous avons déjà trouvé les germes dans la
société suédoise du siècle passé. Par conséquent, notre étude de la structure de
la Suède du 20^e siècle consistera d'abord en une description de l'évolution de
cette forme de société. Cependant, nous ne pensons pas pouvoir en rester là.
Pour donner une image plus complète de la Suède actuelle, nous jugeons indis-
pensable d'évoquer quelques changements structurels récents, qui semblent indi-
quer l'avènement d'un nouveau type de société, se rapprochant le plus de celui
de la société planifiée selon les principes du collectivisme pluraliste. La comple-
xité de la réalité sociale rend impossible de fixer une date précise à laquelle
cette nouvelle structure a vu le jour. En outre, les changements incessants dans
l'évolution sociale pourraient encore nous réserver des surprises en dirigeant le
développement des structures dans une autre direction. L'examen des éléments
de la société planifiée n'est donc pas la reconnaissance d'un nouveau type de
société globale, mais la description de certains changements structurels, obser-
vables dès le début de la Deuxième Guerre Mondiale environ.

1) Sjölin, Walter: Svensk kooperativ, op. cit. p. 189

2. Apogée de la société démocratique-libérale en Suède au 20^e siècle.

Pour mener à bien notre tâche de décrire les changements structurels intervenus dès le début du 20^e siècle, nous choisissons les mêmes critères que nous avons déjà appliqués à l'étude de la société suédoise du siècle dernier.

20. Hiérarchie des groupements.

En comparant la hiérarchie des groupements de la période que nous allons étudier à celle du siècle passé, deux facteurs retiennent spécialement notre intérêt: une plus grande richesse dans la composition hiérarchique des groupements sociaux et leurs mutations provoquées par des changements structurels au sein de la société. Nous avons placé l'Etat et son appareil administratif à la tête de la hiérarchie sociale de la seconde moitié du 19^e siècle. Nous en faisons de même pour les premières décennies de notre siècle. Inchangée en apparence, cette hiérarchie n'est cependant plus la même. En voici les raisons principales: l'Etat, en tant que groupement social, n'est plus une organisation qui trouve son incarnation dans la monarchie, mais dans la représentation de tous les membres de la société globale. En d'autres termes, si au 19^e siècle encore le roi assumait dans une large mesure l'exercice des pouvoirs publics, les réformes de la représentation parlementaire du début de ce siècle appartenaient un changement définitif à cette situation. Souvenons-nous des premières tentatives des forces libérales et socialistes en vue de l'introduction du suffrage universel: elles durent s'arrêter à mi-chemin, car le droit de vote ne fut accordé qu'à une minorité de la population disposant d'un revenu annuel relativement élevé. La lutte pour l'octroi du droit de vote à tous les citoyens fut conduite par les libéraux et les sociaux-démocrates.¹ Sous la contrainte libérale et socialiste, le gouvernement conservateur proposa plusieurs projets de réforme. Tous furent refusés par la majorité du parlement qui les jugea trop timides. Même les premiers gouvernements libéraux ne réussirent pas à imposer leur volonté aux deux chambres. Ce ne fut qu'après plusieurs demi-réformes (1909, 1911, 1919) que le suffrage universel vit définitivement le jour, en 1921. L'introduction du suffrage universel assura une composition équilibrée des deux chambres et contribua ainsi à élever cette organisation au sommet de la hiérarchie des groupements. Le groupement parlementaire ne

1) En 1893, les sociaux-démocrates et les libéraux organisèrent des élections informelles à un parlement populaire, le "folkriksdag". 150'000 hommes et femmes élurent 120 délégués avec lesquels la couronne refusa cependant d'entrer en pourparlers. Ce refus du roi incita les socialistes à projeter une grève générale. Le second "folkriksdag" en 1896 se prononça contre la grève générale, ce qui entraîna momentanément la collaboration des deux groupes politiques. (Cf Holmberg, Ake: Sverige efter 1809, op. cit., p. 74)

fut cependant pas révalorisé "d'en bas" seulement, mais également "d'en haut"; ceci grâce à l'affaiblissement de la monarchie perdant largement de son prestige, par suite de la dissolution de l'union avec la Norvège, en 1905. Cette perte de prestige et l'appui que le peuple accorda aux partis politiques de la gauche, aux libéraux et aux sociaux-démocrates, contraignirent le roi Oscar II, et quelques années plus tard, le roi Gustave V, à confier la formation du gouvernement (1905, 1907, 1918) aux libéraux. Si les deux premiers gouvernements de Karl Staaf ne réussirent pas à limiter les pouvoirs royaux, le troisième, sous la direction de Nils Edén, les restreignit définitivement: le roi dut accepter d'avance le programme politique d'Edén et renoncer aux conseillers conservateurs chargés d'informer le roi à côté des conseillers constitutionnels. L'acceptation des exigences du premier ministre signifia la reconnaissance du parlementarisme par la couronne.

Dans notre hiérarchie des groupements sociaux, les groupements politiques proprement dits suivent les corps législatifs et administratifs. Les partis politiques ne se formèrent que relativement tard, à savoir à la fin du 19e et au début du 20e siècle. Avant l'avènement des partis politiques modernes, le parlement suédois ne se composait que de Nous défendant les intérêts des états qu'ils représentaient. Les gouvernements n'étaient pas non plus une émanation des partis politiques, bien entendu. Il a fallu attendre l'organisation des groupements parlementaires en de véritables partis politiques et en groupements politiques nationaux pour voir en 1905 le premier gouvernement suédois formé entièrement par des partis politiques, et résultat direct d'élections générales. Rappelons qu'en 1889 déjà les socialistes fondèrent le "socialdemokratiska arbetarpartiet". Les représentants paysans créèrent en 1889 le "lantmannapartiet", qui fusionna en 1912 avec le "nationella främstegspartiet" pour former le "lantmann- och borgarpartiet". En 1900, les libéraux se réunirent dans le "samlingspartiet". La même année, les libéraux créèrent une organisation politique nationale, la "frisinnade landsföreningen". Ils furent suivis en 1904 par les conservateurs dans la création d'un groupement national, le "allmänna valmansförbundet".¹

Nous assignons la troisième place aux classes sociales dont les idées et valeurs furent véhiculées par les partis politiques. Parmi les classes sociales, ce sont les classes ouvrière, bourgeoise et paysanne, qui présentent une importance particulière à cette époque. En effet, leurs formes de sociabilité révèlent un caractère très actif, qui se montre clairement à l'occasion des grandes manifestations politiques, où étaient débattus les problèmes brûlants du droit de vote et de la défense nationale, par exemple. L'importance de la noblesse et du clergé ne cessait de diminuer par rapport aux autres classes sociales. Ce fait s'explique, d'une part par la limitation de l'influence de la couronne et, d'autre part, par la suppression du monopole de l'Eglise d'Etat dont nous avons parlé antérieurement.

Suivent dans notre hiérarchie les groupements économiques dans le sens le plus large du terme: les grandes entreprises et les associations économiques défendant les intérêts de leurs membres. Le développement de l'industrialisation, que nous

1) Cf Holmberg, Ake: Sverige efter 1809, op. cit., p. 80 - 89

avons étudié auparavant s'est poursuivi. A la tête de cette évolution économique se trouvaient les industries du papier et de la pâte de papier, l'industrie du fer et de la mécanique, entre autres. L'essor industriel fut encore accéléré par l'électrification générale basée sur les forces hydrauliques. La fameuse station électrique de Trollhättan, par exemple, vit le jour en 1910. Avec l'industrialisation croissante, la Suède connut également les effets de la concentration industrielle limitant la concurrence: les cartels. Cette tendance à la cartellisation nous retiendra plus tard, lorsque nous étudierons les conduites coopératives. En effet, entre la tendance à la formation de cartels et les conduites coopératives dans l'entre-deux-guerres existait une dialectique qui allait devenir importante pour la coopération suédoise. D'une part on constate l'achèvement de la grande industrie, d'autre part on observe la fondation de multiples associations économiques. Nous avons déjà décrit l'avènement du syndicalisme ouvrier et la fondation d'une organisation syndicale nationale, la "Landsorganisationen" (LO) en 1898.

Les employés suivirent l'exemple des ouvriers. En 1934, les employés de l'économie privée fondèrent une organisation centrale, la DACO ("De anställdas central organisation"). Cette nouvelle organisation fusionna en 1944 avec l'organisation centrale des employés du secteur public dont elle reprit le nom de "Tjänstemännens centralorganisation" (TCO).¹

Du côté des employeurs, on observe également un regroupement en des organisations nationales. C'est ainsi que l'on assiste en 1902 à la fondation de l'association des employeurs suédois (la "Svenska arbetsgivareföreningen").

Le secteur d'exportation s'était déjà donné en 1887 une représentation en "Sveriges allmänna exportförening". Dans le secteur agricole on trouve également des associations nationales: d'une part on a affaire à la "Riksförbundet Landsbygdens folk" (1929), représentant les intérêts particuliers de l'agriculture, d'autre part on trouve des organisations purement économiques, comme la "Svenska lantmännens riksförbund" (1905).²

Enfin, il ne faut pas oublier les grandes organisations coopératives, comme l'Union des coopératives de consommation (KF, 1899), la HSB ("Hyresgästernas spar-kasse- och byggnadsförening, 1923) - une organisation coopérative de logements - et d'autres encore, qui ont contribué à donner une importance de plus en plus grande aux groupements économiques au début du 20^e siècle.

D'autres groupements, comme la famille, l'artisanat ou les associations de professions libérales, restent, comme d'ailleurs au 19^e siècle, au bas de notre hiérarchie. Il en est de même pour l'Eglise d'Etat. Cependant, si l'Eglise d'Etat perdait de son influence, les églises dans leur ensemble devenaient plus actives. En effet, les sectes religieuses faisaient preuve d'une Communion très forte, dont l'activité dépassait largement le cadre de la religion pour s'engager dans la lutte politique contre les réglementations et les conduites figées de la société.

1) Cf Heckscher, Gunnar: Staten och organisationerna, op. cit., p. 51 - 52

2) Cf Holmberg, Ake: Sverige efter 1809, op. cit., p. 62 - 64

21. Combinaison des formes de sociabilité.

En examinant les formes de sociabilité propres à la société suédoise de la seconde moitié du 19^e siècle, nous avons constaté leur faible degré d'intensité, aussi bien en ce qui concerne les fusions que les oppositions. En effet, une conscience de classe, ou simplement une conscience de groupements sociaux ayant des intérêts communs, ne s'est développée que relativement tard. Cependant, avec l'avènement de l'industrialisation, les conditions changeaient: les rapports de plus en plus tendus entre capital et travail, la plus grande mobilité des individus grâce à la construction de voies de communication, la transmission plus rapide des idées et valeurs, la création de réglementations légales, pour ne nommer que quelques facteurs importants, contribuaient à éveiller dans les milieux ouvriers ou à renforcer dans les milieux bourgeois une conscience de classe. Cette prise de conscience de l'appartenance à une classe, de l'existence d'intérêts communs avec autrui ou d'une opposition avec autrui, était une condition préalable à la fondation des premiers groupements sociaux vers la fin du 19^e siècle.

L'existence de Nous ouvriers trouvoit son expression dans des actions communes et des groupements plus ou moins structurés: citons par exemple les premières grèves, les "parlements populaires" ou même les associations coopératives, les associations syndicales, le parti socialiste - donc des Nous ayant atteint une certaine structuration. Du côté bourgeois, on observe des Nous s'opposant aux Nous et aux groupements ouvriers, les commerçants privés par exemple, et également des Nous bourgeois qui se sentaient responsables de l'éducation des ouvriers. L'attitude de ces Nous était à l'origine de la création des associations ouvrières et de beaucoup d'associations coopératives.

En résumé, les formes de sociabilité vers la fin du 19^e siècle révélaient un caractère plus ou moins actif. Cependant, il nous semble que les Nous - intégrés ou non dans des groupements - restaient au stade de la Masse. En 1909 encore, lors d'une grève de plus de 300'000 ouvriers, les syndicats ouvriers et la "Landsorganisationen" perdaient - par suite de l'échec d'une action ouvrière en réponse à un lock-out, environ 50 % de leurs membres. Dans les milieux d'employeurs le même phénomène se produisait. Nous pensons cependant qu'il serait faux de surestimer la portée de cet événement comme indice du degré de densité des formes de sociabilité, ou le caractère extraordinaire de cet incident, étant donné qu'à cette époque la Suède fut secouée d'une grave récession. En effet, dès la fin du siècle dernier, les formes de sociabilité ne tardent pas à se renforcer. L'affermissement des Nous et des rapports interindividuels s'exprime en une structuration voire organisation plus poussée, en une participation plus intense des membres de la société.

Comme nous l'avons démontré précédemment, les premières organisations naissent dans les milieux ouvriers. Les rapports dialectiques entre ouvriers et bourgeoisie - caractérisés par une tendance à la polarisation - suscitent également la création d'organisations dans les milieux bourgeois. A mesure que la structuration des différents Nous et groupements sociaux tend à une organisation générale de la société globale, les rapports intergroupaux se transforment. Si l'on trouve un antagonisme - ou plutôt un ontogonisme prétendu - à la base de la fondation de beaucoup d'organisations (phénomène valable en particulier pour les organisations

ouvrières et celles des employeurs) leurs formes de sociabilité changent bientôt: leurs rapports d'éloignement cèdent la place aux rapports mixtes. En effet, dès le début de notre siècle, les conventions collectives l'emportent sur les réglementations législatives jusqu'alors en vigueur - phénomène remarquable si l'on considère que le droit reste longtemps en retard sur l'évaluation réelle. Nous y reviendrons plus loin. Ce qui nous intéresse ici, c'est l'observation des formes de sociabilité intergroupales, qui se substituent de plus en plus aux rapports interindividuels. Certes, le marché du travail est déterminant pour cette évolution et nous fournit le meilleur exemple. Mais cette évolution ne se borne pas à ce secteur de la vie sociale. Les individus, ayant compris les avantages d'une action collective, commencent à s'associer sur une très vaste échelle. Les formes de sociabilité des premières organisations au début du siècle présentent un caractère très actif et leurs rapports se situaient plutôt au niveau de la Communauté qu'au niveau de la Masse; cette situation se modifie peu à peu à la suite de l'organisation plus poussée de la société. Expliquons-nous: l'individu associé qui réalise que ses intérêts se trouvent en de bonnes mains se relâche dans ses rapports interindividuels. Autrement dit, et pour rester dans l'exemple du marché du travail, l'ouvrier ou l'employé, réalisant que la convention collective règle en grande partie les rapports avec son employeur, ne voit plus la nécessité d'intensifier les rapports individuels avec son patron. En outre, l'individu associé à plusieurs organisations représentant les principaux intérêts de son existence, se relâche également dans ses rapports interindividuels au sein de ces groupements. Il s'ensuit non seulement une prédominance des formes de sociabilité intergroupales sur les rapports interindividuels, mais encore la porte ouverte à une technocratie.

22. Accentuation de certains paliers en profondeur.

L'étude de l'accentuation de certains paliers en profondeur en Suède dès le début du 20^e siècle doit parfaire l'examen que nous avons entrepris sous cet aspect structurel pour le siècle précédent.

Nous plaçons encore une fois les modèles techniques et économiques ainsi que les organisations sociales au sommet de notre hiérarchie des paliers en profondeur. Il ne faut cependant pas en conclure que l'accentuation de certains paliers n'ait subi aucun changement. Remarquons d'abord que l'accentuation du palier des modèles techniques et économiques par rapport à celui des groupements véhiculant les modèles sociaux s'est transformée: ceci à cause de l'essor pris par les organisations sociales qui, au cours des premières décennies de ce siècle, allaient dépasser en importance le palier des modèles sociaux. En outre, si au cours du siècle dernier les deux paliers mentionnés déterminaient d'une façon décisive la vie de la Suède, au siècle suivant ils ne peuvent plus être considérés isolément d'autres paliers. En d'autres termes, les paliers des réglementations sociales, des œuvres culturelles, de la base écologico-morphologique et des mentalités collectives surtout, présentent dès le début du siècle une importance accrue en enrichissant plus profondément la vie de la société et sa structure. Voici quelques exemples qui doivent illustrer cela: la mécanisation de la production depuis le milieu du 19^e siècle se développe dès 1870 vers une industrialisation générale, pour s'accroître par la suite, en particulier

ou début du 20^e siècle. La mécanisation entre alors dans une nouvelle phase, celle de l'électrification. L'électricité, source d'énergie avantageuse dans un pays d'une morphologie comme celle de la Suède, ouvre des possibilités d'exploitation industrielle plus vastes. En prenant également en considération un réseau de voies de communication plus complet, on comprend fort bien que l'activité industrielle et économique se base surtout sur les richesses naturelles, c'est-à-dire les industries du papier, de la pâte à papier et du fer. L'industrialisation plus poussée favorise également une branche complémentaire, celle de la mécanique. Les voies et moyens de communication, dont l'existence est une condition préalable à l'industrialisation sur une vaste échelle, connaissent au cours de la période examinée, un développement accru grâce à l'apparition de l'automobile. La théorie des voies de communication nous apprend que la construction d'une ligne de chemin de fer favorise l'industrialisation le long de cette ligne. L'automobile, en revanche, permet l'intégration de régions plus éloignées dans le processus d'industrialisation. Eli F. Heckscher souligne que l'automobile amène un changement dans la fixation locale des industries. Cette fixation est plus forte pour tout trafic par chemin de fer que pour tout autre moyen de communication. Au point de vue de l'espace et de l'organisation, l'automobile amène une plus grande mobilité et une plus grande faculté d'adaptation, qui contribuent par là même à rendre la vie économique de la société tout entière plus flexible.¹

Les modèles techniques, en particulier la mécanisation et l'usage de l'électricité, sont étroitement liés aux modèles économiques qui acquièrent à cette époque une importance particulière. A l'intérieur des entreprises c'est l'organisation scientifique qui conduit à un travail plus rationnel. Celle-ci s'impose avec vigueur, vu la politique libre-échangiste de l'Etat et les pressions des syndicats d'ouvriers et d'employés qui amènent notamment l'introduction de la journée de travail de huit heures, consacrée par la loi en 1920.

Les modèles économiques guidant l'Etat dans sa politique économique nationale et internationale étaient ceux du libéralisme de la seconde moitié du 19^e siècle. Malgré le déséquilibre économique sur le marché national pendant et après la Première Guerre Mondiale, l'Etat reprenait sa politique commerciale libérale: refus du protectionnisme et poursuite de la politique monétaire et financière d'avant-guerre basée sur l'étalon-or, mais sous forme de Gold Bullion Standard. La Suède se trouvait parmi les premiers pays revenus à l'étalon-or, de facto dès 1922, de jure dès 1924. Une politique commerciale et monétaire libérale menée par l'Etat, la contrainte exercée par les organisations d'ouvriers et d'employés, une législation réglant encore davantage les conduites des entreprises, voilà trois facteurs qui poussaient ces dernières à la rationalisation leur permettant de faire passer le volume de production de 100 en 1913 à 236 en 1938.² Cette propension à adopter leur organisation aux exigences du marché suscitait à son tour une concentration des unités

1) Cf Heckscher, Eli F.: *Svenskt arbete och liv*, op. cit., p. 369

2) Cf Heckscher, Eli F.: *id.*, p. 368

économiques, très souvent sous forme de cartels.

Les modèles sociaux que nous venons d'esquisser sur le plan technique et économique, subissaient un premier changement avec la grave crise économique qui secouait la Suède dès 1930. En 1931, l'étalon-or était abandonné et une politique commerciale protectionniste commençait à se substituer au libéralisme sur le plan agricole surtout.¹ Avec la crise du début des années trente, naissait la planification économique, qui devait se généraliser avec la Deuxième Guerre Mondiale et affecter la structure de la société suédoise d'alors.

Suit le palier des organisations sociales sur notre échelle d'accroissement des paliers en profondeur. La croissance des organisations en nombre et en importance découle de la dialectique existant entre ce phénomène social et la progression de l'industrialisation et de la mécanisation en général.

Notre étude de la Suède du 19^e siècle a mis en lumière les origines de ces appareils organisés. Mais c'est au début de notre siècle que ce palier commence véritablement à s'affirmer; vu l'évolution économique, il paraît tout naturel que ce soit le marché du travail qui subisse particulièrement l'influence de ce développement, d'où naissance de groupements socio-économiques sous-tendant ces nouveaux appareils. Rappelons qu'en 1903, la "Svenska arbetsgivareföreningen" représentait des entreprises totalisant 25'000 ouvriers, et 318'000 en 1935.² Le nombre des membres des syndicats ouvriers passait de 60'000 en 1899 à 600'000 en 1930 et à 1'000'000 en 1940.³ En ajoutant à ces puissantes organisations les multiples groupements du marché du travail, les partis politiques et les coopératives, on peut se rendre compte des changements structurels intervenus en Suède.

À côté des modèles techniques et économiques, ce sont les réglementations sociales sur le plan législatif qui se révèlent dans ce contexte de la plus haute importance. Rappelons que jusqu'en 1936 le droit de former des organisations destinées à la défense des intérêts économiques n'était pas expressément protégé par la loi. En outre, l'Etat veillait à ce qu'un esprit de solidarité ne prit pas corps au sein de la classe ouvrière. L'exemple le plus frappant de cet état de choses était la "Akarpislagen" de 1899, interdisant strictement toute tentative ouvrière d'empêcher une personne de rompre une grève, alors que toute incitation à la formation de

1) Eli F. Heckscher souligne que la crise agricole n'était pas le résultat direct de la récession. Elle était plutôt la conséquence d'une stagnation dans la croissance de la population et d'une surproduction continue par suite d'une hausse de productivité. Il s'ajoute une forte baisse de la population agricole par rapport à la population totale. De 1890 à 1930, la population agricole diminuait de 18,7 % et jusqu'en 1936 de 23,6 %, malgré des mesures protectionnistes prises à l'époque. Cf Heckscher, Eli F.: *Svenskt arbete och liv*, op. cit., p. 363 - 364

2) Cf Heckscher, Gunnar: *Staten och organisationerna*, op. cit., p. 55

3) Cf Elmer, Ake: *"Svensk socialpolitik"*, Glerus, 7^e édition, Malmö 1958, p. 43

briseurs de grève était parfaitement licite. Cette loi fut modifiée en 1914, mais sa suppression ne date que de 1938. En 1906, la législation reconnut implicitement, dans la loi sur les conflits de travail, la présence de plusieurs parties sur le marché du travail. Cela ne signifie pas que la loi était en avance sur la situation réelle; car à ce moment-là, les premières conventions collectives de travail voyaient le jour, mais cette loi stimula la création de nouveaux syndicats et conventions. Ce n'est qu'en 1928, qu'une loi sur les conventions collectives vit le jour, suivie en 1936 d'une loi concernant le droit d'adhérer à une organisation défendant les intérêts d'employeurs ou d'employés. Quatre années plus tard le législateur apportait encore une mise au point à cette loi, en spécifiant que celle-ci ne légalisait pas seulement l'adhésion à une organisation économique, mais donnait également le droit de fonder de telles organisations, de faire de la propagande pour celles-ci et de profiter de leurs avantages.¹

Les lois sur la société anonyme de 1910 et sur la société coopérative de 1911 doivent également être nées, de même que toute une législation sociale ayant pour objet la protection de l'ouvrier dans son emploi, et les assurances sociales. Tous les faits que nous venons d'énumérer devaient affecter profondément le palier écologico-morphologique. Nous ne retenons ici que trois facteurs relatifs à la base démographique: la baisse du taux de natalité, la concentration de la population et la répartition de la population selon la profession dans les différentes branches.

Grâce à une baisse du taux de mortalité plus forte encore, le premier phénomène restait sans répercussions notables sur la croissance de la population jusqu'en 1910. Mais à partir de ce moment le taux de natalité tombait si fortement que l'excédent des naissances diminuait de 11,12 % vers 1910 à 2,46 % vers 1935. Cette baisse de natalité allait affecter sans tarder la composition par âges de la population. Si en 1910 la pyramide de la population était encore bien équilibrée - malgré la forte émigration des décennies précédentes - les groupes d'âges de 0 à 5 ans étaient en 1935 à peine plus larges que ceux de 40 à 45 ans.² Ces chiffres peuvent surprendre si l'on considère que la période de 1910 à 1935 était l'époque de la naissance de la plupart des groupements d'intérêts et également l'époque pendant laquelle les ouvriers de l'industrie voyaient la plus forte augmentation de leur revenu effectif, à savoir une augmentation de 52 % entre 1913 et 1939. En prenant en considération l'introduction, après la Première Guerre Mondiale, de la semaine de travail de 48 heures, l'augmentation du revenu réel par heure s'élevait même à 88 %.³

Nous constatons donc une forte élévation du niveau de vie dans les milieux ouvriers accompagnée d'une baisse considérable de l'excédent des naissances.

1) Cf Elmer, Ake: Svensk socialpolitik, op. cit., p. 60 - 63

2) Cf Heckscher, Gunnar: Staten och organisationerna, op. cit., p. 28 - 29

3) Cf Heckscher, Eli F.: Svenskt arbete och liv, op. cit., p. 371-372

L'explication est à rechercher au niveau des conduites régulières et des mentalités collectives et individuelles, et nous n'avons pas à le faire ici. Bornons-nous à constater que c'est là un fait d'expérience générale dans nos sociétés industrielles: l'élévation du niveau de vie est ordinairement accompagnée d'une réduction de la grandeur des familles.

Le deuxième facteur écologica-morphologique, l'urbanisation, se caractérise comme suit: le pourcentage de la population totale concentrée dans les villes passe de 21,49 % en 1900, à 29,52 % en 1920 et à 37,37 % en 1940.¹

Cette concentration de la population dans les centres urbains allait de pair avec un changement de la structure professionnelle de la population. Le pourcentage de la population occupée dans l'agriculture baissait, entre 1900 et 1940, de 55,1 % à 34,1 %, tandis que celui des personnes engagées dans l'industrie et l'artisanat passait de 27,8 % à 38,2 %. Quant au secteur tertiaire, sa part passait de 10,4 % en 1900 à 19,5 % en 1940, mais, en son sein, l'administration et les services publics ainsi que les professions libérales maintiennent simplement leur position: en 1900 6,7 % de la population totale, en 1940 8,2 %.²

L'augmentation de la population urbaine et le reclassement professionnel que nous venons d'évoquer coïncident d'ailleurs en 1939 avec le recrutement des membres de la "Landsorganisationen", à raison de 70 % dans les centres urbains de plus de 2'000 habitants.³

Le développement considérable au niveau des paliers en profondeur, que nous venons de voir, n'était guère possible sans une accentuation du palier des oeuvres culturelles. Pensons seulement aux connaissances techniques, scientifiques - sans oublier les sciences sociales - aux véhicules de l'information et de la communication sociale, sans lesquelles l'industrialisation et la mécanisation en général, la création d'appareils organisés et de contrôles sociaux plus perfectionnés n'auraient pas été possibles. Si les oeuvres culturelles étaient sous-jacentes à la formation des structures nouvelles de la société, elles étaient également un produit de ce nouvel équilibre et un ciment entre les cadres sociaux et tous les paliers de la réalité sociale.

Nous en arrivons finalement au palier des mentalités collectives. En examinant la société suédoise du 19^e siècle, nous avons constaté, avec Eli F. Heckscher, l'existence d'une mentalité collective se distinguant par une foi en une évolution logique et naturelle des choses. Nous pensons pouvoir reconnaître cet élément rationaliste dans la société du 20^e siècle aussi; car sans lui on s'expliquerait difficilement que la Suède ait réussi à surmonter si vite les antagonismes sociaux pour évoluer vers une "société organisée", dirigée dans une large mesure par des conventions collectives.

1) Cf Johansson, Hilding: Den svenska gadtemplarrörelsen och samhället, op. cit., p. 12

2) Cf Heckscher, Gunnar: Staten och organisationerna, op. cit., p. 31

3) Cf Heckscher, Gunnar: dita, p. 50

23. Echelle des modes de division du travail et des modes d'accumulation.

Sous l'effet de l'industrialisation et de la mécanisation du travail dans tous les domaines, la division du travail progresse rapidement et s'impose de façon définitive. Abstraction faite de son aspect technique, la division du travail contribue à séparer nettement les villes et la campagne. Nous avons déjà montré cette tendance en citant quelques chiffres, qui révèlent la concentration de la population dans les centres urbains et l'augmentation continue des personnes occupées dans l'industrie et le secteur tertiaire.

L'accumulation sous forme financière et sous forme d'investissements technologiques accompagne la division du travail, en particulier après la première grande crise économique ou début des années vingt. Si la moyenne annuelle du taux de croissance du produit social ne s'élève qu'à 1 % entre 1910 et 1923, ce taux accuse dès lors une forte hausse. Ainsi le produit social s'accroît en moyenne de 4,2 % par an entre 1923 et 1929 et de 2,0 % entre 1929 et 1939.¹ Si la croissance du produit social peut déjà nous fournir quelques indications au sujet des investissements technologiques et financiers, l'accumulation se reflète encore plus nettement dans la tendance à la formation de cartels.

Année de fondation des cartels existant en 1937²

Année de fondation	Cartels de vente	Cartels de marchés	Cartels de prix	Total	Cartels de conditions
Avant 1900	2	-	2	4	-
1901 - 05	2	3	2	7	-
1906 - 10	-	3	5	8	2
1911 - 15	2	1	4	7	2
1916 - 20	2	-	2	4	1
1921 - 25	2	8	2	12	1
1926 - 30	8	13	8	29	4
1931 - 35	2	26	17	45	5
1936 - 37	1	4	15	20	3
Total	21	58	57	136	18

1) Cf Freitag, Fritz Otto: "Konsumgenossenschaftliche Industrietätigkeit in der Schweiz und in Schweden", VSK, Basel 1967, p. 114

2) Cf Heckscher, Gunnar: Staten och organisationerna, op. cit., p. 69

Les statistiques nous montrent que la tendance à la formation de cartels en Suède coïncide avec la plus forte augmentation du produit social. On pourrait donc conclure à une rationalisation des facteurs de production. Pourtant, si l'on songe que l'entre-deux-guerres est aussi l'époque de la naissance de la "société organisée", on est enclin à suivre Gunnar Heckscher dans son affirmation que "la création de ces cartels résulte de la tendance générale à l'organisation".¹

24. Hiérarchie des contrôles sociaux.

Viennent d'abord sur notre échelle les réglementations sociales découlant du droit. Nous reprenons la distinction entre droit législatif, droit statutaire et droit fondé sur les conventions collectives, déjà utilisé lors de notre étude du 19^e siècle. Elle nous permet de faire les constatations suivantes: le droit législatif n'est plus la seule forme de droit présentant une importance particulière. En étudiant ces trois formes de droit, il nous semble que le droit fondé sur les conventions collectives prend le pas sur le droit législatif. Certes ce dernier, depuis longtemps bien établi en Suède, continue à se développer en renforçant les nouvelles structures de la société. Comme nous l'avons déjà vu, le droit des sociétés - les nouvelles lois sur la société anonyme (1910) et sur la société coopérative (1911) par exemple - la législation sociale moderne et les premières lois réglant les conduites des partenaires sociaux sur le marché du travail, ne manquent pas d'influencer les structures de la société. Cependant, dans un secteur qui, dès la fin de la Première Guerre Mondiale, se révèle comme l'un des plus importants, le droit législatif est nettement régi par une temporalité en retard sur elle-même. Expliquons-nous: depuis la fin du 19^e siècle, et après la Première Guerre Mondiale en particulier, de multiples organisations naissent dans tous les secteurs de la société. Les organisations professionnelles et économiques se révélaient comme les plus importantes. Or, jusqu'en 1928, sinon même 1937, le droit législatif ne tenait pas compte de la réalité de ces groupements organisés. Ceux-ci réglaient leurs rapports intergroupaux au moyen de conventions collectives. Le droit législatif, en revanche, ne prit en considération cet état de choses qu'en 1928, avec la loi sur les conventions collectives ("lag om kollektivavtal") et la loi sur les tribunaux du travail ("lag om arbetsdomstol"). Cependant, la création de ces deux lois n'avait pas encore supprimé la contradiction existant entre le droit législatif et le droit spontané s'exprimant dans les conduites de multiples organisations; car ce n'est qu'en 1937 que la loi sur les associations économiques ("lagen om förenings- och förhandlingsrätt") reconnut à tous les employeurs et employés la liberté d'adhérer aux associations économiques, de les fonder ou de faire de la propagande pour elles.² Quant au droit statutaire, il est évident qu'il s'est développé parallèlement à la multiplication et à la croissance des nouvelles organisations, et ce d'autant plus que le droit législatif ne leur fournissait pas les règles et modèles devant guider leurs conduites internes et externes.

1) Heckscher, Gunnar: Démocratie efficace, op. cit., p. 85

2) Cf Elmer, Ake: Svensk socialpolitik, op. cit., p. 61

Dans notre hiérarchie des réglementations sociales, nous assignerons la deuxième place aux contrôles sociaux découlant de l'éducation. L'éducation sous forme d'un enseignement général était chose acquise dès le milieu du 19e siècle. Rappelons l'introduction d'un enseignement primaire obligatoire en 1842. Depuis lors, l'enseignement fut perfectionné à tous les niveaux, formation de maîtres d'école, formation scolaire et professionnelle des femmes, création d'écoles professionnelles, fondation de "folkhögskolor" (instituts d'éducation pour adultes), par exemple.

Nous plaçons la morale et la religion au bas de notre hiérarchie des contrôles sociaux. Ces deux réglementations sociales nous semblent avoir peu évolué pendant les premières décennies de notre siècle, si ce n'est que la morale devenait plus utilitaire, tandis que la religion souffrait de la division accrue des groupements véhiculant les idées et valeurs religieuses.

25. Hiérarchie des oeuvres culturelles.

Les oeuvres culturelles dont nous avons parlé dans notre analyse du 19e siècle, parviennent à l'achèvement au cours des premières décennies de notre siècle. Ainsi les connaissances techniques, scientifiques et philosophiques ont transformé la Suède en un pays doté d'une industrie très développée, d'une forte division du travail, d'un parlementarisme moderne basé sur le suffrage universel, de la liberté d'association de tous les individus, d'une presse qui, grâce aux moyens de transport, pouvait atteindre tous les membres de la société.

Toutefois, la hiérarchie des oeuvres culturelles de la Suède du 20e siècle ne correspond plus à celle du siècle dernier que nous avons tenté d'établir. Philosophie et littérature, notamment, devaient céder la place aux sciences et plus encore aux savoirs techniques, et notamment aux sciences et savoirs de caractère technico-économique. En d'autres termes, c'est la connaissance des moyens permettant de maîtriser économiquement les nouvelles techniques qui se place au sommet de notre échelle des oeuvres culturelles. Les connaissances philosophiques elles-mêmes cèdent une plus grande place aux idéologies sociales et politiques. Toutefois, la situation au parlement de 1920 à 1930 environ contraignit les partis à renoncer à une politique inspirée d'une idéologie quelconque, du fait qu'aucun d'eux ne détenait la majorité au parlement.

Signalons encore que la littérature se présente sous des formes plus diverses. A côté de la littérature traditionaliste, on trouve des ouvrages de caractère réaliste et d'autres encore qui s'inspirent directement des problèmes ouvriers.

26. Echelle des temporalités.

Au sommet de l'échelle des temporalités nous trouvons - comme au siècle précédent - la temporalité en avance sur elle-même. Pourtant, l'accent s'est déplacé: si au 19e siècle cette temporalité novatrice avait surtout pour siège les idées et valeurs des classes montantes, les inventions techniques, l'industrialisation et la mécanisation, son point d'appui est surtout, au 20e siècle, les appareils organisés

des groupements et de la société globale conduisent précisément à la "société organisée".

Les temps de bottements irréguliers, les temporalités explosives et de sur-prise s'expriment comme au 19e siècle dans la vie économique. Retenons à ce sujet les importantes grèves du début du siècle et les deux profondes crises économiques. Les temps en retard sur eux-mêmes, de longue durée et cyclique restent les temporalités propres aux classes et groupements jusqu'alors privilégiés. Citons, comme exemple, leur attitude envers la nouvelle législation sur la représentation parlementaire ou sur les nouvelles organisations.

27. Formule du déterminisme sociologique global.

Pour la seconde moitié du 19e siècle, nous avons constaté l'absence d'un déterminisme sociologique global, ce dernier étant remplacé par un plurielisme de déterminismes limités ou partiels. Si cette pluralité de déterminismes partiels régit également la structure de la Suède au cours des trois premières décennies du 20e siècle, on remarque pourtant l'accentuation de certains d'entre eux, sans pouvoir parler de prédominance d'un seul. Citons à titre d'exemple le déterminisme des modèles techniques et économiques, suivi de celui des organisations, de celui des formes de sociabilité par opposition ou fusion partielle, surtout du déterminisme du polier des réglementations sociales et de celui de la base écologico-morphologique. Il s'agit donc de déterminismes partiels qui, par la suite, réussirent à ébranler la structure de la société démocratique-libérale, pour la pousser vers une structure caractérisée par une planification pluraliste.

3. Ebauche d'une structure basée sur les principes de la planification d'un collectivisme plurieliste.

30. Remarques préliminaires.

Au cours de notre étude, nous avons esquissé la structure de la Suède à deux époques: l'une couvrant la seconde moitié du 19e siècle, l'autre les trois premières décennies du siècle présent. Pendant les deux périodes en question, la structure de la Suède s'approche de celle propre au type de société démocratique-libérale.

Diviser la vie d'une société globale en différentes périodes est toujours plus ou moins arbitraire. Cependant, pour mieux intégrer le phénomène social "coopération" dans le cadre de la société globale, nous avons d'abord examiné la deuxième moitié du 19e siècle, période correspondant à l'enfance de la coopération suédoise; ensuite nous avons tracé les lignes structurelles les plus marquantes de la société suédoise au cours des trois premières décennies du 20e siècle, époque pendant laquelle la coopération suédoise s'organise et dès laquelle nous pouvons

étudier plus concrètement le phénomène social coopératif au niveau des paliers des réglementations sociales. Quelles sont donc les raisons qui nous ont incité à examiner la société suédoise, dès 1940 environ, sous l'angle d'un changement structurel? Sans vouloir prétendre que la Suède s'est donnée une autre structure dès 1940 environ, l'étude des faits nous amène à penser que, dès cette époque, on peut remarquer une lente évolution vers un autre type structurel basé sur les principes de la planification d'un collectivisme pluraliste.

31. Eléments caractéristiques de la planification d'un collectivisme pluraliste.

Le problème de la planification a été maintes fois débattu dans la littérature, sous son aspect économique en particulier. Les auteurs se penchent très souvent sur le modèle économique le plus adéquat, ou confrontent directement économie libérale et économie socialiste. Se basant sur les changements structurels des sociétés modernes, ils arrivent à la conclusion que seul un "système mixte" peut remplir pleinement son rôle.¹

Selon les auteurs, nous trouvons une description plus ou moins sociologique de ce nouvel ordre économique. Nous pensons que, dans le cadre de ces travaux d'études économiques, le terme de "System des organisierten Interessenausgleichs" dû à Jöhr et Singer se révèle spécialement heureux; car il implique non seulement une coordination ou planification, mais encore et surtout une coordination d'un collectivisme pluraliste.

La première tâche qui nous incombe est de définir ce que nous entendons par "planification" ou niveau de la société globale. De façon générale, planification signifie prévoir, c'est-à-dire déterminer d'avance les buts, et coordonner les éléments nécessaires en vue de les atteindre. La planification présuppose donc deux actions qui s'expriment en deux termes: prévoir et coordonner. Pour exercer ces deux activités dans un cadre pluraliste d'une société, un certain degré de centralisation est indispensable, centralisation qui doit être nettement distinguée de toute espèce de dirigisme. Lorsque nous utilisons le terme centralisation, nous pensons à une coopération d'individus, de groupements ou d'organisations intéressés à collaborer à la prévision et coordination.

Si nous supposons que les conditions que nous venons d'énumérer sont remplies, nous pouvons suivre Gunnar Myrdal dans sa définition de la planification qui n'est rien d'autre que la planification d'un collectivisme pluraliste. En

1) Au sujet de l'ordre économique dans les sociétés modernes, le lecteur consultera avec profit de W.A. Jöhr/H.W. Singer "Die Nationalökonomie im Dienste der Wirtschaftspolitik", Vandenhoeck - Ruprecht, Göttingen 1957. Les auteurs y proposent un troisième modèle économique, le "System des organisierten Interessenausgleichs" qui pourro être réalisé dans une économie de marché dirigée par l'Etat et soutenue par des conventions collectives.

effet, Myrdal définit la planification comme "... les tentatives conscientes entreprises par le gouvernement d'un pays, habituellement avec la participation d'autres collectivités, pour coordonner d'une manière plus rationnelle les politiques nationales, afin d'atteindre plus complètement et plus rapidement les buts souhaitables pour un développement futur, déterminés par le processus politique au cours de sa transformation".¹

Grâce à cette explication du terme de "planification", nous pensons être mieux en mesure de décrire quelques traits distinctifs du type de société dont la structure se base sur la planification d'un collectivisme pluraliste. Voici quelques explications: nous avons écarté le terme "dirigisme" pour lui substituer celui de "coopération". Nous préférons également le terme "coopération" à celui de "collaboration", vu que le premier sous-entend la liberté humaine, tandis que le second laisse entrevoir une contrainte éventuelle. Une coopération entre individus, groupes ou organisations en vue de prévoir et de coordonner présuppose un même niveau hiérarchique sous lequel on aboutirait logiquement à une domination et subordination. En ce qui concerne la vie économique de ce type de société, par exemple, nous trouvons des organisations économiques qui sont sur le même niveau hiérarchique et accommodent leurs intérêts sous la direction de l'Etat, assurant ainsi l'ordre économique.

La participation des groupements de tout genre aux affaires de la société globale met au premier plan les Communautés et Communions actives. La première place parmi les temporalités régit la structure de la société revient au temps en avance sur lui-même.

À la tête de la hiérarchie des paliers en profondeur nous trouvons les conduites novatrices, créatrices et effervescentes, les idées et valeurs créatrices, ainsi que les organisations et groupements véhiculant celles-ci. La recherche, les connaissances scientifiques et les réglementations sociales découlent du droit, de la morale et de l'éducation présentent également une grande importance et contribuent au dynamisme de ce type de société.

Nous ne pensons pas que ce type de société a déjà trouvé son plein épanouissement de nos jours. Cependant, nous croyons pouvoir en reconnaître les prémices dans la société suédoise "organisationnelle".

32. La société globale suédoise "organisationnelle" et la planification d'un collectivisme pluraliste.

Lorsque nous étudions la société globale "organisationnelle" et la planification d'un collectivisme pluraliste, nous avons affaire à deux étapes d'une même évolution. Avec ces deux termes nous caractérisons le même type de société dont l'accentuation de ses paliers nous indique cependant un degré d'évolution différent.

Au cours de notre étude nous avons signalé la naissance des principales organisations en Suède. On peut dire que cet ensemble d'organisations a atteint une

1) Myrdal, Gunnar: "Planifier pour développer", Les éditions ouvrières, Paris 1963, p. 32

certaine maturité vers la fin de la troisième décennie de notre siècle. La croissance continue des organisations dès la fin du 19^e siècle substituait l'offre et la demande globales à celles de caractère individuel. En d'autres termes, les idées et valeurs libérales qui prévalaient encore pendant les premières décennies de notre siècle, furent refoulées par le climat organisationnel que comportait l'avènement des nouvelles organisations sociales. Les corps politiques et exécutifs formant l'appareil d'Etat, que nous avons placé en tête de tous les groupements, firent preuve d'une attitude versatile envers les autres organisations, ce qui s'explique aisément si l'on considère que les antagonismes des classes sociales et autres groupements eurent des répercussions jusqu'à l'assemblée législative. D'une part, l'Etat luttait contre ce phénomène organisationnel: rappelons que les droits relatifs aux associations économiques ne furent reconnus définitivement qu'en 1937, que l'Akarpslagen de 1899 était à même d'affaiblir la puissance des organisations ouvrières; d'autre part, l'Etat contribuait à protéger les organisations. Il se montrait le meilleur garant d'une "harmonie créée", pour reprendre une expression de Myrdal. Signalons à ce sujet la création, en 1906, d'un organe spécial chargé de trancher les litiges entre partenaires sociaux sur le marché du travail. Dans la mesure où la classe montante ouvrière imposait ses vues dans l'Etat, celui-ci accepta la tendance organisationnelle, tout en créant les réglementations légales nécessaires à la vie en commun des multiples organisations. Dans le cadre délimité par l'Etat, les organisations étaient "autorisées à fonctionner, à planifier et à réglementer". Entre le degré de planification et l'évolution vers une société "organisationnelle" existait une dialectique de réciprocité de perspectives qui se résume sous une forme simplifiée en ces mots: plus les organisations assumaient des tâches publiques, plus la planification triomphait. Les premières organisations étaient à la fois une négation de la société libérale et une tentative pour en sauvegarder l'essentiel. A certain moment, l'Etat fut obligé d'instituer un organe arbitral et dut régler plus en détail les activités des groupements organisés. De plus, dans la mesure où les groupements assumaient de plus en plus des tâches publiques - et ceci est vrai pour la vie économique et le marché du travail, en particulier - l'Etat faisait participer les organisations à la direction du secteur public. Voici quelques exemples: nous trouvons dans le comité des assurances ("Försäkringsrådet") des représentants des ouvriers et des employeurs; il en est de même au conseil du travail ("Arbetsrådet") et au tribunal du travail ("Arbetsdomstolen"). Dans d'autres commissions publiques on fit appel à des représentants d'organisations en tant qu'experts. La liste de ces comités pourrait être allongée. Nous y renonçons, car cela nous entraînerait trop loin.²

Arrêtons-nous en revanche à la délégation de pouvoirs publics et à la participation des organisations à l'oeuvre législative, grâce à un processus dénommé "remissförfarande". La délégation de tâches et pouvoirs publics a été pratiquée à

1) Myrdal, Gunnar: Planifier pour développer, op. cit., p. 56

2) Voir à ce sujet Heckscher, Gunnar: Staten och organisationerna, op. cit., p. 178 - 179

maintes reprises dans les secteurs ayant généralement besoin d'un soutien matériel, tels que les assurances sociales, la construction de maisons familiales, certains secteurs agricoles comme les laiteries etc. L'Etat peut justifier un contrôle de ces organisations en sa qualité de créancier. Cependant les grandes organisations sociales, les syndicats et les coopératives de consommation entre autres, ont très tôt redouté que l'Etat n'utilise les groupements comme moyen de réaliser ses buts. Aussi la "Landsorganisationen" se prononçait-elle catégoriquement en 1941 contre toute intervention étatique dans la vie des organisations sociales; la "Kooperativa förbundet" en fit de même en 1943, en refusant toute proposition d'une représentation directe des associations économiques au sein du parlement.¹ Le refus de tout système corporatif s'explique en partie par les événements qui se déroulaient alors dans les pays totalitaires de tendance fasciste, nazie ou communiste, et qui montraient clairement les conséquences fâcheuses d'une intégration étroite des organisations sociales dans le champ d'activité de l'Etat.

En revanche, beaucoup d'organisations sociales essayaient de faire valoir leurs idées et valeurs par l'intermédiaire de groupements politiques, ou moyen de partis politiques surtout. En outre, le "remissförfarande" intègre les organisations sociales dans l'oeuvre législative. En effet, les organisations intéressées ont le droit d'exposer leurs points de vue au sujet d'un projet de loi. Il ne s'ensuit pas seulement une participation active aux affaires publiques, mais également une unité de doctrine dans l'exécution des réglementations.

Nous ne voulons pas nous arrêter à la situation de la Suède pendant la Deuxième Guerre Mondiale. Il est bien clair que beaucoup d'organisations furent associées étroitement à l'Etat en vue de planifier efficacement l'économie de guerre. Cela n'aurait guère eu de conséquences durables si cette association n'était pas intervenue à un moment où la Suède avait atteint un certain degré de maturité dans la structure organisationnelle. Or, la planification pendant les années de guerre fut la première pierre dans l'édifice de la planification d'un collectivisme pluraliste, même si celle-ci devait se relâcher à la fin de la guerre.

L'après-guerre est la période qui voit s'achever la structure organisationnelle en Suède, pays qui grâce à un développement important de sa législation sociale, devient le modèle de l'Etat-Providence. En effet, si la croissance continue des organisations sociales, des associations économiques surtout, garde toute son importance², nous jugeons encore plus déterminantes les répercussions de la

1) Voir à ce sujet Heckscher, Gunnar: Staten och organisationerna, op. cit., p. 178-179

2) En 1957, le nombre des membres des syndicats ouvriers réunis dans la "Landsorganisationen" s'élevait à 1'405'000, les syndicats des employés comptaient 345'000 membres; les associations syndicales universitaires groupaient 44'000 individus et aux associations des employeurs adhéraient 69'000 personnes environ. Les associations groupant les employés de l'Etat comptaient presque 495'000 personnes. Ces associations économiques groupaient donc à elles seules 2'358'000 personnes environ sur une population de 7'000'000 habitants. (CF Ake, Elmer: Svensk socialpolitik, op. cit., p. 52 - 59)

politique sociale. On peut examiner sous différents angles la politique sociale d'un état. L'aspect que nous aimerions mettre en relief, c'est le rôle important que joue la politique sociale dans la formation d'une nouvelle structure de la société globale. Cette contribution n'est certes pas mesurable, mais se prête, dans son ensemble, à une évaluation.

La politique sociale au sens moderne du terme commence avec l'industrialisation du pays. Cette politique trouve, pour la première fois, son expression en un projet de loi d'assurance vieillesse et accidents, dû à Adalf Hedin en 1884. Certes, la tentative de Hedin ne fut pas immédiatement couronnée de succès, mais elle ouvrait la voie à la création d'un ensemble de lois dans le domaine social. Esquissons brièvement quelques étapes: au cours de la dernière décennie du siècle passé, élaboration d'une législation sociale sur la prévention des accidents dans l'industrie et la surveillance professionnelle, fondation d'une assurance ouvrière qui, en 1914, devient la base du fonds d'assurance vieillesse. Au début du 20^e siècle se créent les bureaux du travail et des organes chargés d'arbitrer les conflits du travail. Peu après l'Etat commence à soutenir financièrement la construction de maisons familiales, intensifie la lutte contre la tuberculose et crée jusqu'à la fin de la Première Guerre Mondiale les réglementations importantes concernant l'assurance vieillesse, les établissements pour la lutte contre l'alcoolisme, l'assurance accidents et l'assistance en cas de chômage. En 1934, on constate l'introduction d'une véritable assurance chômage, suivie par des mesures destinées à favoriser la construction de logements. L'introduction de diverses allocations familiales se situe vers 1937. Si les bases de la politique sociale moderne furent jetées avant la Deuxième Guerre Mondiale, cette politique ne connut son plein épanouissement qu'à partir de 1945: soit que les réglementations furent étendues à d'autres groupes sociaux, soit que les prestations offertes ou garanties par l'Etat furent sensiblement augmentées. Les dépenses sociales illustrent bien ce progrès: exprimées en pourcentage du produit national net, elles ont passé de 1,3 % en 1900 à 1,7 % en 1920 et à 5,1 % en 1940. Elles passent ensuite de 7,6 % en 1945 à 11,2 % en 1955. Autrement dit, si la Suède disposait en 1900 de 25 millions de couronnes pour la sécurité sociale, en 1955 elle y affectait 5 milliards de couronnes environ. Les dépenses sociales par tête d'habitant, qui s'élevaient en 1900 à 21 couronnes (en monnaie de 1955), ont passé en 1955 à 639 couronnes. Comparées au budget national, les dépenses sociales ont possédé de 3 % en 1895 à 35 % en 1958/59.¹

Il s'ensuit que l'énorme augmentation des sommes réservées aux œuvres sociales de l'Etat imposait d'autant plus une planification publique, d'une part pour prélever les impôts nécessaires à la réalisation des objectifs sociaux, d'autre part pour répartir les moyens financiers entre ces derniers.²

Malgré le caractère organisationnel de la société suédoise et ses réalisations sociales qui en ont fait un "Etat-Providence", le pays n'a pas connu jusqu'à aujourd'hui une planification totale - abstraction faite de quelques secteurs dont les

1) Cf Elmer, Ake: Svensk socialpolitik, op. cit., p. 326 - 331

2) L'impôt progressif a été introduit en Suède en 1902 déjà.

besoins urgents en imposaient la nécessité.

Il nous semble, pourtant, que la Suède se trouve à l'heure actuelle à un tournant de son évolution. D'une part, les interventions étatiques dans la vie économique-sociale sont très poussées et très diversifiées; d'autre part, les ressources matérielles ne sont pas inépuisables. Pour arriver à une répartition optimale des ressources, une planification totale s'impose. C'est du moins ce qui découle de plusieurs allocutions récentes du Chef du gouvernement suédois. Cette planification totale envisagée n'est pas un dirigisme exercé par l'État, mais se caractérise par une coopération à tous les échelons de la société; donc elle est ce que nous appelons en langage sociologique la planification d'un collectivisme pluraliste, sans réserve du régime de la propriété des moyens de production qui, au demeurant, paraît de moins en moins déterminant.

La planification doit se faire à trois niveaux, à savoir sur le plan communal, provincial et central. Les conseils de planification à tous ces échelons doivent se composer de représentants du pouvoir public et des organisations sociales. Si l'on s'en tient aux indications données dans "Svenska Dagbladet", ce travail de prévision et de coordination ne va pas s'arrêter à l'élaboration d'un plan général et à son contrôle. En effet, les entreprises y seront intégrées profondément; car dans une structure comme celle de la Suède, l'État ne doit pas voir ses interventions limitées à des événements tels que la fermeture d'entreprises, par exemple. Bien au contraire, une planification doit permettre de diriger les facteurs de production au bon moment dans les secteurs les plus productifs au ceux qui sont les plus utiles à la société.

L'essence de la planification est la collectivité: elle participe équitablement à ce travail, qui à son tour se fait pour elle. Autrement dit: le travail de planification renforce constamment le degré d'intensité des formes de sociabilité entre individus et groupes sociaux et c'est le seul capable - grâce à la prévision à long terme - d'assurer une amélioration continue de l'éducation et de la protection sociale de tous les membres de la société. La planification se fait donc par la collectivité, pour arriver aux résultats que seule la collectivité peut garantir à tous ses membres.¹

1) Cf Waldemorsson, Axel: "Politisk perspektiv", dans "Svenska Dagbladet" du 30 octobre 1966.

VII. L'idéal coopératif et la société globale suédoise du 20^e siècle.

1. Remarques préliminaires.

L'étude de l'idéal coopératif dans la société globale suédoise de la seconde moitié du 19^e siècle nous a fourni l'occasion de décrire la formation des idées et valeurs coopératives dans ce pays. Nous avons constaté que ce furent les principes de Rochdale qui triomphèrent vers la fin du siècle. Depuis la fondation de la "Kaoperativa förbundet" en 1899, la pensée des pionniers de Rochdale restait le fil conducteur de la coopération suédoise. Cependant, l'idéal coopératif - tout en restant fidèle dans son ensemble aux principes de Rochdale - se caractérise au cours de notre siècle par certains traits distinctifs. C'est donc plutôt l'accentuation de quelques éléments de la pensée rochdalienne qui retiendra notre attention pour la période que nous allons aborder maintenant. Quatre points nous paraissent essentiels pour la compréhension de l'idéologie coopérative suédoise au 20^e siècle:

- la neutralité coopérative;
- l'activité coopérative basée sur la distribution et la production;
- l'attitude coopérative envers l'ordre économique de la société globale;
- l'attitude coopérative envers les interventions de l'Etat dans la vie des organisations sociales.

Nous analyserons également brièvement quelques dérogations aux principes rochdaliens, qui, pourtant, n'ont pas influencé profondément la pensée coopérative.

2. La neutralité coopérative.

Le principe de la neutralité politique et religieuse ne fait pas partie des statuts de la société des Equitables Pionniers de Rochdale. Il a été décelé, comme ceux de la "porte ouverte" et de l'adhésion volontaire d'ailleurs, dans les procès-verbaux des assemblées des coopérateurs rochdaliens. Cependant, la neutralité politique et religieuse a été retenue par l'Alliance Coopérative Internationale comme un principe faisant partie intégrante de l'idéal coopératif international.

Avant même que cette précision ait été apportée à la pensée coopérative internationale, le principe de la neutralité s'est révélé de la plus haute importance parmi l'idéologie coopérative suédoise, dès la fondation d'une organisation coopérative nationale surtout.

Rappelons qu'au siècle dernier la coopération suédoise ne pouvait pas être rattachée à des idées et valeurs d'un groupement spécifique; car la coopération suédoise - comme nous l'avons démontré d'ailleurs - a au moins trois origines: le libéralisme, le socialisme et l'humanisme. Au fur et à mesure que l'idéologie coopérative se précise, se pose le problème du rattachement des coopératives à certaines organisations propageant une pensée parente. En effet, la première grande manifestation coopérative sur le plan national, que fut la fondation de la "Kooperativa förbundet", ne put se réaliser qu'en adoptant une attitude neutre envers d'autres groupements dont les pensées se rapprochaient.

Avant de poursuivre notre étude, arrêtons-nous quelques instants à la signification du terme de "neutralité". Ce terme est utilisé de façon ambiguë dans le langage courant. Ainsi, en qualifiant un groupement de neutre, on pense à un groupement non-politique, une communauté qui renonce à toute immixtion dans les affaires politiques. Un tel raisonnement est évidemment faux, car neutre signifie simplement: ni l'un, ni l'autre. Autrement dit, celui qui est neutre ne prend pas parti entre des groupements, individus, etc. Ne pas prendre parti pour quelqu'un ne signifie cependant pas renoncer à sa propre politique, à ses propres points de vue. En outre, il se peut que les vues d'un groupement ou individu se rapprochent de celles d'un autre, sans que le premier ait ainsi abandonné sa neutralité. En résumé, lorsque l'on parle d'un groupement neutre, il faut entendre par là un groupe qui s'abstient de suivre et de soutenir les idées, valeurs et actes d'un autre, sans pourtant renoncer à sa propre pensée, même si celle-ci recouvre, par moment, la pensée d'autrui.

Le but de la "Kooperativa förbundet" fixé par les membres-fondateurs laisse entrevoir une neutralité née d'un compromis ayant permis la fondation de cette fédération. Ce que le congrès fondateur se proposait, c'était de promouvoir l'éducation civique et d'élever le niveau moral et économique du peuple.

Pendant la première décennie de notre siècle, le principe de la neutralité ne semble pas encore faire partie définitivement de la pensée coopérative. Ceci pour deux raisons: d'une part le groupe des sociaux-démocrates parmi les membres fondateurs était très fort, d'autre part les coopératives étaient encore trop faibles pour pouvoir se passer du soutien des groupements ouvriers. Il en résultait une attitude à première vue opportuniste envers les organisations ouvrières, mais qui s'explique certainement par des raisons tactiques.

A peine les coopératives avaient-elles surmonté les premières difficultés de leur existence, que leurs dirigeants ne cessaient de souligner le caractère économique de la coopération. Ainsi, Anders Orne parlait en 1927 de la coopération comme un nouveau système économique d'une importance révolutionnaire. Pour permettre à la coopération de changer la structure de la société, son ordre économique en particulier, les dirigeants coopérateurs réclamaient une stricte indépendance politique et économique par rapport à tous les groupements, y compris l'appareil administratif public. Cette neutralité fut considérée comme une condition préalable à toute réalisation d'objectifs qui, en soi, revêtaient un caractère politique éminent. Si le principe de la neutralité a perdu de son importance à l'heure actuelle, cela s'explique par la puissance de la coopération en Suède et par les changements des objectifs socialistes. Le socialisme moderne n'insiste plus sur l'étatisation des

moyens de production. En bâtissant une économie fondée sur les coopératives, celles-ci aident à la socialisation des biens matériels. Depuis que cette tâche de la coopération suédoise a été reconnue par les organisations ouvrières, le principe de la neutralité ne fut plus contesté par celles-ci et fut appliqué de façon plus suivie par les coopératives de consommation elles-mêmes.¹

Notre étude montrera plus loin que le principe de la neutralité ne fut pas respecté de façon identique par d'autres branches coopératives.

3. Activité des coopératives basée sur la distribution ou sur la production.

Tout le 19^e siècle est jalonné par les controverses au sujet des avantages et inconvénients des coopératives de consommation et de production. Les propagandistes coopératifs étaient profondément divisés à ce sujet et ce ne fut qu'à la fin du siècle qu'un idéal coopératif basé sur la distribution prévalut sur la pensée coopérative de production. Cependant, avec notre siècle, la coopération suédoise s'engageait comme jamais auparavant dans le processus de production. Il nous semble très difficile d'en déceler les raisons idéologiques, vu que la littérature est avare à ce propos. Fritz Otto Freitag donne quatre raisons ayant incité les coopératives de consommation à se lancer dans la production:

- favoriser les intérêts de leurs membres ("Förderungswirtschaftliches Motiv");
- favoriser les intérêts économiques des membres de la société globale ("Förderung der volkswirtschaftlichen und sozialökonomischen Entwicklung");
- régulariser les marchés ("Marktregulierung");
- placer les capitaux nécessaires à l'expansion de l'entreprise coopérative ("Kapitalanlage").²

Si les points énumérés ci-dessus ont joué un rôle prépondérant, il faut se rappeler, cependant, qu'à la fin du 19^e siècle, après des discussions interminables pour ou contre une coopération de consommation ou de production, Axel Rylander et Axel Danielsson se sont faits les avocats d'une distribution coopérative basée sur un appareil de production. Autrement dit, la production coopérative dans le cadre de l'activité distributive nous semble donner l'image de la coopération voulue par les propagandistes coopératifs suédois de la fin du siècle passé.

1) Cf Tingsten, Herbert: Den svenska socialdemokratiens idéutveckling, op. cit., p. 395 - 400

2) Cf Freitag, Fritz Otto: Konsumgenossenschaftliche Industrietätigkeit in der Schweiz und in Schweden, op. cit., p. 93

4. Attitude des coopératives face à l'ordre économique.

Les considérations que nous venons de faire sur la neutralité et l'activité économique des coopératives de consommation nous conduisent à examiner l'attitude de la coopération face à l'ordre économique de la société suédoise. Au cours de notre étude du 19^e siècle nous avons démontré qu'il falloit réfuter la légende de la coopération considérée comme produit du socialisme. Bien au contraire, même si coopération et socialisme se rejoignaient vers la fin du siècle dernier, la coopération reste plutôt un enfant du libéralisme. En effet, elle est née sous un régime libéral et a montré, jusqu'à nos jours, une attitude libérale lors de discussions de l'ordre économique de la société.

Nous avons déjà décrit la forte augmentation du nombre des cartels en Suède dans l'entre-deux-guerres. Aussi les coopératives, par la voix de la "Kooperativa förbundet", ont-elles demandé les premières, l'enregistrement de toutes les ententes cartelloires afin d'assurer la libre concurrence sur tous les marchés.

Le législateur ne tint pas compte, en 1925, des propositions coopératives et se contenta d'attribuer à l'exécutif le droit d'intervenir en cas d'abus. Vingt ans plus tard, en 1946, une loi fut promulguée, prévoyant l'enregistrement de toutes les conventions susceptibles de restreindre la libre concurrence.¹ Ce qui nous intéresse dans le cadre de notre exposé ne sont pas ces réglementations en elles-mêmes, mais l'attitude des coopératives face à toutes les formes de concentration.²

En effet, la lutte pour une économie libre ne s'est pas bornée à proner la suppression des trusts et cartels. Dès le début de notre siècle, la "Kooperativa förbundet" n'a cessé d'exprimer sa confiance en la liberté comme puissance régulatrice, plus forte qu'une réglementation légale quelconque. Rappelons à titre d'exemple ses prises de position au sujet des projets de loi sur la concurrence déloyale de 1915 et 1931, sur la formation professionnelle des commerçants et sur le commerce ambulancier. Aussi, en 1930, la "Kooperativa förbundet" exprimait-elle l'opinion qu'il "est vrai que la vie économique a montré et montre encore bien des choses qui à différents points de vue peuvent être considérées comme inachevées et insatisfaisantes, mais la liberté économique garantie par la loi s'est toujours révélée comme le correctif le meilleur".³

1) Cf Ruin, Olof: "Kooperativa förbundet" - 1899 - 1929, Rabén och Sjögren, Lund 1960, p. 311 - 314

2) Depuis 1946, les lois sur la concentration économique ont été largement développées, avec la collaboration de "KF". Les lois de 1953 et 1956 permettaient la création d'un appareil administratif pour intervenir contre toutes les pratiques restreignant la libre concurrence. (Cf Lundberg, John: "Anti-Monopoly Legislation in Sweden", KF, Stockholm 1959.

3) Ruin, Olof: Kooperativa förbundet, op. cit., p. 298

5. Attitude des coopératives face aux interventions de l'Etat dans la vie des organisations sociales.

La neutralité et le libéralisme des coopératives de consommation ainsi que leur activité de distribution basée en partie sur une production indépendante, nous font facilement comprendre leur méfiance face à toute immixtion de la part de l'Etat dans les affaires des organisations sociales.

En effet, les coopératives de consommation avaient refusé absolument toute intervention de l'Etat, et cela dès leur fédération en la "Kooperativa förbundet". Ce refus ne s'adressait pas seulement à l'intervention directe de l'Etat dans la vie organisationnelle, mais également à toute intervention indirecte, au moyen de subventions par exemple. Il est vrai que les coopératives de consommation n'ont jamais accepté de subsides, même pas pendant les premières années de leur existence. "Self-help sans subventions publiques ou cadeaux", voilà un des principes de base qui fut proposé au congrès annuel en 1906. C'est dans cet esprit que la coopération de consommation suédoise a suivi avec méfiance la répartition des subsides publics, en particulier ceux offerts à d'autres branches coopératives, telles que les associations agricoles ou les coopératives d'habitation par exemple.

6. Dérégations aux principes rochdaliens.

Nous avons dit que la pensée des coopératives de consommation suédoises se base sur les principes rochdaliens et qu'il faut considérer les déviations de ces principes plutôt comme un phénomène conditionné par la structure et la conjoncture de la société que comme de véritables dérogations. En réexaminant les principes de Rochdale, on remarque tout de suite que trois principes se situent tout au bas de l'échelle d'accentuation. C'est ainsi que les principes relatifs à la qualité et à la juste quantité (poids et mesures) de la marchandise ont pratiquement cessé de faire partie de l'idéal coopératif. Les raisons de leur disparition sont claires: au 19^e siècle, la vente de la marchandise de bonne qualité au juste poids et aux justes mesures reflétait une conduite commerciale exemplaire. Vu l'évolution des circonstances, ces principes n'ont plus leur raison d'être.

Il en est tout autrement avec le principe de la vente au comptant. Certes, les coopératives ne font pas de crédit aux acheteurs de biens de consommation courants. Le crédit coopératif se limite aux biens durables. Cependant, nous pensons que dans une société jouissant d'un niveau de vie très élevé, les appareils ménagers entre autres, ne sont rien d'autre que des biens de consommation; par conséquent, nous considérons le crédit comme une déviation des principes rochdaliens. Ceci

1) Cf Ruin, Olof: Kooperativa förbundet, op. cit., p. 343 - 344

doit être une constatation et non un jugement de valeur. Rappelons que nous avons qualifié les principes rochdaliens de "fil conducteur". Si au 19^e siècle la vente au comptant était un des signes d'une conduite commerciale honorable - qui contrastait avec celle des commerçants privés utilisant le crédit très souvent comme moyen d'exploitation de la clientèle pauvre - cette forme de vente est devenue aujourd'hui un procédé commercial courant et généralement accepté. Considérant que les coopératives en tant que groupements d'activité économique doivent se conformer aux modèles économiques établis sous peine d'être éliminées par la lutte concurrentielle, nous devons considérer le crédit à la clientèle comme une mesure d'adaptation à la vie quotidienne de la société. D'ailleurs, même avant la fondation de la "Kooperativa förbundet", les coopératives de consommation ont dû envisager de telles mesures d'adaptation économique: nous pensons tout particulièrement à la vente de la marchandise aux non-membres. En offrant aux non-membres un rabais, les coopératives augmentaient leur puissance économique grâce à des ventes accrues, ce qui permettait de favoriser les coopérateurs encore davantage que par le passé.

Remarquons finalement que les principes de la vente au comptant ou de la vente aux non-membres ne font certainement pas partie de "l'essence" de la coopération, mais des procédés commerciaux. Ceux-ci devront en tout temps se conformer aux modèles de la société. Il existe cependant un danger: en considérant les procédés commerciaux généralement appliqués comme valables pour sa propre conduite, en envisageant trop souvent son caractère purement économique, la coopération court également le risque de dévier de ses idées et valeurs de base.

7. L'idéal coopératif proprement dit dans la société suédoise.

Partant de la constatation que les principes rochdaliens restent sous-jacents à la pensée des coopératives de consommation suédoises, nous avons démontré que quelques principes relatifs à la vente de la marchandise se placent au bas de l'échelle d'accentuation, tandis que celui de la neutralité politique et religieuse figure au centre de la pensée coopérative. Cette neutralité se présente sous forme d'une aspiration à l'indépendance totale dans les rapports avec tous les groupements sociaux en invoquant le fait que la coopération n'est rien d'autre qu'un nouveau système économique. Cette présentation de l'idéal coopératif peut-elle nous satisfaire entièrement? Nous ne le pensons pas; car la pensée coopérative est trop riche pour que l'on puisse la restreindre à l'image d'une organisation indépendante, dont le travail se base sur des principes économiques préétablis.

Retenons de prime abord le principe de la neutralité qui ne visait pas exclusivement à sauvegarder la pureté des idées et valeurs coopératives; il faut dire que c'est tout à l'honneur des dirigeants des coopératives suédoises d'avoir reconnu à temps que seule la neutralité pouvait fournir la clé du succès. En effet, c'est la neutralité qui a permis le rassemblement de toutes les couches sociales de la population en une organisation, reflet d'un véritable "mouvement populaire". Le terme

"folk rörelse" s'utilise volontiers en Suède pour désigner toutes les grandes organisations, telles que le parti des sociaux-démocrates, les syndicats, les coopératives par exemple. Cependant, aucune organisation ne mérite plus ce titre que les coopératives; et si nous disons coopératives, nous faisons surtout allusion à celles réunies en la "Kooperativa förbundet". Cette croissance des coopératives en un "mouvement populaire" était une condition indispensable pour atteindre l'objectif majeur: le changement de la structure de la société, de l'ordre économique en particulier. Ainsi G. von Koch définissait l'idéal coopératif comme "étant plus apte qu'un autre à préparer le terrain pour un nouvel ordre des choses dans lequel les contrastes sociaux de nos jours devront être égalisés, dans lequel la vie vaudra la peine d'être vécue pour tout le monde et dans lequel l'amour remportera la victoire sur la tyrannie et la haine entre les classes".¹

Cette mission coopérative "d'améliorer" la société ne pouvait se faire sans une transformation des structures capitalistes; autrement dit, il fallait arriver, grâce à l'expansion de la coopération, à une socialisation des moyens de production et de distribution. C'est ici que se situe le point de rencontre entre coopération et organisations ouvrières. Les paroles de G. von Koch nous paraissent aujourd'hui pathétiques et révolues. Mais que la coopérative ne soit pas dégradée au niveau d'une simple organisation économique revêtue d'un manteau juridique spécial, notre description de ses conduites le montrera. En outre, il faut se rendre compte que la croissance des coopératives les a mises en face de problèmes économiques et organisationnels d'une envergure jamais atteinte auparavant dans leur histoire. Ce fait, nous semble-t-il, peut expliquer en partie la "rationalisation" de la pensée coopérative à l'heure actuelle.

8. L'idéal coopératif et les différentes formes de coopératives.

L'idéal coopératif dont nous venons d'esquisser quelques traits distinctifs est celui des associations de distribution réunies en la "Kooperativa Förbundet". Avant de passer à l'étude des paliers des réglementations et conduites, nous devons nous demander préalablement si les idées et valeurs décrites ci-dessus sont également valables pour toutes les autres formes de coopératives suédoises au 20^e siècle. Nous pensons surtout à la coopération dans la construction de logements et aux coopératives agricoles.

Retenons d'abord qu'il n'y a qu'une seule pensée coopérative. Cette pensée a précédé les coopératives agricoles et groupements d'habitation. Il est vrai que les origines des coopératives agricoles suédoises remontent au 19^e siècle, mais elles n'ont trouvé leur structuration qu'au début de notre siècle. Quant aux associations d'habitation, on ne peut parler d'une coopération dans la construction

1) Conférence de G. von Koch lors du congrès coopératif de 1901. Citation d'après Tingsten, Herbert: Den svenska socialdemokratiens idéutveckling, op. cit., p. 385

de logements que dès 1916, année de la fondation de la "Stockholms kooperativa bostadsförening".

Examinons brièvement quelques éléments essentiels de la coopération dans l'agriculture et les logements, qui feront ressortir les différences fondamentales entre leur pensée et celle des associations de consommation.

Les coopératives agricoles se sont développées vers la fin du 19^e siècle, tout à fait indépendamment des coopératives de consommation. Elles montrent sans doute mieux que tout autre groupement que les coopératives de production ont la possibilité de se développer. D'une part, elles réunissent les membres afin de promouvoir la production en commun; d'autre part, elles se chargent de la distribution de leurs produits. On peut dire que jusqu'à la grave crise agricole du début des années 1930, elles appliquent intégralement les principes fondamentaux de toute coopération basée sur le "self-help", en s'administrant de façon autonome et en portant la responsabilité de leur administration. Cependant, les associations agricoles restent dispersées. La seule organisation nationale fondée avant 1930 fut l'Union des coopératives d'achat et de vente ("Svensko landmännens riksförbund", SLR), fondée en 1905. Cette première période de la coopération agricole nous donne l'impression que les paysans considéraient cette forme d'association utile à leur travail et surtout compatible avec la direction d'une entreprise privée. L'examen de cette période nous prouve également qu'une pensée coopérative comparable à celle des coopératives de consommation n'a pas eu de prise sur la population agricole. Ceci est non seulement démontré par le manque de structuration dans l'organisation de cette branche coopérative, mais ressort plus clairement au vu des rapports avec la "Kooperativa förbundet".

Considérons d'abord les relations intergroupales. Coopératives agricoles et coopératives de consommation restaient entièrement séparées malgré les offres répétées de la "Kooperativa förbundet" de procéder à une division du travail entre ces deux types d'associations: les associations agricoles devaient se charger de la production, les groupements de consommation de la distribution des produits agricoles. Ces propositions furent rejetées par les coopératives agricoles, malgré le fait que les deux branches coopératives se faisaient mutuellement concurrence, soit dans la vente de produits agricoles, soit dans la production des engrais, par exemple.

Comment devons-nous expliquer ce fait? Tout d'abord, cette division dans la pensée coopérative s'explique par les intérêts opposés des producteurs et consommateurs. Mais s'il s'agit plutôt ici d'une opposition artificielle entre ces deux camps, deux autres éléments montrent plus clairement la distance qui séparait les deux pensées: les paysans craignaient, en effet, les coopératives de consommation comme un instrument dominé par les ouvriers d'une part, et en tant qu'organisation ayant pour but la suppression de toute entreprise privée d'autre part. L'argument de la "Kooperativa förbundet" que la séparation affaiblissait la coopération dans son ensemble, ne fut pas pris en considération. Il est vrai que les deux branches coopératives arrivaient

1) Cf Ruin, Olof: Kooperativa förbundet, op. cit., p. 201-202

plus tard à un compromis d'affaires, ce qui ne signifie pas pour autant que les deux pensées se rejoignent.¹

Si sur le plan intergroupe la pensée des deux branches coopératives restait divisée, nous trouvons également une ambiguïté au niveau des relations entre individus vivant à la campagne et coopératives de consommation, autrement dit entre coopératives de consommation et paysans en qualité de consommateurs. Les statistiques montrent que le pourcentage des paysans dans les coopératives de consommation s'élevait en 1910 à 8 %, montait jusqu'en 1923 à 18,4 % pour ensuite baisser à 14,6 % en 1929.²

Le fossé idéologique ne pouvait que se creuser davantage après 1930, étant donné que les groupements agraires commençaient à s'écarter des principes coopératifs. Il est vrai que la coopération agricole démarre véritablement avec la crise agricole des années 1930. Cet essor n'est cependant pas à attribuer à un renforcement des formes de sociabilité, mais plutôt à une déviation du principe de base du "self-help". En fait, pour parer à la crise, l'Etat ne se contente pas de stockage public ou de subventions, mais procède à une réorganisation de ce secteur économique. Bessagnet retient au sujet de l'essor des coopératives agricoles que "ces résultats ne sont pas seulement l'oeuvre de la seule organisation coopérative. Ils sont aussi le fruit de l'intervention de l'Etat. En fait, l'édification du système coopératif grâce à la pratique des prix de monopole fut l'aboutissement, non seulement de l'initiative de l'agriculture, mais aussi d'une politique gouvernementale sans laquelle elle n'aurait pu avoir lieu. Il n'y eut pas de conflit entre l'agriculture et l'Etat, mais conjonction d'efforts".³

Le même auteur souligne un peu plus loin que la politique de prix des coopératives se complétait parfaitement avec celle de l'Etat. Avec l'introduction de l'économie de guerre, les prix coopératifs deviennent même officiels. "La coopération a maintenant sa propre discipline, l'Etat se décharge sur elle du contrôle des prix déterminés en commun, ce qui permet l'économie d'un instrument administratif trop volumineux... La coopération devient ainsi un rouage extérieur de l'Etat".⁴

Quelle leçon pouvons-nous tirer de ces faits pour la pensée coopérative suédoise à l'heure actuelle? Si la coopération agricole suédoise naît de l'idée du "self-help" elle reste à l'écart de la pensée coopérative proprement dite. Une mentalité collective basée sur un idéal commun, et comparable à celle de la "Kooperativa förbundet", ne s'est jamais formée. Ce manque de cohérence est sans doute un des facteurs qui empêchent une plus forte structuration et organisation jusqu'en 1930.

1) Cf Bonow, Mauritz: "Agriculture and the Consumers Co-operation", KF, Stockholm 1949, p. 5 - 7

2) Cf Ruin, Olof: Kooperativa förbundet, op. cit., p. 197 - 198

3) Bessagnet, Pierre: "Coopération et capitalisme d'Etat - L'expérience suédoise de coopération agricole", PUF, Paris 1953, p. 45

4) Bessagnet, Pierre: dito, p. 46 et p. 48

Quand ces associations, après la crise agricole, prennent un essor considérable, cette évolution réjouissante va de pair avec un affaiblissement des valeurs coopératives. En acquérant une position de monopole sur le marché agricole, ces groupements sont devenus exécutants de la volonté d'Etat. En effet, ils ont accepté des interventions publiques dans une mesure telle que "la coopération agricole de la Suède s'annonce comme le complément d'une future propriété d'Etat portant sur l'essentiel du capital".¹

L'exemple des coopératives de logement montre encore plus nettement que les associations coopératives dérogent à leurs principes en devenant l'exécutant de la volonté publique. Rappelons pour mémoire que celles-ci ont choisi en général la forme de la coopérative de consommation ("Stockholms kooperativa bostadsförening" (SKB), 1916; "Hyresgästernas sparkasse- och byggnadsförening" (HSB), 1923) et plus rarement la forme de la coopérative de production ("Svenska riksborgen", 1940). Les dates de fondation prouvent que la coopération de construction de logements est relativement jeune en Suède. L'idée de construire des logements grâce à un effort commun remonte au dernier quart du siècle passé quand la situation des logements étoit devenue particulièrement catastrophique à la suite d'importantes migrations vers les villes.

Cependant, plusieurs tentatives faites à l'époque portaient déjà l'empreinte d'une oeuvre sociale; et par la suite il s'avéra que les besoins dans la construction de logements dépassaient largement les possibilités de l'initiative privée. En d'autres termes, au moment de la structuration définitive des coopératives de construction de logements on estimait qu'une aide publique étoit indispensable pour que ces groupements puissent remplir leur mission, étant donné leur caractère d'utilité publique. Aussi, la conférence de construction de logements de 1916, qui a précédé la fondation de la "Stockholms kooperativa bostadsförening" et qui fut convoquée par une institution semi-publique, la "Centralförbundet för socialt arbete" (CSA), discutait-elle en présence du prince héritier et des autorités les mesures à prendre par l'Etat.²

Nous ne voulons pas suivre pas à pas les différentes coopératives de logements jusqu'à nos jours. Relevons cependant le fait que le législateur a créé, dans le cadre des réglementations légales coopératives, une législation spéciale ayant trait à cette forme de coopération, en recourant à la forme juridique des "bostadsrättsföreningar".

En outre, les logements se construisent grâce aux crédits de l'Etat qui exerce une certaine surveillance sur ces groupements qui poursuivent leur activité dans le cadre de la planification publique de la construction.

Tout ce que nous venons de dire - et cette esquisse est à dessein très brève, afin de ne pas nous écarter de notre sujet - ne doit diminuer ni l'importance ni la valeur du travail accompli par les coopératives de construction de

1) Bessaignet, Pierre: "Coopération et capitalisme d'Etat - L'expérience suédoise de coopération agricole", PUF, Paris 1953, p. 46 et p. 48

2) Cf Dagens Nyheter du 23 septembre 1916, Archives de CSA, Classeur 153
"Bostadskongressen 21 - 23 sept. 1916", p. 35

logements. Ces quelques remarques doivent démontrer que leur activité revêt un caractère plutôt d'utilité publique que coopératif au sens traditionnel du terme.

VIII. Les réglementations coopératives et la société globale suédoise au 20^e siècle.

1. Remarques préliminaires.

L'examen des coopératives suédoises du 20^e siècle au niveau du palier des réglementations nous fera distinguer, comme pour la période précédente d'ailleurs, réglementations externes et réglementations internes. Cette étude portera l'accent sur deux genres de réglementations: les contrôles sociaux découlant du droit et les réglementations d'ordre interne. En effet, c'est au cours de notre siècle que se précisent les réglementations externes s'exprimant en des lois qui touchent directement et indirectement la coopération, et celles de caractère interne, s'exprimant dans les statuts surtout.

2. Réglementations externes.

Le début de notre étude sera consacré aux contrôles sociaux issus du droit: prescriptions s'appliquant directement aux coopératives et prescriptions touchant indirectement ces organisations sociales.

20. Réglementations sociales découlant du droit.

200. Le droit coopératif proprement dit.

Au sommet d'une hiérarchie des contrôles sociaux se trouve la "Loi sur les associations coopératives" ("Lagen om ekonomiska föreningar").

Nous avons déjà mentionné la première loi coopérative de 1895 qui n'était qu'un ensemble de prescriptions très sommaires, bientôt dépassées au regard des structures de l'organisation coopérative croissante, au début de notre siècle. Aussi, ce seront les lois de 1911 et de 1951 surtout qui retiendront ici notre attention.

Qu'est-ce qu'une association coopérative aux yeux du législateur? C'est une association ayant pour but de favoriser les intérêts économiques de ses membres grâce à une activité économique à laquelle ils participent en qualité de consommateurs, de fournisseurs ou au moyen d'une participation au

travail ou en recourant aux services de l'association.¹

Cette définition empruntée à la loi de 1951 montre plus clairement que celle de 1911 les traits distinctifs de l'association coopérative. En 1911, le législateur considérait comme groupement coopératif une association ayant pour but de promouvoir les intérêts économiques de ses membres de différentes façons, à savoir:

- en leur procurant des produits d'alimentation ou de première nécessité,
- en distribuant les produits du travail, résultats de l'activité des membres,
- en mettant des logements à la disposition de ses membres,
- en procurant aux membres des crédits, ou
- en s'adonnant à une autre activité économique.²

Une comparaison des deux définitions que nous venons de reprendre dans leur presque totalité nous montre tout de suite qu'en 1951 le législateur a mieux tenu compte des caractères spécifiques à la coopérative. Autant le législateur de 1911 met-il déjà en évidence un élément essentiel de toute coopérative: favoriser les intérêts de ses membres, autant se borne-t-il à indiquer que la coopération doit le faire grâce à une activité économique, dont il donne par ailleurs plusieurs exemples.

Il est évident que les coopératives favorisent les intérêts de leurs membres; mais il est tout à fait insuffisant de souligner les traits distinctifs essentiels d'un tel groupement au moyen de cette définition. En effet, n'importe quelle organisation économique, une société anonyme ou une société à responsabilité limitée par exemple, peut se fixer pour objectif de promouvoir les intérêts de ses sociétaires grâce à un travail économique, commercial ou industriel. D'ailleurs, des abus se sont produits; c'est la raison pour laquelle le législateur suédois a donné en 1951 une définition plus rigoureuse du groupement coopératif, que nous allons examiner de plus près tout en gardant l'idéal coopératif présent à l'esprit. Ceci nous permettra de mettre en relief les rapports entre l'idéal coopératif et la législation coopérative.

Tout d'abord une remarque d'ordre linguistique: le législateur ne parle jamais de "bolag", c'est-à-dire de société, mais toujours de "förening", qui correspond au terme français d'association.³ La conception du texte dans son ensemble

1) Cf Hagbergh, Erik - Nisell, Sal.: "Lagen om ekonomiska föreningar av den 1 juni 1951", par. 1, p. 19

2) Cf Hagbergh, Erik - Nisell, Sal.: "Lagen om ekonomiska föreningar, op. cit., p. 20

3) Le par. 7 de la loi coopérative interdit l'emploi du terme "bolag" (société) dans la raison sociale d'une coopérative.

ne laisse place à aucun doute: il s'agit d'une association de personnes désignées dans la loi comme membres. Ce détail peut paraître insignifiant; il exprime pourtant à lui seul déjà la prédominance des membres par rapport au capital social et par rapport à toute société de capitaux. Cet élément est encore souligné par les termes mêmes de la loi relatifs à la participation directe des membres - innovation peut-être la plus importante en comparaison de la loi de 1911. L'engagement direct des membres dans la vie du groupement laisse entrevoir le principe du "self-help", même si celui-ci n'est pas expressément cité. La loi nous apprend en outre que ce groupement de personnes exerce une activité économique; en d'autres termes, il dispose de biens économiques en vue d'atteindre l'objectif qu'il se fixe.

Ces deux éléments, les personnes d'une part et l'appareil économique d'autre part, nous montrent les deux faces de toute association coopérative. Le mérite d'avoir clairement souligné cette bipolarité de la coopération revient à Karl Inno, qui nous rappelle que dans toute association coopérative s'affrontent deux éléments: le groupement de personnes d'une part, l'appareil organisé économique d'autre part.

Pour qu'une telle association puisse acquérir la personnalité juridique, le paragraphe 3 de la loi exige l'inscription sur le registre du commerce.

Le législateur, au paragraphe 11 de la loi, impose expressément aux coopératives l'observation du principe de la "porte ouverte". Aussi, chaque groupement est-il tenu d'accepter une demande d'adhésion, pour autant que la nature ou l'importance de l'activité du groupement n'en souffre pas. Cette dernière remarque ne signifie pas une entorse au principe de la "porte ouverte", mais doit être comprise comme une mesure assurant l'efficacité du travail coopératif. En effet, il existe des groupements dont l'appareil économique ne permet pas d'accueillir un nombre illimité de membres sans faillir à sa tâche de défendre les intérêts de ceux-ci. De tels exemples peuvent facilement se présenter dans des coopératives agricoles ou des associations de construction de logements. Rappelons qu'en 1911, la loi ne prévoyait pas d'une façon aussi claire l'application du principe de la "porte ouverte"; car elle offroit aux groupements la possibilité de fixer d'emblée dans les statuts leur caractère d'association fermée.

Deux autres principes coopératifs découlent du paragraphe 18: la distribution de l'excédent aux membres au prorata de leurs opérations avec l'association et l'intérêt limité sur le capital. En ce qui concerne le dernier principe, le législateur ne se borne pas à rappeler la limitation de l'intérêt sur le capital, mais il le fixe même à 5 %.

Finalement, citons le paragraphe 56 dont les dispositions sont destinées à assurer le contrôle démocratique de l'activité du groupement. La loi exprime clairement le principe "un homme - une voix", en disant que chaque membre ne dispose que d'une voix à l'assemblée générale.

1) Cf Inno, Karl: "Das soziologische Wesen der Genossenschaft", Excerptum Apophoreta Tartuensia, Stockholm 1949; p. 295 - 296

Nous en restons là, car notre but n'est pas de faire l'exégèse de toute la loi sur les coopératives, mais de rechercher dans quelle mesure les principes coopératifs, que nous avons examinés au cours de notre étude des idées et valeurs coopératives, font partie de cette législation. Comme notre exposé l'a démontré, le droit coopératif suédois a tenu compte de ces principes dans leur ensemble.

Deux principes semblent avoir été ignorés: la neutralité politique et religieuse, ainsi que le développement de l'éducation alimentée par un petit prélèvement sur les bénéfices. Comment faut-il expliquer cette omission apparente? En ce qui concerne la neutralité, l'application de ce principe est parfaitement assurée au sein des groupements coopératifs grâce au paragraphe 11 exigeant l'observation de la politique de la "porte ouverte". En revanche, l'attitude que les coopératives en tant qu'organisations sociales doivent adopter envers d'autres groupements sociaux n'est plus du ressort du législateur, mais doit être déterminée démocratiquement par les membres eux-mêmes. Pour ce qui est du développement de l'éducation, la conception de la loi coopérative dans son ensemble devait déjà empêcher la prise en considération de cet objectif "secondaire". Cette législation ne traite que de la coopération économique. En tant qu'organisation économique les coopératives sont soumises à de strictes prescriptions pour la distribution d'éventuels bénéfices. Cependant, d'après le paragraphe 20, l'assemblée générale peut disposer du bénéfice à des fins d'utilité publique ou des buts similaires tant que la nature de ces objectifs, la situation du groupement et les circonstances le permettent. Si le principe du développement de l'éducation n'a pas été retenu expressément dans la loi, nous pouvons constater néanmoins que le législateur a laissé aux coopératives toute latitude de l'appliquer dans le cadre d'une saine gestion financière.

Finalement, nous devons nous pencher plus longuement sur un problème que nous venons d'effleurer: celui de la limitation de la législation coopérative aux groupements économiques. Selon Gunnar Heckscher, l'absence d'une réglementation légale pour les coopératives ne poursuivant pas des buts économiques s'explique par la vive opposition que les syndicats, les groupements d'abstinence entre autres ont manifesté à cet égard lors des discussions de projets de loi. En 1911 le gouvernement soulevait trois points essentiels: une législation appropriée permettrait à ces groupements d'obtenir la personnalité juridique, ce qui faciliterait leurs rapports au sein de la société; une loi assurerait une conduite conforme aux principes juridiques en vigueur et protégerait, finalement, l'individu contre des actes arbitraires de la part de la majorité. Cependant, les groupements touchés par les projets de loi les considéraient comme une tentative faite par l'Etat pour s'assurer leur contrôle. Leur opposition a finalement réduit à néant tous les efforts entrepris pour créer des prescriptions légales appropriées.¹ Notons en passant qu'une coopérative à but idéal peut parfaitement adopter une structure semblable à celle envisagée dans la loi sur les coopératives

1) Cf Heckscher, Gunnar: Staten och organisationerna, op. cit., p. 95 - 116

économiques. L'impossibilité de se faire inscrire au registre du commerce les empêchera en principe d'acquérir la personnalité juridique.¹

Résumons: l'idéal coopératif et les réglementations sociales découlant du droit coopératif actuel ne sont pas en contradiction, mais se complètent plutôt. Nous n'avons évoqué que les réglementations se référant directement aux idées et valeurs coopératives essentielles. La loi est beaucoup plus riche (1951: 119 paragraphes; 1911: 91 paragraphes) et règle en détail toutes les conduites économiques. Nous ne voulons pas les reprendre, étant donné que nous limitons notre étude aux facteurs qui se trouvent dans des rapports dialectiques directs au niveau des trois paliers en profondeur: idéal, réglementations et conduites. Pourtant, il faut se rendre compte de l'importance considérable de cette réglementation minutieuse pour la vie des associations coopératives. Au 19^e siècle, par exemple, l'absence de prescriptions en matière de responsabilité a freiné l'évolution de ce type d'organisation sociale. Si la loi de 1911 remédiait à cette omission en prévoyant la responsabilité personnelle limitée des membres et la coopérative sans responsabilité personnelle, les réglementations légales de 1951 ne connaissent plus que l'association sans responsabilité personnelle des membres, c'est-à-dire la responsabilité limitée à la fortune de l'association. En outre, toutes les prescriptions relatives aux organes des coopératives et aux opérations comptables au sens le plus large du terme ne pouvaient pas manquer de conférer à ces groupements une stabilité dans leurs comportements à l'intérieur et à l'extérieur de l'association.²

Le droit coopératif est la source principale des réglementations sociales juridiques de la coopération. Étant donné que celle-ci s'intègre au sein de la société globale avec ses multiples cadres sociaux, il semble clair que beaucoup d'autres réglementations légales influencent directement ou indirectement la vie de ces groupements. Retenons à titre d'exemple trois domaines du droit suédois qui ont touché les coopératives de très près au cours de notre siècle: la fiscalité, le droit bancaire et l'expropriation.

-
- 1) La pratique juridique suédoise attribue cependant la personnalité aux coopératives à but idéal si celles-ci adoptent des statuts complets et disposent à leur tête d'un organe de direction. (Cf Hagbergh, Erik - Nisell, Sal.: *Lagen am ekonomiska föreningar*, ap. cit., p. 17 - 18)
 - 2) Remarquons que la loi sur les associations coopératives n'est pas la seule réglementation légale coopérative. Le législateur a édicté pour certaines branches coopératives, dans la construction de logements, l'agriculture et les transports notamment, des prescriptions spéciales. Étant donné que l'idéal coopératif suédois se rattache directement aux coopératives de consommation et que celles-ci sont régies par la loi sur les associations coopératives, nous renonçons à aborder ces prescriptions spéciales.

201. Le droit fiscal.

Dès le début du siècle, le droit fiscal en ce qui concerne les coopératives, s'occupe principalement de l'imposition de leurs bénéfices. Les adversaires des coopératives exigent pour elles l'égalité devant l'impôt, car celles-ci poursuivent, comme d'autres organisations, des buts économiques. Les coopératives revendiquent l'exemption de tout impôt sur les bénéfices en faveur des groupements qui ne traitent qu'avec leurs membres. Les associations qui entretiennent des relations d'affaires avec des non-membres devraient être exemptées d'impôts sur tous les rabais distribués.¹

Disons d'emblée que ce problème n'a trouvé sa solution définitive qu'à la fin de la deuxième, sinon troisième décennie de notre siècle. Au début, le principe était d'imposer tout bénéfice non ristourné. Ce principe était encore limité en ce sens que le taux de ristourne devait être fixé d'avance dans les groupements traitant exclusivement avec leurs membres; la ristourne versée aux non-membres ne pouvait profiter des avantages fiscaux que si elle était offerte lors de la vente elle-même. Cette solution n'était pas très heureuse: d'une part les coopératives auraient pu se dérober à toute obligation fiscale en modifiant leur politique de prix pour faire disparaître tout bénéfice, d'autre part elle portait atteinte à la pratique des coopératives de consommation suédoises consistant à vendre aux prix du jour. En 1920, le "riksdag" mit un terme à cette situation ambiguë en soustrayant la ristourne coopérative à l'impôt. Lorsque ces dispositions furent introduites dans la nouvelle loi fiscale de 1928, on ne pouvait déjà plus parler d'un traitement spécial des coopératives: en effet, le commerce privé avait adopté dans une large mesure le système des rabais de caisse que le législateur considérait comme des coûts qui n'étaient pas soumis à l'imposition.²

Par l'instauration d'une égalité de traitement entre associations coopératives et commerce privé, tout était rentré dans l'ordre - du moins en apparence; car la mise sur un pied d'égalité de la ristourne et du rabais de caisse dissimule la nature fondamentalement différente de ces deux éléments: une ristourne ne peut être offerte qu'à un membre de l'association en tant qu'usager des services de son groupement. Un rabais de caisse est, en revanche, tout à fait détaché de l'existence d'un lien durable entre vendeur et acheteur. Le rabais est offert à tout client lors d'un achat. En outre, un rabais de caisse est indépendant d'un bénéfice éventuel à la fin de l'exercice comptable. Il en est autrement pour la ristourne qui ne peut être distribuée que s'il y a un excédent annuel.³ La décision du législateur suédois est-elle injuste? Nous ne le pensons pas, car si ristourne et rabais répondent à des principes

1) Cf. Ruin, Olaf: *Kooperativa förbundet*, op. cit., p. 248

2) Voir au sujet des rapports entre droit fiscal et coopératives: Ruin, Olaf: *Kooperativa förbundet*, op. cit., p. 250 - 267

3) Voir au sujet des relations entre rabais et ristourne: Henzler, Reinhold: "Betriebswirtschaftliche Probleme des Genossenschaftswesens", Gabler, Wiesbaden 1962, p. 96 - 97

différents leurs effets sont similaires. Finalement, en favorisant sur le plan fiscal la remise d'une ristourne maximum, le législateur tient parfaitement compte des traits distinctifs de la pensée coopérative.

202. Autres prescriptions légales.

Vers 1910, les adversaires de la coopération demandaient à l'Etat de vérifier si celle-ci serait habilitée à pratiquer des activités bancaires. Rappelons que la "Kooperativa förbundet" avait fait ses premières expériences dans ce domaine en 1908, et lancé en 1909 déjà un emprunt dénommé "folklandet" (emprunt populaire). Le projet de la loi sur les banques de 1911 précisait qu'il y avait activité bancaire lorsqu'une organisation ou un individu acceptait des économies du public. En d'autres termes, pour éviter d'être mises sur le même pied que toute autre organisation bancaire, les coopératives ne devaient accepter de dépôts que de leurs membres. Si l'activité bancaire de la "Kooperativa förbundet" ne tombait plus sous le coup de la loi sur les banques grâce à la limitation de son activité à ses membres, les adversaires continuaient à réclamer une surveillance publique de ces opérations. Cependant, cet appel resta sans réponse et la "Kooperativa förbundet" put conserver son autonomie dans ce secteur.¹

Les coopératives se trouvaient dans une situation moins favorable lors de la discussion aux Chambres du problème de l'expropriation. En effet, la "Kooperativa förbundet" était intéressée à ce que l'Etat disposât d'un droit d'expropriation foncière en faveur d'associations coopératives. Pour comprendre l'attitude des coopératives il faut savoir qu'elles étaient gênées dans leur expansion à la périphérie des centres industriels; les patrons de l'industrie ou des mines préféraient que leurs ouvriers soient contraints de faire leurs achats dans les magasins de l'entreprise. Dans leurs tentatives pour libérer les ouvriers de cette dépendance, les coopératives pouvaient compter sur l'appui du gouvernement. Cependant, un projet de loi visant à introduire un droit d'expropriation pour la construction de magasins coopératifs fut rejeté en 1917, après une vive opposition de la part des commerçants privés et des employeurs.²

Remarquons que les contrôles sociaux réglant la vie des groupements coopératifs ne découlent pas seulement du droit législatif, mais aussi dans une large mesure des conventions collectives. L'importance des conventions collectives entre syndicats et coopératives ne s'explique pas seulement par le nombre important d'employés, mais également par le statut et le rôle particulier de la coopération au sein de la société. En effet, une organisation sociale qui se réclame de haute valeur morale ne peut pas manquer de donner l'exemple dans le domaine des relations

1) Cf Ruin, Olaf: Kooperativa förbundet, op. cit., p. 268 - 275

2) Cf Ruin, Olaf: Kooperativa förbundet, op. cit., p. 276 - 277

industrielles et de la gestion du personnel.¹

Dès 1943, une commission spéciale est chargée de mener les pourparlers en cette matière avec les employés et syndicats de tous les groupements et entreprises affiliés à la "Kooperativa förbundet". L'existence d'une commission centrale permet d'observer une unité de doctrine et de conduite en matière de traitement du personnel.

En 1947, les coopératives de consommation et les syndicats ont souligné dans une déclaration commune l'implication mutuelle de leurs pensées au sujet du développement de la démocratie industrielle. Cette convergence de certaines idées et valeurs s'accompagne cependant d'une divergence d'intérêts: les syndicats représentant d'abord les employés, les coopératives d'abord leurs membres.

L'ambiguïté des rapports entre ces deux groupements exige la stricte observation de certains principes, formulés de la façon suivante:

- les charges de personnel du mouvement coopératif ne doivent pas dépasser celles de ses concurrents;
- les coopératives ne doivent pas payer des salaires plus bas ou appliquer des conditions de travail inférieures à celles de leurs concurrents, vu qu'une entreprise coopérative devrait être dirigée au moins aussi efficacement que les affaires de ses concurrents;
- vu sa qualité d'employeur modèle et vu le traitement égal à celui de ses concurrents en matière de charges de personnel, le mouvement coopératif doit, en accord avec les syndicats, mettre tout en oeuvre pour arriver à offrir de bonnes conditions de travail et une sécurité d'emploi.²

21. Contrôles sociaux découlant de la morale, de la religion et de l'éducation.

Les contrôles sociaux découlant de sources autres que le droit ont perdu de leur importance au cours de notre siècle. Rappelons que ces réglementations sociales touchent la coopération sous deux aspects: premièrement ce sont les impulsions qui ont contribué à la formation de la pensée coopérative et de ce fait à la structuration des organisations véhiculant ces idées et valeurs; deuxièmement elles déterminent dans une certaine mesure, peut-être d'une façon inégale, les conduites de ces groupements.

Sous le premier aspect, les réglementations découlant de la morale, de la religion et de l'éducation ont plus ou moins perdu leur raison d'être avec la fondation des grandes organisations coopératives au début de ce siècle. En tant que

1) A fin 1965, 58'000 personnes environ travaillaient dans les associations affiliées à la "KF" et dans toutes leurs entreprises. Cf Lundberg, John: "In egenen Händer", Kf, Stockholm 1966, 2e édition, p. 42.

2) Cf Ames, J.W.: "Co-operative Sweden To-day", Manchester 1952, p. 82

réglementations dirigent les conduites, elles persistent, mais sous l'influence de la rationalisation de la pensée et des conduites coopératives, leur influence s'est considérablement atténuée. S'il est déjà difficile de montrer l'influence de la religion à l'origine de la coopération suédoise, il nous semble impossible de démontrer l'existence de liens directs entre la coopération suédoise de nos jours et ce contrôle social. L'attitude de certains représentants de la coopération suédoise, qui l'ont définie comme un moyen susceptible "d'améliorer" la société, doit être considérée comme un humanisme découlant plutôt de la morale que de la religion. Plus la pensée coopérative est devenue rationaliste, moins la morale est restée visible en tant que contrôle social, d'autant plus que l'on a attribué la première place au caractère économique de la coopération.

Si les réglementations sociales découlant de la religion et de la morale se sont considérablement affaiblies, il n'en reste pas moins vrai que la coopération est devenue un facteur qui contribue par son existence au contrôle social moral de toute la société. "Un mouvement populaire" de l'envergure des coopératives suédoises travaillant au meilleur ravitaillement de toute la population - et sans but lucratif - ne peut pas rester sans influencer la pensée et les conduites des individus et groupements sociaux de la société. Notre description des conduites coopératives mettra cet aspect en relief.

Les réglementations sociales découlant de l'éducation présentent comme jamais une importance particulière. Elles s'expriment encore aujourd'hui en la coopération elle-même, en tant qu'instrument d'éducation d'une part, dans l'intense travail d'éducation des coopératives d'autre part. Ce travail d'éducation s'étend aux membres des groupements eux-mêmes et à tous les individus de la société également. Harald Elldin souligne que le "mouvement coopératif" n'a pas voulu créer une culture coopérative; mais la coopération peut et doit contribuer à l'œuvre culturelle par ses idées et expériences.¹

3. Réglementations internes.

Les réglementations internes des associations coopératives reflètent les idées et valeurs de la coopération dans sa totalité, des Nous et sous-groupes coopératifs et des cadres sociaux qui les entourent. Nous avons déjà dit que le groupement coopératif se caractérise par une bipolarité: nous trouvons, en effet, dans une coopérative à la fois les traits d'un groupement d'affinité fraternelle et ceux d'un groupement d'activité économique, par moment même ceux d'un groupement d'intérêts socio-économiques. Si les coopératives se caractérisent par une dualité, il en est de même de leurs réglementations internes. Ainsi on trouvera d'une part des réglementations relatives aux

1) Cf Elldin, Harald: "Klipp och bakgrunder till kooperativt fostringsarbete under ett halvsekel", KF:s bokförlag, Stockholm 1950, p. 20

entreprises coopératives, d'autre part des réglementations touchant directement les coopératives en leur qualité de groupement d'affinité fraternelle. C'est à ce dernier aspect que nous bornerons notre analyse.

30. Idées et valeurs.

Les idées et valeurs coopératives sont la première source des réglementations internes. Au cours de notre travail nous avons exposé les sept principes de la coopération suédoise et l'accentuation de certains d'entre eux, au cours de notre siècle. Pour éviter de nous répéter, nous renvoyons le lecteur au chapitre des conduites coopératives, qui mettra en évidence la force régulatrice de l'idéologie sur les conduites du "mouvement". Il va sans dire que les idées et valeurs se révèlent comme plus puissantes dans la mesure où elles trouvent leur reconnaissance dans les réglementations sociales que nous avons qualifiées d'extérieures, les contrôles sociaux découlant du droit coopératif surtout; d'autant plus qu'une loi coopérative très détaillée, introduite en Suède dès 1911 et tenant compte de la pensée de ces associations, doit se refléter dans leurs statuts et leur organigramme.

31. Statuts et organigrammes.

Les statuts d'une association coopérative expriment de la façon la plus concrète ses réglementations internes. Ils nous offrent en même temps un bon exemple des rapports dialectiques étroits existant entre les réglementations élaborées par l'association elle-même, les contrôles sociaux découlant du droit et les idées et valeurs de la coopération suédoise en général. Les réglementations internes de la coopération de consommation sont très riches: elles règlent les conduites et rapports intergroupaux de tous les groupements à tous les échelons de la fédération coopérative d'une part, les conduites et rapports intergroupaux des sous-groupes coopératifs d'autre part.

310. Statuts de la "Kooperativa förbundet".

Analysons d'abord les dispositions statutaires de la "Kooperativa förbundet": le but de cette coopérative "secondaire"¹ est de "favoriser les intérêts économiques de ses membres en leur procurant des produits d'alimentation et autres produits de première nécessité. Pour atteindre cet objectif, l'association doit:

- faire connaître pourquoi et comment les consommateurs doivent s'organiser;

1) La théorie de la coopération distingue parfois entre coopératives primaires et secondaires. Une association primaire est un groupement coopératif n'ayant pour membres que des individus (groupement "direct"); en revanche, les membres d'une association secondaire sont des groupements (groupement "indirect").

- veiller aux intérêts des consommateurs dans la vie publique, dans le domaine de la législation en particulier;
- acheter, produire et offrir en gros des marchandises aux associations affiliées;
- prendre en dépôts l'épargne des membres".¹

Plus intéressant que la définition du but général de l'association (à noter cette relative limitation de l'assortiment) nous paraît un des moyens énumérés pour mener cette tâche à bien, à savoir de "veiller aux intérêts des consommateurs dans la vie publique, dans le domaine de la législation en particulier". En effet, il ne s'agit pas d'un simple "slogan", mais d'une réglementation importante de la coopération suédoise en tant que "mouvement populaire". La coopération de consommation, en tant qu'organisation sociale pratiquant le principe de la "porte ouverte", doit considérer tous les membres de la société comme membres potentiels. Aussi, en cette qualité, la coopération poursuit au cours de son existence une politique débordant largement les limites étroites du simple travail économique, en s'élevant contre toute mesure susceptible de porter atteinte aux intérêts des consommateurs, soit sur le plan de la vie économique quotidienne, soit sur le plan de la législation économique.

Mais revenons-en aux statuts eux-mêmes: le paragraphe 4 définit les conduites requises pour l'admission d'une coopérative au sein de la fédération. Cette disposition statutaire nous apprend qu'une demande d'admission ne peut être acceptée que si le requérant accepte les statuts modèles élaborés par la "Kooperativa förbundet" et se soumet aux révisions ultérieures faites par les services compétents de la fédération. Le paragraphe 4 va encore plus loin en spécifiant expressément les principes qui font partie intégrante des idées et valeurs coopératives et qui déterminent les conduites de la coopération suédoise de consommation. Ces principes correspondent-ils à ceux dont nous avons parlé en étudiant la pensée coopérative et les contrôles sociaux découlant du droit? Le paragraphe 4 des statuts nous dit que les groupements affiliés à la "Kooperativa förbundet" doivent se baser sur les principes suivants: nombre de membres illimité (principe de la "porte ouverte"), une voix par membre (principe "un homme - une voix"), achats au comptant, ristourne sur le bénéfice au prorata des opérations d'achat avec l'association, intérêt limité à cinq pour cent sur le capital et usage d'au moins 2,5 % du bénéfice pour des buts éducatifs et de propagande. Finalement, les dispositions statutaires rappellent aux membres leur devoir d'observer une neutralité en matière de politique et de religion.

Nous constatons que tous les principes essentiels de la pensée coopérative sont réunis dans les statuts. Les principes relatifs à la qualité et à la juste quantité ne sont pas mentionnés mais, comme nous l'avons déjà dit, ils n'ont plus de raison d'être de nos jours, vu l'évolution des pratiques commerciales.

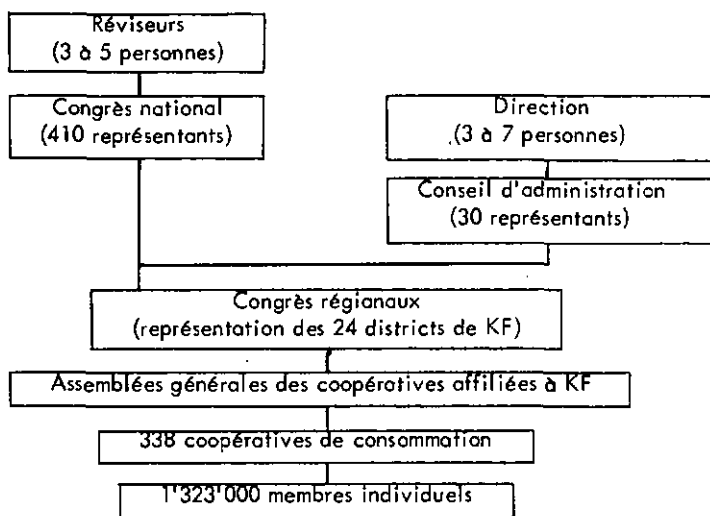
Les statuts définissent également les organes de la fédération, c'est-à-dire les cinq sous-groupes appelés à participer à l'administration de l'association: le congrès national ("rikskongressen"), les congrès régionaux ("distriktkongresserna"), le

1) "Stadgar för Kooperativa förbundet", Stockholm 1964, par. 1

conseil d'administration ("förvaltningsradet"), la direction ("styrelsen") et les réviseurs ("revisorerna"). Le deuxième aspect est celui de l'organisation, qui s'exprime sous forme graphique en des organigrammes. Notons que l'organisation de la fédération et de tous ses groupements membres est déjà en soi une réglementation interne qui assure en même temps l'efficacité de toutes les autres réglementations.

Pendant les deux premières décennies de l'existence de la "Kooperativa förbundet" son organisation était très simple: les groupements affiliés à la fédération étaient directement représentés au congrès national. Cette assemblée était appelée à nommer les administrateurs et les réviseurs. En suite de la rapide croissance de la "Kooperativa förbundet", cette organisation devait révéler bientôt ses défauts: les membres de l'assemblée générale étaient trop nombreux pour assurer un travail rationnel. C'est la raison pour laquelle, en 1934, la représentation directe des membres de la "Kooperativa förbundet" au congrès national fut supprimée et remplacée par une représentation indirecte, les participants au congrès national étant dorénavant des représentants de districts (congrès régionaux).

En outre, l'organisation de la fédération fut déjà complétée en 1918 par un conseil d'administration afin d'assurer un contrôle plus strict sur la direction et de réaliser une meilleure représentation des membres. En fait, le "förvaltningsradet" est la représentation directe des membres à l'échelon régional, qui nomme à son tour les administrateurs. Voici l'organigramme actuel de la "Kooperativa förbundet":¹



1) Les chiffres se réfèrent à la situation de la "Kooperativa förbundet" à fin 1965.

La structure organisationnelle de la "Kooperativa förbundet" se base donc sur 1'323'000 membres individuels réunis en 338 coopératives de consommation. Ce sont les assemblées générales de ces associations qui élisent les membres des 24 congrès régionaux. Etant donné que les congrès régionaux sont la représentation fondamentale des coopérateurs au sein de la fédération, celle-ci ne s'est pas bornée à énumérer sommairement dans ses propres statuts les tâches de ses congrès régionaux, mais à créer des statuts spéciaux qui réglementent en détail leurs conduites. Parmi les tâches principales des congrès régionaux figurent le travail éducatif, la surveillance des travaux de révision, la préparation et discussion des questions qui seront traitées au congrès national et l'élection des représentants du district au congrès national et au conseil d'administration.¹

En outre, un règlement spécial donne toutes les prescriptions à observer pour les élections des représentants au congrès national et au conseil d'administration de la fédération. Ce règlement fixe en particulier le nombre des représentants à élire pour chacun des 24 districts. En effet, il incombe aux 24 congrès régionaux de nommer 400 des 410 membres du congrès national - 10 membres représentant les associations coopératives d'assurance affiliées à la "Kooperativa förbundet" - et les 30 membres du conseil d'administration.²

Les congrès régionaux qui se réunissent une fois par an avant la fin mai élisent le congrès national et le conseil d'administration. Le congrès national est renouvelé chaque année, le conseil d'administration est élu pour deux ans. Le paragraphe 13 des statuts nous indique 14 points qui figurent obligatoirement à l'ordre du jour de chaque congrès national, dont l'approbation de la gestion et la décharge pour la direction et le conseil d'administration.

Le paragraphe 22 définit les tâches du conseil d'administration, en premier lieu la nomination de la direction et la surveillance de son administration. Etant donné que les 30 membres du conseil d'administration doivent surveiller en permanence la gestion de la "Kooperativa förbundet", le congrès national a élaboré un règlement pour le conseil d'administration.³ Ce règlement précise les tâches de cet organe, fixe le nombre minimum de ses réunions, les sujets qui doivent figurer obligatoirement à l'ordre du jour de ses séances ordinaires et règle les rapports entre direction et conseil d'administration.

Reste la réglementation qui concerne la direction et les réviseurs. Les prescriptions au sujet de l'organe directeur sont très sommaires vu que l'administration quotidienne ne peut pas être fixée d'avance. Ainsi le paragraphe 28 nous apprend que la direction est l'organe chargé de l'administration qui doit se composer de 3 à 7 personnes nommées par le conseil d'administration pour deux ans.

En ce qui concerne l'organe de révision, le paragraphe 33 prévoit que le congrès national doit nommer trois à cinq réviseurs pour une période de deux ans.

1) Cf "Stadgar för Kooperativa förbundets distrikt" - 1963

2) Cf "Valordning för Kooperativa förbundets distrikt" - 1966

3) Cf "Arbetsordning för Kooperativa förbundets förvaltningsrad" - 1966

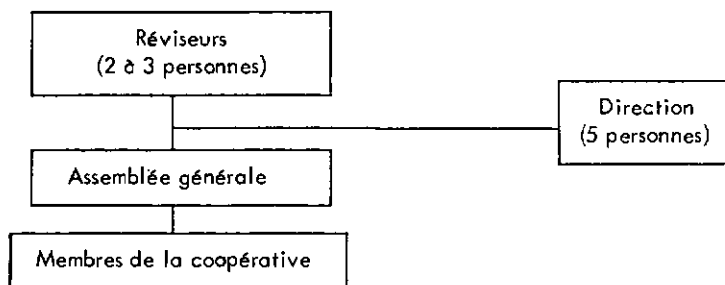
Leur tâche est de contrôler l'activité du conseil d'administration et de la direction, ainsi que les livres de la "Kooperativa förbundet".

311. Statuts des coopératives de consommation affiliées à la "Kooperativa förbundet".

Les statuts de la "Kooperativa förbundet" que nous venons d'esquisser réglementent ses propres conduites en tant qu'association coopérative "secondaire" et en partie celles des groupements coopératifs affiliés à la fédération. Pour s'assurer que tous les groupements membres ne travaillent pas seulement sur la base d'un idéal commun, mais également dans le cadre d'une structure organisationnelle uniforme, la fédération a créé des statuts modèles. Leur acceptation est une condition préalable à l'entrée d'un nouveau membre à la "Kooperativa förbundet". Il existe deux types de statuts modèles, ceux destinés aux petites associations jusqu'à 300 membres et ceux prévus pour les coopératives plus grandes.¹ Etant donné que nous avons montré la concordance entre l'idéal coopératif et les principes issus des statuts de la "Kooperativa förbundet", nous renonçons à rechercher ces principes dans les statuts modèles; car il va de soi que leur esprit doit être entièrement conforme à ceux-ci.

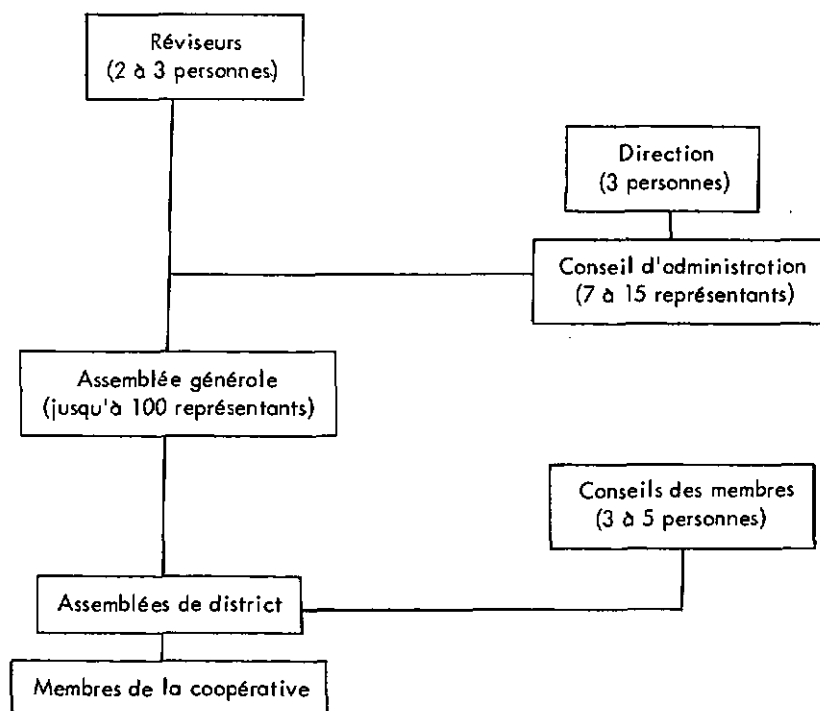
Examinons tout de suite les prescriptions réglementant l'organisation des groupements affiliés à la fédération, qui s'exprime clairement dans leur organigramme:

Coopérative de consommation groupant moins de 300 membres.



1) Cf "Mönsterstadgar för stora föreningar (med förvaltningsrad)" et "Mönsterstadgar för konsumtionsföreningar (utan distrikt)" - 1966

Coopérative de consommation groupant plus de 300 membres.



Ces deux organigrammes montrent une différence fondamentale: les petites associations sont organisées selon les principes de la démocratie directe, tandis que les grandes associations appliquent ceux de la démocratie représentative. En d'autres termes, dans les coopératives jusqu'à 300 membres, au nombre de quatre-vingts environ à l'heure actuelle, tous les membres font partie de l'assemblée générale, qui désigne à son tour les cinq personnes chargées de la gestion de l'organisation. L'assemblée générale élit également les réviseurs chargés de vérifier les octes administratifs et les livres de la coopérative. En outre, lors de l'assemblée générale ordinaire, les membres nomment un représentant au congrès régional de la "Kooperativo förbundet".

Les grandes coopératives, pratiquant une représentation indirecte des membres,

sont tenues de subdiviser leur champ d'activité local en districts; cela doit se faire en proportion des unités de vente. Les membres sont ainsi directement présents lors de l'assemblée générale de leur district. L'assemblée des membres de chaque district élit un membre - ou plusieurs si les statuts le permettent - chargé de la représentation du district à l'assemblée générale de la coopérative. Celle-ci nomme à son tour le conseil d'administration qui investit la direction. En outre, l'assemblée générale élit les représentants pour le congrès régional de la "Kooperativa förbundet", à savoir un délégué, plus un autre pour chaque entité de 500 membres. Finalement, l'assemblée générale nomme les réviseurs chargés de la vérification de la gestion et des livres de l'association coopérative.

En somme, l'organisation d'une société coopérative de moins de 300 membres ne présente pas un intérêt exceptionnel pour nous dans le cadre de cette étude, si ce n'est le fait que la "Kooperativa förbundet" exige l'adoption des statuts modèles et par là l'acceptation d'une forme d'organisation déterminée. Cependant, si l'on pense que les petites organisations sont en train de disparaître et par conséquent la participation directe des membres aussi, la comparaison entre les deux organigrammes est intéressante. En effet, l'institution des assemblées de district est un moyen de créer des coopératives plus importantes sans sacrifier pour autant les rapports individuels entre coopérateurs ainsi qu'entre membres et groupement. La création d'un conseil des membres à l'échelon des assemblées de district est un autre moyen capable d'intensifier les rapports entre les membres et le groupement, ainsi qu'entre les différents sous-groupes au sein de la coopérative.

Rappelons que la loi sur les associations coopératives prévoit uniquement trois organes: l'assemblée générale, l'organe directeur et les réviseurs. Le paragraphe 62 de la loi sur les coopératives connaît l'assemblée générale se composant de représentants des membres; c'est donc le mérite des coopératives d'avoir élaboré un mode de représentation indirecte assurant d'une façon efficace une coopération démocratique de tous les membres dans les grandes associations. Ainsi, nous pouvons constater que les réglementations internes des coopératives de consommation sont plus complètes et par là, grâce à leur caractère obligatoire, plus strictes que les contrôles sociaux découlant du droit.

32. Autres réglementations internes.

Jusqu'à maintenant nous avons parlé des réglementations internes découlant de l'idéal, des statuts et des organigrammes des coopératives. Les réglementations relatives à l'organisation des groupements sont les mieux observables. Cependant, il y a des contrôles sociaux qui peuvent prendre des formes autres que "réglementaires", puisque la contrainte sociale se manifeste plus ou moins à tous les paliers en profondeur de la réalité sociale.

Les statuts ne sont que des réglementations générales, cadre dans lequel d'autres réglementations peuvent être créées. Celles-ci n'ont pas toujours pour origine un acte de volonté formel, mais elles peuvent découler des comportements, des usages, des pratiques, des attitudes, entre autres. Il est bien clair que leur rôle est fonction de l'importance du Naus, sous-groupe ou groupement qui les a créées.

Retenons à titre d'exemples la définition de la politique de l'association par l'assemblée générale, les rapports des réviseurs imposant au groupement certaines mesures, la création de fonds de réserve, l'attitude du groupement envers l'ordre économique, les dérogations aux principes coopératifs dus aux changements dans la mentalité collective, les scissions ou formations de Naus ou sein du groupement. En fait, on peut dire que les réglementations externes ou internes, créées elles-mêmes sous l'influence des contrôles sociaux de tous les cadres et paliers en profondeur, déterminent les conduites des coopératives; mais celles-ci, grâce à la liberté humaine, font naître constamment de nouvelles réglementations, étant le résultat des rapports dialectiques entre le changement perpétuel des structures de la société globale et les contrôles sociaux de la coopérative.

IX. Les conduites coopératives et la société globale suédoise du 20^e siècle.

1. Remarques préliminaires.

Notre analyse ne sera pas une description chronologique des conduites coopératives; bien au contraire, notre étude s'efforcera de mettre en lumière leur interdépendance par rapport à la pensée et aux réglementations des coopératives. En outre, pour présenter de façon systématique l'analyse des conduites coopératives, nous les examinerons sous deux aspects: l'aspect des conduites "internes" ou organisationnelles, qui mettra particulièrement en relief le processus de structuration des coopératives et ses conséquences, et l'aspect des conduites "externes", qui fera ressortir leurs incidences sur la société globale. Nous avons pleinement conscience que ces deux aspects s'interpénètrent et qu'il sera parfois difficile de les distinguer de façon absolue. Cependant, ils nous aideront à éviter une simple description chronologique des faits qui, par ailleurs, sont assez connus.

2. Conduites "internes" ou organisationnelles.

20. Quelques aspects structurels des coopératives de consommation jusqu'en 1950.

En 1899, 44 associations coopératives ont envoyé leurs représentants à Stockholm pour la fondation de la "Kooperativa förbundet". Malgré la promulgation de la première loi sur les coopératives en 1895, les premiers groupements fédérés n'avaient pas tous la même forme juridique: en 1919 encore nous y trouvons encore 10 sociétés anonymes, nombre qui descendit à 4 en 1929. Nous y

trouvons également différentes formes de coopératives: coopératives ouvrières de production, coopératives d'assurances, coopératives de production des consommateurs, coopératives de consommation entre autres.¹

La structure de la fédération était très simple: les membres représentés au congrès annuel nommaient un comité directeur et des réviseurs appelés à vérifier la gestion.

Etant donné la rapide croissance de la "Kooperativa förbundet" des réglementations externes et internes plus strictes s'imposaient.² En 1911, une loi plus complète que celle de 1895 voyait le jour et la fédération elle-même se donnait également des statuts plus rigoureux. Selon Ruin, elle décidait en 1914 que la forme juridique de l'association coopérative était une condition préalable à l'admission et que seules les coopératives de consommation et les associations d'assurance pouvaient faire partie de l'organisation. Ceci signifiait la séparation définitive entre la coopération de production et celle de consommation. Quelques années plus tard, en 1918, la "Kooperativa förbundet" changeait le mode de représentation au sein de son organisation. Ce nouveau mode de représentation devait être appliqué jusqu'en 1950. Il avait pour but d'accroître la participation active des membres à la vie de l'organisation, tout en assurant un travail rationnel sur le plan administratif. En effet, la croissance rapide de la "Kooperativa förbundet" mettait en cause la représentation démocratique de ses membres. Si le nombre de groupements affiliés à la fédération augmentait rapidement de 900 unités environ jusqu'en 1920, l'abaissement continu de ce chiffre dès 1920 ne signifiait nullement un recul des coopératives de consommation, mais résultait de fusions entre petites associations ou de fondations de nouveaux groupements couvrant une région plus vaste.³ Ce phénomène connaît aujourd'hui un regain d'actualité. Nous y reviendrons plus tard.

Si à l'échelon de chaque groupement une augmentation de ses effectifs soulève le problème du maintien des formes de sociabilité entre coopérateurs au niveau d'une Communauté active, ce problème se pose avec encore plus d'acuité à l'échelon de la fédération. C'est la raison pour laquelle, en 1918, la "Kooperativa förbundet" se donnait une nouvelle organisation en créant de nouveaux organes et en adaptant un nouveau mode d'élection de la direction. Les associations étaient toujours

1) Cf Ruin, Olof: Kooperativa förbundet, op. cit., p. 21 - 22

2) Le nombre des groupements fédérés passait de 44 en 1899 à 395 en 1910 et même à 941 en 1920, pour tomber ensuite à 837 en 1930, à 687 en 1940, à 681 en 1950, à 592 en 1960 et à 338 en 1965. Cf Lundberg, John: In eigenen Händen, op. cit., p. 46

3) Le nombre de coopératives, au cours des années 1920, passait de 391 à 941, et le nombre des membres individuels de 74'000 à 248'000. Jusqu'en 1950, le nombre d'associations diminuait de 260 unités, tandis que le nombre des membres individuels s'accroissait de 714'000 personnes. Cf Lundberg, John: In eigenen Händen, op. cit., p. 46

représentées directement au congrès national qui, cependant, ne nommait plus la direction. Ce droit fut confié à un conseil d'administration, lui-même élu par les 13 congrès régionaux représentant toutes les associations réunies en cette fédération. Cependant, la situation restait peu satisfaisante pour les raisons suivantes: le nombre de représentants au congrès national était trop important pour lui permettre un travail efficace, vu que chaque association avait le droit de déléguer au moins un représentant à cette réunion. Si les discussions au congrès national se tenaient encore dans des limites acceptables, il faut en rechercher les raisons dans une défaillance du système de représentation. En d'autres termes: seule une minorité de toutes les associations faisait valoir ses droits à la participation, vu qu'il incombait à chaque groupement de supporter les frais de voyage de ses représentants. Ces charges dépassaient très souvent les possibilités des petites coopératives. En 1919, 241 associations seulement sur 847 assistaient au congrès national; en 1924, 345 groupements sur 896 y étaient représentés.¹

Nous avons déjà donné précédemment des chiffres montrant que le nombre d'associations ne cessait de diminuer dès 1920. Malgré cette évolution, le nombre des représentants au congrès national était encore trop important à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale pour que cette assemblée soit un instrument efficace. Aussi, en 1950, entra en vigueur une décision du congrès national de 1948 disant que les participants à cette réunion, au nombre de 400, seraient élus dorénavant par les congrès régionaux. La représentation directe des coopératives fut ainsi supprimée.²

21. Quelques aspects structurels des coopératives de consommation dès 1950.

Dès le moment où l'on peut parler d'une coopération de consommation moderne en Suède, les aspects structurels ont joué un rôle important dans la vie de ses groupements. Une des raisons est, sans doute, leur croissance rapide. Ce développement, illustré clairement par le nombre d'associations et le nombre de membres de chaque groupement, ainsi que de la fédération toute entière, a mis les coopératives constamment en face du problème du renforcement des formes de sociabilité interindividuelles et intergroupales. Au vu des statistiques, jusqu'en 1920, c'est le problème de l'augmentation considérable du nombre d'associations par rapport au nombre des membres qui prévaut; pendant les trois décennies suivantes, c'est celui de la disparité du nombre des membres par association et de la représentation de ces groupements au sein de la "Kooperativa förbundet".³ Pour sauvegarder le principe

1) Cf Ruin, Olof: Kooperativa förbundet, op. cit., p. 97

2) Cf "Kooperativ krönika", série "Bra att veta", na 26, KF, Stockholm 1966, p. 22

3) En 1920, la "Kooperativa förbundet" comptait 941 associations groupant seulement 248'000 membres. Plus de 40 % des membres adhéraient aux groupements de moins de 200 personnes. Cf Lundberg, Jahn: In eigenen Händen, op. cit., p. 46 et Ruin, Olof: Kooperativa förbundet, op. cit., p. 30

démocratique au sein du "mouvement coopératif", la "Kooperativa förbundet" a d'une part aboli la représentation directe des groupements au sein de la fédération - permettant une plus juste représentation de toutes les associations - et d'autre part créé de nouveaux organes de contrôle et d'administration - accroissant par là même l'influence des membres sur la marche des affaires de la communauté.

Dès 1950, les conduites des coopératives de consommation prennent une nouvelle orientation qui mérite toute notre attention. Les faits se résument de la façon suivante: le congrès national de 1950 aborde pour la première fois le problème de la taille optimale des associations coopératives. Les études entreprises au cours des années 1950 conduisirent à l'établissement d'un rapport intitulé "Structure dynamique", qui fut soumis au congrès national en 1960. Ce rapport mit en évidence les disproportions entre le nombre des groupements et celui de ses membres. En effet, en 1959 encore, 42 % de toutes les associations avaient moins de 500 membres, groupant 6 % de tous les coopérateurs de la "Kooperativa förbundet", tandis que 11 % de toutes les associations de plus de 3'000 membres représentait le 62 % des coopérateurs.¹

Le rapport proposait la réduction draconienne du nombre d'associations en vue de créer une centaine de coopératives de 5'000 à 30'000 membres; chaque association devait couvrir une région comparable à la "région d'achat naturelle" de ses membres, c'est-à-dire un district que les membres ne quittent qu'exceptionnellement pour effectuer un achat ailleurs.²

La meilleure forme d'organisation à adopter figure encore à l'ordre du jour; mais d'ores et déjà on envisage une réduction du nombre des associations à une trentaine, sinon une quinzaine. Cette concentration est jugée indispensable pour résister à la concurrence des grandes chaînes de distribution.³ Bien que la nouvelle organisation n'ait pas encore été approuvée par les membres de la fédération, nous constatons néanmoins une forte diminution du nombre des associations dès la fin de l'année 1959. Cette diminution n'est d'ailleurs rien d'autre qu'un vaste mouvement de fusion, qui a ramené le nombre des associations de 638 à fin 1959 à 338 à fin 1965.⁴ Le nombre des groupements, à fin 1966, est de 297.⁵

1) Cf Information vom Sekretariat des KF: "Entwicklungstendenzen in der schwedischen Konsumgenossenschaftsbewegung", Stockholm 1963, p. 1

2) Cf "Kooperativ kräniko", op. cit., p. 41

3) Cf Bonow, Mouritz: "Bedeutung und Aufgaben des Genossenschaftswesens in einer wachsenden Wirtschaft", Information vom Sekretariat des KF, Stockholm 1966, p. 18

4) Cf Bonow; Mouritz: dito, p. 18

5) Cf "Retail News Letter", no 114, Association Internationale des Grands Magasins, Paris 1967, p. 17

La "Kooperativa förbundet" justifie la fusion des associations de taille modeste par des motifs économiques tels que la concurrence des puissantes chaînes de distribution, la rationalisation du travail administratif, la nécessité de repourvoir les postes de direction avec des personnes expérimentées, entre autres. L'augmentation du chiffre d'affaires des coopératives de consommation donne d'ailleurs entièrement raison aux promoteurs d'une telle politique; car si, au cours de la période de 1959 à 1965, le nombre des groupements diminuait de 300 unités, le chiffre d'affaires passait de 3147 à 5083 millions de couronnes.¹

Laissons le raisonnement purement économique momentanément de côté, et examinons l'inévitable problème des conséquences de cette évolution sur la gestion démocratique des associations. En 1963, la commission chargée de l'étude des questions organisationnelles constatoit qu'un changement important dans l'organisation n'était pas nécessaire. Cependant, les différents organes des coopératives avaient besoin d'une définition précise de leurs tâches pour une adoption aux circonstances actuelles.²

En examinant les réglementations internes des coopératives nous avons esquissé les statuts modèles. Ceux des groupements de plus de 300 membres montraient que la "Kooperativa förbundet" avait créé plusieurs sous-groupes en vue de renforcer la participation des membres à l'activité groupale. De plus, pour certains organes tels que le conseil d'administration, le comité directeur ou les conseils des membres, les statuts renferment déjà les dispositions déterminant leurs modes de travail. En précisant les tâches de tous ces organes, on passerait aussitôt d'une simple réglementation de leur comportement à une division rigoureuse du travail.

Si les mesures, consistant essentiellement à créer de nouveaux organes, sont parfaitement aptes à sauvegarder la gestion démocratique des coopératives, voire à maintenir les rapports les plus étroits entre les coopérateurs, il n'en reste pas moins que la division des coopératives en petites "cellules" correspondant à des unités de magasins ne pourra pas empêcher à long terme que les formes de sociabilité se dégradent du niveau de la Communauté à celui de la Masse. J.W. Ames montre que la participation aux assemblées de district s'est constamment affaiblie entre 1936 et 1948, alors que le nombre des membres n'a cessé de croître. Les statistiques révèlent également que la participation est non seulement en nette diminution mais qu'elle est très faible en soi.

1) Cf Bonow, Mauritz: Bedeutung und Aufgaben des Genossenschaftswesens in einer wachsenden Wirtschaft, op. cit., p. 17

Selon "Retail News Letter", no 114 de mars 1967, le chiffre d'affaires total de la "Kooperativa förbundet", en 1966, s'est élevé à 5'564 millions de couronnes. La plus importante coopérative, l'association de Stockholm, a réalisé un chiffre d'affaires dépassant un milliard de couronnes.

2) Cf Information vom Sekretariat des KF: "Entwicklungstendenzen in der schwedischen Konsumgenossenschaftsbewegung", op. cit., p. 5

Participation aux assemblées de district
en 1936 et 1948¹

Coopératives	Année	Total des membres	Participants aux assemblées	
			Nombre	En %
Stockholm	1936	80'231	9'075	11,3
	1948	132'857	12'914	9,7
Eskilstuna	1936	8'675	3'275	37,8
	1948	14'345	3'000	20,9
Västerås	1936	5'201	1'534	29,5
	1948	12'057	2'275	18,9
Uppsala	1936	3'454	990	29,0
	1948	7'003	1'500	21,4

Récemment, la "Kooperativa förbundet" s'est livrée à plusieurs investigations dans ce domaine dont les résultats confirment nos constatations:² en 1961, une enquête menée dans 21 associations - la plus petite coopérative comptait 5293 membres, la plus grande 28'972 - révèle que la participation moyenne des membres dans 289 districts s'élève à 18 %. Cependant, si l'on tient compte exclusivement des membres proprement dits - sans la représentation d'un membre par son conjoint par exemple - le pourcentage de la participation effective n'atteint que 11 %, chiffre bien inférieur à ceux donnés par J.W. Ames pour les années 1936 et 1948. Cette enquête conclut que la participation est plus forte à la campagne que dans les agglomérations urbaines et diminue dans la mesure où l'on est en présence d'une association plus grande.

Quant à la participation effective des membres présents aux assemblées de district, l'enquête révèle que deux pour cent seulement des membres ont demandé la parole.

1) Cf Ames, J.W.: "Cooperative Sweden To-day", op. cit., p. 18

2) Cf "Kooperatören", na 1, 1964: "Medlemsinflytande och förträendevalda", p. 38 - 39

Participation aux assemblées de district dans différentes localités en 1961

Lieu	Nombre d'assemblées de district	Moyenne des participants en %
Campagne	87	15
Agglomération en dessous de 1'000 habitants	32	17
Agglomération de 1'001 à 10'000 habitants	50	12
Agglomération de 10'001 à 30'000 habitants	34	7
Agglomération de 30'001 à 100'000 habitants	59	8

Nous ne voulons pas nous perdre en des conjectures quant à l'évolution à long terme. L'objectif majeur des coopératives est de favoriser les intérêts de leurs membres. La poursuite de ce but doit se faire sur la base de certains principes ou modèles. Dans le cadre de ces idées et vœux, les coopératives doivent nécessairement adopter leurs conduites aux circonstances sociologiques générales. C'est sous cet angle qu'il faut apprécier les conclusions de la commission d'études au congrès national en 1963.

22. La rationalisation de l'appareil économique.

Cette tendance à la concentration que nous avons pu observer dans les coopératives de consommation en tant qu'associations de personnes, nous la retrouvons également dans leur appareil économique.

220. Concentration des unités de vente.

Durant un demi-siècle, le nombre des points de vente des coopératives de consommation n'a cessé de s'accroître. En effet, le nombre des magasins a passé de 448 en 1910 à 1'592 en 1920, à 3'302 en 1930, à 5'301 en 1940, pour atteindre son maximum avec 8'017 magasins vers 1950. Depuis lors nous enregistrons une baisse

continue de ces chiffres, baisse particulièrement importante pour les années 1960 à 1965, pendant lesquelles le nombre des magasins a passé de 6'651 à 3'906.

La diminution du nombre de magasins dès 1950 allait de pair avec une augmentation continue du chiffre d'affaires. Celui-ci passait de 1'674,6 millions de couronnes en 1910 à 5'083,0 millions de couronnes en 1965.¹ "Ce processus de reconstruction se poursuit encore et conduit rapidement à une diminution des unités de vente dont les dimensions par ailleurs ne cessent d'augmenter".² A ce propos, il est intéressant de noter que dès le début des années 1950 le nombre des grands magasins tenus par les coopératives s'est considérablement accru. Si en 1954 nous trouvons 54 grands magasins dont 60 % environ réalisaient un chiffre d'affaires inférieur à un million de couronnes, en 1965 il y en a 128 dont quatre seulement faisaient un chiffre d'affaires entre un et deux millions de couronnes; 71 grands magasins, en revanche, réalisaient un chiffre d'affaires entre deux et dix millions et 53 plus de dix millions de couronnes.³ Cette formation d'unités de vente plus importantes dans le secteur des grands magasins fut sans doute favorisée par la fondation d'une organisation coopérative des grands magasins en 1958, ayant pour but d'uniformiser leur organisation interne. Cette tendance à la concentration des unités de vente nous paraît importante à deux points de vue: d'une part, elle reflète clairement l'attitude rationaliste des coopératives envers tout élément susceptible de favoriser encore plus les intérêts de leurs membres; d'autre part, cette évolution va déterminer dans une certaine mesure les structures des associations coopératives.

Rappelons que les membres d'une coopérative de plus de 300 personnes sont aujourd'hui déjà groupés en districts qui correspondent en général à des unités de vente. Au fur et à mesure que le nombre des magasins diminue - en général grâce à la fusion de deux ou plusieurs petits magasins - les districts d'une coopérative verront probablement le nombre de leurs membres augmenter. Cette croissance ne devait pas manquer d'affecter les formes de sociabilité propres aux coopératives.

221. Concentration des entrepôts.

La rationalisation sous forme d'une concentration de l'activité de tous les groupements membres de la fédération s'est répercutée sur leurs entrepôts. A la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, la "Kooperativa förbundet" disposait de 550 entrepôts locaux environ s'approvisionnant auprès de bureaux de vente pour mettre la marchandise à la disposition des magasins. Dès 1949, nous assistons à la transformation des entrepôts locaux en entrepôts centraux. Ceux-ci commandent les marchandises auprès des industries ou départements d'importation de la "Kooperativa förbundet", sans passer par des bureaux de vente, et les livrent directement aux

1) Cf Lundberg, Jahn: In eigenen Händen, op. cit., p. 46

2) et 3) Cf Bonow, Mauritz: Bedeutung und Aufgaben des Genossenschaftswesens in einer wachsenden Wirtschaft, op. cit., p. 12

unités de vente des coopératives de consommation. Le premier entrepôt central de ce genre a vu le jour en 1949 à Visby. Au premier janvier 1966, la "Kooperativa förbundet" comptait 23 entrepôts centraux.

Selon Mauritz Bonow, le nombre de ces centrales d'entrepôt va probablement boisser à 15 environ jusqu'en 1970, car chaque entrepôt central doit être à même d'approvisionner par camion et de façon rationnelle les magasins d'une région. Par suite de la centralisation des unités de vente, il est évident que les entrepôts doivent suivre cette évolution tout en augmentant leur productivité et rendement.

222. Autres mesures de rationalisation de l'appareil économique.

L'appareil économique de production a été également soumis à quelques transformations. Ainsi, la production de certains produits alimentaires, auparavant sous la direction de coopératives locales, s'effectue maintenant sous la direction de la "Kooperativa förbundet". Nous observons ce phénomène pour les boulangeries, les charcuteries et la production de boissons alcool.

La rationalisation de l'appareil économique soulève inévitablement le problème de savoir s'il ne faut pas supprimer la liberté d'achat dont tous les groupements membres de la fédération ont joui jusqu'à ce jour.² En effet, cette liberté d'achat était dans le passé un signe de l'esprit libéral qui animait les coopératives de consommation suédoises. En outre, il est hors de doute que cette liberté des membres de pouvoir choisir le meilleur fournisseur a constamment incité la "Kooperativa förbundet" à améliorer ses services aux membres. Finalement il ne faut pas oublier que pendant les années de guerre, les groupements membres de la fédération ont dû s'approvisionner en bonne partie ailleurs, étant donné la quantité restreinte des marchandises que la fédération pouvoit alors offrir aux associations. Dès le retour à une situation économique normale, les ventes de la "Kooperativa förbundet" à ses membres n'ont cessé de croître. Si en 1955 celles-ci s'élevaient à environ un tiers du chiffre d'affaires des membres, en 1965 elles ont atteint 51 % de ce chiffre.³ Ce qui va probablement accélérer la suppression de la liberté d'achat des membres de la "Kooperativa förbundet", ce sont d'une part les mesures de rationalisation qui s'imposent par la nécessité d'utiliser l'appareil économique de production de la fédération d'une manière constante et sûre, et d'autre part l'augmentation continue des achats effectués par les coopératives de consommation de leur propre gré auprès de la fédération.

1) Cf Svedberg, Stig: "Die regionalen Lagerzentralen des Kooperativa förbundet", Information vom Sekretariat des KF, Stockholm 1966, p. 10 - 11

2) Cf Bonow, Mauritz: "Bedeutung und Aufgaben des Genossenschaftswesens in einer wachsenden Wirtschaft", op. cit., p. 24

3) Cf Stalpe, Herman: "Konsumentkooperationen", Skriftserie utgiven av Föreningen Lärare i samhällskunskap FLS I, Västerås 1965, p. 19

23. Quelques moyens d'assurer des conduites organisationnelles uniformes.

La rationalisation qui, après la Deuxième Guerre Mondiale, prend les formes de la concentration et de la centralisation n'est cependant pas un phénomène récent dans les coopératives suédoises, même si celui-ci n'avait pas auparavant des formes aussi prononcées qu'aujourd'hui. Voici quelques exemples:

230. Statuts modèles.

Nous avons déjà exposé le contenu des statuts modèles. Rappelons seulement leur double tâche: d'abord ils font en sorte que les coopératives observent les idées et valeurs propres à la coopération; ensuite, ils garantissent une uniformité des conduites de la part de l'ensemble des membres de la "Kooperativa förbundet".¹

231. Révision des conduites des groupements coopératifs.

Le contrôle des conduites des groupements membres est presque aussi ancien que la "Kooperativa förbundet" elle-même. En 1909, un département portant le nom de "soliditetsavdelning" commençait son activité sous la direction d'Albin Johansson. Ce service, dont la fonction principale était d'examiner la situation financière des associations pour guider la direction centrale dans sa politique de crédit, avait son rôle de conseiller, par suite du manque de personnel qualifié, à une activité par correspondance. Cependant en 1913 déjà, un département spécial sous la direction d'Axel Pahlman se chargeait de conseiller les coopératives, soit dans le domaine des principes coopératifs, soit dans celui de la gestion commerciale.

Quelques années plus tard, en 1916, on crée un véritable département de révision. Ce département connut un développement rapide et devait donner des instructions techniques aux services de révision des treize districts de la fédération. Ces derniers avaient pour tâche de vérifier les comptes des coopératives et de suivre leur activité sous l'angle d'une gestion efficace et proprement coopérative.²

232. "Svenska hushållsföreningen" (SHF).

Le nombre des associations coopératives augmenta considérablement entre 1910 et 1920, soit de 600 unités environ. Ce "boom de croissance" s'explique en partie par le désir de mieux s'approvisionner en marchandises durant la Première Guerre Mondiale. Avec la chute des prix dès la fin des hostilités, la plupart des

1) Les premiers statuts modèles datent de 1907.

2) Cf. Ruin, Olof: Kooperativa förbundet, op. cit., p. 41 - 42

associations perdirent des sommes importantes sur leurs stocks et durent faire face à de graves difficultés économiques. Pour renforcer la confiance en la coopération, et pour porter secours aux groupements en difficultés, la "Svenska hushållsföreningen" vit le jour en 1923. Selon ses statuts, elle est une association de groupements coopératifs dont l'objectif est de favoriser - en accord avec la "Kooperativa förbundet" - les intérêts économiques de ses membres, grâce à l'assainissement de la situation des membres économiquement faibles; elle se charge de la gestion de ces groupements jusqu'au moment où l'on arrive à une situation économique et financière suffisamment saine pour envisager une administration autonome.

Au cours des années, la "Svenska hushållsföreningen" devait élargir son champ d'activité en offrant son assistance lors de la fondation de nouvelles associations coopératives. Son rôle n'est pas moindre aujourd'hui, en période de restructuration de l'organisation coopérative.¹

233. Planification de la politique d'investissements.

Déjà pendant les deux premières décennies de ce siècle, un des arguments principaux en faveur d'une centralisation de l'activité de production des coopératives de consommation sous la direction directe de la "Kooperativa förbundet" se basait sur le fait que seule la fédération, grâce à son activité commerciale, était à même de mettre les capitaux nécessaires à disposition des membres.² Rappelons qu'en 1908 la fédération fonda son propre dépotement bancaire appelé à recevoir l'épargne des coopérateurs; en 1965, cette épargne s'élevait à 368,2 millions de couronnes.³

Le "sparkassan" joue le rôle d'une banque vis-à-vis des groupements coopératifs, si bien que ceux-ci peuvent tirer des chèques sur la "Kooperativa förbundet". Les associations versent les moyens financiers dont elles n'ont pas immédiatement besoin, aux comptes de la "Kooperativa förbundet".⁴ Etant donné que la "Kooperativa förbundet" fonctionne en qualité de banque vis-à-vis des membres de la fédération, il est tout à fait justifié qu'elle contrôle et coordonne les budgets des membres, établis en général à moyen terme. En outre, depuis 1964, une commission étudie les moyens propres à uniformiser la politique d'investissements.

Notons à ce propos que les statuts de la "Kooperativa förbundet" réglementent le nombre et la valeur des parts sociales: 20 parts sociales à 10 couronnes ou

1) Cf Hågglund, N.: "Ein Bericht über die Gründung, Organisation und Arbeitsweise der Svenska Hushållsföreningen" (Konsolidierungsgenossenschaft)", KF, Stockholm 1953, p. 6

2) Cf Ruin, Olof: Kooperativa förbundet, op. cit., p. 88

3) Cf Lundberg, Jahn: "Schwedische Genossenschaftsbewegung in Umwandlung", Information vom Sekretariat des KF, Stockholm 1966, p. 8

4) Cf Bonow, Mauritz: Bedeutung und Aufgaben des Genossenschaftswesens in einer wachsenden Wirtschaft, op. cit., p. 24 - 26

moins pour les membres individuels des coopératives primaires, une part sociale de 10'000 couronnes au moins pour les groupements réunis dans la fédération. Les statuts fixent également l'intérêt maximum que les coopératives peuvent créditer à leurs membres. Gardons également à l'esprit que c'est la "Kooperativa förbundet" qui administre l'épargne des membres individuels et qui émet les emprunts publics ou destinés exclusivement aux membres des associations coopératives. Au sujet des emprunts auprès des membres, rappelons que la "Kooperativa förbundet" leur offre depuis 1961 des "papiers-valeurs" d'un nominal de 500 couronnes. Cet emprunt limité aux membres a permis à la fédération de disposer en automne 1966, de moyens financiers supplémentaires de l'ordre de 150 millions de couronnes.

La planification de la politique d'investissements et la fourniture de capitaux aux groupements coopératifs ou à la fédération elle-même, devient toujours plus nécessaire pour une autre raison: dans la mesure où l'activité des coopératives requiert davantage de capitaux, il devient encore plus important de respecter une juste proportion entre capitaux propres et capitaux étrangers; car une disproportion entre ces deux sources de capitaux affecterait inévitablement la gestion autonome et démocratique des coopératives et mettrait aussitôt en péril leur neutralité. A l'heure actuelle, 55 % du capital total des associations coopératives et de la "Kooperativa förbundet" est fourni par les membres eux-mêmes.¹

234. Formation professionnelle et éducation générale des employés.

Les conduites organisationnelles que nous venons d'esquisser ne peuvent être couronnées de succès que si ces modèles sont présents dans la mentalité collective des membres et employés, et si ces derniers ont reçu une formation suffisante qui les rende aptes à réaliser ces objectifs. Dès les premiers congrès annuels de la fédération antérieurs à la Première Guerre Mondiale, des motions réclamaient une formation professionnelle des gérants et du personnel. Le congrès de 1913 reconnaissait bien la nécessité d'une formation du personnel, mais jusqu'en 1917 la fédération se bornait à soutenir financièrement l'activité de formation déployée par le groupement des gérants coopératifs. En 1917 enfin, ce dernier groupement et la "Kooperativa förbundet" provoquaient la mise en chantier d'un plan de formation du personnel.²

Après l'acquisition de la propriété "Var gard" en 1924, destinée à devenir le lieu de rencontre des cercles d'études, le travail de formation pouvait commencer. De 1925 à 1965, 54'890 personnes ont passé par l'école coopérative. 40'000 participants ont pu étudier le cours fondamental du programme de formation prévu pour le personnel de vente. En 1964, ce cours de base fut supprimé. Actuellement tout le programme de formation fait l'objet d'une révision pour être adapté

1) Cf Tronêt, Bertil - Stolpe, Herman: Financing of Cooperative Activities, ap. cit., p. 8

2) Cf Ruin, Olaf: Kooperativa förbundet, ap. cit., p. 45 - 46

aux changements structurels intervenus dans le domaine de la distribution.¹ Il ne faut pas perdre de vue que la formation offerte aux employés des coopératives n'est pas exclusivement de caractère professionnel. En effet, depuis 1960 le personnel peut suivre des cours spéciaux pour se préparer au "realexamen" (certificat d'études au niveau du collège).²

Il est évident que le travail de formation du personnel entrepris à "Var gard" n'est qu'un aspect de l'activité coopérative dans le domaine de l'éducation. Le travail éducatif en faveur des coopérateurs et de tous les membres de la société globale, la participation à la recherche scientifique, la mise en valeur des idées coopératives entre autres, tous ces éléments rentrent également dans l'activité des coopératives suédoises destinée à favoriser l'éducation.

3. Conduites "externes" et leurs incidences sur la société globale suédoise.

Par conduites "externes", nous comprenons toutes celles qui placent les coopératives en contact direct avec les cadres sociaux qui les entourent.

30. Défense des intérêts de tous les consommateurs.

Les coopératives de consommation se font les défenseurs des intérêts de tous les consommateurs. Lors de l'exposé des idées et valeurs, nous avons déjà mis ce phénomène en évidence. Quelques aspects des conduites coopératives au cours du siècle actuel mettront encore plus clairement en relief les différentes voies empruntées par les coopératives pour atteindre ce but.

31. Lutte pour une saine concurrence.

Au cours de notre étude nous avons souligné le fait que les coopératives de consommation n'ont cessé de réclamer un ordre économique caractérisé par une saine concurrence; toutefois cette attitude libérale ne doit pas être confondue avec un "laissez faire - laissez aller". La "Kooperativa förbundet" a toujours montré une attitude très réticente envers les interventions étatiques dans la vie économique, car cette organisation considérait que le "mouvement coopératif" était le mieux placé pour protéger les consommateurs contre les abus de la liberté économique, grâce à des pratiques exemplaires.³ Les efforts entrepris par les coopératives de

1) Cf "Svensk konsumentkooperation 1965", Série: Bra att veta no 24, KF, Stockholm 1966, p. 5

2) Cf "Kooperativ krönika", op. cit., p. 41

3) Cf Ruin, Olof: Kooperativa förbundet, op. cit., p. 298

consommation en vue de restaurer et de garantir une saine concurrence dans la société globale suédoise ont largement contribué à leur réputation mondiale.

310. Lutte contre les monopoles.

La lutte contre les monopoles se situe sur deux plans, à savoir sur le plan législatif auquel nous avons déjà fait allusion, et sur le plan des conduites économiques intergroupales.

Dès les premières années de son existence, la "Kooperativa förbundet" dut faire face aux organisations monopolistiques. Pour briser ces monopoles, la fédération eut toujours recours à un moyen qui se révéla très efficace: la mise sur pied de sa propre production dans les branches de production diverses.

La première mise en échec d'un monopole se situe au début du siècle et concerne la production de margarine. Les producteurs signèrent alors un accord sur les conditions de vente et les prix. Il a suffi que la "Kooperativa förbundet" mette en marche sa propre production dans le cadre d'une petite fabrique à Vänersborg pour provoquer d'abord une baisse de prix, puis, en 1911, la dislocation du cartel. Lorsqu'un nouveau cartel se constitua après la Première Guerre Mondiale, la "Kooperativa förbundet" ouvrit une fabrique à Norrköping, ce qui eut pour effet de provoquer non seulement une baisse de prix considérable dans les trois mois, mais également la dislocation du cartel après six mois de lutte.

A Karlshamn, la "Kooperativa förbundet" exploitait déjà une usine d'huile comestible. Cette unité de production, qui avait été fondée pour acquérir une certaine indépendance vis-à-vis d'Unilever, se révéla d'une haute importance pendant la Deuxième Guerre Mondiale. En effet, cette fabrique devait approvisionner en huile brute tous les producteurs de margarine, tout en étant assurée de l'appui de l'Etat en cas de baisse du prix des matériaux bruts en stock.¹

La production de farine et de flocons d'avoine fut également assainie grâce à l'intervention coopérative. Les deux moulins "Tre kronor" et "Tre lejan", fondés pendant les années 1920 contraignirent les producteurs de farine à pratiquer une saine politique de prix sans trop de subventions publiques. Après la Deuxième Guerre Mondiale, l'activité d'une fabrique coopérative de flocons d'avoine, fondée en 1929, contribua à une baisse importante des prix et, en 1932, à la dissolution d'un cartel qui existait depuis 1921.²

Deux autres exemples illustrent le succès de cette lutte contre la domination économique: ce sont les interventions de la "Kooperativa förbundet" dans la fabrication de souliers en caoutchouc ("snow-boots") et d'ampoules électriques. Les quatre producteurs suédois de chaussures en caoutchouc avaient formé un cartel en 1911, en vue de pratiquer des prix maxima sur le marché national et du

1) Cf Lundberg, John: "Die schwedischen Konsumgenossenschaften und ihr Kampf gegen Monopole", Information vom Sekretariat des KF, Stockholm 1965, p. 2 - 7

2) Cf Lundberg, John: idem, p. 8 - 9

dumping sur les marchés extérieurs. En juin 1926, le congrès national coopératif prit la décision de briser ce monopole. Déjà un mois plus tard le prix unitaire baissait de scrs. 8.50 à scrs. 6.50. Un peu plus tard, après l'acquisition d'une fabrique à Gislaved, le prix unitaire tombait même à scrs. 3.75.

En ce qui concerne la production d'ampoules électriques, la "Kooperativa förbundet" décida, à fin 1920, de mettre un terme aux pratiques du cartel "Pheobus", dont le siège central se trouvait à Genève. Cette décision suffit à elle seule à provoquer une baisse de prix immédiate. Après le lancement des premières ampoules produites par les coopératives en 1931, les producteurs furent obligés d'aligner encore davantage leur politique de prix sur celle des coopératives de consommation. Cette description doit suffire à mettre clairement en relief l'objectif des coopératives: briser les monopoles et cartels et rétablir des prix concurrentiels à l'aide de leur propre production. Rappelons seulement que des interventions semblables se sont produites dans les caisses enregistreuses, les engrais, les matériaux de construction et les produits de lessive et de nettoyage.

311. Création d'un appareil économique de production.

Mauritz Bonow constate que la création d'un appareil de distribution a constitué une base sûre pour la mise sur pied d'une production quand les ressources économiques se sont accrues dans une mesure telle que l'on pouvait envisager la chose.²

Un appareil de production vit le jour vers 1910 avec l'achat d'une petite fabrique de margarine à Vänersborg et s'est développé jusqu'à nos jours; un des leitmotifs de ce processus s'exprime par le terme d'intégration en arrière, autrement dit l'intégration dans le cadre des coopératives d'activités de production préalables à la vente. C'est dans cet esprit que la "Kooperativa förbundet" a non seulement acquis des fabriques de produits finis, mais également des unités de production destinées à la fabrication de produits semi-finis ou même de produits bruts. Nous pouvons constater que les coopératives de consommation exercent à l'heure actuelle leur activité dans toutes les branches industrielles, à l'exception des mines et des arts graphiques.

1) Cf Lundberg, John: Die schwedischen Konsumgenossenschaften und ihr Kampf gegen Monopole, op. cit., p. 9 - 12

2) Cf Bonow, Mauritz: "Stat och näringsliv", KF:s bokförlag, Stockholm 1943, p. 245

Nombre d'unités de production de la "Kooperativa förbundet"
dans les branches industrielles suédoises pour l'année 1959

Branches industrielles	Total des unités de production	Nombre d'unités de production aux mains de KF
Mines	101	-
Métallurgie et mécanique fine	5'488	14
Matérioux pierreux	1'106	11
Bois	2'799	3
Pâte de papier et papier	325	3
Arts graphiques	834	-
Alimentation	1'970	10
Boissons et tabacs	295	1
Textiles et confection	1'330	8
Cuir et caoutchouc	614	4
Chimie	557	3
Eau, gaz et électricité	1'068	4

Source: "Kooperativ statistisk handbok", 5/ 401, novembre 1961.

Si nous classons les activités industrielles de la "Kooperativa förbundet" selon les besoins de la clientèle, nous constatons que l'offre de marchandises touche les secteurs suivants: alimentation, habitation, habillement, équipement ménager et ameublement, nettoyage et lessive. S'y ajoutent les produits nécessaires à l'agriculture (engrais etc.) et quelques biens de production.¹⁾

1) Cf Freitag, Fritz Otto: Konsumgenossenschaftliche Industrietätigkeit in der Schweiz und in Schweden, op. cit., p. 82 - 83

312. Nouvelles activités économiques des coopératives de consommation.

Nous aimerions compléter l'image des conduites coopératives en évoquant quelques activités nouvelles qui se situent sur le plan des services économiques. Si des assurances firent partie de la "Kooperativa förbundet" dès la jeunesse du "mouvement coopératif"¹, d'autres services, en revanche, furent intégrés plus tard. En effet, la première société coopérative de pompes funèbres vit le jour à Stockholm en 1946, sur l'initiative de la coopérative locale. Cette forme de coopérative connut un succès considérable, qui tenait sans doute à une politique de prix raisonnable.² Aujourd'hui, les coopératives de pompes funèbres sont au nombre de 21 et exercent leur activité dans 61 villes, exécutant 42,5 % de toutes les commandes dans cette branche. Notons que ces coopératives se sont réunies en 1958 en une organisation nationale qui est membre de la "Kooperativa förbundet"; en revanche, ces coopératives considérées isolément ne sont pas directement intégrées dans la fédération des coopératives de consommation, mais sont simplement soumises à son travail de révision.³

Plus tôt déjà, la "Kooperativa förbundet" avait contribué à la fondation de deux autres organisations coopératives appelées à offrir des services aux coopérateurs et au public. Ainsi l'agence de voyage "Reso" vit le jour en 1937; elle était le fruit de la collaboration entre les coopératives de consommation et plusieurs "mouvements populaires". Deux ans plus tard, en 1939, un comité spécial de la "Kooperativa förbundet" examina les problèmes d'une rationalisation des lessives. Le rapport de cette commission allait devenir décisif pour la fondation d'associations coopératives de lessive, oeuvre commune de coopératives de consommation, d'autorités municipales et de membres individuels. Selon J.W. Ames, il existe à l'heure actuelle une quarantaine de ces coopératives.⁴

Remarquons encore que la "Kooperativa förbundet" s'est engagée dans d'autres domaines, très souvent en collaboration avec d'autres organisations. Citons à titre d'exemple la "Sveriges Oljekonsumenters Riksförbund" (Association nationale suédoise des consommateurs d'huile minérale), qui en 1963 fusionna avec "Bilögnarnas

1) Les assurances coopératives sont connues sous le nom de "Folksam" et sont représentées par 10 délégués au congrès national de KF. L'assemblée générale de "Folksam" est composée de 45 représentants dont 30 sont élus par les congrès régionaux de la "Kooperativa förbundet", tandis que les 15 autres sont les représentants de la "Landsorganisationen" - l'organisation centrale des syndicats. La direction se partage entre la "Kooperativa förbundet" et l'organisation syndicale.

2) Cf Ames, J.W.: Cooperative Sweden To-day, op. cit., p. 58 - 59

3) Cf "Svensk konsumentkooperation 1965", op. cit., p. 26

4) Cf Ames, J.W.: Cooperative Sweden To-day, op. cit., p. 61

Inköpscentral" (Centrale d'achat des propriétaires d'automobiles). Les stations-services de ce groupement satisfont les besoins courants des automobilistes. Elles offrent également aux consommateurs des produits de chauffage, du mazout par exemple.

313. Concurrence et politique de prix.

Le bref récit de cet engagement dans des domaines qui dépasse une stricte activité de distribution nous amène à nous demander si les coopératives de consommation n'ont pas essayé de s'imposer face à leurs concurrents, en acquérant une situation de monopole dans certaines branches économiques. Nous pouvons répondre à cette question par la négative: même si quelques unités de production, la "Nordisk Silkecellulosa" à Norrköping ou la fabrique d'huile comestible "A8 Karlshamns Oljefabriker" à Karlshamn par exemple, ont temporairement acquis une importance prépondérante dans la vie économique suédoise¹, l'engagement des coopératives de consommation dans les diverses branches économiques ne dépasse pas 20 - 30 % de la production nationale.² Citons à titre d'exemple la production de margarine, dont la "Kooperativa förbundet" assume 25 % de la fabrication nationale, ou la production de farine, dont 20 % seulement se fait dans les moulins coopératifs.³ En ce qui concerne les marchés de la benzine et du pétrole, la "Sveriges Oljekonsumenters Riksförbund" à laquelle la "Kooperativa förbundet" est étroitement liée, couvre la demande totale de benzine à raison de 12 % et celle du pétrole à raison de 15 %.⁴

En résumé, nous pouvons constater que les coopératives de consommation suédoises ne sont généralement pas engagées dans le processus de production plus qu'il n'est nécessaire pour assurer une libre formation des prix, ou pour garantir un approvisionnement de leurs membres et de tous les consommateurs à un prix minimum. Parfois, la simple menace d'une intervention dans une branche économique a suffi à provoquer un assainissement de la politique de prix; car la lutte des coopératives de consommation suédoises "a aussi fortement influencé l'opinion générale, surtout dans les milieux industriels".⁵

1) Cf Bonow, Mauritz: Stat och näringsliv, op. cit., p. 257 - 258

2) Cf Freitag, Fritz Otto: Konsumgenossenschaftliche Industrietätigkeit in der Schweiz und in Schweden, op. cit., p. 102

3) Cf Lundberg, John: Die schwedischen Konsumgenossenschaften und ihr Kampf gegen Monopole, op. cit., p. 5 - 8

4) Cf Bonow, Mauritz: Bedeutung und Aufgaben des Genossenschaftswesens in einer wachsenden Wirtschaft, op. cit., p. 30

5) Cf Orne, Anders: "Kooperativ samhällssyn", KF:s bokförlag, Stockholm 1951, p. 14

32. Introduction de nouvelles formes de distribution.

Les conduites des coopératives de consommation se caractérisent également par l'introduction de nouvelles formes de distribution, qui ont eu des répercussions sur le commerce privé.

Le libre-service est une nouvelle forme de distribution particulièrement importante en Suède. Le mérite de l'avoir appliqué en premier revient aux coopératives de consommation qui, durant toute leur existence, ont constamment recherché les procédés de distribution les plus rationnels. Déjà en 1939, un magasin libre-service ouvrit ses portes à Motala; cependant, l'essai ne fut pas concluant et le magasin en revint au service traditionnel. Deux ans plus tard, un autre magasin libre-service vit le jour à Stockholm. Malgré un résultat commercial insuffisant, cette unité de vente subsista à titre expérimental.¹ Ce ne fut qu'après la Deuxième Guerre Mondiale que les coopératives de consommation se mirent avec succès à convertir leurs magasins traditionnels en unités de vente avec libre-service, selon les modèles américains.

Nombre et structure des magasins des coopératives.²

Année	Total	% Mag. tradit.	% Mag. libre-service	% Autres
1945	6471	92	-	8
1950	8015	89	1	10
1955	7882	68	19	13
1960	6651	42	43	15
1965	3906	13	69	18

La transformation de magasins avec service traditionnel en magasins libre-service n'est qu'un aspect de la recherche des coopératives de consommation pour trouver les formes de distribution les mieux adaptées aux besoins des consommateurs. Ainsi, dès 1945, et en particulier depuis 1950, les coopératives font un effort considérable pour mettre sur pied une chaîne de grands magasins. Certes, les grands

1) Cf Ames, J.W.: Cooperative Sweden To-day, op. cit., p. 44

2) Cf Banow, Mauritz: Bedeutung und Aufgaben des Genossenschaftswesens in einer wachsenden Wirtschaft, op. cit., p. 7

magasins sont une forme de distribution bien établie depuis plus d'un demi-siècle, mais sous la forme de magasins populaires - incorporant souvent des super-marchés - ils offrent des possibilités tout à fait nouvelles. Pendant ces dernières années, les coopératives ont également fait un effort tout particulier pour introduire en Suède les "discount-houses". L'importance respective des différentes formes de distribution ressort des statistiques suivantes:

Genre de magasins de la "Kooperativa förbundet"
avec effectif et chiffre d'affaires à fin 1965

Genre de magasins	Nombre de magasins	Chiffre d'affaires 000'000 couronnes	Part du chiffre d'affaires total en %
Magasins libre-service	2'684	2'501,3	49,2
Magasins traditionnels	493	160,9	3,2
Camions-magasins	238	112,9	2,2
"Magasins-halls" (non spécialisés)	104	279,2	5,5
Magasins spécialisés (non-aliment.)	116	104,1	2,0
Grands magasins, magasins popul.	128	1'625,7	32,0
Restaurants	113	66,4	1,3
Autres magasins	30	7,8	0,2
Ventes faites ailleurs que dans des magasins	-	224,4	4,4
Total	3'906	5'083,0	100,0

Source: "Retail News Letter", no. 106, Association Internationale des Grands Magasins, Paris 1966, p. 17

Pour mener à bien la recherche et la réalisation des formes de distribution les plus favorables, la "Kooperativa förbundet" dispose d'un département spécialisé en cette matière, le "Utredningsavdelningen", et tient également son propre bureau d'architecture.

En outre, en 1964, la "Kooperativa förbundet", avec la collaboration des Chambres de commerce suédoises, a fondé un institut de planning spécialisé dans l'urbanisme. Cet institut, "connu sous le nom de 'AB Näringslivets Planinstitut' assurera la coordination et la liaison entre les entreprises commerciales et différents organismes gouvernementaux au sujet de l'emplacement, du type et de l'importance des nouveaux commerces de détail, et ceci en fonction des conditions de circulation et de construction. Les rapports de ces travaux seront rendus publics".¹

La création de cet organe de collaboration entre coopératives de consommation et commerce privé soulève le problème suivant: dans quelle mesure les conduites effervescentes et novatrices des coopératives ont-elles influencé le commerce privé? Retenons d'abord que les coopératives elles-mêmes ont sans doute profité au début de leur existence des expériences de leurs concurrents. Il appert cependant que les rôles furent bientôt renversés et la politique active de prix des coopératives basée sur la rationalisation, provoquait à son tour un effet de rationalisation sur le commerce privé. "Afin d'arriver à des prix plus concurrentiels, les négociants de détail privés en Suède ont créé leurs propres agences volontaires communes de gros. Ce développement a été particulièrement important au cours des deux dernières décades".²

Nous constatons également des répercussions sur le plan de la construction et de l'agencement des magasins de détail. Selon Bonow, les négociants privés ont suivi l'exemple de la "Kooperativa förbundet" qui avait créé en 1924 un bureau d'architecture, pour fonder aussi un département similaire en vue d'une amélioration de leurs unités de vente. Ils ont également créé une école du commerce privé, destinée à la formation du personnel. Cet institut de formation se proposait d'offrir une formation professionnelle similaire à celle de l'école coopérative "Var gard" ou d'autres cours d'instruction.³

Un exemple plus récent de l'influence des coopératives sur l'initiative des commerçants privés est la manière dont l'introduction du système de libre-service fut suivie par ces derniers:

1) "Retail News Letter", no 86, Association Internationale des Grands Magasins, Paris 1964, p. 17

2) Bonow, Mauritz: "L'influence de l'action sociale de la coopération dans la sphère économique", Lancashire 1949, p. 2

3) Cf Bonow, Mauritz: idem, p. 2 - 3

Magasins libre-service des coopératives et du commerce¹
privé de 1950 à 1965

Année	Coopératives	Commerce privé	Total	% Magasins des coopératives
1950	131	68	199	65,8
1955	1'479	946	2'425	61,0
1960	2'896	2'555	5'451	53,1
1965	2'911	5'449	8'360	34,8

33. Les coopératives en tant que groupes de pression.

Au cours de notre étude nous avons à plusieurs reprises parlé de la bipolarité des coopératives, autrement dit de leur double caractère de groupement de personnes (groupement d'affinité fraternelle) et de groupement disposant d'un appareil économique (groupement d'activité économique). Les idées et valeurs, les réglementations et les conduites des coopératives nous révèlent encore un autre caractère de celles-ci, celui de groupe de pression, l'une des espèces des groupements d'intérêts socio-économiques.²

Les moyens que les coopératives de consommation ont choisi pour mener à bien cette tâche se résument ainsi: interventions directes auprès des autorités, explications de l'objectif des coopératives dans le cadre du "remissförfarande", engagements dans les campagnes électorales, défense de la position des coopératives par des parlementaires proches de la coopération ou par des représentants des coopératives au sein de commissions publiques. Passons brièvement en revue ces différents moyens: les interventions directes auprès des autorités sont un moyen dont les coopératives de consommation usèrent particulièrement pendant les deux premières décennies de notre siècle - par exemple lors des débats relatifs à la vente aux non-membres, à l'activité bancaire de la "Kooperativa förbundet" et à l'imposition des associations coopératives.

Plus important que les interventions directes, mais sporadiques, auprès des

1) Cf Bonow, Mauritz: Bedeutung und Aufgaben des Genossenschaftswesens in einer wachsenden Wirtschaft, op. cit., p. 8

2) Notre bref récit des conduites des coopératives en tant que groupes de pression se base principalement sur l'ouvrage de Ruin, Olof: "Kooperativa förbundet", qui traite de façon plus complète de cet aspect aux pages 317 - 343.

autorités fut la reconnaissance de facto de la "Kooperativa förbundet" comme organisation à même de représenter les intérêts de tous les consommateurs dans le cadre du "remissförfarande". En participant au "remissförfarande", la "Kooperativa förbundet" a pu collaborer activement à l'élaboration de projets législatifs par des commissions publiques, exprimer son opinion sur des rapports d'experts et s'associer étroitement à l'application de nouvelles lois en envoyant des représentants dans les commissions chargées d'assurer l'application des nouvelles prescriptions.¹

Quant à l'engagement direct de la "Kooperativa förbundet" dans les luttes électorales, nous pouvons évoquer ses conduites lors des élections de 1914, 1917 et 1919, toujours au sujet du problème de l'imposition fiscale.

Retenons finalement l'influence exercée peu à peu par les coopératives sur les affaires publiques par l'intermédiaire de parlementaires proches de la coopération ou par des représentants des coopératives au sein de commissions publiques. A ce sujet il est intéressant de noter que, au cours de la période s'étendant jusqu'en 1930 environ, dix membres du conseil d'administration de la "Kooperativa förbundet" ont fait partie du "riksdag", que plusieurs représentants éminents de la coopération ont siégé en qualité d'experts dans des commissions publiques et qu'au moins un coopérateur, Anders Orne, fut nommé ministre au sein d'un gouvernement.

Relevons surtout les fonctions importantes de toutes les coopératives de consommation pendant les guerres, périodes pendant lesquelles les représentants des coopératives ont activement collaboré dans les comités publics à l'approvisionnement de la population. Certes, cet engagement dans les affaires publiques n'est pas forcément l'activité typique d'un groupement de pression. Cependant, il a permis comme toutes les autres activités mentionnées de familiariser le législateur et la population avec les idées et valeurs coopératives.

34. Education et propagande.

Anders Orne nous dit: "S'il est difficile de montrer arithmétiquement le rôle éminent de la coopération libre et volontaire sur le plan du progrès économique, il est naturellement encore plus difficile de chiffrer l'importance du mouvement coopératif en sa qualité d'éducateur de la population. Ceux qui ont étudié cet aspect du mouvement seront cependant d'accord de lui attribuer au moins la même importance qu'à l'aspect économique".²

Cette constatation ne paraît pas exagérée lorsque l'on passe en revue les multiples oeuvres éducatrices des coopératives de consommation. Nous ne reviendrons ici ni sur le travail de formation du personnel des coopératives ni sur l'influence éducative et morale de la coopération comme telle. En revanche, nous allons exposer brièvement les autres oeuvres culturelles principales en faveur des membres des

1) Cf Bonow, Mauritz: Bedeutung und Aufgaben des Genossenschaftswesens in einer wachsenden Wirtschaft, ap. cit., p. 32 - 33

2) Orne, Anders: Kooperativ samhällssyn, op. cit., p. 15

coopératives et de la population en général.

340. Bibliothèque et maison d'édition.

La "Kooperativa förbundet" tient à son siège une bibliothèque à disposition des membres et du public; elle dépasse largement le cadre d'une bibliothèque coopérative spécialisée, car il s'agit en fait d'une des bibliothèques les plus importantes dans le domaine des sciences sociales. Par là-même, le "mouvement coopératif" contribue à la recherche scientifique.

Remarquons également que la fédération dispose de sa propre maison d'édition - "AB Robén och Sjögren" - qui édite des ouvrages à fort tirage. Citons à titre d'exemple un livre économique destiné au grand public et écrit par le professeur Gunnar W. Silverstolpe, dont 75'000 exemplaires furent lancés sur le marché.¹

Dès 1964, cette maison d'édition des coopératives publie sa propre série de livres de poche, portant le titre "Tema"

341. Cours par correspondance et cours du soir.

La fondation de l'école par correspondance remonte à 1918. Cette institution étoit d'abord réservée aux membres des coopératives. Après la Deuxième Guerre Mondiale, en 1949, l'école fut prise en charge par une coopérative autonome dont les principaux membres sont quelques grands mouvements populaires, dont la "Kooperativa förbundet", les syndicats et les groupements d'abstinence, entre autres.²

A l'heure actuelle, la "Vi-skolan" offre aux membres et à toute la population des cours par correspondance dans les domaines les plus divers. Elle réunit également le soir des cercles d'études, dont les sujets se réfèrent essentiellement à la propagande et à l'information sur les coopératives.³

342. Information coopérative s'adressant aux femmes.

Deux sections coopératives réservées aux femmes participent activement au travail de formation et de propagande. Citons d'abord la "Kooperativa kvinnagillesförbundet", organisation coopérative autonome collaborant étroitement avec la "Kooperativa förbundet". Cette organisation féminine, qui déploie une intense activité d'étude et d'information sur le plan des problèmes sociaux et de l'information des consommatrices surtout, propage au niveau national les idées et valeurs coopératives et forme au niveau local un lien entre la coopérative et la ménagère. Cette association, qui compte aujourd'hui quelque 25'000 membres, réunit les

1) Cf Ames, J.W.: Cooperative Sweden To-day, op. cit., p. 152

2) Cf "Kooperativ krönika", op. cit., p. 6 et p. 23

3) Cf "Svensk konsumentkooperation 1965", op. cit., p. 163

ménagères pour des conférences et des cours d'été, manifestations destinées à rendre les membres attentifs aux problèmes sociaux actuels.¹

Un département de la "Kooperativa förbundet" s'occupe du bien-être des ménagères en organisant des cours de culture physique et en mettant du matériel à leur disposition (manuels, disques etc.) pour leur permettre de pratiquer à domicile une gymnastique appropriée pour elles-mêmes et leurs enfants.

Remarquons que la "Kooperativa förbundet" organise d'autres activités très diverses à l'intention des ménagères, destinées à améliorer leur formation générale et à en faire des consommatrices éclairées.

343. Films et journaux des coopératives.

Un autre moyen d'informer les membres et toutes autres personnes intéressées à la coopération est de mettre à leur disposition des films et des journaux. La "Kooperativa förbundet" dispose de son propre département cinématographique; ces films qui donnent un aperçu de l'activité des coopératives, sont de ce fait un excellent moyen d'enrichir les réunions des coopérateurs.

La presse coopérative joue un rôle plus important que la projection occasionnelle de films. La "Kooperativa förbundet" édite plusieurs journaux, chacun s'adressant à une catégorie déterminée de lecteurs.²

L'organe officiel des coopératives de consommation suédoises est le mensuel "Kooperatören" (Le coopérateur). C'est à la fois la publication la plus ancienne - le premier numéro vit en effet le jour en 1904 avec G.H. von Koch comme rédacteur en chef - et la plus enrichissante pour toute personne intéressée ou phénomène coopératif.

L'hebdomadaire "Vi" (Nous), en revanche, est le journal le plus répondu. Cette publication, qui s'adresse à toute la famille, constitue le lien spirituel entre les ménages et le "mouvement coopératif". Son tirage énorme montre toute l'importance qu'il faut accorder à cette publication: en effet, s'il s'élevait en 1914, année de sa fondation, à 40'000 exemplaires, il est actuellement de 575'000 exemplaires environ.³

Un troisième organe portant le titre "Vi vill" (Nous voulons) est surtout destiné à l'information des cercles d'études et autres groupements de formation humaine. C'est un instrument précieux dans le travail de formation de la "Vi-skolon" et son tirage se monte actuellement à 20'000 exemplaires environ.

Citons finalement le mensuel "Var tidning" (Notre journal), journal du personnel avec un tirage de 28'000 exemplaires, et le "KFF-bladet", journal

1) Cf Ames, J.W.: *Cooperative Sweden To-day*, op. cit., p. 153 et *"Svensk konsumentkooperation 1965"*, op. cit., p. 29 - 30

2) Cf *"Svensk konsumentkooperation 1965"*, op. cit., p. 8

3) Cf *"Kooperatören"*, no 1, 1964, p. 30 - 33

spécialisé dont les 7'500 exemplaires paraissant huit fois par an sont destinés aux cadres des coopératives.

344. Départements de l'information.

Les moyens d'information que nous venons d'énumérer concernent essentiellement le travail éducatif fourni constamment par les coopératives de consommation. Leur gamme d'activités dans ce domaine est cependant bien plus riche que nous pouvons le décrire dans le cadre de notre étude. Rappelons seulement les efforts continus du département de l'information de la "Kooperativa förbundet" ("Upplysningsavdelning") en vue de faire connaître les principes et réalisations des coopératives à tous ceux qui ne font pas encore partie du "mouvement". Retenons également l'activité d'information déployée par le secrétariat de la "Kooperativa förbundet" qui publie entre autres un périodique dénommé "Bra att veta" (Bon à savoir) dont un numéro rend compte annuellement de l'activité des coopératives de consommation au cours de l'exercice écoulé. Le secrétariat est chargé particulièrement de l'information à l'étranger; c'est la raison pour laquelle ce département publie de multiples informations dans les langues européennes les plus importantes, et même en Esperanto.

345. Formation coopérative dans les pays en voie de développement.

Pour donner une image plus complète de l'activité que les coopératives déploient en matière d'éducation sur le plan international, il faut évoquer les mesures que la "Kooperativa förbundet" a prises, en collaborant avec l'Alliance Coopérative Internationale et les grands "mouvements populaires" suédois, afin d'aider à la mise en place de structures coopératives dans les pays en voie de développement. Les coopératives suédoises ne se sont pas contentées d'une aide financière. Elles ont fourni une assistance technique et éducative: écoles coopératives, séminaires, conférences, fondations de coopératives etc.¹

346. Propagande coopérative sous la forme de "public relations".

Jusqu'à maintenant nous avons utilisé les trois termes "éducation", "formation" et "information" sans les distinguer nettement. En effet, il nous semble que ces trois aspects sont inéluctablement liés à l'activité éducatrice des coopératives. L'information, à son tour, doit être considérée non seulement sous l'angle de l'éducation, mais également sous celui de la propagande. Rappelons à ce sujet le travail du département de l'information en vue de recruter de nouveaux membres. Etant donné que les coopératives ne sont pas seulement des associations de personnes propageant un

1) "Svensk konsumentkooperation 1965" donne aux pages 9 - 12 des détails sur l'aide coopérative aux pays en voie de développement, dès 1958.

certain idéal, mais également des entreprises économiques visent à la rentabilité, la propagande commerciale ne peut être négligée; mais elle peut s'y déployer plus favorablement qu'ailleurs en raison de la présence d'un Nous coopératif capable de valoriser toute action publicitaire. Toute l'action des coopératives tend en fait aux "public relations" avant la lettre. C'est lorsqu'elles s'adressent aux non-membres que les coopératives se trouvent sur le même pied que le commerce privé et doivent recourir à tous les moyens modernes de marketing.

Nous pouvons constater que les coopératives de consommation n'ont pas seulement suivi leurs concurrents dans ce domaine mais, comme dans beaucoup d'autres, ont fait preuve d'ingéniosité et d'esprit créateur. Nous pensons par exemple au contrôle de la qualité et à l'étiquetage des marchandises indiquant tout ce que le client doit savoir touchant la nature du produit, son traitement en cours d'usage, etc.

C. Quelques conclusions à tirer de l'étude de l'idéal, des

réglementations et des conduites des coopératives

Notre étude a montré la genèse de la pensée coopérative suédoise au cours du 19^e siècle et son évolution jusqu'à nos jours. Cette pensée puisait ses sources dans le libéralisme, un certain humanisme social et finalement le socialisme, celui de tendance révisionniste particulièrement. Soutenue par de nombreux courants d'idées et valeurs coopératives qui affluaient en Suède à cette époque, la pensée rochdalienne s'est implantée définitivement en Suède vers la fin du siècle dernier. Ces idées et valeurs sont devenues "la base idéologique" de la coopération suédoise.

Il nous semble cependant qu'il existe de nos jours un certain décalage entre l'attachement traditionnel des coopératives de consommation aux principes rochdauxiens et la situation de fait. Deux principes, qui sont parmi les plus importants dans la pensée des coopératives de consommation suédoises, illustrent clairement ce phénomène. En effet, celles-ci n'ont jamais déployé autant d'efforts pour se donner une structure garantissant une gestion véritablement démocratique. Nous devons néanmoins constater que la participation active de leurs membres est faible.

Quant au principe de la neutralité, on aime, dans les milieux des coopératives de consommation, évoquer le fait que celles-ci n'ont jamais accepté de subventions, argument qui doit prouver à leurs yeux leur neutralité totale. Certes, l'acceptation de subsides est un critère important et c'est peut-être celui qui permet le mieux de voir si un groupement a su sauvegarder son indépendance; car toute subvention entraîne inévitablement des interventions. Rappelons que les coopératives dans l'agriculture et la construction de logements doivent en grande partie leur développement à l'aide étatique, raison pour laquelle nous ne nous y sommes pas attardés. Il serait cependant faux de vouloir apprécier la neutralité coopérative exclusivement sur la base des subsides acceptés. Gardons à l'esprit qu'une coopération dans les domaines de l'agriculture et de la construction de logements exige des capitaux dont l'importance dépasse largement les possibilités de l'initiative privée, tandis que la coopération de consommation est la forme d'association réalisable déjà avec des fonds plus modestes.

Mais le noeud du problème n'est pas là. Les coopératives de consommation, grâce à leur situation économique et financière indépendante, n'ont pas dû tolérer des interventions de l'Etat. En revanche, leur volonté de répandre la coopération dans toute la société, de familiariser toute la population avec leurs idées et valeurs et de représenter les intérêts de tous les consommateurs les a placées dans une situation "officialisée". Cette "officialisation" nous semble devenue plus marquée dans la mesure où les idées et valeurs des coopératives de consommation et celles des "mouvements populaires" se sont rapprochées. N'oublions pas non plus que la

reconnaissance de facto par l'Etat des coopératives de consommation en qualité de défenseur des intérêts de tous les consommateurs fut sans doute beaucoup facilitée par le fait que le parti des sociaux-démocrates détient le pouvoir en Suède depuis une trentaine d'années. En conclusion, l'intégration poussée des coopératives de consommation dans la "société organisationnelle" et leur "officialisation" nous commandent d'apprécier leur neutralité de façon très nuancée.

Mais revenons encore une fois sur les principes coopératifs. La question qui se pose est de savoir si ces idées et valeurs reflètent à l'heure actuelle encore la mentalité collective de tous les membres. La participation active des membres aux travaux de leurs associations, qui ne cesse de s'affaiblir, le relâchement des formes de sociabilité au sein des coopératives, qui va s'accroître par suite de l'agrandissement continu des groupements, et la gestion souvent purement économique des coopératives, tous ces facteurs nous confirment dans nos doutes. En effet, il nous semble que l'idéalisme coopératif cède peu à peu la place à un économisme coopératif. Comme nous l'avons déjà souligné, cet économisme est la conséquence de la concurrence impitoyable entre les coopératives de consommation et leurs puissants rivaux dans le domaine de la distribution. Au vu de cette concurrence, il est parfaitement inutile de nous demander si les coopératives dérogent à leurs idées et valeurs en mettant au premier plan de leurs préoccupations une gestion économique efficace; car, dans le cas contraire, elles seraient condamnées à céder leur place à leurs concurrents du commerce privé.

Bibliographie

- Ames, J.W.: "Cooperative Sweden To-day", Cooperative Union Limited, Manchester 1952
- Bessaingnet, Pierre: "Coopération et capitalisme d'Etat", -L'expérience suédoise de coopération agricole -, PUF, Paris 1953
- Bonow, Mauritz: "L'influence de l'action sociale de la coopération dans la sphère économique", Conférence à l'occasion de la 19e Ecole coopérative internationale, Lancashire, 17 septembre - 1er octobre 1949
- Bonow, Mauritz: "Stat och näringsliv", KF:s bokförlag, Stockholm 1943
- Bonow, Mauritz: "Agriculture and the Consumers Cooperation", Extract from a lecture delivered by M. Bonow at the cooperative congress in 1943, KF, Stockholm 1949
- Bonow, Mauritz: "Bedeutung und Aufgaben des Genossenschaftswesens in einer wachsenden Wirtschaft", Information vom Sekretariat des KF, Stockholm 1966
- Durkheim, Emile: "Les règles de la méthode sociologique", 11e édition, PUF, Paris 1950
- Elldin, Harald: "Klipp och bakgrunder till kooperativt fostringsarbete under ett halvsekel", KF:s bokförlag, Stockholm 1950
- Elmer, Ake: "Svensk socialpolitik", Glerus, 7e édition, Malmö 1958
- Erard, Maurice: "Sociologie et Psychologie", Revue Suisse de Psychologie, Vol. XXI, no 1, Berne 1962
- Erard, Maurice: "Esquisse d'une sociologie des classes sociales en Suisse", Cahiers internationaux de Sociologie, PUF, Paris 1963
- Erard, Maurice: "Compréhension et explication en sociologie", Les cahiers de sociologie, édités par l'Institut de Sociologie de l'Université Mohammed V de Rabat, no 1, Rabat 1965
- Erard, Maurice: "Introduction à une sociologie plurielle des partis politiques", Travaux sociologiques I, Verlag Hans Huber, Berne-Stuttgart
- Erard, Maurice: "Eléments d'une sociologie de l'entreprise", Mémoire de l'Université de Neuchâtel, Tome 28, Editions Delachaux et Niestlé, Neuchâtel 1960
- Freitag, Fritz Otto: "Konsumgenossenschaftliche Industrietätigkeit in der Schweiz und in Schweden", Thèse - Université de Bâle, VSK, Bâle 1964

- Gardlund, Torsten: "Industrialismens samh lle", Tidens f rlag, Stockholm 1942
- Gj res, Axel: "Starmar - en folkr relse v xer fram", Rab n och Sj gren, Stockholm 1963
- Gurvitch, Georges: "La vocation actuelle de la Sociologie", Tome I, 3e  dition, PUF, Paris 1963
- Gurvitch, Georges: "La vocation actuelle de la Sociologie", Tome II, 2e  dition, PUF, Paris 1963
- Gurvitch, Georges: "Traite de sociologie", Tome I, PUF, Paris 1958
- Gurvitch, Georges: "Dialectique et sociologie", Flammarion, Paris 1962
- H gglund, N.: "Ein Bericht  ber die Gr ndung, Organisation und Arbeitsweise der Svenska hush llsf reningen (Konsolidierungsgenossenschaft)", KF, Stockholm 1953
- Hamilton, Gustav Knut: "Om arbetsskassen och arbetaref reningar", Hakan Ohlssons Boktryckeri, Lund 1865
- Heckscher, Eli F.: "Svenskt arbete och liv", Bonniers, Stockholm 1941
- Heckscher, Eli F.: "Industrialismen - Den ekonomiska utvecklingen 1750 - 1914", Stockholm 1931
- Heckscher, Gunnar: "D mocratie efficace", S rie: Nouvelle recherche, 11e volume, PUF, Paris 1957
- Heckscher, Gunnar: "Staten och organisationerna", KF:s bokf rlag, Stockholm 1946
- Henzler, Reinhold: "Genossenschaftliche Zeittafel", 3e  dition, Hammonia Verlag, Hamburg 1959
- Henzler, Reinhold: "Betriebswirtschaftliche Probleme des Genossenschaftswesens", S rie: Die Wirtschaftswissenschaften, Betriebswirtschaftlicher Verlag Dr. Th. Gabler, Wiesbaden 1962
- Holmberg, Ake: "Sverige efter 1809", Verdandis skriftserie 9, Bonniers, Stockholm 1959
- Inno, Karl: "Das soziologische Wesen der Genossenschaft", Exerptum Apophoreta Tartuensia, Stockholm 1949
- Johansson, Hilding: "Den svenska godtemplarr relsen och samh llet", Akademisk avhandling vid G teborgs h gskola, Stockholm 1947
- Johansson, Hilding: "Folkr relsema och det demokratiska statsskicket i Sverige", Gleerups, Karlstad 1952
- J hr, W.A.-
Singer, H.W.: "Die National konomie im Dienste der Wirtschaftspolitik", Vandenhoeck-Ruprecht, G ttingen 1957

- Kooperativa förbundet: "Samverkan för framtiden", - Förslag till riktlinjer för den svenska konsumentkooperationens strukturutveckling, KF, Stockholm 1967
- Kooperativa förbundet: "Svensk konsumentkooperation 1965", Série "Bra att veta", no 24, Stockholm 1966
- Kooperativa förbundet: "Kooperativ krönika", Série "Bra att veta", no 26, Stockholm 1966
- Kooperativa förbundet: "Vorschlag betreffs der zukünftigen Organisation des schwedischen Konsumgenossenschaftswesens", Information vom Sekretariat des KF, Stockholm 1967
- Kooperativa förbundet: "Entwicklungstendenzen in der schwedischen Konsumgenossenschaftsbewegung", Information vom Sekretariat des KF, Stockholm 1963
- Lambert, Poul: "La doctrine coopérative", S.G.C., U.S.C., F.N.C.C., Bruxelles 1959
- Lasserre, Georges: "La coopération", Série "Que sais-je?", PUF, Paris 1962
- Lovergne, Bernord: "La révolution coopérative", Traité général de la coopération de consommation, PUF, Paris 1949
- Lindgren, John: "Det socialdemokratiska arbetarpartiets uppkomst i Sverige 1881 - 1889", Skrifter utgivna av Arbetarnas Kulturhistoriska Sällskap, Tome I, Stockholm 1927
- Lundberg, John: "In eigenen Händen - Konsum in Schweden", 2e édition, KF, Stockholm 1966
- Lundberg, John: "The Swedish Consumers Cooperative Movement", KF, Stockholm 1967
- Lundberg, John: "Anti-Monopoly Legislation in Sweden", KF, Stockholm 1959
- Lundberg, John: "Die schwedischen Konsumgenossenschaften und ihr Kampf gegen Monopole", Information vom Sekretariat des KF, Stockholm 1965
- Moback, Olof: "Dynamisk struktur", Kooperativa förbundet, Stockholm 1960
- Myrdal, Gunnar: "Planifier pour développer", Série: Economie et civilisation VII, Les éditions ouvrières, Paris 1963
- Nordström, G. Hilding: "Sveriges socialdemokratiska arbetarparti under genombrottsaren 1889 - 1894", KF:s bokförlag, Stockholm 1938
- Orne, Anders: "Kooperativ samhällssyn", KF:s bokförlag, Stockholm 1951
- Orne, Anders: "De sju grundsatserna", KF:s bokförlag, Stockholm 1935

- Pahlman, Axel: "En framgångsrik kamp", KF:s bokförlag, Stockholm 1949
- Pahlman, Axel - Sjölin, Walter: "Arbetsföreningar i Sverige 1850 - 1900", KF:s bokförlag, Stockholm 1944
- Ruin, Olof: "Kooperativa förbundet 1899 - 1929" - En organisationsstudie -, Rabén och Sjögren, Thèse - Université de Lund, Lund 1960
- Rundböck, Abraham: "Avhandling om konsumtionsföreningar tillägnad rikets hushållningssällskaper"; Nouvelle impression de 1929 avec introduction d'Axel Gjöres, d'après l'édition originale de 1869
- Silverstolpe, Gunnar W.: "En kränikebok - Den svenska kooperationens väg", KF:s bokförlag, Stockholm 1944
- Sjölin, Walter: "Svensk kooperation under 1800-talet", Rabén och Sjögren, Ystad 1960
- Sjölin, Walter: "Der Weg genossenschaftlicher Ideen nach Schweden", Zeitschrift für das gesamte Genossenschaftswesen, Heft 3, Vandenhoeck-Ruprecht, Göttingen 1955
- Stolpe, Herman: "Konsumentkooperationen", Skriftserie utgiven av Föreningen lärare i samhällskunskap, FLS I, Västerås 1965
- Stolpe, Herman - Petander, Karl: "Erik Gustaf Geijer och samhällsutvecklingen", KF:s bokförlag, Stockholm 1954
- Sundbärg, Gustav: "Emigrationsutredningen", Betänkande afgivet af Gustaf Sundbärg, Norstedt och Söner, Stockholm 1913
- Svedberg, Stig: "Die regionalen Lagerzentralen des Kooperativa förbundet", Information vom Sekretariat des KF, Stockholm 1966
- Tingsten, Herbert: "Den svenska socialdemokratins idéutveckling", Tome II, Tidens förlag, Stockholm 1941
- Tronêt, Bertil - Stolpe, Herman: "Financing of Cooperative Activities", Information from the secretariate of KF, Stockholm 1966
- Westerstahl, J.: "Svensk fackföreningsrörelse" - Organisationsproblem. Verksamhetsformer. Förhållande till staten -, Série: Den svenska arbetarklassens historia, Tidens förlag, Stockholm 1945

Journaux et périadiques:

- "Dagens Nyheter" du 23 septembre 1916
 "Svensko Dagbladet" du 30 octobre 1966
 "Kooperatören" - Organ för den kooperativa rörelsen i Sverige, 51:a argangen, no 1, Stockholm 1964
 "Retail News Letter" - Association Internationale des Grands Magasins, no 86, Paris 1964
 "Schweiz. Konsum-Verein" - Organ des Verbandes schweiz. Konsumvereine (VSK), 66. Jahrgang, Nr. 41, Basel

Lois, commentaires juridiques et statuts de coopératives:

- Hagbergh, Erik - "Logen om ekonomiska föreningar ov den 1 juni 1951", 2e édition, Nisell, Sol.: Norstedts förlag, Stockholm 1954
 Münsterstadgar för stora föreningar (med förvaltningsrad), Stockholm 1966
 Münsterstadgar för konsumtionsföreningar (utan distrikt), Stockholm 1966
 Stadgar för Kooperativa förbundet, Stockholm 1964
 Stadgar för Kooperativa förbundets distrikt, Stockholm 1963
 Valordning för Kooperativa förbundets distrikt, Stockholm 1966
 Arbetsordning för Kooperativa förbundets förvaltningsrad, Stockholm 1966
 "Kooperativ statistisk handbok", KF, Stockholm 1962

ANNEXE

Plan de sociologie générale pluroliste

A. Divers

A.0 Bibliographie générale

A.00 Recueils bibliographiques

A.000 Bibliographies multi-disciplinaires

A.001 Bibliographies sociologiques

A.0010 Publications uniques ou irrégulières

A.0011 Publications périodiques

A.0012 Guides pour chercheurs ou étudiants

A.01 Dictionnaires et encyclopédies

A.02 Traités et Actes de Congrès ou de Colloques

A.03 Manuels

A.04 Revues

A.05 Journaux

A.1 Enseignement de la sociologie

A.11 Enseignement supérieur

A.12 Enseignement secondaire

A.13 Enseignement populaire

A.2 Recherche scientifique

A.21 Recherche universitaire

A.22 Recherche des centres nationaux pour la recherche scientifique

A.23 Recherche des organes gouvernementaux

A.24 Recherche des organisations internationales

A.241 Organisations "gouvernementales" (ONU, UNESCO, OIT, FAO, OMS, etc.)

A.242 Organisations "non gouvernementales"

A.243 "Institutions internationales" (FMI, BM, etc.)

A.25 Recherche des organisations internationales "régionales" (OCDE, COMECON, OUA, OEA, etc.)

A.26 Recherche des organismes privés

A.3 Associations de sociologie

A.31 Associations locales ou régionales

A.32 Associations nationales

A.33 Associations internationales

B. Histoire de la pensée sociologique et théories sociologiques contemporaines

C. Sociologie générale proprement dite

C.1 Objet, méthode

C.11 Définitions

C.111 Définition opératoire

C.112 Définitions et classifications historiques

C.113 Définition et classification typologiques préliminaires

C.12 Consensus, totalité et mouvement dans la réalité sociale

C.13 Méthode dialectique

C.131 Définition de la dialectique

C.132 Procédés dialectiques opératoires

C.1321 Procédés élémentaires (simultanéité - complémentarité - rivalité - ontinomie)

C.1322 Procédés complexes (ambiguïté - réciprocité de perspectives - implication mutuelle - polarisation)

C.14 Méthode typologique

C.2 Rapports avec d'autres sciences

C.21 Sociologie et sciences de l'homme

C.211 Sociologie et biologie humaine

C.212 Sociologie et psychologie

C.22 Sociologie et sciences sociales singularisantes

C.221 Sociologie et histoire

C.222 Sociologie et ethnographie

C.23 Sociologie et sciences sociales analytico-systématisantes

C.231 Sociologie et géographie humaine

C.232 Sociologie et démographie

C.233 Sociologie et science économique

C.234 Sociologie et science juridique

C.235 Sociologie et linguistique

C.3 Appareil conceptuel d'analyse et d'explication

C.31 Sociologie différentielle

C.311 Sociétés globales (mutatis mutandis: sociétés internationales)

C.3111 Sociétés globales "nationales"

C.31111 Sociétés contemporaines (sociétés industrielles - sociétés non industrielles ou en voie de développement - sociétés archaïques)

C.31112 Sociétés passées (sociétés historiques - sociétés archaïques - sociétés préhistoriques)

C.3112 Sociétés internationales

C.31121 Sociétés internationales "régionales"

C.31122 Société mondiale

C.312 Classes sociales

C.3121 Castes

C.3122 Ordres

C.3123 Classes industrielles

C.3124 Autres types de stratification fondamentale

C.313 Groupements

- C.31311 Groupements de localité (groupements ruraux - groupements semi-urbains - groupements urbains)
- C.31312 Groupements de parenté (clon - famille)
- C.31313 Groupements d'affinité fraternelle (groupes sexuels, groupes d'âge, cliques, gangs, amicales, groupes mandains, mutuelles, groupements philanthropiques, etc.)
- C.31314 Groupements d'activité politique (corps politiques - corps judiciaires - corps administratifs - partis politiques)
- C.31315 Groupements d'activité économique (entreprises, établissements économiques, holdings et groupements financiers, trusts, concerns, cartels, etc.)
- C.31316 Groupements d'intérêts socio-économiques (corporations, guildes, groupements patronaux, syndicats ouvriers, etc., groupes de pression)
- C.31317 Groupements de protection sociale (police, armée, etc.)
- C.31318 Groupements mystico-extatiques (Eglises, sectes, etc.)
- C.31319 Groupements de formation humaine (école, groupes de recherche scientifique, sociétés savantes, groupes de culture populaire, etc.)
- C.31320 Groupements de loisirs
- C.31321 Autres groupements d'activité non essentiellement lucrative (groupements sportifs, troupes théâtrales, etc.)

C.314 Formes de sociabilité (microsociologie)

C.3141 Nous

- C.31411 Degré de fusion
 - C.314111 Mosses
 - C.314112 Communautés
 - C.314113 Communions
- C.31412 Degré d'activité
 - C.314121 Nous actifs (uni-, multi- au supra-fonctionnels)
 - C.314122 Nous passifs

C.3142 Rapports avec autrui

- C.31421 Sens du rapport
 - C.314211 Rapports de rapprochement
 - C.314212 Rapports d'éloignement
 - C.314213 Rapports mixtes
- C.31422 Degré d'activité
 - C.314221 Rapports actifs
 - C.314222 Rapports passifs

C.32 Sociologie en profondeur

C.321 Palier écologico-morphologique

- C.3211 Base écologique
- C.3212 Base démographique
- C.3213 "Culture matérielle"

- C.322 Organisations sociales ou "appareils organisés"
 - C.3221 Appareils des sociétés globales
 - C.32211 Appareils politiques
 - C.32212 Appareils économiques
 - C.32213 Autres appareils
 - C.3222 Appareils des classes sociales
 - C.3223 Appareils des groupements
- C.323 Réglementations sociales ou "contrôles sociaux"
 - C.3231 Religion
 - C.3232 Magie
 - C.3233 Morale
 - C.3234 Droit
 - C.3235 Education
- C.324 Oeuvres culturelles
 - C.3241 Connaissance
 - C.32411 Sciences
 - C.324111 Sciences logico-mathématiques
 - C.324112 Sciences cosmiques
 - C.324113 Sciences physico-chimiques
 - C.324114 Sciences biologiques
 - C.324115 Sciences humaines
 - C.3241151 Sciences de l'homme
 - C.3241152 Sciences sociales
 - C.32412 Philosophie et théologie
 - C.32413 Savoirs techniques
 - C.3242 Esthétique
 - C.32421 Arts plastiques (dessin et gravure - peinture - sculpture - architecture)
 - C.32422 Musique
 - C.32423 Danse
 - C.32424 Théâtre
 - C.32425 Cinéma
 - C.3243 Littérature
 - C.3244 Communication sociale
 - C.32441 Langage
 - C.32442 Ecriture
 - C.32443 Presse
 - C.32444 Radio
 - C.32445 Télévision
 - C.3245 Fête
 - C.3246 Jeu
- C.325 Conduites plus ou moins régulières (mœurs, coutumes, pratiques, routines, modes, etc.)
 - C.3251 Conduites de la vie quotidienne
 - C.3252 Modes et snobismes divers

- C.326 Statuts et rôles sociaux
- C.327 Conduites collectives effervescentes, novatrices et créatrices
(guerre - révolution et coup d'Etat - révolte ou émeute -
grève et lock-out - phases spécifiques de la conjoncture éco-
nomique)
- C.328 Mentalités collectives et personnalités de base
 - C.3281 Mentalités collectives
 - C.32811 Etats mentaux et actes mentaux collectifs
 - C.328111 Idées et valeurs sociales
 - C.3281111 Sovoirs collectifs
 - C.3281112 Croyances collectives
 - C.3281113 Sentiments, intérêts et
besoins collectifs
 - C.3281114 Attitudes et opinions
collectives
 - C.3281115 Mythes
 - C.3281116 Idéologies
 - C.3281117 Utopies
 - C.328112 Règles et modèles sociaux
 - C.328113 Signes, signaux et symboles sociaux
 - C.32812 Formes de mentalité collective
 - C.3282 Personnalités de base (selon les divers cadres sociaux)
- C.33 Temporalités sociales et sociologiques
 - C.331 Temps en retard sur lui-même
 - C.332 Temps cyclique
 - C.333 Temps de longue durée
 - C.334 Temps en avance sur lui-même
 - C.335 Temps d'alternance entre retard et avance
 - C.336 Temps de battements irréguliers
 - C.337 Temps-surprise
 - C.338 Temps explosif
- C.34 Déterminismes sociaux et sociologiques
 - C.3411 Loi causale ou causalité univoque
 - C.3412 Loi fonctionnelle ou causalité réciproque (équilibre
d'opposition)
 - C.3413 Causalité multiple (équilibre de fusion)
 - C.3414 Loi d'évolution (équilibre d'accumulation)
 - C.3415 Liaison stochastique
 - C.3416 Corrélation univoque ou fonctionnelle
 - C.3417 Covariation univoque ou fonctionnelle
 - C.3418 Régularité tendancielle
 - C.3419 Intégration directe dans des ensembles réels
 - C.3420 Causalité singulière
- C.35 Liberté humaine dans les phénomènes sociologiques

- C.351 Liberté-inclination
- C.352 Liberté-adaptation
- C.353 Liberté-correfour
- C.354 Liberté-novotion
- C.355 Liberté-sacrifice
- C.356 Liberté-domination
- C.357 Liberté-cr ation
- C.36 Structures sociales et sociologiques
- C.37 Typologies et classifications sociologiques
- C.38 Les ph nom nes sociologiques comme ph nom nes sociaux totaux
- C.4 Techniques de recherche empirique
 - C.41 Techniques sociologiques
 - C.411 Enqu te sociale et sociologique
 - C.412 Sociom trie et autres techniques particuli res pour l'observation des petits groupes et des formes de sociabilit 
 - C.42 Techniques statistiques
 - C.421 Proc d s statistiques g n raux
 - C.422 Techniques du sondage
 - C.423 Analyse de contenu
 - C.43 Monographie
 - C.44 Techniques historiques
 - C.45 Techniques ethnographiques

Universit  de Neuch tel
 Institut de Sociologie et de Science politique
 29 novembre 1965

Prof. Maurice Erard